

BNP Paribas Fortis SA

Rapport Annuel 2013



Introduction

Le Rapport Annuel 2013 de BNP Paribas Fortis contient les états financiers audités consolidés et non consolidés, précédés par le Rapport du Conseil d'Administration, la Déclaration du Conseil d'Administration et une section sur la Gouvernance d'entreprise, y compris la composition du Conseil d'Administration. Les états financiers consolidés 2013 de BNP Paribas Fortis audités, ainsi que les chiffres comparatifs de 2012, préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, sont suivis par les états financiers non consolidés 2013 de BNP Paribas Fortis audités, établis sur la base des règles fixées dans l'Arrêté Royal Belge du 23 septembre 1992 sur les comptes annuels des établissements de crédit.

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux des états financiers consolidés sont libellés en millions d'euros. Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux des états financiers non consolidés sont libellés en milliers d'euros. De légères différences dues aux arrondis peuvent apparaître par rapport aux chiffres publiés antérieurement. Certains reclassements ont été effectués au regard des comptes annuels de l'an dernier afin de faciliter la comparaison par rapport au dernier exercice clôturé.

Sauf mention contraire, dans les états financiers consolidés, BNP Paribas Fortis fait référence à la situation sur base consolidée de BNP Paribas Fortis SA, et dans les états financiers non consolidés, à la situation sur base non consolidée de BNP Paribas Fortis SA.

L'information incluse dans le Rapport annuel 2013 de BNP Paribas Fortis est relative aux états financiers consolidés et non consolidés de BNP Paribas Fortis et ne couvre pas la contribution de BNP Paribas Fortis aux résultats de BNP Paribas, qui est disponible sur le site internet de BNP Paribas: www.bnpparibas.com.

Le Rapport annuel 2013 de BNP Paribas Fortis est également disponible sur le site internet www.bnpparibasfortis.com.

Table des matières

Introduction	3
Rapport annuel consolidé de BNP Paribas Fortis 2013	7
Rapport du Conseil d'Administration	8
▪ Message du Président et du CEO	8
▪ Solides performances commerciales et opérationnelles dans un environnement de marché difficile	10
▪ Les activités clés	11
Déclaration du Conseil d'Administration	30
Déclaration de gouvernance d'entreprise	31
États financiers consolidés 2013 de BNP Paribas Fortis	43
▪ Compte de résultat de l'exercice 2013	44
▪ État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	45
▪ Bilan au 31 décembre 2013	46
▪ Tableaux de passage des capitaux propres, part du groupe, du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013	47
▪ Intérêts minoritaires du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013	48
▪ Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2013	49
Notes annexes aux états financiers consolidés 2013	51
1 Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas Fortis	52
1.a Normes comptables applicables	52
1.b Information sectorielle	53
1.c Principes de consolidation	53
1.d Actifs et passifs financiers	57
1.e Normes comptables propres aux activités d'assurance	67
1.f Immobilisations	69
1.g Contrats de location	70
1.h Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	71
1.i Avantages bénéficiant au personnel	71
1.j Paiement à base d'actions	73
1.k Provisions de passif	74
1.l Impôt courant et différé	74
1.m Tableau des flux de trésorerie	75
1.n Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	75

2	Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2013	76
2.a	Marge d'intérêts	76
2.b	Produits et charges de commissions	77
2.c	Gains (pertes) nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat	77
2.d	Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués à la juste valeur	78
2.e	Produits et charges des autres activités	78
2.f	Coût du risque	79
2.g	Impôts sur les bénéfices	81
3	Information sectorielle	82
3.a	Secteurs d'activité	83
3.b	Informations par secteur d'activité	84
4	Gestion des risques et adéquation des fonds propres	85
4.a	Organisation de la gestion des risques	85
4.b	Mesure des risques et leurs catégories	87
4.c	Adéquation des fonds propres	89
4.d	Risque de crédit et de contrepartie	90
4.e	Risque de marché	104
4.f	Risque opérationnel	116
4.g	Risque de non-conformité et de réputation	118
4.h	Risque de liquidité et de refinancement	119
5	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2013	121
5.a	Actifs, passifs et instruments financiers dérivés à la juste valeur par résultat	121
5.b	Instruments financiers dérivés à usage de couverture	125
5.c	Actifs financiers disponibles à la vente	126
5.d	Mesure de la juste valeur des instruments financiers	128
5.e	Instruments financiers reclassés en prêts et créances	136
5.f	Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	136
5.g	Prêts, créances et dettes sur la clientèle	137
5.h	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	140
5.i	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	141
5.j	Impôts courants et différés	141
5.k	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	143
5.l	Participations dans les sociétés mises en équivalence	143
5.m	Immeubles de placement, immobilisations corporelles et incorporelles	145
5.n	Goodwill	147
5.o	Provisions pour risques et charges	149
5.p	Transferts des actifs financiers	150
5.q	Compensation des actifs et passifs financiers	151
6	Engagements de financement et de garantie	153
6.a	Engagements de financement donnés ou reçus	153
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	153
6.c	Autres engagements de garantie	153
7	Rémunération et avantages consentis au personnel	155
7.a	Frais de personnel	155
7.b	Engagements sociaux	155

8 Informations complémentaires	163
8.a Périmètre de consolidation	163
8.b Regroupement d'entreprises	171
8.c Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	174
8.d Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux de BNP Paribas Fortis	176
8.e Relations avec les parties liées	179
8.f Échéancier par maturité	181
8.g Instruments de crédit structurés BNP Paribas	182
8.h Exposition aux risques des dettes souveraines	184
8.i Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	186
8.j Actifs et passifs éventuels	188
8.k Honoraires des Commissaires-reviseurs	190
8.l Réajustements dus à l'amendement de la norme IAS 19 Engagements sociaux	190
8.m Événements survenus après la période sous revue	192
8.n Informations supplémentaires relatives aux opérations de titrisation Bass et Esmée	193

Rapport du collège des Commissaires-reviseurs agréés 197

Rapport annuel 2013 de BNP Paribas Fortis (non consolidé) 201

Rapport du Conseil d'Administration 202

Proposition d'affectation du résultat de la période 207

Information relative à l'article 523 du Code des sociétés 208

Informations relatives aux transactions entre parties liées 211

États financiers 2013 de BNP Paribas Fortis (non consolidés) 213

Synthèse des principes comptables applicables aux états financiers non consolidés 272

Rapport du collège des commissaires-reviseurs agréés 277

Autres informations 281

Rapport annuel consolidé de BNP Paribas Fortis 2013

Rapport du Conseil d'Administration

Message du Président et du CEO

L'année 2013 a été placée sous le signe de l'amélioration de la satisfaction de nos clients et de l'accroissement du rôle de la banque dans le financement de l'économie.

Le total des dépôts de nos clients a augmenté en 2013, tant en ce qui concerne les comptes à vue et comptes d'épargne des clients particuliers que des entreprises. Nous voyons cette évolution comme un témoignage de la confiance de nos clients envers la Banque. Nous avons également enregistré une croissance de nos crédits aux ménages et aux entreprises. Nous avons sur ce plan été particulièrement attentifs aux besoins des travailleurs indépendants, des titulaires de professions libérales, et des PME, par le biais de notre compagne 'La Banque des Entrepreneurs'.

Les nombreux services et produits innovants que nous avons lancés pour nous aligner sur l'évolution du mode de vie et les attentes de nos clients, sont une des pierres angulaires de notre offre. Nous avons, dans ce domaine, consenti d'importants investissements en 2013 dans nos services de banque en ligne et les solutions de paiement mobiles. Nous souhaitons citer notamment l'intégration de 'Easy Transfer' au sein de l'application 'Easy Banking', le lancement d'une carte de paiement mobile et la solution 'caissier' pour les indépendants, le développement d'une application de portefeuille e-commerce mobile, et le lancement de 'Hello bank!', un nouveau canal bancaire exclusivement mobile.

D'autres initiatives importantes ont également été prises par la Banque, pour le plus grand bénéfice de nos clients.

En décembre 2012, nous avons annoncé des plans de réorganisation stratégique de BNP Paribas Fortis, dont l'objectif était de préparer la banque à faire face aux défis de demain. Ces projets sont le résultat de trois tendances:

- l'évolution des attentes de nos clients suite à l'évolution actuelle vers le numérique;
- les caractéristiques propres au marché belge;
- les changements fondamentaux au sein de l'environnement macroéconomique.

Nous avons concentré nos efforts sur notre ambition de devenir la banque préférée de nos clients. La rationalisation de notre réseau d'agences et sa réorganisation en groupes d'agences, devraient garantir à nos clients un accès permanent à des spécialistes, aux heures de leur choix. Par ailleurs, nos efforts pour augmenter notre efficacité et industrialiser nos processus s'inscrivent dans notre volonté d'améliorer encore l'expérience de nos clients. Un aspect important concerne la centralisation du suivi administratif de certains dossiers, autrefois réalisé par le front office, au sein de trois 'Client Compétence Centres' qui sont en contact direct avec les clients tout au long du processus. Ces trois centres sont spécialisés respectivement en crédits hypothécaires, en règlement des successions et en services bancaires quotidiens aux entreprises.

Un autre objectif important de la banque pour garantir sa viabilité, consiste à maintenir les coûts à un niveau stable. Dans le contexte actuel de taux d'intérêt historiquement faibles, d'incertitudes en matière de croissance économique et de forte concurrence entre banques, les perspectives de croissance des revenus et de renforcement de nos ratios de capitaux sont plus limitées, ce qui rend le contrôle des coûts d'autant plus important.

Actuellement, BNP Paribas Fortis ne ménage pas ses efforts pour mettre en œuvre ce plan qui touche tous les départements et activités de la banque, tant du côté des clients que sur le plan opérationnel.

Nos résultats pour 2013 démontrent la pertinence des choix stratégiques que nous avons opérés en 2012. Les revenus nets attribuables aux actionnaires ont doublé, pour atteindre EUR 638 millions. Les nouvelles activités de Leasing, Factoring et Spécialised Finance ont enregistré de bons résultats, tout en renforçant notre offre internationale à nos entreprises clientes. Au même moment, le coût du risque est resté à des niveaux modérés. Le taux de solvabilité a conservé son niveau élevé, avec un ratio Tiers 1 de 14,8%. La liquidité de la banque est solide, les dépôts de la clientèle totalisant EUR 161 milliards et les crédits EUR 153 milliards, hors financement des activités nouvellement acquises en Specialised Finance, Leasing et Factoring. De plus, le ratio d'efficacité a connu une évolution favorable et se situe désormais à 66,7%, ce qui témoigne de la pertinence des mesures prises pour améliorer notre efficacité.

La mise en place et l'application des nouvelles lois et réglementations représentent un autre défi de taille pour les activités opérationnelles de la banque. Elles incluent par exemple la nouvelle loi belge sur le financement des PME, les réglementations MiFID, les directives Bâle III, et - last but not least - la nouvelle loi bancaire belge et européenne. BNP Paribas Fortis a consenti des efforts importants en 2013 pour s'aligner sur ces nouvelles réglementations et compte poursuivre dans cette voie.

Nous sommes pleinement conscients que ces changements exigent de la flexibilité et de l'adaptabilité de la part de nos collaborateurs. Nous souhaitons ici les remercier chaleureusement pour le travail exceptionnel qu'ils ont accompli en 2013 pour permettre à la banque de s'aligner sur son époque. Notre objectif commun est de continuer à satisfaire nos clients, que nous remercions ici pour la confiance qu'ils nous ont accordée tout au long de l'année. Nous comptons poursuivre la consolidation de nos activités en 2014 afin que la confiance de nos clients soit plus que jamais justifiée, et conserver notre place de leader du marché belge, à court et à long terme.

Max Jadot
Chief Executive Officer (CEO)

Herman Daems
Président du Conseil d'administration

Solides performances commerciales et opérationnelles dans un environnement de marché difficile

L'environnement économique en 2013

Après six trimestres de récession, le deuxième trimestre de 2013 a montré les signes d'une reprise économique, même si celle-ci s'est révélée très modeste dans la zone euro. Le ralentissement économique de la zone euro s'est monté à (0,4)%, contre (0,6)% en 2012, l'amélioration s'expliquant en grande partie par une reprise des exportations dans les pays de la périphérie européenne. En Belgique également, les activités économiques ont enregistré une modeste reprise depuis le deuxième trimestre, ce qui s'est traduit par une croissance annuelle moyenne de 0,2%, en légère hausse par rapport au chiffre de (0,1)% de 2012. Alors que la reprise de l'économie belge a, dans un premier temps, été soutenue par les exportations, elle s'est rapidement traduite par une hausse de la demande domestique, en particulier sur le plan de la consommation privée. La consommation des ménages a augmenté de 0,5% au cours du troisième trimestre de 2013, grâce au retour de la confiance des consommateurs. De plus, les prix de l'immobilier ont bien résisté, avec une hausse moyenne de 2,2% au cours des trois premiers trimestres, malgré une baisse de près de 5% du nombre de transactions immobilières dans le segment résidentiel.

Sur le plan des finances de l'État belge, la Commission Européenne a décidé d'accélérer la procédure pour déficit excessif contre la Belgique, étant donné que le pays n'avait pas réussi à réduire son déficit en-dessous de 3% du PIB à la fin 2012. Les autorités européennes ont demandé à notre pays de prendre des mesures de consolidation supplémentaires. Le gouvernement a finalement réussi à réduire son déficit de manière durable, le faisant passer sous la barre des 3% à partir de 2013. Cependant, la marge d'erreur reste étroite, et le chemin est encore long si la Belgique souhaite atteindre un équilibre structurel en 2015.

Même si l'environnement économique a montré des signes de reprise en 2013, des vents contraires continuent à faire obstacle à un véritable redressement. Le taux de chômage structurel reste un énorme défi - en particulier dans les pays de la périphérie - le taux de chômage de la zone euro atteignant un niveau record de 12,1%. En Belgique, le taux de chômage a augmenté jusqu'à 8,4%, son plus haut niveau depuis 1999. Entretemps, le secteur privé dans les pays de la périphérie se retrouve confronté à une pression permanente pour qu'il réduise son levier d'endettement, alors que les conditions d'accès au crédit restent particulièrement sévères.

En Belgique, les conditions d'octroi de crédit sont restées plus souples, avec des taux d'intérêts atteignant des niveaux historiquement bas, tant pour les clients privés que pour les entreprises. Il n'en reste pas moins que la morosité de l'environnement économique s'est traduite par une baisse de la demande de crédits, provoquant un ralentissement de la croissance des prêts aux ménages - qui passe de 5,5% à 3% - et aux entreprises - qui passe de 2,1% à 0,8%. Par ailleurs, suite au retour de la confiance, la hausse des dépôts s'est ralentie, passant de 7,5% à la fin 2012 à 5,6% à la fin 2013, un niveau qui reste malgré tout solide.

La faiblesse de l'économie a également maintenu l'inflation sous contrôle. Tant dans la zone euro qu'en Belgique, l'inflation affiche une baisse de 1% vers la fin 2013. C'est très loin de l'objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE) de maintenir une inflation 'inférieure à, mais proche de 2%'. La BCE a dès lors décidé de réduire son taux directeur à 0,50% en mai, et à 0,25% en novembre, annonçant que les taux resteraient bas pendant une période prolongée, et exprimant sa volonté de prendre d'autres mesures non conventionnelles si nécessaire.

Contrairement aux années précédentes, la dette souveraine européenne n'a pas été la cible des marchés financiers et les tensions se sont relâchées suite à l'annonce par la BCE, en septembre 2012, du lancement de son programme OMT, qui vise à réduire les écarts de taux d'intérêts. Malgré tout, la perspective d'une réduction des rachats d'actifs par la Réserve Fédérale américaine (appelée 'tapering') - réduction qui a finalement été lancée en décembre - a exercé une pression à la hausse sur les taux d'intérêts globaux à long terme. Ceci s'est traduit par un pic temporaire dans le taux d'emprunt à long terme de la Belgique à 2,9% en septembre, qui s'est ensuite relâché sensiblement, pour terminer l'année à 2,6%, contre 2,1% en 2012. La différence par rapport aux taux allemands s'est réduite, passant de 75 à 62 points de base.

Entretemps, les exigences de Bâle III en matière de fonds propres et des liquidités, dont l'objectif est d'assurer la stabilité du secteur financier, ont été adoptées en juillet dans une directive européenne. 2013 a également enregistré de nouveaux progrès sur le plan de l'union bancaire. Une directive introduisant un mécanisme unique de supervision pour les banques de la zone euro est entrée en vigueur en novembre, permettant à la BCE d'assumer ses responsabilités de supervision à partir de novembre 2014. Ces mesures s'accompagneront d'une revue de la qualité des actifs ('Asset Quality Review') - une évaluation stricte de toutes les banques européennes d'une taille considérable, associée à

des tests de résistance (stress tests). La transparence que cet exercice devrait apporter est considérée comme une condition indispensable à la reprise économique dans la zone euro. Les règles appelées 'bail-in' ont également été introduites pour protéger les avoirs des contribuables dans l'hypothèse où une banque se retrouverait en situation de crise. De plus, l'UE a conclu un accord pour renforcer le système de garantie des dépôts. Chaque État membre est désormais tenu de constituer un fonds de garantie qui devra être financé par le secteur financier dans les dix années à venir. Entretemps, en Belgique, le gouvernement fédéral a décidé de ne pas se limiter aux réglementations européennes

et de restreindre les droits des banques belges à s'engager dans des activités de trading pour compte propre.

Au vu de ce qui précède, il est évident que les banques continueront à évoluer dans un environnement de faible croissance, dans laquelle la persistance des taux d'intérêts faibles exerce une pression à la baisse sur les marges bénéficiaires. Par ailleurs, elles devront tenir compte, dans l'élaboration de leurs stratégies, de la mise en place des exigences plus strictes de Bâle III et de réglementations plus sévères.

Les activités clés

BNP Paribas Fortis

BNP Paribas Fortis gère les activités de Retail Banking et de Corporate & Investment Banking du Groupe BNP Paribas en Belgique, où la Banque emploie 15.550 salariés.

Retail Belgium

Les activités de banque de détail de BNP Paribas Fortis comprennent des services bancaires pour une clientèle variée, dont les particuliers, les indépendants et titulaires de professions libérales, les petites et moyennes entreprises, les entreprises locales, les grandes entreprises et les associations à but non lucratif. Retail Belgium propose ses services par l'intermédiaire de deux réseaux qui opèrent sur base d'une approche segmentée du marché: Retail & Private Banking Belgium et Corporate & Public Banking Belgium.

Retail & Private Banking Belgium

Avec plus de 8.500 collaborateurs au service de 3,6 millions de clients et une position de premier plan dans l'ensemble des produits bancaires, BNP Paribas Fortis est le leader incontesté de Retail & Private Banking (RPB) en Belgique. Une stratégie de distribution via différents canaux (appelée 'multicanal') permet de répondre aux besoins des clients Retail. Le réseau s'appuie sur 908 agences, auxquelles s'ajoutent 306 franchisés sous le label Fintro, et 660 points de vente de la coentreprise avec bpost Banque, détenue en partenariat à 50/50. Les autres canaux comprennent un parc de 4.093 automates (ATM) - machines permettant d'effectuer des transactions ('non cash') et imprimantes d'extraits de compte - d'une banque en ligne qui compte 1,25 million d'utilisateurs actifs, de services mobiles Easy banking via les téléphones intelligents ('smartphones') et les tablettes, et Phone banking. Le partenariat à long terme avec AG Insurance contribue au renforcement de la puissance de distribution du réseau Retail, tout en s'appuyant

sur l'expérience acquise au fil des années dans le secteur de la bancassurance.

S'appuyant sur un réseau de 37 centres de Private Banking, BNP Paribas Fortis est un acteur important du marché belge de la banque privée. Les particuliers disposant d'avoirs supérieurs à EUR 250.000 peuvent bénéficier de services de banque privée, ce qui représente une large base d'investisseurs potentiels. Des services de Wealth Management sont offerts aux clients disposant d'actifs potentiels de plus d'EUR 4 millions. Ces clients bénéficient d'un service dédié et sont principalement pris en charge par deux centres de Wealth Management situés à Bruxelles et à Anvers.

Dans le segment des clients particuliers, la demande de crédits hypothécaires a connu un recul en 2013, en dépit des taux d'intérêts historiquement bas. Par contre, la demande de crédits à la consommation a continué à bénéficier d'un intérêt soutenu, et la Banque a pu continuer à contribuer au financement de ce segment de l'économie réelle.

La baisse continue des taux d'intérêts, qui s'explique par la politique de la Banque Centrale Européenne, a forcé Retail & Private Banking à réduire les taux de rémunération de ses comptes d'épargne. L'offre de produits d'épargne a été rationalisée afin de s'aligner sur les nouvelles réglementations. RPB a également lancé 'Home Savings', un nouveau compte d'épargne dont l'objectif est d'encourager les jeunes adultes à économiser en vue de l'acquisition d'une habitation, de la rénovation d'un bien, etc.

La volatilité extrême des marchés financiers tout au long de l'année a poussé les clients à adopter une approche axée sur davantage de sécurité, et BNP Paribas Fortis a répondu à cette attente en proposant une gamme diversifiée de produits d'épargne et d'investissement. Les obligations émises par les entreprises belges ont connu un immense succès, et les investissements socialement responsables (SRI ou Socially Responsible Investments) occupent désormais une part plus importante de l'offre de produits d'investissement. Pour aider les clients à faire leurs premiers pas dans le monde de l'investissement, un soutien supplémentaire a été proposé via Flexinvest, un plan d'investissement qui combine un programme d'épargne automatique avec une gamme complète de possibilités d'investissement dans des fonds, ainsi que via la solution en ligne 'Savings and investments custom made'. Le contrat 'portfolio advice', qui propose une approche très détaillée, a été développé plus avant pour les clients Priority (EUR 85.000 - 250.000 d'AuM) ainsi que les clients James. James propose un service de conseils en investissements personnalisés, réservé aux clients disposant d'actifs supérieurs à EUR 85.000.

Par ailleurs, l'inquiétude de nombreux clients quant au montant de leur pension a poussé la banque à fournir des informations détaillées à ce sujet, pour le plus grand bénéfice des jeunes clients.

Les incertitudes du contexte économique ont induit une baisse de la demande de crédits émanant des entreprises, malgré les efforts de la banque pour proposer des solutions sur mesure destinées à renforcer le fonds de roulement des entreprises en expansion. La 'Banque des Entrepreneurs' vise à fournir, via une nouvelle segmentation, l'expertise et des solutions adaptées aux indépendants, titulaires de professions libérales, et PME. Les services offerts aux titulaires de professions libérales ont été améliorés, la Banque mettant à leur disposition une équipe de 160 conseillers spécialisés et ayant mis en place des facilités de crédit sur mesure pour ce segment de clientèle. Par ailleurs, une gamme complète de produits bancaires et non bancaires destinée aux personnes lançant leur propre entreprise, a été créée en juillet.

Les efforts fournis par la Banque en vue d'améliorer la satisfaction des clients ont été récompensés. Les taux de satisfaction de RPB sont en hausse, grâce notamment au soutien actif du personnel des agences, des Centres de Private Banking, une attention particulière de la part du management et le lancement du projet 'One Bank Customer Satisfaction' qui touche l'ensemble de la Banque. En 2013 et pour la première fois, des séances d'information baptisées 'La Banque tout simplement' ont été organisées dans de nombreuses agences. Elles ont rassemblé 2.000 clients et non-clients. L'objectif de ces séances est d'augmenter la satisfaction des clients en nous positionnant comme véritable partenaire des clients, qu'ils aient ou non à prendre d'importantes décisions financières.

Des investissements substantiels ont été consentis dans notre offre multicanal. PC Banking a bénéficié de nouveaux développements, et compte actuellement plus de 1,25 million d'utilisateurs actifs. L'application 'Easy banking' pour téléphones intelligents et tablettes a été lancée à la fin de 2012, et téléchargée 580.000 fois en 2013.

Plusieurs nouvelles applications sont venues compléter la gamme existante. 'Easy Transfer', qui permet d'effectuer des paiements au bénéfice de particuliers à l'aide d'un téléphone intelligent, a notamment vu le jour en 2013.

D'autres solutions bancaires numériques sont actuellement en phase test, notamment:

- Mobo: un terminal de paiement mobile via téléphone intelligent;
- Easy Master Pass: un portefeuille électronique qui rend les paiements sur internet beaucoup plus simples et conviviaux;
- Sixdots, qui permet aux consommateurs de réaliser des paiements via leur téléphone intelligent, de réaliser des achats via leur PC, tablette ou téléphone intelligent sans devoir recourir à un lecteur de carte, et sans devoir réintroduire leurs données personnelles lors de chaque transaction.

Le mois de mai 2013 a vu le lancement de Hello Bank!, une banque 100% mobile, basée sur une application téléchargeable (app), conçue spécialement pour le consommateur moderne qui souhaite réaliser ses opérations bancaires et transactions par téléphone intelligent ou tablette, et se satisfait de produits bancaires simples.

Le centre de contact de la Banque est accessible durant 83 heures par semaine, et traite environ 15.000 appels par jour. Les appels téléphoniques des agences sont soutenus par un système de basculement qui permet de transférer les appels passés en dehors des heures d'ouverture, de faire face à des moments de surcharge, etc.

Le développement de la nouvelle infrastructure de Customer Relationship Management (CRM) s'est poursuivi, permettant à tous les canaux bancaires de mettre à la disposition de chaque client, en temps réel, l'ensemble des informations sur sa situation financière et ses besoins.

Optant pour une approche novatrice des profils d'investisseurs des clients, Private Banking a lancé, au cours de l'année, une offre de produits d'investissements socialement responsables (ISR). La situation difficile des marchés financiers a également poussé les investisseurs à accorder plus d'importance au professionnalisme de la gestion de leurs avoirs, ce qui s'est traduit par une hausse des actifs sous gestion. L'offre de crédits de Private Banking s'est enrichie de la formule innovante: 'Flexible Private Credit'.

En outre, les formations intensives menant à la qualification professionnelle de 'Certified Private Banker', suivies par tous nos private bankers, a permis d'améliorer encore leurs connaissances et leurs compétences.

La banque privée de BNP Paribas Fortis s'est vu décerner le prix 'Best Private Bank in Belgium' par un jury international au cours des Global Banking Awards 2013 organisés par le magazine The Banker, qui fait partie du groupe Financial Times.

Corporate & Public Bank Belgium

Corporate & Public Bank Belgium (CPBB) offre aux entreprises, organismes publics et autorités locales belges une gamme complète de services financiers, tant au plan local qu'international. Avec plus de 650 clients corporate et 11.000 clients midcap, CPBB est le leader de ces marchés, mais aussi un acteur de poids en public banking, avec 650 clients. L'offre de services comprend les produits bancaires de base, des produits financiers spécialisés, des services sur titres, des services d'assurance, immobiliers, commerciaux, de cash management, de factoring et de leasing, ainsi que des activités de fusions-acquisitions et de capital markets. Deux équipes centrales de plus de 40 experts en corporate banking et de 13 experts en public banking, et de 197 chargés de relations dans 22 Centres d'affaires, aidés par de nombreux spécialistes, assurent à BNP Paribas Fortis une proximité avec ses marchés.

Dans un marché particulièrement difficile en 2013, CPBB a poursuivi ses efforts pour améliorer la proximité avec ses clients et rester leur banque préférée, s'appuyant sur ses relations de longue date et tâchant de comprendre les priorités stratégiques et les objectifs à long terme de chaque client. En tant qu'acteur de poids dans le financement de l'économie réelle, CPBB a conservé sa position stratégique qui lui permet de satisfaire les besoins en crédit de ses clients, tout en accordant toute l'attention voulue à la gestion des risques. En plus de l'approche traditionnelle qui caractérise l'octroi de crédits, les chargés de relations de CPBB sont également en mesure de proposer des solutions de financement alternatives, allant de l'émission d'obligations aux placements privés ou titres de créance, grâce à l'expertise de la banque dans ce domaine.

De plus, CPBB a réussi à s'appuyer sur la force du réseau international du Groupe BNP Paribas, pour le plus grand bénéfice de ses clients. Les liens étroits entre Corporate & Public Banking Belgique et le réseau du Groupe, établi dans plus de 80 pays, ont permis à CPBB d'attirer de nouveaux clients.

L'année 2013 s'est également caractérisée par le lancement d'un plan de réorganisation de CPBB. Pour se préparer aux évolutions futures, CPBB a ajusté le nombre de Business Centres et a aligné son organisation sur celle des autres divisions de la banque en Belgique. Suite au recours de plus en plus marqué à la numérisation, CPBB a adapté de nombreux processus internes afin de renforcer son modèle de banque relationnelle. L'intégration des opérations de trade finance au sein de sa structure lui permettra d'améliorer encore la qualité du service à ses clients dans ce domaine.

En 2013, CPBB a également continué à combiner ses compétences et son expérience dans un certain nombre de domaines de la banque traditionnelle. L'approche conjointe Cash Management, Global Trade Solutions et Fixed Income a été mise en avant dans une campagne publicitaire réussie, dont l'objectif était de promouvoir les capacités de la banque à réaliser des transactions en renminbi pour ses clients actifs en Chine, ou entretenant des relations commerciales avec ce pays.

Afin de perpétuer son statut de partenaire bancaire capable de fournir une gamme complète de services, et pour développer de nouvelles sources de revenus au cours d'une période de ralentissement économique, CPBB a continué en 2013 à explorer des pistes de croissance prometteuses en mettant l'accent sur l'innovation. Par exemple, la Banque a développé une plate-forme où les collaborateurs peuvent faire part de leurs idées sur des thèmes spécifiques. Ces idées sont ensuite évaluées et, le cas échéant, mises en application.

La Banque a également poursuivi ses efforts en tant que partenaire stratégique des entreprises clientes, sur le plan de leurs besoins quotidiens, renforçant encore les relations. CPBB a réussi à maintenir des niveaux élevés de satisfaction de la clientèle, tout en œuvrant à l'amélioration de sa performance dans plusieurs domaines, comme par exemple l'augmentation du nombre de visites proactives aux clients dont BNP Paribas Fortis n'est pas la banque principale. Nous pouvons affirmer qu'au cours de l'année 2013, les clients CPBB ont exprimé leur appréciation pour le professionnalisme de nos chargés d'affaires et de nos spécialistes, pour la transparence et la qualité de la communication concernant les décisions et procédures d'octroi de crédits, et la gamme de produits et de services de la Banque.

Corporate & Investment Banking

Le département Corporate & Investment Banking (CIB) de BNP Paribas Fortis offre à ses clients, en Belgique et à l'étranger, un accès à l'ensemble des produits de BNP Paribas CIB. BNP Paribas Fortis CIB se compose de cinq entités opérationnelles: Capital Markets, Specialised Finance, Transaction Banking Europe, Corporate Finance & Equity Capital Markets, et Private Equity, ainsi qu'une unité de Coverage – Coverage Corporate Banking Europe (CCBE).

Basée à Bruxelles, la plate-forme **Capital Markets** est axée sur les activités de ses clients, et offre une gamme complète de produits BNP Paribas. La division Capital Markets sert essentiellement des clients belges, mais aussi des entreprises européennes en faisant appel au réseau CCBE.

Transaction Banking Europe (TBE) offre à ses clients une gamme intégrée de produits de flux qui leur permet de gérer leur trésorerie en Europe, dont le cash management (paiements domestiques et internationaux), et le financement d'importations et d'exportations (y compris les opérations de change et la gestion des dépôts). Depuis décembre 2012, TBE fait partie intégrante de Corporate Banking Europe (CBE).

Depuis 2013, Bruxelles accueille également les activités de **Specialised Finance** du Groupe BNP Paribas pour la région EMEA. Le département s'appuie sur cinq autres plates-formes basées à Francfort, Londres, Madrid, Paris et Milan. Specialised Finance Europe propose à ses clients son soutien dans cinq grands domaines: Project Finance, Export Finance, Leveraged Finance, Corporate Acquisition Finance et Media-Telecom Finance.

Le 2 août 2012, BNP Paribas et BNP Paribas Fortis ont signé l'accord de référence pour la transaction Castle Specialised Finance (SF).

L'objectif de cette transaction est de réorganiser les activités de Specialised Finance au sein du Groupe BNP Paribas. L'accord prévoit la cession par BNP Paribas de certains crédits existants de Specialised Finance à BNP Paribas Fortis, et fixe les conditions de certaines activités futures de Specialised Finance. Celles-ci comprennent un engagement de recommandation et une clause de non-concurrence de la part de BNP Paribas envers certaines transactions/activités de Specialised Finance, ainsi que l'engagement d'installer à Bruxelles le Centre de Compétences de Specialised Finance du Groupe.

Le 1^{er} janvier 2013, les transactions en cours ont été transférées économiquement chez BNP Paribas Fortis. En conséquence, les pertes et profits du portefeuille de crédits SF sont comptabilisés par BNP Paribas Fortis à partir du 1^{er} janvier 2013, date du transfert économique.

Par contre, les actifs et passifs sont progressivement transférés par lots. A la fin décembre 2013, EUR 8.112 millions avaient été transférés, sur un total d'environ EUR 9.285 millions. Le solde du portefeuille devrait être transféré avant la fin mars 2014.

Corporate Finance est chargé du conseil en Fusions et Acquisitions et des activités d'Equity Capital Markets, essentiellement pour les clients établis en Belgique et au Luxembourg.

Private Equity soutient directement le développement et la croissance d'entreprises dans ses marchés domestiques, en proposant des solutions en cas de changement d'actionnariat, investissant dans les fonds de capitaux et mezzanine. Le portefeuille de fonds de fonds ('funds of funds') international est actuellement en phase de réduction.

Coverage Corporate Banking Europe consiste en un réseau bancaire intégré, dont les activités se concentrent sur les services aux grandes entreprises midcap et aux clients internationaux. CCBE propose une gamme complète de produits et services CIB à des entreprises établies en Europe, à l'exception des marchés domestiques du Groupe. Le département s'appuie sur un réseau de plus de 30 Business Centres dans 16 pays européens. Depuis décembre 2012, CCBE est entièrement intégré dans la structure de Corporate Banking Europe.

Principales transactions en 2013

Corporate Finance

- En mai, BNP Paribas a conclu avec succès le rachat du groupe spécialisé dans l'éclairage aéroportuaire, ADB, pour compte de son client, PAI Partners. La Banque a agi comme unique conseiller pour PAI Partners, une importante société française de capital à risque.
- Corporate Finance a agi comme conseiller de la société belge Aliaxis, leader mondial dans la production de tuyaux et raccords en plastique, dans le cadre de la transaction de coentreprise en Inde avec Ashirvad, une entreprise familiale active dans le même secteur. Cette transaction permettra à Aliaxis de se développer dans un marché stratégique prometteur.

- En juin 2013, BNP Paribas a agi comme unique coordinateur global pour l'introduction en Bourse de bpost, la plus importante transaction de ce type en Belgique depuis plus de cinq ans.
- Le rachat par Spadel du producteur alsacien d'eau minérale, Carola, de Nestlé Waters a été conclu avec succès. Cette acquisition vient compléter le portefeuille d'eaux minérales de Spadel.
- Corporate Finance a conseillé l'entreprise française SNPE, détenue par l'État français, lors de la cession de sa participation de 27,6% dans Tessenderlo Group au groupe Picanol, pour un montant d'EUR 191 millions.
- La demande importante pour des obligations convertibles s'est traduite par la conclusion réussie de plusieurs transactions en 2013: Cofinimmo (une obligation convertible d'EUR 191 millions, pour laquelle BNP Paribas a agi en tant que co-coordinateur global et teneur de livre associé) et GBL (obligation convertible d'EUR 1 milliard pour laquelle BNP Paribas a joué le rôle de teneur de livre associé).
- Radiation de la Bourse de la société Henex (société détenue par la famille Boël). Cette transaction devrait être clôturée en 2014. BNP Paribas a agi comme unique conseiller de la société preneuse.
- Unique conseiller de la société Ackermans & Van Haaren lors de la transaction stratégique portant sur le rachat de la participation détenue par Vinci dans le groupe de construction coté CFE. Cette transaction sera suivie par une offre publique qui sera lancée en 2014.

Specialised Finance

Corporate Acquisition Finance:

- BNP Paribas Fortis a agi comme conseiller pour Ackermans & Van Haaren (AvH), un groupe belge diversifié, lors de l'acquisition du contrôle exclusif de CFE, un groupe multidisciplinaire actif dans des concessions de type 'PPP', la construction, la promotion immobilière, les techniques intégrées, les infrastructures ferroviaires et routières, et l'ingénierie marine. La banque a agi comme arrangeur unique dans le cadre d'un crédit d'EUR 502 millions destiné à couvrir la nouvelle acquisition et le refinancement de la dette d'AvH. De plus, BNP Paribas Fortis a agi comme unique conseiller financier pour la transaction et l'offre publique obligatoire sur CFE. Suite à cette transaction, AvH détient 60,39% du capital de CFE, et a acquis, grâce à CFE, le contrôle de D.E.M.E. SA, un des leaders mondiaux du dragage.

- BNP Paribas a agi en tant que chef de file pour la facilité de crédit, et de teneur de livre dans le cadre de l'émission d'obligations du groupe Schaeffler, un fabricant et fournisseur de première plan du secteur automobile. Suite au financement réussi de Schaeffler AG sur le marché des prêts et des obligations l'an dernier, la société holding dispose désormais d'un programme de financement complet d'EUR 3.875 millions destiné au refinancement de sa dette au niveau du holding.

Project Finance:

- BNP Paribas Fortis a été mandaté comme chef de file unique et prêteur unique dans le cadre d'un crédit à terme (25 mois) d'EUR 30 millions. Ce prêt est destiné à financer la construction de l'école Kasterlinden - De Poolster, destinée à des enfants souffrant de déficiences visuelles et auditives. Ce contrat est comparable aux autres projets PPP de construction d'écoles en Belgique, en ce sens que les obligations de construction seront confiées à l'entreprise de construction dans le cadre d'un contrat 'back-to-back'. Cette transaction traduit l'engagement permanent de la Banque envers le secteur belge de l'infrastructure.
- En mai 2013, BNP Paribas a joué un rôle important dans la transaction combinant une émission obligataire et un refinancement via un prêt bancaire pour LBC Tanks Terminals, une des plus importantes entreprises de stockage de produits chimiques et oléagineux liquides en vrac. La société dispose de capacités de stockage de près de 3 millions de m3 dans des endroits stratégiques en Europe, aux États-Unis et en Chine. La Banque a agi en tant que souscripteur, teneur de livre et chef de file dans le cadre d'un crédit bancaire de USD 400 millions, et a également été mandatée comme teneur de livre 'high yield' pour la transaction de USD 350 millions portant sur l'émission d'obligations senior subordonnées à haut rendement, destinées au refinancement d'une partie de la dette bancaire du groupe.

- BNP Paribas a agi comme chef de file dans le cadre du crédit d'EUR 1,15 milliard destiné au refinancement de la dette de Brussels Airport, et a également été mandaté et joué un rôle clé dans deux placements privés de Brussels Airport destinés au refinancement d'une partie de sa dette bancaire.

- BNP Paribas a joué un rôle clé dans le cadre du refinancement de Madrileña Red de Gas, une entreprise espagnole de distribution de gaz. La transaction portait sur un montant d'EUR 775 millions. La Banque a agi comme unique conseiller en notation et chef de file dans le cadre du prêt bancaire d'EUR 275 millions destiné au refinancement de sa dette, et a agi comme teneur de livre actif dans le cadre de l'émission obligataire d'EUR 500 millions dans le cadre du programme des eurobillets (EMTN) en septembre 2013.

Leveraged Finance:

- Mediq, une société néerlandaise d'envergure internationale, spécialisée en équipements médicaux, pharmaceutiques et en produits et services de soins, a été rachetée en février 2013 par le groupe spécialisé en capital à risque, Advent International. BNP Paribas a agi en tant que chef de file et teneur de livre pour l'émission senior d'un montant d'EUR 740 millions destinée à soutenir cette opération de rachat 'public-privé'.
- BNP Paribas Fortis a joué un rôle clé dans le LBO secondaire de l'entreprise américaine ADB, le leader mondial du secteur de l'éclairage et de la signalisation aéroportuaires, par la société française de capital à risque, PAI Partners. BNP Paribas Fortis a agi comme chef de file, souscripteur et teneur de livre pour le financement senior, d'un montant d'EUR 169 millions, et comme conseiller financier de l'acheteur. Leveraged Finance a assuré le placement des titres. L'opération a été largement sursouscrite.

Media-Telecoms:

- BNP Paribas a agi comme teneur de livre pour le financement (USD 11,8 milliards) de l'acquisition de Virgin Media par Liberty Global. Cette transaction a permis la constitution de la plus importante société au monde de communication à large bande, couvrant 47 millions de familles, et servant 25 millions de clients dans 14 pays. Le plan de financement - qui fut entièrement souscrit - se compose de prêts, d'obligations et de crédits-relais émis en USD et GBP. BNP Paribas a également aidé Liberty Global dans ses transactions de swaps de devises et de taux d'intérêt.
- BNP Paribas a été choisie comme l'un des deux coordinateurs globaux dans le cadre d'une transaction d'EUR 1,5 milliard consistant en prêts senior garantis pour Kabel Deutschland, le plus important câblodistributeur allemand. Cette transaction est destinée au refinancement de la dette, en ayant recours à une dette à long terme, moins coûteuse. BNP Paribas a largement dépassé les attentes du client à plusieurs égards dans ce dossier.

Export Finance:

- BNP Paribas a accordé à Eutelsat SA un prêt d'EUR 87,4 millions (la part de BNP Paribas représentant EUR 37,6 millions), garanti par l'ONDD (Office National Du Ducroire, l'agence belge de crédit à l'exportation). L'objectif de ce prêt est de financer le lancement d'un satellite Arianespace. Export Finance a approché l'ONDD en proposant une structure de financement innovante portant sur le contrat commercial entre deux sociétés françaises. L'ONDD, qui a accepté de miser sur la valeur ajoutée globale des Belges dans le programme Arianespace, a fourni 95% de la couverture. La structure de financement a apporté une valeur ajoutée certaine aux négociations commerciales d'Arianespace, et s'est révélée être un facteur décisif pour la signature du contrat commercial.
- BNP Paribas a participé à un prêt d'USD 150 millions (la part de BNP Paribas se montant à USD 50 millions) accordé à Türk Telekomunikasyon A.S., couvert par EKN (l'agence suédoise de crédit à l'exportation), pour financer la fourniture par Ericsson d'infrastructures de réseaux de télécommunication sans fil et de services connexes. Le prêt est couvert à 100% par AB Svensk Exportkredit ('SEK'), une société de financement détenue par l'État suédois. Cette transaction a vu le jour grâce à la présence de BNP Paribas en Turquie via TEB, les équipes d'Export Finance basées à Istanbul et Stockholm, et Media-Telecom Finance.
- BNP Paribas Fortis, par l'intermédiaire d'Export Finance MEA et le bureau Export Finance de Madrid, a joué le rôle de chef de file dans le cadre d'un prêt d'EUR 58,5 millions accordé au Ministère des Finances du Kenya, couvert à 99% (compte tenu des risques politiques et commerciaux) by CESCE, l'agence espagnole de crédit à l'exportation. Cette transaction est une première pour BNP Paribas Export Finance au Kenya. Ce prêt est destiné à financer partiellement un contrat entre Kenya Electricity Transmission Company Ltd et la société espagnole Isolux Ingeniería, pour la construction d'une ligne de transmission de 428 km/400kV entre le champ d'éoliennes du Lac Turkana et le réseau électrique kenyan. L'énergie éolienne fait partie des priorités stratégiques du pays dans le domaine de la production d'électricité, ce qui devrait soutenir la croissance économique et le développement démographique.

Capital Markets - Fixed Income

- BNP Paribas Fortis a agi comme teneur de livre associé pour la société de biopharmacie UCB, dans le cadre de l'échange de son émission obligataire à 5 ans (EUR 175 millions) arrivant à échéance en novembre 2014, contre une nouvelle émission à 10 ans. Cette transaction représente le premier échange jamais réalisé sur le marché belge pour une obligation retail classique. La partie destinée au refinancement de la transaction existante a permis à UCB d'atténuer son profil de remboursement, tout en évitant l'impact négatif inévitablement lié à une nouvelle émission.
- BNP Paribas Fortis a agi comme unique teneur de livre dans le cadre du premier placement privé d'EUR 100 millions (sans notation), pour compte de Sibelga, une entreprise spécialisée dans la distribution de gaz et d'électricité. L'échéance de 10 ans était, au moment de l'émission, la plus longue jamais vue sur le marché naissant des placements privés en euros. La transaction a permis à Sibelga d'atteindre ses objectifs de se financer à long terme, à des conditions plus avantageuses.
- BNP Paribas Fortis a agi comme teneur de livre associé dans le cadre d'une émission, en deux tranches, de titres super-subordonnés pour la société Solvay. Le montant porte sur EUR 1,2 milliard. En octobre 2013, Solvay a clôturé l'acquisition, pour un montant d'USD 1,345 milliard, de Chemlogics, une société américaine spécialisée dans le secteur pétrolier et gazier. Parallèlement, Solvay a émis des titres hybrides destinés à renforcer son bilan. Cette transaction hybride renforce le bilan au-delà de l'échéance de refinancement de sa dette, à partir de 2014 et au-delà. La société a eu recours à une structure permettant à Moody's et à S&P de reconnaître l'émission comme du capital à raison de 50%, jusqu'à la première date de remboursement, ainsi que dans le cadre des IFRS.

En 2013, la Banque s'est vu décerner les récompenses et prix suivants:

- 'Best Arranger of Western European Loans' (Euroweek, 2013);
- 'Best Project Finance House in Western Europe' (Euromoney, juillet 2013);
- 'Renewable Financial Advisor of the Year' (Infrastructure Journal, avril 2013);
- Deuxième teneur de livre et chef de file sur base des volumes sur le marché des prêts à effet de levier dans la zone EMEA (Dealogic);
- Deuxième teneur de livre et premier chef de file sur base des volumes sur le marché des acquisitions/scissions dans la zone EMEA (Dealogic).

BGL BNP Paribas SA

BGL BNP Paribas est basée au Luxembourg, un des quatre marchés domestiques du Groupe BNP Paribas. Dans le Grand-duché, BGL BNP Paribas se classe:

- N° 1 du Corporate Banking
- N° 2 du Retail Banking
- N° 1 des employeurs du secteur financier
- N° 1 de l'activité bancaire de la 'Grande Région', un concept connu au sein de l'Union Européenne.

Les trois pôles d'activités du Groupe BNP Paribas - Retail Banking, Investment Solutions, et Corporate and Investment Banking - sont représentés au sein de BGL BNP Paribas.

BGL BNP Paribas comprend quatre filiales qui déploient des activités de leasing, de factoring et de financement, et détient des participations dans des sociétés d'assurance et de gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas.

Retail Banking

Retail et Corporate Banking au Luxembourg

BGL BNP Paribas Retail et Corporate Banking au Luxembourg propose une large gamme de produits et services financiers aux particuliers, aux indépendants, et aux grandes entreprises. La banque s'appuie sur son réseau de 40 agences, ainsi que sur ses départements spécialisés et unités dédiées aux grandes entreprises.

BGL BNP Paribas est la deuxième banque du Grand-duché de Luxembourg pour les clients particuliers, au nombre de 204.000, ce qui représente une part de marché de 16%. Elle est la première banque des entreprises, avec 36.000 clients, soit une part de marché de 35%. De plus, les six centres de Wealth Management de BGL BNP Paribas, qui sont adossés au réseau d'agences, proposent des services de banque privée aux clients résidents du Grand-duché de Luxembourg.

L'exercice 2013 s'est caractérisé par le renforcement des relations entre la Banque et ses clients. Elle a vu le lancement d'une offre renouvelée en Retail banking, comprenant une assurance habitation globale et une couverture d'assurance destinée tout particulièrement aux résidents du Grand-duché. D'autres nouveautés comprennent le lancement de NetAgence, une agence bancaire en ligne, ainsi que de la mise en place d'un programme ambitieux de modernisation du réseau d'agences.

Corporate Banking a également lancé deux nouveaux produits - ForCash et Vendor Lease - et a intensifié ses efforts pour attirer les dépôts de la clientèle. Les frais et charges ont également été harmonisés. Un autre point à souligner concerne l'augmentation de volume de transactions dans l'offre Supply Chain Management. De plus, les ventes croisées ont augmenté suite aux transactions et à l'offre conjointe avec la France et la Belgique pour les travailleurs transfrontaliers.

Personal Investors

BNP Paribas Personal Investors, un département de BGL BNP Paribas spécialisé en épargne en ligne et en courtage, s'adresse à une clientèle internationale résidant au Luxembourg ou à l'étranger, à la recherche de services de haute qualité, leur offrant la possibilité de communiquer avec leur banque via internet, le téléphone et/ou lors de rencontres en face-à-face.

Avec plus de 20 ans d'expérience dans les relations avec les expatriés, BNP Paribas Personal Investors au Luxembourg a créé une marque dédiée à ces clients, The Bank For Expats®, qui devrait renforcer sa position de banquier spécialisé dans les besoins financiers de la communauté des expatriés.

A la fin de 2013, la Banque a lancé une nouvelle version du site internet de The Bank For Expats®, en cohérence avec la nouvelle campagne de promotion lancée au cours du mois de mai. De plus, de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées au site internet BNP Paribas Personal Investors, y compris la possibilité de réaliser des transactions avec un prêt Lombard et de consulter ses extraits de compte en ligne.

Investment Solutions

Les équipes Private Banking de BGL BNP Paribas proposent à leurs clients des solutions intégrées sur mesure pour la gestion de leur patrimoine.

Grâce à une organisation des équipes multilingues par marché, les clients bénéficient de nombreux services adaptés à leurs besoins spécifiques et sont accompagnés, dans leur langue, dans la gestion de leur patrimoine. Les services de Wealth Management sont également offerts dans les centres de Wealth Management au Luxembourg, où nos banquiers privés s'appuient sur l'expertise et le savoir-faire des équipes internationales de BNP Paribas Wealth Management.

Wealth Management Luxembourg a poursuivi en 2013 la refonte de sa gamme de produits et de services, afin de répondre aux besoins d'un monde en mutation. Pour répondre à la demande croissante de solutions numériques, les équipes de Private Banking ont créé une application pour iPad qui permet aux clients de

consulter les données et la performance de leur portefeuille, ainsi que l'historique de leurs transactions, sur leur tablette. Le site internet s'est également doté de nouvelles fonctionnalités destinées aux clients très fortunés.

Corporate and Investment Banking

La succursale luxembourgeoise de BNP Paribas Corporate and Investment Banking (CIB) propose des services liés aux marchés des actions et aux marchés monétaires, de courtage, de banque d'investissement, de financement structuré, des opérations de couverture pour les entreprises, ainsi que des services de gestion du portefeuille active ou passive. Les clients de CIB sont pour la plupart des entreprises ou des institutions financières domiciliées au Grand-duché de Luxembourg. Les équipes commerciales et de trading locales peuvent s'appuyer sur l'ensemble du Groupe BNP Paribas en termes de savoir-faire et de services.

BNP Paribas Bank Polska SA

BNP Paribas Bank Polska SA englobe toutes les activités de banque de détail et de corporate banking du groupe en Pologne. La Banque est organisée en trois segments: Retail Banking (y compris Private Banking et les services aux PME), Personal Finance, et Corporate & Transaction Banking.

BNP Paribas Bank Polska déploie ses activités au travers d'un réseau de 224 agences et 9 Centres d'affaires au service des entreprises. La banque compte plus de 400.000 clients.

Dans un marché caractérisé par une très forte concurrence, BNP Paribas Bank Polska a, en 2013, poursuivi ses efforts de transformation de son modèle opérationnel, qui se concentre sur l'amélioration de son profil de risque et le développement de sa clientèle sur base de segments bien définis.

En 2013, BNP Paribas Bank Polska a attiré près de 73.000 nouveaux clients. Au vu du contexte macroéconomique actuel et de la situation des marchés financiers, la Banque continuera à développer ses activités de crédit à un rythme approprié, en accordant une attention particulière à la qualité des crédits.

En 2013, la Banque a clôturé un plan lancé en 2012, dont l'objectif était d'augmenter l'efficacité opérationnelle et de réduire les coûts, en particulier dans les fonctions centrales et de back office, tout en poursuivant ses investissements sélectifs dans le réseau commercial et les entités opérationnelles.

BNP Paribas Bank Polska a enregistré des progrès constants dans la mise en place de sa stratégie dans l'ensemble de ses secteurs d'activités. Par ailleurs, la banque a réussi à maintenir de solides positions sur le plan de ses fonds propres et de sa liquidité.

Au cours de l'année, l'équipe de direction de la Banque a pris des mesures, avec le soutien de son principal actionnaire, pour procéder à une augmentation de capital via l'émission de nouvelles actions, l'objectif étant d'atteindre un capital flottant représentant 15% du total des actions. Cependant, le processus a dû être reporté suite à l'annonce de l'acquisition par le Groupe BNP Paribas d'une autre banque polonaise, Bank Gospodarki Żywnościowej S.A, actuellement détenue par le groupe Rabobank à concurrence de 98,51%.

L'offre de produits pour les clients particuliers a été développée pour rencontrer les besoins des trois segments visés par BNP Paribas Bank Polska - Mass Market, Aspiring, Affluent et Prestige - qui sont servis par le réseau d'agences, par internet, via un Call Centre, ainsi que via différents canaux extérieurs tels que les concessionnaires automobiles, les sociétés d'assurance et les courtiers. De plus, la Banque a amélioré son service en ligne 'Pl@net' et lancé une application électronique, 'Mobile Pl@net', qui permet aux clients de réaliser diverses transactions financières via leur téléphone intelligent ou leur tablette. La Banque a également lancé iGotówka, un service de crédit 100% numérique.

Les produits les plus populaires parmi nos clients particuliers sont des prêts personnels liés à un compte courant, et le financement automobile. Soutenus par une offre attrayante et des campagnes de promotion dynamiques de Personal Finance, le volume des crédits octroyés en 2013 est en hausse de 16% par rapport à 2012.

En plus de ces produits et services destinés aux clients particuliers, BNP Paribas Bank Polska propose des services par le biais de son segment Private Banking aux particuliers fortunés disposant d'un patrimoine égal ou supérieur à PLN 600.000 (soit environ EUR 145.000). Cette offre de Private Banking comprend des services de courtage, de conseils en investissement, de planification patrimoniale, de gestion discrétionnaire du portefeuille, et d'exécution des ordres des clients lors de la vente ou l'achat d'instruments financiers. Les clients Private Banking profitent également de l'accès aux services et produits proposés par le réseau international Private Banking du Groupe BNP Paribas. En 2013, les activités Private Banking ont connu une croissance dynamique, suite au lancement du nouveau modèle opérationnel en 2012.

En plus des clients particuliers, le segment Retail Banking sert les PME - soit des entreprises dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas PLN 60 millions - en proposant une gamme complète de solutions bancaires et de financement, par le biais d'équipes dédiées, situées dans les agences principales. En 2013, la Banque a renforcé son offre, pour répondre aux besoins des micro-entreprises et des indépendants, basée sur le développement de Transaction Banking et sur un processus rapide d'analyse des demandes de crédits, assorti d'une approche prudente en matière de risques.

L'attractivité de l'offre de la Banque pour les PME a permis à BNP Paribas Bank Polska d'occuper la deuxième place du classement Forbes de 'Best Bank for Companies' en Pologne. BNP Paribas Bank Polska a aussi été nommée parmi les leaders de l'octroi de crédits, en particulier pour ce qui a trait à la large gamme de crédits bénéficiant du support d'institutions européennes telles que la BERD, la BEI et le FEI, et s'est également bien classée dans la catégorie 'Customer Service Quality'. De plus, la Banque a lancé au cours de l'année une 'Business Academy' et un programme de formation spécialement destinés aux patrons de PME.

Les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à PLN 60 millions sont prises en charge par les équipes de Corporate & Transaction Banking (CTB), via les neuf Business Centres. La clientèle se compose de sociétés locales et de filiales de groupes internationaux qui sont clients de BNP Paribas à une échelle européenne ou mondiale. BNP Paribas Bank Polska a également acquis de nombreux nouveaux clients internationaux servis par des entités du Groupe BNP Paribas dans d'autres pays, dans le cadre du programme 'One Bank for Corporates in Europe'.

Malgré l'instabilité du contexte économique international CTB a enregistré une hausse de ses revenus en 2013. La Banque a recueilli les fruits du lancement de nouvelles gammes de produits, en particulier en Structured Finance, en Cash Management et en Trade Finance. CTB poursuit le développement de son offre, en particulier dans le cadre du programme 'Cash Management Europe'.

En servant le segment Corporate Banking, la Banque collabore étroitement avec la succursale de BNP Paribas SA en Pologne, qui fait partie de l'activité CIB et qui est en charge d'environ 20 grandes entreprises locales et clients institutionnels, et de l'offre Investment Banking du Groupe en Pologne.

BNP Paribas Bank Polska détient 100% des actions de trois filiales: une société de gestion d'actifs (TFI BNP Paribas Polska SA), une société de leasing (Fortis Lease Polska sp. z o.o.) et BNP Paribas Factor Sp. z o.o., une société offrant des services de factoring sans recours et avec recours.

BNP Paribas Bank Polska collabore également avec d'autres filiales du Groupe BNP Paribas en Pologne, dont l'offre comprend par exemple des services liés aux titres, des services d'assurance, de gestion de flottes, ainsi que du conseil et du courtage en immobilier.

Türk Ekonomi Bankası A.Ş. (TEB)

BNP Paribas Fortis est présente en Turquie par le biais de TEB, dont elle détient 44,75%. Cette participation est le résultat de la fusion de Fortis Banque Turquie avec TEB, intervenue le 14 février 2011. La banque fusionnée occupe le dixième rang dans le secteur bancaire turc, sur base de sa part de marché en crédits et en dépôts (au 30 septembre 2013) et comprend toute la gamme des activités Retail du Groupe BNP Paribas en Turquie.

La Banque Retail propose des cartes de débit et de crédit, des prêts hypothécaires, des prêts personnels, ainsi que des produits d'investissement et d'assurance, qui sont distribués par le biais d'un réseau de 544 agences et via internet, Phone banking et Mobile banking.

S'appuyant sur ses entités commerciales et entités bancaires dédiées aux petites entreprises, la Banque met également à la disposition des PME un éventail complet de services bancaires, et est reconnue pour son savoir-faire remarquable dans les autres services non financiers. TEB a été nommée par l'IFC comme étant l'une des trois meilleures banques dans le monde pour ses services non financiers offerts aux PME.

Les services de Corporate Banking comprennent le financement d'activités commerciales internationales, la gestion d'actifs, la gestion de liquidités (cash management), des services de crédit, des couvertures de risque de change, de taux d'intérêt et de cours des matières premières, ainsi que des services de factoring et de leasing.

Servant d'exemple de fusion réussie sur le marché turc, TEB poursuit son développement. Au cours de 2013, la Banque a réussi à générer des revenus extrêmement satisfaisants. Cependant, des changements importants au niveau de la réglementation ont pesé sur la croissance des bénéfices.

Au cours de 2013, TEB a ouvert 41 nouvelles agences, ce qui porte leur nombre total à 544, et installé plus de 600 nouveaux ATM, pour atteindre une flotte de plus de 1.677 appareils, ce qui améliore sensiblement l'accessibilité de ses services. Par ailleurs, TEB a également investi dans l'amélioration de son efficacité. Entre la fin 2009 et la fin 2013, TEB a réalisé des avancées notables dans la plupart des indicateurs d'efficacité.

A travers la 'TEB Family Academy', la Banque s'est lancée dans une campagne visant à augmenter les connaissances financières et l'accès aux services financiers pour les particuliers. Cette initiative, qui s'inscrit dans la responsabilité sociétale des entreprises, cadre parfaitement avec la vision de TEB qui vise à aider les familles à se créer un meilleur avenir. Depuis octobre 2012, près de 70.000 personnes ont pu suivre gratuitement des cours sur des matières financières.

Responsabilité Sociétale des Entreprises

En 2013, BNP Paribas Fortis a continué à développer diverses initiatives RSE, ce qui confirme la volonté de la Banque de prendre très au sérieux ses responsabilités économiques, sociétales, civiques et environnementales.

Responsabilité économique: financer l'économie de façon éthique

La Banque a continué à accorder un soutien important à des projets de développement durable en Belgique. En 2013, BNP Paribas Fortis a octroyé des crédits à concurrence d'EUR 6,14 milliards pour des projets d'investissements dans le secteur 'green and social profit'. La Banque a notamment consacré EUR 2,25 milliards à des investissements dans des initiatives du secteur non marchand (hôpitaux, universités, etc.), EUR 592,4 millions dans des prêts 'verts', EUR 1,18 milliard (CPBB: EUR 308 millions et CIB: EUR 876,9 millions) dans le soutien de projets dans le secteur des énergies renouvelables, et EUR 190,5 millions pour l'achat de véhicules respectueux de l'environnement. Enfin, EUR 248,9 millions (dont des prêts octroyés par Fintro) ont été consacrés à des crédits dans le secteur énergétique.

De plus, le mandat de gestion discrétionnaire de portefeuille (DPM ou discretionary portfolio management) d'investissements socialement responsables a connu un grand succès. Les actifs sous gestion ont augmenté d'EUR 400 millions au cours de 2013, pour atteindre un total cumulé d'EUR 525 millions à la fin de l'année (soit une hausse de 413% par rapport à 2012) pour un total de 1.787 mandats.

En collaboration avec les divisions Retail & Private Banking et Investment Partners du Groupe BNP Paribas et dans le cadre d'une refonte de sa gamme de produits de placement, la Banque a développé un nouvel éventail de fonds d'investissement socialement responsables. En avril 2013, elle a lancé la note BP2F SRI, dont la politique d'investissement prévoit que la composante 'épargne' soit intégralement réinvestie dans des crédits et investissements dans des sociétés, organismes ou projets répondant à des critères socio-éthiques définis. La note est audité et certifiée par le Forum ETHIBEL, une agence de consultance néerlandaise qui effectue des contrôles indépendants des critères de durabilité, d'éthique et de responsabilité sociétale des entreprises. Depuis son lancement en avril, la note BP2F SRI s'est classée en tête des ventes de produits RSE, attirant pas moins d'EUR 96 millions.

Les collaborateurs de BNP Paribas Fortis exposés à des secteurs industriels ou commerciaux sensibles ont reçu des formations sur la production d'électricité dans des centrales au charbon et centrales nucléaires, sur l'industrie de la défense et la protection des forêts. La Banque a établi des politiques claires pour tous ces secteurs. Des cours sur l'industrie minière et les sables bitumineux sont actuellement en préparation. La Banque a également mis en place un groupe de travail dont la mission est d'établir des politiques pour le secteur agricole. Au cours de l'année, de nombreuses transactions ont fait l'objet d'un contrôle de leur conformité par rapport aux politiques sectorielles de la Banque.

Depuis son lancement à Bruxelles il y a deux ans, microStart est devenu un acteur clé dans la lutte contre le chômage et l'exclusion sociale. En octroyant des microcrédits et en offrant un coaching gratuit par des experts volontaires, microStart aide les personnes exclues du circuit bancaire classique à démarrer leur propre activité. En 2013, microStart a interviewé 1.700 porteurs de projets et accordé 402 microcrédits (contre 275 en 2012, soit une hausse de 46%), pour un montant total d'EUR 1,92 million. Le montant moyen des prêts accordés est inférieur à EUR 5.000. Depuis la création de microStart en 2011, ses conseillers ont rencontré plus de 3.000 candidats entrepreneurs et ont accordé un total de 777 microcrédits.

Deux nouvelles agences microStart ont vu le jour à Gand et Liège en juin 2013. La Banque a également investi EUR 7,5 millions dans le secteur de la micro finance par le biais du Rural Impulse Fund II (RIF II), un fonds géré par Incofin, qui investit dans des organismes de microcrédit via des crédits et des investissements en capitaux. Ces organismes proposent des services financiers dans des zones rurales défavorisées.

BNP Paribas Fortis a consenti des efforts importants pour promouvoir l'éthique dans le secteur bancaire. Ces initiatives ont porté notamment sur des formations obligatoires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Ces formations ont été suivies par 11.300 collaborateurs. Des mesures de sensibilisation ont été prises pour promouvoir les comportements éthiques. La Banque a également mené une campagne intense sur la Satisfaction des Clients, basée sur cinq valeurs fondamentales: l'écoute, la transparence, le partenariat, l'accessibilité et l'engagement social.

Responsabilité sociétale: poursuivre une politique de ressources humaines engagée et équitable

Depuis 2012, une partie de la rémunération variable des collaborateurs de la Banque est liée à la réalisation de six objectifs durables et socialement responsables, notamment: la satisfaction des clients, la diversité, la participation à l'enquête sur la satisfaction et la motivation des employés, la formation dans le domaine de la conformité et de la gestion des risques, la réduction de l'empreinte écologique des activités de la Banque, et l'amélioration de la santé et du bien-être sur le lieu de travail.

Les initiatives prises par la Banque sur le plan de la durabilité et de la responsabilité sociétale des entreprises comprennent:

- Un programme de formation en ligne sur le thème de la 'Gestion des équipes diversifiées'. Cette formation a été suivie par 1.800 cadres, soit 80% du nombre total de cadres.
- MixCity Belgium, un réseau interne dont l'objectif est de soutenir le développement des carrières du personnel féminin à tous les niveaux de la Banque et d'augmenter l'attractivité de BNP Paribas Fortis comme employeur auprès du public féminin.
- Lancement du nouveau réseau 'O2', destiné à soutenir les collaborateurs de plus de 50 ans et leur permettre de partager leurs idées au sein de la banque et dans la société en général.
- Une série de quotas internes en termes de nomination de femmes: 50% de tous les stagiaires, de 30 à 50% des participants aux programmes de développement de carrière, 50% des nouvelles nominations à la direction des agences et 25% des nominations de cadres supérieurs devront être des femmes.

Responsabilité civique: combattre l'exclusion sociale et promouvoir l'éducation et la culture

BNP Paribas Fortis participe à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle applique une politique de mécénat soutenue, en offrant son appui à des initiatives dans le domaine de l'éducation, de la culture, et de l'aide aux jeunes défavorisés.

Dans le domaine de la lutte contre l'exclusion sociale, on trouve notamment les projets suivants:

- Belgian Homeless Cup: la banque soutient ce projet sportif à connotation sociale, qui encourage les personnes sans abri à se reconnecter avec la société. Ce projet a remporté le Prix Prince Philippe en 2013.

- Organisation des salons de l'emploi 'Win-Win' dans 21 villes de Belgique, dont l'objectif était d'établir des contacts entre des employeurs et des associations socioculturelles, en collaboration avec les autorités locales.

- Au cours de l'année, la Fondation BNP Paribas Fortis a accordé son soutien à 300 entreprises de travail social, dont 178 ont bénéficié d'une aide financière, pour un montant total d'EUR 1 million, tandis que d'autres ont reçu une aide en nature (matériel, équipement et contribution de volontaires). L'opération 'Centimes rouges', lancée en collaboration avec le réseau d'agences, a collecté EUR 93.000, ce qui a permis d'offrir 33.000 repas à des publics défavorisés, via le réseau de banques alimentaires.

Les initiatives dans le domaine de l'Éducation et de la Culture comprennent:

- La banque en toute simplicité: ces ateliers consacrés à des thèmes financiers sont organisés par les collaborateurs de BNP Paribas Fortis sur base volontaire. L'objectif est de rassembler des clients et des non-clients pour discuter de sujets bancaires ou non bancaires, dans une atmosphère détendue et en l'absence de tout objectif commercial. En 2013, près de 300 séances ont pu être organisées, accueillant plus de 2.100 participants.
- Partenariats avec les universités: cinq chaires universitaires sont actuellement soutenues par la Banque, et un nouveau programme de recherche avec HEC - Université de Liège a été lancé en 2013.
- Le prix 'Young Artistic Talent' organisé par le département 'Arts, Collection & Historical Archives' de BNP Paribas Fortis, dont l'objectif est de promouvoir les jeunes artistes âgés entre 18 et 35 ans.

- L'organisation de l'exposition 'Chemin de fer Pékin-Hankow' (en collaboration avec le département 'Heritage & Historical Archives' du Groupe BNP Paribas), qui raconte l'histoire de la construction de la première ligne de chemins de fer en Chine.

Responsabilité environnementale: lutter contre les changements climatiques

BNP Paribas Fortis a pris de nouvelles mesures pour réduire son empreinte environnementale en 2013. Plusieurs initiatives ont été prises tant dans les départements centraux que dans l'ensemble des divisions de la Banque, grâce au soutien de 500 'eco-coaches', dont la mission est d'encourager la réduction de la consommation de papier et d'énergie, et la réduction des émissions de CO2.

Des mesures ont été prises pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments de la Banque, tant les immeubles administratifs que les centres de données et les agences bancaires. Des objectifs ont été fixés, et un plan d'action mis en place dans le cadre du système de certification ISO 14001 dans le domaine environnemental. Les progrès accomplis chaque année sont mesurés et l'approche adaptée si nécessaire. En plus de nos efforts pour réduire progressivement la consommation énergétique, la fourniture d'électricité de la Banque est 100% 'verte'.

En outre, la Banque se concentre sur la consommation d'énergie et la durabilité dans le cadre de la fourniture des services aux clients. Cela inclut la large gamme de produits d'investissement durables, le financement de projets de constructions passives, des conditions spéciales en matière de financement et d'assurance de véhicules respectueux de l'environnement, et le produit d'assurance BNP Paribas Fortis 'Life Climate Change', qui investit exclusivement dans des secteurs s'adressant à la problématique du changement climatique. De nouvelles politiques sectorielles ont été introduites au cours de l'année dans le cadre d'industries 'sensibles'. De plus, un accord interne a été signé par des représentants du personnel pour promouvoir le recours à des moyens de transport 'verts'.

Modifications du périmètre de consolidation

Les principaux changements intervenus au niveau du périmètre de consolidation de BNP Paribas Fortis au cours de l'année 2013 portent sur des acquisitions et des cessions de succursales étrangères, sur le transfert d'activités de Specialised Finance du Groupe BNP Paribas, et le contrôle et la consolidation globale de TEB. Les changements dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas Fortis comprennent entre autres:

- La création d'une succursale BNP Paribas Fortis aux Pays-Bas (Amsterdam) le 27 mai 2013, et le transfert opérationnel des activités de la succursale néerlandaise de BNP Paribas SA à la nouvelle succursale BNP Paribas Fortis SA/NV.
- La fermeture définitive, au cours de 2013, des succursales de BNP Paribas Fortis au Portugal (Lisbonne) et au Royaume-Uni (Londres).
- Le changement de la méthode de consolidation de Türk Ekonomi Bankası A.S. (TEB), qui passe de l'intégration proportionnelle à la consolidation par intégration globale.

- Le transfert des portefeuilles de crédits et des activités de CIB Specialised Finance du Groupe BNP Paribas à BNP Paribas Fortis. Ce transfert a démarré au cours du premier trimestre 2013, et s'est poursuivi jusqu'au début de 2014.

D'autres informations concernant les changements de périmètre de consolidation sont disponibles dans la Note 8.a 'Périmètre de consolidation' et dans la Note 8.b 'Regroupement d'entreprises'.

Modifications au niveau de l'actionnariat

Le 13 novembre 2013, l'État belge et BNP Paribas ont conclu un accord portant sur le transfert à BNP Paribas des 25% + une action détenus par l'État belge (via la SFPI) dans BNP Paribas Fortis SA/NV, pour un montant total d'EUR 3,25 milliards. Cette participation trouve son origine dans les transactions effectuées en 2008-2009, au moment où la situation financière de Fortis Bank Belgium (aujourd'hui BNP Paribas Fortis) s'était détériorée. L'État belge a décidé à ce moment-là d'acquérir (via la SFPI) 25% du capital de Fortis Bank Belgium, le solde étant acquis par BNP Paribas. La transaction du 13 novembre n'a eu aucun impact sur le périmètre de consolidation de BNP Paribas Fortis.

Notations de crédit de BNP Paribas Fortis au 28/02/2014

	Long-terme	Perspective	Court-terme
Standard & Poor's	A+	Négative	A-1
Moody's	A2	Stable	P-1
Fitch Ratings	A+	Stable	F1

Le tableau ci-dessus montre les principales notations de crédit ainsi que la perspective pour BNP Paribas Fortis au 28 février 2014. Chacune de ces notes reflète l'opinion de l'agence de notation uniquement à sa date d'émission. Toute explication de la signification de ces notes doit être obtenue auprès de l'agence de notation appropriée.

Il n'y avait pas d'ajustements de la notation durant l'année 2013.

Déclarations prospectives

Il convient de préciser que toute déclaration sur des attentes futures ou autres éléments prospectifs se base sur la perception actuelle de la société et sur des hypothèses incluant un certain degré de risques et d'incertitudes, particulièrement dans le contexte économique et financier actuel.

Commentaires sur l'évolution des résultats

En 2013, BNP Paribas Fortis a réalisé une bonne performance commerciale dans un environnement économique et financier difficile. Le résultat d'exploitation atteint EUR 1.676 millions, en hausse d'EUR 549 millions ou 49% par rapport à 2012, fruit d'un produit net bancaire plus élevé et d'un contrôle rigoureux des coûts. Cette hausse est partiellement compensée par un coût du risque plus élevé. Le résultat net attribuable aux actionnaires s'élève quant à lui à EUR 638 millions en 2013, soit une hausse d'EUR 325 millions par rapport à 2012. Cette hausse s'explique principalement par une légère augmentation de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence, et par une augmentation du résultat net sur autre actifs immobilisés en raison de la moins-value de cession enregistrée en 2012.

Le résultat positif s'appuie sur des performances commerciales et financières solides dans la plupart des entités de BNP Paribas Fortis. Les résultats commerciaux ont été soutenus par des produits de commission plus élevés tandis que la marge nette d'intérêts demeurait sous pression. Les résultats financiers sont, eux, en hausse en raison d'un impact négatif moins important du spread de crédit propre qui tient compte de l'ajustement positif pour l'évaluation de la dette, et de plus-values réalisées sur la vente d'obligations souveraines. Les charges générales d'exploitation, hors effet de périmètre, sont sensiblement moins élevées grâce au contrôle rigoureux des coûts dans la plupart des pays. Le coût du risque est en hausse par rapport à celui de 2012 qui était influencé par d'importantes reprises sur provisions collectives. La

quote-part du résultat net dans les sociétés mises en équivalence est en hausse en raison d'une contribution accrue de BNP Paribas Investment Partners et AG Insurance, bien qu'une dépréciation de la participation dans le métier de l'asset management ait dû être comptabilisée ces deux dernières années. En 2012, le résultat net sur autres actifs immobilisés comportait une perte d'EUR (236) millions provenant essentiellement de la cession d'entités étrangères. En 2012, l'impôt sur le résultat avait été positivement influencé par la reconnaissance d'actifs d'impôts différés sur les pertes provenant de la liquidation d'anciennes participations.

La comparaison entre le résultat des exercices 2013 et 2012 est influencée par les activités de Leasing qui, depuis le 2^{ème} trimestre 2012, sont consolidées par intégration globale et non plus par mise en équivalence, par la consolidation des succursales en Norvège (depuis le 4^{ème} trimestre 2012) et aux Pays-Bas (depuis le 2^{ème} trimestre 2013), et du transfert des activités de Specialised Finance à CIB en Belgique. Ces impacts sont plus largement commentés dans les paragraphes qui suivent. La consolidation par intégration globale de TEB à la suite d'une modification du pacte d'actionnaires a un impact limité sur le résultat 2013, étant donné que cette transaction a été réalisée en fin d'année.

En ce qui concerne la répartition géographique, sur base du pays d'exploitation des sociétés de BNP Paribas Fortis, 58% du produit net bancaire est généré en Belgique, 12% au Luxembourg, et 30% dans les autres pays où BNP Paribas Fortis est actif.

Les **produits d'intérêts nets** atteignent EUR 4.439 millions en 2013, en baisse d'EUR 18 millions par rapport à 2012. Les changements de périmètre de consolidation provenant de la première consolidation des succursales de Norvège et des Pays-Bas, du transfert des activités Specialised Finance en Belgique, ainsi que l'intégration globale des activités de Leasing (à partir du 2^{ème} trimestre 2012) et de certaines entités de Factoring (à partir du 2^{ème} trimestre 2013) ont eu un impact positif d'EUR 249 millions. La baisse observée des produits d'intérêts nets se situe essentiellement en Belgique, au Luxembourg et au sein de CIB hors Belgique. En Belgique, cette baisse résulte du renouvellement ou réinvestissement dans le portefeuille obligataire à des taux plus bas, et du produit net bancaire moins élevé dans la banque de détail en raison de la pression sur les marges des engagements. On observe également des marges moins élevées sur les dépôts, principalement sur les comptes d'épargne, malgré des volumes plus élevés. Cette diminution des marges sur engagements est partiellement compensée par des marges plus élevées sur les prêts et notamment sur la nouvelle production de prêts hypothécaires (influence des volumes et des marges). Chez BGL BNP Paribas, la marge d'intérêts est négativement impactée par la vente d'obligations souveraines en 2012 et par des marges moins élevées sur les activités commerciales, notamment celles de CIB et de Wealth Management. Au niveau des succursales du métier CIB (principalement au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Espagne et au Portugal), les revenus d'intérêts sont sous pression du fait de la diminution progressive de certains portefeuilles. Enfin, en Turquie, les produits d'intérêts nets sont légèrement sous pression (l'effet volume étant compensé par le plafonnement des taux d'intérêts depuis juin 2013 et par la dépréciation de la lire turque) tandis que les revenus d'intérêts de Personal Finance bénéficient de la croissance des volumes.

Les **produits de commission nets** atteignent EUR 1.557 millions en 2013, en hausse d'EUR 240 millions ou 18% par rapport à 2012. Les modifications du périmètre de consolidation liées aux activités de Leasing, de certaines entités de Factoring, des succursales des Pays-Bas et de la Norvège, ainsi que des commissions perçues en raison du transfert des activités de Specialised Finance à CIB en Belgique ont eu un impact positif d'EUR 158 millions. La hausse des produits de commission nets découle de commissions de vente plus élevées sur les produits de hors bilan, ainsi que de commissions de gestions plus élevées dans la Banque de Détail en Belgique, alors qu'en 2012 une commission d'EUR (17) millions avait été payée à l'Etat belge pour lever la garantie d'Etat sur

le portefeuille des instruments de crédit structurés. En outre, au Luxembourg, les produits de commission nets augmentent (en raison de commissions 'trailer' et de commissions performance plus élevées, et de rétrocessions de commissions de BNP Paribas à l'activité CIB en Belgique). Cette augmentation est aussi constatée en Turquie (en raison de la croissance de l'activité et des commissions sur les transactions des cartes de crédits et de services de paiement).

Le résultat net sur les instruments financiers détenus à la juste valeur par le compte de résultat s'élève à EUR 249 millions, en hausse d'EUR 160 millions par rapport à 2012. Cette augmentation s'explique notamment par un plus faible impact net négatif des spreads de crédit d'EUR (72) millions (ajustement négatif de la juste valeur de la dette propre pour EUR (94) millions et ajustement positif sur le portefeuille de prêts évalués à la juste valeur pour EUR 22 millions), à comparer à EUR (172) millions en 2012. De plus, un ajustement positif de l'évaluation de la dette d'EUR 23 millions a été comptabilisé en 2013 alors qu'en 2012 une indemnité d'EUR (69) millions avait été payée dans le cadre d'un dénouement partiel de la dette subordonnée CASHES.

Le résultat net sur les actifs financiers disponibles à la vente s'élève à EUR 164 millions en 2013 par rapport à EUR (45) millions en 2012. Le résultat positif de 2013 provient notamment de la vente d'obligations souveraines en Belgique (essentiellement EUR 134 millions d'obligations souveraines belges et EUR 16 millions d'obligations souveraines polonaises), et en Turquie (EUR 22 millions d'obligations souveraines turques). En 2012, la réduction de l'exposition au risque souverain avait généré une perte sur la vente des obligations souveraines portugaises (EUR (134) millions), partiellement compensée par des plus-values sur la vente d'obligations souveraines grecques et d'autres états européens (notamment des obligations allemandes et belges).

Les produits nets d'autres activités atteignent EUR 106 millions en 2013, en hausse d'EUR 43 millions par rapport à 2012. Cela s'explique principalement par le changement de périmètre relatif aux entités du pôle Leasing (consolidées par intégration globale depuis le 2^{ème} trimestre 2012). En 2012, une perte de cession sur immeubles de placement et une dépréciation sur immeubles de placement avaient été comptabilisées par certaines sociétés de Leasing en déclin en 2012.

Les charges de rémunération et les charges d'exploitation s'élevaient à EUR (4.134) millions en 2013, en baisse d'EUR 10 millions par rapport à 2012. Les changements de périmètre relatifs aux entités du pôle Leasing, de certaines sociétés de Factoring, des succursales des Pays-Bas et de Norvège, et le transfert des activités Specialised Finance ont généré une hausse d'EUR (136) millions. Les charges d'exploitation sont en baisse dans la plupart des pays (particulièrement en Belgique), mais cette baisse est partiellement compensée par une hausse des charges en Turquie et au Luxembourg. L'évolution des coûts en Belgique a été favorablement influencée par le déploiement du programme 'Bank for the Future' initié en décembre 2012: charges de rémunération en baisse (l'indexation des salaires est plus que compensée par la diminution du nombre d'employés et des provisions pour les plans de restructuration), charges informatiques en baisse, récupération de TVA en 2013, coûts de restructuration plus élevés en 2012. L'augmentation des coûts au Luxembourg provient de charges de rémunération plus élevées (provisionnement d'un plan de départ anticipé pour EUR (41) millions), tandis que l'augmentation des coûts en Turquie s'explique par des initiatives de croissance (agences, ATM et collaborateurs).

Les charges d'amortissement s'établissent à EUR (212) millions en 2013, en baisse d'EUR 24 millions par rapport à 2012. Les changements de périmètre relatifs aux activités de Leasing, de certaines sociétés de Factoring, et des succursales des Pays-Bas et de Norvège ont généré une hausse d'EUR (3) millions. La baisse des charges d'amortissement s'explique principalement par une dépréciation en 2012 d'EUR (10) millions de certains actifs incorporels des succursales du Portugal et du Royaume-Uni, et par une diminution des charges d'amortissement sur actifs informatiques (EUR 9 millions).

Le **coût du risque** s'élève à EUR (493) millions en 2013, en hausse d'EUR 119 millions par rapport à 2012. Cette hausse est principalement due à des reprises exceptionnelles sur provisions collectives en 2012, particulièrement dans la Banque de Détail en Belgique (EUR 72 millions). Les provisions spécifiques sont plus élevées qu'en 2012, principalement dans les succursales du métier CIB (en raison de dossiers spécifiques en Espagne) et en Turquie. Cette augmentation est partiellement compensée par des provisions spécifiques moins élevées dans la Banque de Détail en Belgique.

La **quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence** s'élève à EUR (251) millions en 2013 par rapport à EUR (295) millions en 2012. Ces deux dernières années ont été impactées par une dépréciation de la participation dans le métier de l'asset management (EUR (446) millions en 2013 par rapport à EUR (470) millions en 2012). Le changement de méthode de consolidation

de mise en équivalence à intégration globale des activités de Leasing à partir du 2^{ème} trimestre 2012 et de certaines entités de Factoring à partir du 2^{ème} trimestre 2013 a généré un écart négatif d'EUR (15) millions. BNP Paribas Investment Partners a contribué au résultat pour EUR 70 millions par rapport à EUR 53 millions en 2012, notamment en raison de la reprise partielle d'une perte de cession comptabilisée en 2012. AG Insurance a contribué au résultat pour EUR 81 millions par rapport à EUR 55 millions en 2012 qui avait été impacté par des dépréciations de la dette souveraine grecque.

Le **résultat net sur autres actifs immobilisés** atteint EUR 64 millions en 2013 par rapport à EUR (236) millions en 2012. Ce résultat positif découle de la réévaluation de dettes subordonnées émises par TEB (EUR 46 millions – en raison du regroupement d'entreprises décrit à la note 8.b du Rapport Annuel), de la liquidation de Fortis Holding Malta (EUR 22 millions) et de l'ajustement sur le résultat de cession de la succursale du Portugal (EUR 7 millions). Ce résultat étant partiellement compensé par l'ajustement sur le résultat de cession de la succursale du Royaume-Uni (EUR (10) millions) et par une perte sur la cession de matériel informatique (EUR (9) millions). Le résultat négatif en 2012 découlait de la perte anticipée de la cession des succursales du Royaume-Uni et du Portugal (EUR (105) millions), du recyclage par le compte de résultat des réserves de conversion liées à la liquidation de Fortis Proprietary Investments et de FB Energy Trading (EUR (94) millions) et d'une perte sur la cession de matériel informatique (EUR (15) millions).

La **charge d'impôt sur le résultat** s'élève à EUR (529) millions en 2013 ce qui se traduit par un taux d'imposition effectif de 36%. En excluant la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (présentée nette d'impôt), le taux d'imposition effectif s'établit à 30%. En 2012, la charge d'impôt sur le résultat s'était élevée à EUR (45) millions, en tenant compte de la reconnaissance d'actifs d'impôts différés sur des pertes fiscales à reporter provenant de la liquidation de participations (EUR 291 millions). En ne tenant pas compte de cette reconnaissance d'actifs impôts différés et de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence qui est présentée nette d'impôts, le taux d'imposition effectif s'établissait à 38%.

Le **résultat net part des minoritaires** atteint EUR 322 millions en 2013, en hausse d'EUR 84 millions par rapport à 2012. Cette hausse découle principalement des résultats plus élevés de BGL BNP Paribas et des activités de Leasing (en raison du changement de méthode de consolidation des entités du pôle Leasing à partir du 2^{ème} trimestre 2012, la part des minoritaires augmentant de 50% à 75%).

Commentaires sur l'évolution du bilan

Au terme de l'exercice 2013, le total bilantaire de BNP Paribas Fortis s'élève à EUR 261 milliards, en baisse d'EUR (11) milliards ou 4% par rapport à fin 2012. Les changements de périmètre, tels que le transfert des activités de Specialised Finance, la première consolidation de la succursale des Pays-Bas, la consolidation par intégration globale de TEB et de certaines entités de Factoring, ont contribué à une augmentation du total de l'actif d'EUR 23 milliards. En outre, l'activité de mise en pension a augmenté tandis que les dettes envers la clientèle ont été soutenues par une croissance des dépôts. Ces augmentations ont été plus que compensées par une baisse des instruments dérivés liée aux opérations d'optimisation du bilan, la sortie du périmètre de consolidation des succursales du Royaume-Unis et du Portugal,

ainsi qu'une diminution des titres classés en prêts et créances, des actifs financiers disponibles à la vente, des avoirs auprès des banques centrales, et des dettes envers les établissements de crédits. Enfin, des remboursements ont réduit l'encours des dettes émises représentées par un titre et des dettes subordonnées.

Sur base du pays d'exploitation des sociétés de BNP Paribas Fortis, 68% des actifs sont localisés en Belgique, 8% au Luxembourg, et 24% dans le reste du monde. Cette répartition géographique est principalement influencée par la consolidation par intégration globale de TEB et l'entrée dans le périmètre de consolidation de la succursale des Pays-Bas.

Actifs

Le poste Caisse et créances à recevoir des banques centrales s'élève à EUR 10,2 milliards à la fin de l'exercice 2013, en baisse d'EUR (0,9) milliard comparé à fin 2012. Cette évolution s'explique par la baisse des facilités de dépôts auprès des banques centrales en Belgique (EUR (5,5) milliards) et au Luxembourg (EUR (1,1) milliard). Cette baisse est partiellement compensée par la hausse des réserves monétaires auprès de la Banque Nationale de Belgique (EUR 4,3 milliards) et par la consolidation par intégration globale de TEB (EUR 1,2 milliard), ainsi que la première consolidation de la succursale des Pays-Bas (EUR 0,8 milliard).

Les actifs financiers détenus à la juste valeur par le compte de résultat diminuent d'EUR (15,1) milliards ou 45% en 2013, passant ainsi à EUR 18,4 milliards. Cette baisse provient essentiellement de la poursuite de la réduction du portefeuille d'instruments dérivés d'EUR (15) milliards (passant d'EUR 22,1 milliards fin 2012 à EUR 7,1 milliards fin 2013). En dehors des évolutions de marché, cette diminution résulte également de l'impact du projet 'One window to the market'. Ce projet inclut une phase de novation durant laquelle toutes les transactions extérieures sont remplacées par des transactions back-to-back avec BNP Paribas, ainsi qu'une phase de compression durant laquelle les transactions sont terminées anticipativement et remplacées par de nouvelles transactions qui ont la même sensibilité aux variations de taux d'intérêt, mais d'autres flux monétaires futurs attendus, ainsi qu'une juste valeur plus faible. En outre, s'ajoute à cela, la diminution de l'activité de prise en pension d'EUR (0,7) milliard compensée par la hausse des titres et prêts (EUR 0,6 milliard).

Les actifs financiers disponibles à la vente diminuent d'EUR (2,6) milliards ou 7%, à EUR 32,9 milliards à la fin de l'exercice 2013. Cette baisse est principalement due à la réduction du portefeuille d'obligations souveraines pour EUR (1,7) milliard (incluant l'impact de l'intégration globale de TEB pour EUR 0,8 milliards), du portefeuille d'obligations d'entreprises (EUR (0,9) milliard), et du portefeuille d'actions (EUR (0,5) milliard). La réduction du portefeuille d'obligations souveraines résulte de ventes et de remboursements d'obligations belges (EUR (1,3) milliard), françaises (EUR (0,6) milliard), et polonaises (EUR (0,2) milliard).

Les prêts et créances sur établissement de crédit s'élèvent à EUR 19,5 milliards à la fin de l'exercice 2013, comparé à EUR 18,5 milliards à fin 2012. Cette augmentation provient principalement de l'excès de liquidité placé à la BCE par la succursale d'Allemagne (EUR 1,5 milliard), par l'ouverture de la succursale des Pays-Bas (EUR 0,4 milliard), et par la consolidation par intégration globale de TEB (EUR 0,5 milliard). Cependant, cette évolution est partiellement compensée par une baisse des créances interbancaires en Belgique et au Luxembourg (EUR (0,9) milliard).

Les prêts et créances sur la clientèle s'élevaient à EUR 160,5 milliards à la fin de l'exercice 2013, comparé à EUR 147,8 milliards à fin 2012, soit une hausse d'EUR 12,7 milliards ou 9%. Cette augmentation s'explique principalement par des changements de périmètre tels que la consolidation par intégration globale de TEB (EUR 6,9 milliards) et de certaines entités de Factoring (EUR 1,1 milliard), la contribution de Specialised Finance (EUR 11 milliards dont le transfert de 8,1 milliards d'encours de prêts), et la première consolidation de la succursale des Pays-Bas (EUR 1,6 milliard). Les titres baissent d'EUR (5,8) milliards essentiellement en raison des titres Goldfish (remboursements et ventes en février et mai 2013 pour EUR (3,9) milliards), ainsi que des ventes dans le portefeuille de crédits structurés (EUR (0,9) milliard). Hors effets de périmètre, et hors évolutions des titres et activité de mise en pension (qui baissent d'EUR (0,2) milliard), l'encours de prêts s'élève à EUR 125 milliards comparé à EUR 127 milliards à fin 2012. On observe une croissance modérée des prêts au sein de la Banque de Détail en Belgique (essentiellement les prêts hypothécaires) et de Personal Finance (reflétant une hausse de l'activité), compensée par une baisse des prêts au sein de l'activité de Leasing, essentiellement dans le portefeuille non stratégique, et au sein de CIB hors Belgique (principalement en Espagne et en Norvège).

Les comptes de régularisation et actifs divers baissent d'EUR (2,8) milliards ou 28% à EUR 7,2 milliards à la fin de l'exercice 2013, en raison de comptes d'appels de marges moins élevés (nantissement d'espèces sur les dérivés lié au projet de compression).

Les participations dans les entreprises mises en équivalence s'élevaient à EUR 3,0 milliards à la fin de l'exercice 2013, en recul d'EUR (0,6) milliard ou 16% comparé à fin 2012. Cette baisse s'explique principalement par une dépréciation d'EUR (0,4) milliard de la participation dans le métier de l'asset management et une baisse d'EUR (0,1) milliard de la participation dans AG Insurance.

Les actifs détenus en vue de la vente baissent d'EUR (2,1) milliards comparé à fin 2012. Cette réduction s'explique par le reclassement à fin 2012 des actifs des succursales du Portugal (EUR 0,6 milliard) et du Royaume-Uni (EUR 1,5 milliard) dans la catégorie 'actifs détenus en vue de la vente' en vue du transfert de leurs activités à BNP Paribas. Ce transfert s'est réalisé en mai 2013 pour la succursale du Portugal et en novembre 2013 pour celle du Royaume-Uni. A la fin de l'exercice 2013, il n'y a plus d'actifs dans cette catégorie.

Dettes et capitaux propres

Les dettes financières à la juste valeur par le compte résultat diminuent d'EUR (8,6) milliards ou 28% à EUR 22,2 milliards à la fin de l'exercice 2013. Les dérivés de négociation baissent d'EUR (13,6) milliards, passant ainsi d'EUR 18,3 milliards fin 2012 à EUR 4,7 milliards fin 2013. Hors évolutions de marché, cette baisse résulte principalement de la compression des transactions, en partie compensée par une hausse d'EUR 4,7 milliards des transactions de mise en pension.

Les dettes envers les établissements de crédit s'élevaient à EUR 18,7 milliards à la fin de l'exercice 2013, en baisse d'EUR (5,1) milliards ou 21% comparé à fin 2012. Cette réduction s'explique par un plus faible volume de dettes interbancaires en Belgique (EUR (4,1) milliards) du fait de l'évolution de la position avec la BNB (remboursement anticipé du LTRO pour un montant d'EUR (5,3) milliards et nouvelle souscription d'EUR 1,5 milliard au 4^{ème} trimestre 2013), et au sein de l'activité de Leasing (EUR (1,8) milliard en raison d'un besoin de financement réduit). Cette baisse est partiellement compensée par la consolidation par intégration globale de TEB, qui a entraîné une hausse d'EUR 2,4 milliards.

Les dettes envers la clientèle s'élevaient à EUR 160,8 milliards à la fin de l'exercice 2013, en hausse d'EUR 14,6 milliards ou 10% comparé à fin 2012. Cet accroissement s'explique principalement par les changements de périmètre de consolidation tels que l'intégration globale de TEB (EUR 6,2 milliards) et de certaines entités de Factoring (EUR 0,2 milliard), ainsi que la première consolidation de la succursale des Pays-Bas (EUR 5,1 milliards). Hors effets de périmètre et activité de mise en pension, les dépôts atteignent EUR 142 milliards, comparé à EUR 139 milliards à fin 2012. Cette hausse s'explique par l'évolution des dépôts en Belgique (essentiellement les comptes à vues et comptes d'épargne), au sein de CIB hors Belgique (particulièrement les dépôts de la clientèle Corporate de la succursale d'Allemagne) et en Turquie.

Les titres de créances s'élevaient à EUR 15,9 milliards à la fin de l'exercice 2013, en baisse d'EUR (6,5) milliards ou 29% comparé à fin 2012. Cette diminution provient principalement du remboursement de certificats de dépôts et d'autres titres de créances, partiellement compensée par un montant réduit de nouvelles émissions de dettes à long terme étant donné le faible attrait des investissements d'épargne long terme pour la clientèle particulière.

Les comptes de régularisation et passifs divers diminuent d'EUR (1,3) milliard à EUR 6,7 milliards à la fin de l'exercice 2013. Cette baisse est principalement liée à l'évolution des comptes d'appels de marges moins élevés, en partie compensée par la reconnaissance d'un passif sur TEB relatif à des options de vente détenues par un tiers (EUR 0,3 milliard).

Les dettes subordonnées baissent d'EUR (1,3) milliard ou 17%, à EUR 6,3 milliards à la fin de l'exercice 2013, en raison du remboursement d'emprunts et de certificats subordonnés (dont le remboursement anticipé de titres hybrides Tier 2 pour EUR 0,8 milliard).

Les passifs détenus en vue de la vente baissent d'EUR (1,7) milliard comparé à fin 2012. Cette réduction s'explique par le transfert à BNP Paribas des passifs des succursales du Portugal (EUR (0,1) milliard)

et du Royaume-Uni (EUR (1,6) milliard). A la fin de l'exercice 2013, il n'y a plus de passifs dans cette catégorie.

Les capitaux propres s'élèvent à EUR 18,7 milliards à la fin de l'exercice 2013, à un niveau comparable à ceux enregistrés à fin 2012. L'évolution générée par le résultat net de l'exercice (EUR 0,6 milliard) a été compensée par le dividende versé (EUR (256) millions), par le goodwill sur les activités Specialised Finance (EUR (0,3) milliard) et la reprise de l'option de vente (put option) chez TEB (EUR 64 millions).

Les intérêts minoritaires augmentent d'EUR 0,5 milliard et s'élèvent à EUR 4,8 milliards à la fin de l'exercice 2013, ce qui s'explique principalement par la consolidation par intégration globale de TEB (EUR 0,4 milliard).

Liquidité et solvabilité

La liquidité de BNP Paribas Fortis est restée favorable comme en témoignent les dépôts de la clientèle s'élevant à EUR 161 milliards et les prêts clients atteignant les EUR 153 milliards. Cette situation de liquidité favorable permet d'absorber l'impact de l'acquisition des activités de prêts de financements spécialisés.

Les dépôts de la clientèle constituent les 'Dettes envers la clientèle', exclues les opérations de mises en pension, et les prêts à la clientèle sont les 'Prêts et créances sur la clientèle', exclus les titres classés comme prêts et créances et les opérations de prises en pension.

La solvabilité de BNP Paribas Fortis est restée élevée. Au 31 décembre 2013, le coefficient de solvabilité Tier 1 de BNP Paribas Fortis s'élevait à 14,8%, en ligne avec le coefficient de 2012 (après l'impact des retraitements IAS 19 'Engagements sociaux'). Le coefficient de solvabilité total s'élève à 17,4% à fin décembre 2013, soit un pourcentage nettement supérieur au minimum réglementaire requis de 8%, mais cependant en baisse par rapport aux 18,5% de 2012 (après l'impact des retraitements IAS 19 'Engagements sociaux').

Le coefficient du capital total a diminué de 1% par rapport à l'année dernière. Cette diminution s'explique principalement par une diminution de capital Tier 2 d'EUR (1,7) milliard en raison de remboursement anticipé de dettes subordonnées.

Principaux risques et incertitudes

Les activités de BNP Paribas Fortis sont exposées à un certain nombre de risques dont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Pour s'assurer que ces risques sont bien identifiés, contrôlés et gérés de manière adéquate, la Banque applique un certain nombre de procédures de contrôle interne et utilise une vaste palette d'indicateurs de risque décrits plus en détail dans la note 4 'Gestion des risques et adéquation des fonds propres' des États financiers consolidés 2013 de BNP Paribas Fortis.

BNP Paribas Fortis est impliquée, comme partie défenderesse, dans divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en

Belgique et dans certains pays à l'étranger, qui relèvent de l'exercice ordinaire de son activité bancaire ou découlent de la restructuration de BNP Paribas Fortis et du Groupe BNP Paribas Fortis fin septembre et début octobre 2008, comme expliqué plus en détail dans la note 8.j 'Actifs et passifs éventuels' des États financiers consolidés 2013 de BNP Paribas Fortis.

Les événements survenus après la clôture de l'exercice font l'objet d'une description plus détaillée dans la note 8.l 'Événements survenus après la période sous revue' dans le Rapport Annuel Consolidé 2013 de BNP Paribas Fortis.

Déclaration du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des États financiers consolidés de BNP Paribas Fortis au 31 décembre 2013 conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi que des États financiers non consolidés de BNP Paribas Fortis au 31 décembre 2013, conformément à la réglementation énoncée à l'Arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Le Conseil d'Administration a revu les États financiers consolidés et non consolidés de BNP Paribas Fortis le 20 mars 2014 et a autorisé leur publication.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis déclare qu'à sa connaissance, les États financiers consolidés de BNP Paribas Fortis et les États financiers de BNP Paribas Fortis donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de BNP Paribas Fortis ainsi que des activités incluses dans la consolidation, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis déclare également qu'à sa connaissance, le Rapport du Conseil d'Administration comporte un exposé fidèle de l'évolution, des résultats et de la situation de BNP Paribas Fortis ainsi que des activités incluses dans la consolidation et des principaux risques et incertitudes auxquels celles-ci sont confrontées.

Les États financiers consolidés de BNP Paribas Fortis ainsi que les États financiers de BNP Paribas Fortis arrêtés au 31 décembre 2013 seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 24 avril 2014.

Bruxelles, le 20 mars 2014

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis

Déclaration de gouvernance d'entreprise

BNP Paribas Fortis a émis des obligations qui sont cotées sur le marché réglementé au sens de l'article 2, 3°, de la Loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et des services financiers. En outre, mais sans engagement de BNP Paribas Fortis, ses actions sont admises à la négociation de manière occasionnelle sur un marché d'instruments financiers multilatéraux au sens de l'article 2, 4°, de la Loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et des services financiers.

Compte tenu de ce qui précède et conformément à l'article 96, paragraphe 2, du Code des sociétés et de l'article premier de

l'Arrêté royal du 6 juin 2010, BNP Paribas Fortis applique le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 (appelé ci-après le 'Code').

Le Code peut être consulté sur <http://www.corporategovernancecommittee.be>.

Le rapport sur les rémunérations visé à la disposition 7.2 du Code a été repris dans la note 8.d 'Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux'.

1. Conformité au Code

BNP Paribas Fortis répond à la grande majorité des exigences du Code. Les différences qui subsistent ont trait principalement au Principe 8, 'Dialogue avec les actionnaires'. Le fait que la société ne soit pas capable de se conformer à toutes les dispositions du Principe 8 du Code est dû à la structure de l'actionnariat de BNP Paribas Fortis. BNP Paribas SA détient 99,93% des actions de BNP Paribas Fortis. La partie détenue par des tiers est limitée à 0,07% des actions émises. BNP Paribas Fortis est en contact permanent avec ces parties prenantes concernées via son site internet et les différents médias.

La 'Charte de gouvernance d'entreprise' de BNP Paribas Fortis peut être consultée sur son site web.

BNP Paribas SA est elle-même une société cotée à Euronext, ce qui oblige BNP Paribas Fortis, ses administrateurs et son personnel à prendre en compte certaines dispositions légales concernant la communication d'informations sensibles au marché. Cependant, le Conseil d'Administration est déterminé à protéger en tout temps les intérêts de tous les actionnaires de BNP Paribas Fortis et communiquera à ceux-ci les informations et les modalités nécessaires pour exercer leurs droits, en conformité avec le Code des sociétés.

La politique de diversité de la Banque est alignée sur l'objectif de compter au moins un tiers de femmes au conseil d'administration au plus tard en janvier 2017.

BNP Paribas Fortis n'a pas reçu de déclarations de transparence au sens de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité d'actionnariats importants.

Bien que les administrateurs non exécutifs ne se soient pas réunis en 2013, en l'absence du Président du Comité de Direction et des autres administrateurs exécutifs, afin d'évaluer leur interaction avec ces derniers (disposition 4.12 du Code), un débat permanent entre les administrateurs non exécutifs existe au sein et hors du Conseil d'Administration et de ses comités vu l'actionnariat de la Banque et la composition du Conseil d'Administration.

2. Organes de gouvernance

Conseil d'Administration

Rôle et responsabilités

Conformément à la législation et aux réglementations relatives aux établissements de crédit en vigueur en Belgique, le Conseil d'Administration est responsable de la définition de la politique générale de la Banque ('fonction de politique générale'), de la supervision des activités du Comité de Direction ('Executive Board'), de la nomination et de la révocation des membres du Comité de Direction et de la supervision des fonctions de contrôle interne ('fonction de contrôle'). Le Conseil d'Administration décide des valeurs et de la stratégie de la société, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et de ses principales politiques.

Conformément à l'article 26 de la Loi bancaire¹ et à l'article 22 des statuts de BNP Paribas Fortis (les 'Statuts'), les membres du Conseil d'Administration ont élu en leur sein un Comité de Direction, dont les membres ont la qualité d'administrateurs exécutifs'. Conformément à la Loi bancaire ainsi qu'à la réglementation de la BNB, et dans les limites de celles-ci, le Comité de Direction a reçu une délégation générale de pouvoirs pour exécuter toute action nécessaire ou utile à la gestion des activités bancaires dans le cadre de la politique générale définie par le Conseil d'Administration ('fonction de gestion').

Taille du Conseil et critères d'obtention du statut de membre

Le Conseil d'Administration est composé au minimum de cinq et au maximum de 35 administrateurs. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être actionnaires ou non et sont nommés pour un mandat renouvelable, chacun ne pouvant pas excéder 4 ans.

Conformément à la politique générale de BNP Paribas Fortis, la composition du Conseil d'Administration doit être équilibrée, tant en termes (i) de compétences, que (ii) de répartition hommes-femmes, que de (iii) nombre d'Administrateurs exécutifs et d'Administrateurs non exécutifs, indépendants ou non. Toutefois, le Conseil d'Administration ne peut être constitué d'une majorité d'Administrateurs exécutifs.

Une personne morale ne peut être membre du Conseil d'Administration.

Tous les Administrateurs doivent répondre à certains critères (être 'fit & proper'). Ils sont présélectionnés et évalués au moyen d'une liste prédéfinie de critères de sélection.

¹ Loi du 22 mars 1993 relative au statut et à la surveillance des établissements de crédit.

Conformément à la Loi bancaire du 22 mars 1993, BNP Paribas Fortis est tenu d'évaluer et de déterminer pour chaque candidat à un poste d'administrateur s'il présente les qualités requises. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de reconduction d'un mandat.

BNP Paribas Fortis est tenu de s'assurer chaque année que tous ses Administrateurs ont les qualités requises pour exercer leurs fonctions.

Composition

La composition du Conseil d'Administration au 20 mars 2014 est la suivante:

DAEMS Herman

Président du Conseil d'Administration. Administrateur non exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 14.05.2009. Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2016.

CHODRON de COURCEL Georges

Vice-président du Conseil d'Administration. Administrateur non exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 14.05.2009. Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2016.

JADOT Maxime

Administrateur exécutif. Président du Comité de Direction depuis le 01.03.2011. Membre du Comité de Direction par cooptation depuis le 13.01.2011. Le mandat d'Administrateur exécutif a été confirmé et renouvelé le 21.04.2011 et expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2015.

DIERCKX Filip

Administrateur exécutif. Vice-président du Comité de Direction. Membre du Conseil d'Administration depuis le 28.10.1998. Le mandat d'administrateur a été renouvelé le 18.04.2013 et expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2017.

MENNICKEN Thomas

Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 14.05.2009. Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2016.

VANDEKERCKHOVE Peter

Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Direction depuis le 21.04.2011.

Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2015.

REMY Dominique

Administrateur exécutif. Membre du Conseil d'Administration par cooptation depuis le 25.07.2012, avec entrée en vigueur le 30.08.2012.

Le mandat d'administrateur a été confirmé et renouvelé au 11.12.2012 et expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2016.

BONNAFÉ Jean-Laurent

Administrateur non exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 14.05.2009.

Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2016.

BOOGMANS Dirk

Administrateur non exécutif indépendant. Membre du Conseil d'Administration depuis le 01.10.2009.

Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2016.

d'ASPREMONT LYNDEN Antoinette

Administrateur non exécutif indépendante. Membre du Conseil d'Administration depuis le 19.04.2012.

Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2016.

DECRAENE Stefaan

Administrateur non exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 18.04.2013.

Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2017.

DUTORDOIR Sophie

Administrateur non exécutif indépendante. Membre du Conseil d'Administration désignée par cooptation depuis le 30.11.2010.

Le mandat d'Administrateur non exécutif a été confirmé et renouvelé au 21.04.2011 et expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2015.

PAPIASSE Alain

Administrateur non exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 14.05.2009.

Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2016.

STÉPHENNE Jean

Administrateur non exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 26.04.2001.

Le mandat d'administrateur a été renouvelé le 18.04.2013 et expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2015.

VARÈNE Thierry

Administrateur non exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 14.05.2009.

Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2016.

VILLEROY de GALHAU François

Administrateur non exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 19.04.2012.

Le mandat d'administrateur expire lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de 2016.

M. Luc VANSTEENKISTE est un invité permanent du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis, responsable de la définition de la politique générale et de la supervision des activités du Comité de Direction, se compose actuellement de seize administrateurs, dont onze administrateurs non exécutifs (trois d'entre eux ayant été nommés administrateurs indépendants, conformément aux critères de l'article 526 ter du Code des sociétés) et cinq administrateurs exécutifs.

Entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

DAEMS Herman

Président du Conseil d'Administration

CHODRON de COURCEL Georges

Vice-président du Conseil d'Administration

BONNAFÉ Jean-Laurent

Administrateur non exécutif

JADOT Maxime

Président du Comité de Direction. Administrateur exécutif

DIERCKX Filip

Vice-président du Comité de Direction, Administrateur exécutif

FOHL Camille

Administrateur non exécutif jusqu'au 18.04.2013

MENNICKEN Thomas

Administrateur exécutif, membre du Comité de Direction

REMY Dominique

Administrateur exécutif, membre du Comité de Direction

VANDEKERCKHOVE Peter

Administrateur exécutif, membre du Comité de Direction

BOOGMANS Dirk

Administrateur non exécutif indépendant

DUTORDOIR Sophie

Administratrice non exécutive indépendante

STÉPHENNE JeanAdministrateur non exécutif indépendant jusqu'au 18.04.2013.
Administrateur non-exécutif depuis le 19.04.2013**PAPIASSE Alain**

Administrateur non exécutif

VARÈNE Thierry

Administrateur non exécutif

GEENS Koen

Administrateur non exécutif (jusqu'au 05.03.2013)

VILLEROY de GALHAU François

Administrateur non exécutif

d'ASPREMONT LYNDEN Antoinette

Administrateur non exécutive indépendante

DELWAIDE Henri

Administrateur non exécutif jusqu'au 24.12.2013)

ABRAHAM Filip

Administrateur non-exécutif (du 18.03.2013 jusqu'au 12.12.2013)

DECRAENE Stefaan

Administrateur non-exécutif (depuis le 18.04.2013)

Présence aux réunions:

Le Conseil d'Administration s'est réuni 13 fois en 2013. Le tableau suivant indique la présence aux réunions:

Directeur	Présence aux séances
DAEMS, Herman	13
CHODRON de COURCEL, Georges	10
BONNAFÉ, Jean-Laurent	4
JADOT, Maxime	13
BOOGMANS, Dirk	12
d'ASPREMONT LYNDEN Antoinette	11
DIERCKX, Filip	13
DUTORDOIR, Sophie	10
FOHL, Camille (jusqu'au 14.03.2013)*	2
GEENS, Koen (jusqu'au 05.03.2013)*	1
MENNICKEN, Thomas	12
PAPIASSE, Alain	5
REMY, Dominique	9
STÉPHENNE, Jean	9
VANDEKERCKHOVE, Peter	12
VARÈNE, Thierry	11
VILLEROY de GALHAU, François	9
DELWAIDE, Henri	10
VANSTEENKISTE, Luc**	11
DECRAENE, Stefaan (depuis le 18.04.2013)*	7
ABRAHAM, Filip (depuis le 18.03.2013)*	10

* moins de présence pour les membres ayant rejoint ou quitté le Conseil d'Administration durant l'année 2013

** présent à titre d'invité permanent

Évaluation du Conseil d'Administration

Tous les deux ans, sous la direction de son Président, le Conseil d'Administration discute de sa performance et de ses comités, ainsi que ses relations avec le Comité Exécutif.

Cette évaluation répond à trois objectifs:

- évaluer le mode de fonctionnement et la composition globale du Conseil ou de l'un de ses comités;
- vérifier que les dossiers importants sont correctement préparés et discutés;
- évaluer la contribution effective du travail de chaque administrateur.

Rémunération

Les informations concernant la rémunération totale pour l'exercice 2013, y compris les avantages en nature et plans de pension des membres exécutifs et non exécutifs du Conseil d'Administration, payée et due par BNP Paribas Fortis, sont disponibles dans la note 8.d 'Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux' des États financiers consolidés de BNP Paribas Fortis. Ce rapport doit être considéré comme le rapport sur les rémunérations visé à la disposition 7.2 du Code.

Comités du Conseil d'Administration

Afin de s'acquitter efficacement de son rôle et de ses responsabilités, le Conseil d'Administration a instauré un Comité d'audit, des risques et de conformité ('Audit, Risk and Compliance Committee' – ARCC) et un Comité de gouvernance, de nomination et de rémunération ('Governance, Nomination and Remuneration Committee' – GNRC). L'existence de ces comités ne remet nullement en cause la capacité du Conseil d'Administration à créer d'autres comités spécifiques pour traiter de questions particulières en cas de besoin. Chaque comité du Conseil d'Administration exerce une fonction de conseil à l'égard du Conseil d'Administration. La nomination des membres des comités est fondée, d'une part, sur leurs compétences et leur expérience propres, en sus des compétences générales requises pour tout membre du Conseil d'Administration et, d'autre part, sur l'exigence selon laquelle tout comité, en tant que groupe, doit posséder les compétences et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions.

La mise en place, la composition, les responsabilités et le fonctionnement des comités du Conseil d'Administration susmentionnés sont en conformité avec le Code.

Comité d'audit, des risques et de conformité ('ARCC')

Le rôle de l'ARCC consiste à aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de supervision et de suivi dans le domaine du contrôle interne au sein de BNP Paribas Fortis, au sens le plus large, y compris du contrôle interne portant sur l'information financière et le risque.

Rôle et responsabilités

L'ARCC est chargé de contrôler, d'examiner et de soumettre des recommandations au Conseil d'Administration concernant:

Audit

- **l'exécution de la procédure d'audit externe:** L'ARCC surveille les travaux réalisés par les commissaires externes, examine leur plan d'audit, évalue formellement leur prestation au moins une fois tous les trois ans en regard de critères prédéfinis et présente des recommandations au Conseil d'Administration en ce qui concerne leur désignation ou reconduction, le renouvellement de leur mandat et leur rémunération. L'ARCC assure le suivi des questions ou recommandations des commissaires externes. L'ARCC contrôle également l'indépendance des cabinets de commissaires externes et, notamment, examine et approuve les prestations non liées aux services d'audit fournies à BNP Paribas Fortis;
- **l'exécution de la procédure d'audit interne:** L'ARCC surveille les travaux réalisés par le département d'audit interne et approuve son plan d'audit annuel, y compris les missions relatives à des points d'attention spécifiques, l'étendue de l'audit et son budget. Il contrôle la suite donnée par la direction aux recommandations du département d'audit interne, participe à l'évaluation externe de la qualité dudit département organisée au moins tous les cinq ans et donne son accord pour la désignation ou la révocation de l'auditeur général.

Risque

- **les principales expositions aux risques de BNP Paribas Fortis et le fonctionnement des systèmes internes** de gestion et de contrôle des risques, y compris la surveillance du respect des législations et réglementations en vigueur. Pour ce faire, l'ARCC recense et décrit les principaux domaines de risque tels que notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité.

Conformité et Risque opérationnel

- **la cohérence et l'efficacité du système de contrôle interne.** Cette responsabilité comprend la surveillance et l'examen de la cohérence et de l'efficacité du système de contrôle interne de BNP Paribas Fortis à l'aide de missions de surveillance et de contrôle, plus particulièrement en ce qui concerne son contrôle permanent, la conformité de ses activités avec les législations et les réglementations internes et externes, et la protection de sa réputation. Cette tâche inclut la supervision de la gestion du risque opérationnel. L'ARCC donne son accord pour la désignation ou la révocation du Chief Compliance Officer. L'ARCC examine également régulièrement le bon fonctionnement du BNP Paribas Internal Alert System.

Information financière

- l'intégrité des états financiers et de tout rapport relatif à la prestation financière de BNP Paribas Fortis. Cette responsabilité englobe l'application méthodique des principes comptables (et les changements à y apporter) et la qualité du contrôle interne du rapport financier;
- le périmètre de consolidation et les principes comptables et
- le Rapport Annuel et les notes que le Conseil d'Administration doit y inclure, ainsi que toute communication externe ou officielle portant sur les états financiers ou sur la performance financière de BNP Paribas Fortis.

Critères pour devenir membre

Les critères que doivent remplir les Administrateurs composant un Comité du Conseil d'Administration sont similaires à ceux des autres Administrateurs.

L'évaluation de l'aptitude ('suitability') des membres d'un Comité de Direction est basée sur:

- i. l'exigence d'avoir suffisamment d'Administrateurs indépendants siégeant au Comité du Conseil d'Administration;
- ii. leurs compétences et expérience avérées dans la plupart des domaines de compétences du comité pour lequel il/elle postule; autre l'aptitude générale ('suitability') exigée des Administrateurs;
- iii. l'exigence que chaque Comité du Conseil d'Administration, en tant que groupe, détienne les compétences et l'expérience nécessaire pour accomplir ses tâches professionnellement, et
- iv. l'honorabilité irréfutable du candidat.

Composition

L'ARCC se compose d'au moins trois administrateurs non exécutifs. Il doit être constitué au moins pour moitié d'administrateurs indépendants. En cas d'égalité des voix, le président de l'ARCC a une voix prépondérante.

Les membres de l'ARCC doivent avoir les aptitudes et les compétences requises en matière de comptabilité, d'audit et d'activités financières. La réalité des aptitudes et des compétences requises se juge non seulement au plan individuel, mais aussi au niveau de l'ARCC dans son ensemble.

Le président de l'ARCC ne peut être le Président du Conseil d'Administration. Lui et ses membres sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président du Conseil d'Administration et du président du GNRC.

La BNB doit entendre le président envisagé. Toute nomination doit être validée au préalable par la BNB. Le président de l'ARCC est un Administrateur indépendant. Le président de l'ARCC se réunit régulièrement avec les présidents des comités d'audit des entités principales appartenant au Périmètre de Contrôle.

Conformément à l'article 526 bis, paragraphe 2, du Code des sociétés, au moins un membre de l'ARCC est administrateur indépendant et possède en même temps les aptitudes et les capacités requises en matière de comptabilité, d'audit et d'activités financières. Les deux administrateurs indépendants qui siègent à l'ARCC de BNP Paribas Fortis répondent à ces exigences.

Composition le 20 mars 2014:

- Dirk Boogmans (administrateur indépendant), Président
- Antoinette d'ASPREMONT Lynden (administrateur indépendante)
- Herman Daems (Président du Conseil d'Administration)

Présence aux réunions:

L'ARCC s'est réuni cinq fois en 2013.

Membres du Comité	Présence aux séances
BOOGMANS, Dirk	5
DAEMS, Herman	3
D'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette	5
STÉPHENNE, Jean (jusqu'au 18.04.2013)*	1
DELWAIDE, Henri (jusqu'au 24.12.2013)	5
VANSTEENKISTE, Luc**	2

* moins de présence pour les membres ayant rejoint ou quitté l'ARCC durant l'année 2013

** présent à titre d'invité permanent. Le membre a quitté l'ARCC durant l'année 2013

Rémunération

Les informations concernant la rémunération pour l'exercice 2013, y compris celle des membres du Comité d'audit, des risques et de conformité (ARCC), payée et due par BNP Paribas Fortis sont disponibles dans la note 8.d des États financiers consolidés de BNP Paribas Fortis intitulée 'Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux'. Ce rapport doit être considéré comme le rapport sur les rémunérations visé à la disposition 7.2 du Code.

Comité de gouvernance, de nomination et de rémunération ('GNRC')

Le GNRC remplit le rôle de Comité de Rémunération dans le sens de l'article 20, §2ter de la Loi Bancaire, et de l'article 5.4 du Code.

Rôle et responsabilités

Gouvernance

Le GNRC est chargé de contrôler, d'examiner et de soumettre des recommandations au Conseil d'Administration dans les domaines suivants:

- la pertinence des pratiques et des règles de gouvernance d'entreprise de BNP Paribas Fortis et l'évaluation du respect de ces règles;
- les nouveaux thèmes liés à la gouvernance d'entreprise ou les évolutions importantes dans la législation applicable et/ou dans les pratiques de gouvernance d'entreprise;
- toute question liée à la gouvernance d'entreprise et toute mesure corrective à prendre;
- tout délit d'initié, transaction avec partie liée et/ou conflit d'intérêts impliquant des administrateurs exécutifs ou non exécutifs;
- les informations publiées dans le Rapport Annuel sur la gouvernance d'entreprise, sur la rémunération des administrateurs exécutifs et non exécutifs, sur les procédures qui régissent leur nomination et leur rémunération, et sur les activités du GNRC.

Nominations:

En matière de nomination, le GNRC:

- contrôle, examine et soumet des recommandations au Conseil d'Administration concernant les **politiques, les critères et les profils de fonction** qui régissent la sélection, l'évaluation, la nomination, la reconduction des mandats et l'évaluation de la prestation des membres du Conseil d'Administration (des Comités), des membres du Comité de Direction, le General Auditor et le Chief Compliance Officer;
- soumet ses recommandations au Conseil d'Administration au sujet i) de la taille et de la composition du Conseil d'Administration et ii) des évaluations individuelles des critères d'obtention du statut de membre, des nominations, des révo-cations, des reconductions et des évaluations annuelles de la prestation **des membres du Conseil d'Administration (des Comités), des membres du Comité de Direction, le General Auditor et le Chief Compliance Officer**;

- soumet ses recommandations au Conseil d'Administration concernant le **plan de succession** des membres du Conseil d'Administration (des Comités), des membres du Comité de Direction, le General Auditor et le Chief Compliance Officer.

Rémunération

En matière de rémunération, le GNRC est chargé de contrôler, d'examiner et de soumettre des recommandations au Conseil d'Administration concernant:

- les politiques de rémunération de BNP Paribas Fortis;
- la rémunération des Administrateurs (exécutifs), les responsables des fonctions de contrôle interne (notamment le General Auditor et le Chief Compliance Officer) et l'Identified Staff conformément aux politiques de rémunération de BNP Paribas Fortis;
- les objectifs fixés pour le président du Comité de Direction et, sur base d'une proposition du président du Comité de Direction, des autres Administrateurs exécutifs. Pour les responsables des fonctions de contrôle interne (notamment le General Auditor et le Chief Compliance Officer), le GNRC examine les principes principaux utilisés, lesquels serviront ensuite comme critères de référence dans le cadre des évaluations de leurs performances;
- l'évaluation de la prestation des Administrateurs.

Critères pour devenir membre

Les critères que doivent remplir les Administrateurs composant un Comité du Conseil d'Administration sont similaires à ceux des autres Administrateurs.

L'évaluation de l'aptitude ('suitability') des membres d'un Comité de Direction est basée sur:

- i. l'exigence d'avoir suffisamment d'Administrateurs indépendants siégeant au Comité du Conseil d'Administration;
- ii. leurs compétences et expérience avérées dans la plupart des domaines de compétences du comité pour lequel il/elle postule; autre l'aptitude générale ('suitability') exigée des Administrateurs;
- iii. l'exigence que chaque Comité du Conseil d'Administration, en tant que groupe, détienne les compétences et l'expérience nécessaire pour accomplir ses tâches professionnellement; et
- iv. l'honorabilité irréfutable du candidat.

Composition

Le GNRC se compose d'au moins trois administrateurs non exécutifs. Il est composé au moins pour moitié d'administrateurs indépendants.

Composition le 20 mars 2014:

- Herman Daems (Président)
- Dirk Boogmans (administrateur indépendant)
- Sophie Dutordoir (administrateur indépendante)
- Antoinette d'Aspremont Lynden (administrateur indépendante).

Présence aux réunions:

Le GNRC s'est réuni huit fois en 2013.

Membres du Comité	Présence aux séances
DAEMS, Herman	7
BOOGMANS, Dirk	8
DUTORDOIR, Sophie	8
GEENS, Koen (jusqu'au 05.03.2013)*	1
STÉPHENNE, Jean (jusqu'au 18.04.2013) *	5
ABRAHAM, Filip (du 18.03.2013 jusqu'au 12.12.2013)*	3
D'ASPROMONT LYNDEN Antoinette (à partir du 11.07.2013)*	3
VANSTEENKISTE, Luc**	4

* Moins de présence pour les membres ayant quitté l'ARCC durant l'année 2013

** Présent à titre d'invité permanent. Moins de présence pour les membres ayant quitté l'ARCC durant l'année 2013

Rémunération

Les informations relatives à la rémunération pour 2013, y compris la rémunération des membres du Comité de gouvernance, de nomination et de rémunération (GNRC), payée et due par BNP Paribas Fortis, sont disponibles dans la note 8.d intitulée 'Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux' des États financiers consolidés de BNP Paribas Fortis. Ce rapport doit être considéré comme le rapport sur les rémunérations visé à la disposition 7.2 du Code.

Comité exécutif

Le Comité exécutif (Executive Committee) est un organe non réglementaire qui exerce un rôle consultatif auprès du Comité de Direction tout en facilitant l'exécution de la stratégie et des activités opérationnelles de BNP Paribas Fortis.

Le Comité exécutif compte actuellement 13 membres. Il se compose des 5 administrateurs exécutifs (qui constituent conjointement le Comité de Direction) et des 8 principaux responsables des fonctions d'activités et de support:

Maxime JADOT

Administrateur exécutif, Président du Comité de Direction / Comité exécutif et Chief Executive Officer

Filip DIERCKX

Administrateur exécutif, Vice-président du Comité de Direction / Comité exécutif, et Chief Operating Officer (Group Functions)

Thomas MENNICKEN

Administrateur exécutif, membre du Comité de Direction / Comité exécutif et Chief Risk Officer

Peter VANDEKERCKHOVE

Administrateur exécutif, membre du Comité de Direction / Comité exécutif et responsable de Retail & Private Banking

Dominique REMY

Administrateur exécutif, membre du Comité de Direction / Comité exécutif et responsable de Corporate & Investment Banking (CIB)

Luc HAEGEMANS

Membre du Comité exécutif, Secrétaire général

Bert VAN ROMPAEY

Membre du Comité exécutif, responsable des Ressources Humaines

Emmanuel BUTTIN

Membre du Comité exécutif, Chief Financial Officer

Jacques GODET

Membre du Comité exécutif, responsable de Technology, Operation & Property Services

Frédéric VAN GHELUWE

Membre du Comité exécutif, responsable de Capital Markets

Olivier de BROQUEVILLE

Membre du Comité exécutif, responsable d'Investment Solutions

Yvan DE COCK

Membre du Comité exécutif, responsable de Corporate & Public Banking

Hilde DUSON

Membre du Comité exécutif, responsable de Conformité et de ZOPC

3. Procédures de contrôle interne

Production d'informations comptables et financières

Principes et règles en matière de reporting

Les états financiers locaux de chaque entité sont préparés conformément aux principes comptables locaux (GAAP), tandis que les États financiers consolidés de BNP Paribas Fortis sont établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards – Normes Internationales d'Information Financière) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Une équipe dédiée au sein du département Finance, Accounting, Reporting and Control (ARC) définit les principes comptables à appliquer à l'ensemble des entités de BNP Paribas Fortis, en se fondant sur les IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces principes reposent sur les politiques comptables du groupe BNP Paribas. Cette L'équipe ARC suit l'évolution de la réglementation et élabore de nouveaux principes comptables internes en fonction du degré d'interprétation nécessaire pour qu'ils soient adaptés aux opérations effectuées par BNP Paribas Fortis. Elle dispose du manuel de comptabilité du groupe BNP Paribas, ainsi que de documents et d'instructions supplémentaires se rapportant aux produits et aux domaines de compétence spécifiques du groupe BNP Paribas. Ce manuel comptable IFRS est distribué à toutes les équipes chargées de la comptabilité et du reporting. Il est régulièrement mis à jour pour s'aligner sur les changements réglementaires. Cette équipe ARC traite également les demandes d'analyses comptables spécifiques formulées par les entités ainsi que par les métiers et les lignes d'activité. Le département Financial Management fixe les règles régissant le rapport de gestion qui s'appliquent à toutes les entités de BNP Paribas Fortis.

Les systèmes utilisés

Les systèmes de comptabilité utilisés sont les mêmes que ceux du groupe BNP Paribas. Au sein du département Groupe Finance Développement de BNP Paribas, des équipes dédiées définissent l'architecture souhaitée des systèmes d'information que les départements financiers de l'ensemble du groupe devront utiliser (systèmes comptables, systèmes de calcul des coûts, systèmes de rapports comptable et réglementaire consolidés et systèmes de rapport de gestion consolidé). Elles facilitent le partage de l'information et la mise en œuvre de projets transfonctionnels dans un contexte de convergence croissante des différentes plateformes comptables disponibles tant au niveau du groupe BNP Paribas qu'à celui de BNP Paribas Fortis.

Les informations utilisées pour préparer les États financiers consolidés de BNP Paribas Fortis proviennent des divers systèmes de traitement des transactions de la société. Tous les systèmes ont été conçus et adaptés afin de répondre de manière adéquate aux besoins spécifiques de BNP Paribas Fortis. Les contrôles de l'acheminement assurent à chaque niveau de la chaîne de transmission des données une alimentation appropriée de ces systèmes. BNP Paribas Fortis met aussi régulièrement à niveau ses systèmes afin de les adapter à la croissance de son activité dont la complexité ne cesse d'augmenter.

BNP Paribas Fortis SA / NV met actuellement en œuvre en Belgique le projet OFS (' One Financial System ' ou 'système financier unifié'), qui conduit au remplacement progressif des anciens systèmes du grand livre comptable de la Banque. La mise en œuvre continue d'OFS, en plus de l'existence des anciens systèmes du grand livre comptable ajoute une certaine complexité au processus de reporting financier. L'impact est atténué par des efforts a priori et a posteriori.

Des équipes dédiées sont chargées de fixer les procédures de comptabilité et de contrôle dans le back-office et les systèmes comptables.

Procédure de collecte des informations requises pour établir les comptes financiers et de gestion consolidés

La procédure de collecte des informations relatives aux comptes financiers de gestion repose sur les systèmes comptables en place au sein du groupe BNP Paribas. Elle s'articule autour de deux canaux d'information séparés, l'un consacré aux données de la comptabilité financière, l'autre aux données de comptabilité de gestion, qui utilisent le même logiciel de collecte et de consolidation intégré, connu sous le nom de MATISSE ('Management & Accounting Information System'). Au niveau local, les équipes de comptabilité introduisent les données validées des comptes financiers et de gestion dans le système, conformément aux principes comptables de BNP Paribas Fortis.

Cette procédure de reporting s'applique aux canaux dédiés à la fois aux données de la comptabilité financière et à celles de la comptabilité de gestion.

■ Données de comptabilité financière: les procédures appliquées pour préparer les états financiers de BNP Paribas Fortis figurent dans les instructions diffusées auprès de toutes les entités consolidées. Ces documents facilitent la standardisation des données de comptabilité financière et la conformité avec les normes comptables de BNP Paribas Fortis. Chaque entité établit des comptes trimestriels et prépare un ensemble de rapports destinés à la consolidation dans des délais préfixés pour la communication financière. Les procédures de validation qui accompagnent chaque phase du processus de reporting ont pour but de vérifier que:

- les normes comptables ont été correctement appliquées;
- les transactions inter sociétés ont été correctement identifiées et éliminées aux fins de consolidation;
- les données de consolidation ont été correctement saisies.

Les départements financiers des différentes lignes d'activités de BNP Paribas contrôlent les documents destinés à la consolidation qui émanent des différentes entités comptables de leur domaine d'activité avant de les communiquer au département Finance de BNP Paribas Fortis (via le département Groupe Finance Développement de BNP Paribas), chargé d'établir les États financiers consolidés de BNP Paribas Fortis.

■ Données de comptabilité de gestion: les informations concernant la comptabilité de gestion sont communiquées mensuellement par chaque entité et chaque unité opérationnelle au pôle correspondant et à la ligne d'activité qui, après consolidation à son niveau, communique à son tour les données de reporting concernant la gestion à l'unité de Contrôle de Gestion Stratégique (BCGS) de Groupe Finance Développement.

Tous les trois mois, chaque entité et chaque ligne d'activité fait l'objet d'une réconciliation entre les principaux postes de revenus et de dépenses, basé sur les données de la comptabilité de gestion et sur les soldes intermédiaires des comptes de résultat (comptabilité financière). En outre, cette opération est complétée par une réconciliation globale effectuée par Groupe Finance Développement en vue d'assurer la cohérence entre les données des comptes financiers consolidés et les données de la comptabilité de gestion. Ces deux étapes de réconciliation contribuent à la validation de fiabilité tant des informations (comptables) financières que des informations (comptables) de gestion. Procédure de contrôle des informations relatives à la comptabilité financière et de gestion

Procédure de contrôle des informations relatives à la comptabilité financière et de gestion

Contrôle interne des comptes au sein du département Finance

Le contrôle opérationnel permanent au sein du département Finance est assuré par des équipes dédiées de Comptabilité, de Contrôle et de Consolidation et est soutenu par une fonction centrale dont la mission est de surveiller l'ensemble des contrôles internes.

La mission de ce département dédié consiste à assurer, d'une manière continue, la fiabilité des procédures appliquées pour produire et valider les chiffres financiers de BNP Paribas Fortis, et à contrôler la conformité aux dispositions légales et réglementaires. Le département est également chargé de maintenir les relations avec les auditeurs externes, de veiller à ce que leurs recommandations soient mises en œuvre par l'ensemble de BNP Paribas Fortis, d'assurer le suivi des certifications émises par BNP Paribas Fortis, et de contrôler la valorisation des transactions effectuées sur le marché.

Processus de certification interne

Comme mentionné ci-avant, les procédures de BNP Paribas Fortis en matière de contrôle comptable comprennent un processus de certification qui vise à confirmer que les informations introduites dans le système de reporting MATISSE ont été contrôlées en bonne et due forme. Les résultats du processus de certification sont présentés chaque trimestre au Comité d'audit, des risques et de conformité (ARCC) de BNP Paribas Fortis et font partie intégrante de la procédure comptable.

En règle générale, telle que définie par le groupe BNP Paribas, chaque entité soumettant un reporting MATISSE doit certifier l'adéquation de ce reporting chaque trimestre à l'aide de l'outil FACT ('Finance Accounting Control Tool'), une application utilisant internet et l'intranet, dédiée au processus de certification au sein du groupe BNP Paribas. Les certificats comportent des questions normalisées dont beaucoup se rapportent à l'application des procédures et des principes comptables à respecter.

La fonction essentielle de Permanent Control au sein du département Finance est d'apporter une certaine assurance au CFO, au Comité d'audit, des risques et de conformité (ARCC) de BNP Paribas Fortis, aux auditeurs externes ainsi qu'à la Banque Nationale de Belgique que les mesures de contrôle interne sont bien appliquées aux entités faisant partie du périmètre de BNP Paribas Fortis.

Le processus de certification s'articule autour:

- d'une certification concernant la fiabilité des données comptables communiquées et leur conformité avec les principes comptables de BNP Paribas Fortis;
- d'une certification portant sur le bon fonctionnement du système de contrôle interne de la comptabilité conçu pour assurer la qualité des données comptables.

Ce processus de certification interne fait partie du système général de suivi du contrôle interne de la comptabilité et permet au département Finance de BNP Paribas Fortis, qui a la responsabilité générale d'élaborer les États financiers consolidés de BNP Paribas Fortis et d'en garantir la qualité, d'être informé de tout problème lié à l'établissement des états financiers ainsi que de superviser la mise en œuvre par les entités comptables des mesures correctives appropriées et, au besoin, d'enregistrer des provisions appropriées. Pour ce qui est de BNP Paribas Fortis en Belgique, le processus de certification est sous-tendu par de nombreux sous-certificats qui couvrent toutes les activités du rapport financier de la société dans une perspective 'de bout en bout'.

Mesure des instruments financiers et détermination des résultats des transactions sur le marché

Le département Finance délègue la détermination et le contrôle des valeurs ou modèles de marché des instruments financiers aux différents départements participant à la mesure des instruments financiers dans le processus global de suivi du risque de marché et des données de gestion. Le contrôle général de l'exactitude de ces opérations demeure de la responsabilité du département Finance.

Les objectifs de ces procédures de contrôle effectuées au sein de Finance sont les suivants:

- s'assurer que les transactions impliquant des instruments financiers soient correctement consignées dans la comptabilité de BNP Paribas Fortis en vue de produire des données financières et de gestion;
- garantir la qualité de la mesure des instruments financiers et du reporting utilisé à la fois dans l'établissement des comptes financiers et de gestion et dans la gestion et le suivi des risques de marché et de liquidité;
- veiller à ce que les résultats des transactions de marché soient déterminés avec exactitude et correctement analysés.

L'équipe d'inspection générale

L'équipe d'inspection générale est chargée des contrôles périodiques au sein de BNP Paribas Fortis. Elle comprend une équipe d'auditeurs et d'inspecteurs spécialisés en audit financier. Cette procédure de contrôle est révélatrice de la stratégie de renforcement de la capacité d'audit interne de BNP Paribas Fortis tant en ce qui concerne le potentiel technique que les domaines de risque comptable que la Banque aborde en engageant des missions d'audit.

L'inspection générale peut intervenir de façon indépendante dans toutes les entités et dans tous les domaines d'activité de BNP Paribas Fortis. L'équipe peut inspecter n'importe quel sujet si elle l'estime nécessaire et a un accès illimité à tous les documents, à toutes les personnes et à tous les biens de l'entité auditée. La mission générale de l'équipe d'inspection générale pourrait se résumer dans les termes suivants:

- améliorer les opérations de BNP Paribas Fortis et leur apporter une valeur ajoutée grâce à une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil;
- aider BNP Paribas Fortis à atteindre ses objectifs en appliquant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance;
- procéder à des contrôles réguliers de la conformité des opérations au niveau du risque réellement encouru, de la conformité avec les procédures en place ainsi que de l'efficacité et de la pertinence du système de contrôle permanent.

Dans l'exécution de sa mission, l'inspection générale est tenue de respecter un certain nombre de principes, notamment:

- les auditeurs doivent rester indépendants, objectifs et impartiaux dans leurs investigations et dans la communication des résultats de leur travail à la direction générale et aux entités auditées;
- les auditeurs ne peuvent pas participer directement à des actes de gestion opérationnelle.

Enfin, l'inspection générale a un devoir de vigilance et d'alerte à tous les niveaux. Elle informe la direction générale de tous les dysfonctionnements majeurs du contrôle interne dès qu'ils sont détectés.

Relations avec les commissaires-reviseurs

En 2013, le collège des commissaires-reviseurs agréés se composait de:

- PwC Reviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par M. Roland JEANQUART;
- Deloitte Bedrijfsrevisoren/Reviseurs d'Entreprises SC sfd SCRL, représentée par MM. Philip MAEYAERT et Frank VERHAEGEN.

Les commissaires-reviseurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires sur conseil du Comité d'audit, des risques et de conformité (ARCC) et sur proposition du Conseil d'Administration et du Conseil d'Entreprise.

Les commissaires-reviseurs doivent remettre un rapport à la fin de chaque exercice, dans lequel ils donnent leur opinion sur la régularité des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis et de ses filiales.

Les commissaires-reviseurs procèdent également à des contrôles limités des comptes semestriels. Dans le cadre de leur mission légale d'audit:

- ils examinent tout changement important apporté aux normes comptables et présentent au Comité d'audit, des risques et de conformité (ARCC) leurs recommandations concernant les choix ayant une incidence notable;
- ils présentent à l'entité concernée et au département Finance les résultats de leurs investigations, leurs observations et leurs recommandations en vue d'améliorer des aspects du système de contrôle interne permettant de préparer les informations comptables et financières qu'ils ont contrôlées au cours de leur audit.

Le Comité d'audit, des risques et de conformité (ARCC) du Conseil d'Administration est informé des choix comptables qui ont une incidence notable sur les états financiers et peut donc soumettre ensuite ces choix au Conseil d'Administration qui prendra la décision finale.

4. Conflits d'intérêts

Outre les dispositions légales du Code des sociétés relatives aux conflits d'intérêts, BNP Paribas Fortis doit également se conformer à un certain nombre de circulaires émanant de la BNB et visant à éviter les conflits d'intérêts entre BNP Paribas Fortis et ses administrateurs ou son Executive Committee, et qui ont trait notamment aux fonctions externes et aux crédits.

Par ailleurs, BNP Paribas Fortis a adopté une politique générale en matière de conflits d'intérêts et un code de conduite selon lequel la réalisation des objectifs commerciaux, financiers, professionnels ou personnels ne doit en aucun cas faire obstacle au respect des dix principes suivants:

1. agir équitablement, honnêtement et dans la transparence;
2. respecter autrui;
3. respecter la loi, les réglementations et les normes professionnelles;
4. respecter les instructions;
5. travailler dans le meilleur intérêt des clients;
6. veiller au respect de l'intégrité du marché;
7. gérer les conflits d'intérêts;
8. se comporter en professionnel;
9. protéger les intérêts de BNP Paribas Fortis; et
10. faire part de toute irrégularité constatée.

Enfin, conformément à la Loi bancaire, les administrateurs de BNP Paribas Fortis font l'objet d'une enquête menée par la BNB avant leur nomination officielle. Avant d'émettre un accord, la BNB vérifie également l'absence de certains types de conflits d'intérêts.

États financiers consolidés 2013 de BNP Paribas Fortis

Établis selon les normes comptables IFRS
adoptées par l'Union Européenne

Compte de résultat de l'exercice 2013

En millions d'euros	Note	Exercice 2013	Exercice 2012
Intérêts et produits assimilés	2.a	8.068	9.216
Intérêts et charges assimilés	2.a	(3.629)	(4.759)
Commissions (produits)	2.b	2.228	1.931
Commissions (charges)	2.b	(671)	(614)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.c	249	89
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non mesurés à la juste valeur	2.d	164	(45)
Produits des autres activités	2.e	596	495
Charges des autres activités	2.e	(490)	(432)
PRODUIT NET BANCAIRE		6.515	5.881
Frais de personnel	7.a	(2.575)	(2.534)
Autres charges générales d'exploitation		(1.559)	(1.610)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.m	(212)	(236)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2.169	1.501
Coût du risque	2.f	(493)	(374)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1.676	1.127
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(251)	(295)
Gains/pertes nets sur autres actifs immobilisés		64	(236)
Goodwill	5.n		
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		1.489	596
Impôt sur les bénéfices	2.g	(529)	(45)
RÉSULTAT NET AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES		960	551
Résultat net des activités abandonnées	8.c		
RÉSULTAT NET		960	551
Intérêts minoritaires		322	238
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE		638	313

Les chiffres comparatifs de 2012 ont été retraités conformément à l'amendement de la norme IAS 19 'Engagements sociaux'. Plus de détails sont disponibles dans la note 8.l 'Réajustements dus à l'amendement de la norme IAS 19 engagements sociaux'.

État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Résultat net de la période	960	551
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(297)	2.694
Eléments qui sont ou peuvent être reclassés en résultat	(383)	2.739
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	(315)	109
<i>dont impôts différés</i>	(6)	16
Variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	149	2.156
<i>dont impôts différés</i>	(72)	(1.008)
Variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente rapportées au résultat de la période, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(87)	(35)
<i>dont impôts différés</i>	55	13
Variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultat	(52)	60
<i>dont impôts différés</i>	30	(34)
Variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultat, rapportées au résultat de la période		
<i>dont impôts différés</i>		
Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(78)	449
<i>dont impôts différés</i>	58	(216)
Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat	86	(45)
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	95	(46)
<i>dont impôts différés</i>	(45)	18
Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(9)	1
<i>dont impôts différés</i>	5	
TOTAL	663	3.245
Part du groupe	445	2.923
Part des minoritaires	218	322

Les chiffres comparatifs de 2012 ont été retraités conformément à l'amendement de la norme IAS 19 'Engagements sociaux'. Plus de détails sont disponibles dans la note 8.l 'Réajustements dus à l'amendement de la norme IAS 19 engagements sociaux'.

Bilan au 31 décembre 2013

En millions d'euros	Note	31 décembre 2013	31 décembre 2012
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		10.163	11.040
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.a	18.407	33.479
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	1.246	1.365
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	32.896	35.482
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f	19.460	18.541
Prêts et créances sur la clientèle	5.g	160.519	147.781
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		627	753
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.i	1.267	1.485
Actifs d'impôts courants et différés	5.j	3.775	3.850
Comptes de régularisation et actifs divers	5.k	7.243	10.002
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.l	3.007	3.561
Immeubles de placement	5.m	362	498
Immobilisations corporelles	5.m	2.015	1.957
Immobilisations incorporelles	5.m	158	109
Goodwill	5.n	318	347
Actifs détenus en vue de la vente	8.c		2.140
TOTAL ACTIF		261.463	272.390
DETTES			
Banques centrales, CCP		136	593
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.a	22.176	30.819
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	2.078	2.836
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	18.669	23.763
Dettes envers la clientèle	5.g	160.839	146.246
Dettes représentées par un titre	5.h	15.918	22.404
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		256	561
Passifs d'impôts courants et différés	5.j	792	812
Comptes de régularisation et passifs divers	5.k	6.746	8.090
Provisions pour risques et charges	5.o	4.110	4.093
Dettes subordonnées	5.h	6.284	7.536
Passifs détenus en vue de la vente	8.c		1.676
TOTAL DETTES		238.004	249.429
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves liées</i>		9.605	9.605
<i>Réserves consolidées</i>		8.137	8.177
<i>Résultat de l'exercice, part du groupe</i>		638	313
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du groupe		18.380	18.095
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		280	560
Total part du groupe		18.660	18.655
Réserves et résultat des minoritaires		4.953	4.357
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(154)	(51)
Total intérêts minoritaires		4.799	4.306
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		23.459	22.961
TOTAL PASSIF		261.463	272.390

Les chiffres comparatifs de 2012 ont été retraités conformément à l'amendement de la norme IAS 19 'Engagements sociaux'. Plus de détails sont disponibles dans la note 8.l 'Réajustements dus à l'amendement de la norme IAS 19 engagements sociaux'.

Tableaux de passage des capitaux propres, part du groupe, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013

En millions d'euros	Capital et réserves			Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres			
	Actions ordinaires	Réserves non distribuées	Total capital et réserves	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et reclassés en prêts et créances	Instruments dérivés de couverture	Total capitaux propres
Capital et réserves au 31 décembre 2011	9.605	8.783	18.388	(257)	(1.951)	112	16.292
Effets de l'application rétrospective de l'amendement IAS 19		(311)	(311)				(311)
Autres variations		(41)	(41)				(41)
Dividendes		(208)	(208)				(208)
Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(46)	(46)	153	2.445	58	2.610
Résultat net de l'exercice 2012		313	313				313
Capital et réserves au 31 décembre 2012	9.605	8.490	18.095	(104)	494	170	18.655
Autres variations		(184)	(184)				(184)
Dividendes		(256)	(256)				(256)
Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres		87	87	(234)	8	(54)	(193)
Résultat net de l'exercice 2013		638	638				638
Capital et réserves au 31 décembre 2013	9.605	8.775	18.380	(338)	502	116	18.660

Le montant d'EUR (184) millions sur la ligne 'Autres variations' est principalement lié à la cession de Specialised finance (SF) du groupe BNP Paribas à BNP Paribas Fortis qui a eu lieu à partir du 1^{er} trimestre 2013. Comme cette cession a été comptabilisée en appliquant la 'méthode comptable adaptée par le prédécesseur', la différence entre le prix payé et la valeur comptable des actifs transférés a été présentée comme un élément d'ajustement dans les capitaux propres. Cette différence s'élève à EUR (254) millions. Ce montant comprend EUR (91,2) millions relatifs aux activités existantes de Specialised finance, EUR (214,3) millions relatifs à la nouvelle activité de Specialised finance, EUR 64,9 millions pour la rémunération ALM que BNP Paribas Fortis a reçue, et EUR (13,8) millions d'impôts différés concernant les provisions collectives sur les crédits transférés SF.

La ligne 'Autres variations' comprend également la décomptabilisation de l'instrument financier dérivé lié à l'option de vente détenue par un tiers au 31 Décembre 2013, qui s'élève à EUR 64 millions.

Des informations complémentaires peuvent être trouvées dans la note 8.b 'Regroupement d'entreprises' et la note 1.c.4 'Regroupements d'entreprises et évaluation des goodwill'.

Les variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres présentées dans la colonne 'réserves non distribuées' sont liées à la réévaluation du passif net des prestations définies (actif) qui ne sont jamais recyclées au compte de résultat. De plus amples informations peuvent être trouvées dans la note 1.1.4 'Avantages postérieurs à l'emploi' dans les normes comptables.

Les chiffres comparatifs de 2012 ont été retraités conformément à l'amendement de la norme IAS 19 'Engagements sociaux'. Plus de détails sont disponibles dans la note 8.l 'Réajustements dus à l'amendement de la norme IAS 19 engagements sociaux'.

Intérêts minoritaires du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013

En millions d'euros	Capital et réserves	Cours de change, Actifs financiers disponibles à la vente et reclassés en prêts et créances, Instruments financiers dérivés à usage de couverture	Total intérêts minoritaires
Capital et réserves au 31 décembre 2011	3.124	(135)	2.989
Effets de l'application rétrospective de l'amendement IAS 19	(14)		(14)
Autres variations	1.176		1.176
Dividendes	(167)		(167)
Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres		84	84
Résultat net de l'exercice 2012	238		238
Capital et réserves au 31 décembre 2012	4.357	(51)	4.306
Autres variations	408		408
Dividendes	(133)		(133)
Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(1)	(103)	(104)
Résultat net de l'exercice 2013	322		322
Capital et réserves au 31 décembre 2013	4.953	(154)	4.799

Le montant d'EUR 408 millions sur la ligne 'Autres variations' est principalement lié à l'acquisition du contrôle exclusif sur les entités de TEB (les entités de TEB se composent principalement de TEB Bank, TEB Holding et TEB ShA (Kosovo)). Ces entités de TEB ont été incluses à 100% à l'actif et au passif du bilan consolidé de BNP Paribas Fortis au 31 décembre 2013. En conséquence, les intérêts minoritaires ont augmenté d'EUR 763 millions, compensés par une diminution d'EUR (334) millions qui est liée à la reconnaissance d'une option de vente détenue par un tiers et a été comptabilisée comme un passif financier à la valeur actuelle du montant de rachat. De plus amples informations peuvent être trouvées dans la note 8.b 'Regroupement d'entreprises'.

Les 'Variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres' présentées sous la rubrique «Capital et réserves» sont liées à la réévaluation du passif net des prestations définies (actif) qui ne sont jamais recyclés au compte de résultat. De plus amples informations peuvent être trouvées dans la note 1.i.4 'Avantages postérieurs à l'emploi' dans les normes comptables.

Les chiffres comparatifs de 2012 ont été retraités conformément à l'amendement de la norme IAS 19 'Engagements sociaux'. Plus de détails sont disponibles dans la note 8.l 'Réajustements dus à l'amendement de la norme IAS 19 engagements sociaux'.

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2013

En millions d'euros	Note	Exercice 2013	Exercice 2012
Résultat avant impôts des activités opérationnelles		1.489	596
Résultat avant impôts des activités abandonnées			
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat des activités opérationnelles		1.048	1.974
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		323	328
Dépréciation du goodwill et des autres immobilisations		10	12
Dotations nettes aux provisions		633	(816)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		251	295
Produits nets des activités d'investissement		(38)	32
Produits nets des activités de financement		(19)	
Autres mouvements		(112)	2.123
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		6.769	9.114
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(5.187)	(5.140)
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		1.810	14.336
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		10.478	153
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(12)	(4)
Impôts versés		(320)	(231)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		9.306	11.683
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	8.c	652	298
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations	8.b	(6.106)	(106)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(186)	(257)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(6.292)	(363)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	8.c	(48)	(111)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		473	(73)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		(2.665)	(2.627)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(2.192)	(2.700)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	8.c	(689)	(52)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(580)	(1)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		1	1
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période des activités opérationnelles		10.358	1.667
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		11.040	8.287
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(593)	(41)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	2.355	1.969
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(2.444)	(8.548)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période des activités opérationnelles		10.584	10.358
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		10.163	11.040
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(136)	(593)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	2.633	2.355
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(2.076)	(2.444)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		226	8.691
Informations complémentaires:			
Intérêts payés		(4.190)	(5.182)
Intérêts reçus		8.160	9.679
Dividendes payés/reçus		(160)	(248)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période des activités abandonnées		68	4
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période des activités abandonnées		68	68
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		(68)	64

Les chiffres comparatifs de 2012 ont été retraités conformément à l'amendement de la norme IAS 19 'Engagements sociaux'. Plus de détails sont disponibles dans la note 8.l 'Réajustements dus à l'amendement de la norme IAS 19 engagements sociaux'.

Notes annexes aux états financiers consolidés 2013

Établis selon les Normes comptables IFRS
adoptées par l'Union Européenne

1 Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas Fortis

1.a Normes comptables applicables

Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu’elles ont été adoptées au sein de l’Union Européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n’ont pas encore fait l’objet d’une procédure d’adoption.

À l’exception de ce qui est décrit ci-dessous, les principes comptables appliqués sont consistants avec ceux des Comptes annuels consolidés 2012.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2013, BNP Paribas Fortis applique l’amendement à IFRS 7 ‘Instruments financiers: informations à fournir – Compensation d’actifs financiers et de passifs financiers’ adopté par l’Union Européenne le 29 décembre 2012. Cet amendement est sans impact sur l’évaluation et la comptabilisation des transactions.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, BNP Paribas Fortis applique la norme IFRS 13 ‘Evaluation de la juste valeur’ adoptée par l’Union Européenne le 29 décembre 2012, et enregistre désormais un ajustement de la valeur de modèle des instruments dérivés au titre de son risque de crédit propre (note 5.d).

Depuis le 1^{er} janvier 2013, BNP Paribas Fortis applique l’amendement à IAS 19 ‘Avantages au personnel’ adopté en juin 2012 par l’Union Européenne: la dette au titre des engagements de retraite figure au bilan de BNP Paribas Fortis en tenant compte des écarts actuariels qui n’avaient pas été comptabilisés ou amortis. Cet amendement étant d’application rétrospective, les Etats financiers comparatifs au 1^{er} janvier et 31 décembre 2012 ont été retraités comme présenté en note 8.l.

L’entrée en vigueur des autres normes d’application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2013 n’a pas eu d’effet sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

BNP Paribas Fortis n’a pas anticipé l’application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l’Union Européenne lorsque l’application en 2013 n’est l’objet que d’une option.

Le 29 décembre 2012, l’Union Européenne a adopté les normes IFRS 10 ‘Etats financiers consolidés’, IFRS 11 ‘Partenariats’, ainsi que la norme modifiée IAS 28 ‘Participations dans des entreprises associées et des coentreprises’, applicables au plus tard aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014. L’application d’IFRS 11 aura un impact de (14,8) milliards d’euros sur le total du bilan de BNP Paribas Fortis au 1^{er} janvier 2013. L’impact sur les capitaux propres et sur le compte de résultat n’est pas significatif. BNP Paribas Fortis n’a pas été impacté par IFRS 10.

L’Union Européenne a adopté le 29 décembre 2012 l’amendement à IAS 32 ‘Instruments financiers: présentation – compensation d’actifs financiers et de passifs financiers’ et le 20 décembre 2013 l’amendement à IAS 39 ‘Instruments financiers: comptabilisation et évaluation – novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture’, applicables au plus tard aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014. BNP Paribas Fortis est en cours d’analyse des incidences éventuelles de l’application de ces normes sur ses comptes consolidés.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l’Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l’adresse suivante: http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

1.b Information sectorielle

Dans le cadre de l'exécution du Plan Industriel, des modifications sont survenues aux points de vue légal et réglementaire de BNP Paribas Fortis ('périmètre contrôlé'). Ces modifications ont également un impact sur la manière d'évaluer la performance des secteurs opérationnels et sur l'allocation des ressources qui y a trait, ainsi que sur le format et le contenu de l'information sectorielle de BNP Paribas Fortis.

Il est considéré que, dans le cadre du champ d'activité légal et réglementaire de BNP Paribas Fortis (périmètre de contrôle), la nature et les effets financiers des activités auxquelles celle-ci se livre, de même que les environnements économiques dans lesquels elle exerce ces activités, sont le mieux traduits dans des secteurs opérationnels suivants:

- Belgique
- Luxembourg
- Autres.

Les secteurs opérationnels sont des composantes de BNP Paribas Fortis:

- qui se livrent à des activités dans les métiers dont elle peut tirer des produits et pour lesquels elle peut engager des charges
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par son Conseil d'Administration en vue de décider des ressources à affecter à chaque secteur et d'en évaluer les performances
- pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis, supervisant solidairement les activités, la performance et les ressources à affecter, est considéré, au sens de l'IFRS 8 'Secteurs opérationnels', comme le 'principal décideur opérationnel'.

BNP Paribas Fortis, comme beaucoup d'autres entreprises qui effectuent des opérations très variées, organise et présente l'information financière au 'principal décideur opérationnel' de plusieurs façons.

Le Groupe BNP Paribas Fortis et les entités légales le constituant exercent le contrôle de gestion sur l'entièreté du champ d'activité légal et réglementaire, le dénommé 'périmètre de contrôle', en ce inclus l'établissement de structures de gouvernance et de processus de contrôle appropriés.

Au sein de cette structure organisationnelle, étant donné la présence d'actionnaires minoritaires significatifs, et dans le cadre du champ d'activité ('périmètre de contrôle') réglementaire de BNP Paribas Fortis, les secteurs opérationnels mentionnés ci-dessus et les environnements réglementaires correspondent le mieux avec le principe fondamental et les critères requis pour déterminer les secteurs opérationnels tels que définis par l'IFRS 8 'Secteurs opérationnels'.

Les transactions ou transferts entre les secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions normales de marché qui sont aussi valables pour des parties non liées.

1.c Principes de consolidation

1.c.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de BNP Paribas Fortis. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable et n'est pas consolidée dès lors que sa contribution reste en deçà des trois seuils suivants: EUR 15 millions de produit net bancaire, EUR 10 millions de résultat net avant impôts ou EUR 500 millions de total du bilan. Les entreprises qui sont en deçà des seuils ci-dessus mais dont le résultat net avant impôts se situe entre EUR 1 million et EUR 10 millions sont comptabilisées selon la

méthode de mise en équivalence. Les entreprises dans lesquelles BNP Paribas Fortis a une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence si la valeur liquidative de l'entreprise associée se situe au-delà d'EUR 500 millions, ou si le résultat net excède EUR 1 million. Si ce n'est pas le cas, elles sont comptabilisées comme participations.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle BNP Paribas Fortis obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, BNP Paribas Fortis consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités 'ad hoc'), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants:

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif de BNP Paribas Fortis, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages;
- BNP Paribas Fortis dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification;
- BNP Paribas Fortis a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation;
- BNP Paribas Fortis conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage; tel peut être le cas si BNP Paribas Fortis reste exposée aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.c.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles BNP Paribas Fortis exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. BNP Paribas Fortis possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque BNP Paribas Fortis détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale; il est attesté lorsque BNP Paribas Fortis dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. BNP Paribas Fortis possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si BNP Paribas Fortis détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si BNP Paribas Fortis y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles BNP Paribas Fortis participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique 'Participations dans les sociétés mises en équivalence' et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. Le goodwill sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique 'Participations dans les sociétés mises en équivalence'.

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique 'Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence' du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part de BNP Paribas Fortis dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, BNP Paribas Fortis cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque BNP Paribas Fortis a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors de BNP Paribas Fortis.

Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1^{er} janvier 2010 ont conduit à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée a modifié le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1^{er} janvier 2010 et a conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique 'Gains/pertes nets sur autres actifs immobilisés'.

1.c.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées de BNP Paribas Fortis ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur de BNP Paribas Fortis sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau de BNP Paribas Fortis.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales de BNP Paribas Fortis situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au BNP Paribas Fortis dans ses capitaux propres sous la rubrique 'Écarts de conversion' et pour la part des tiers sous la rubrique 'Intérêts minoritaires'. Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, BNP Paribas Fortis a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part de BNP Paribas Fortis et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, d'influence notable ou de contrôle conjoint), l'écart de conversion cumulé, déterminé selon la méthode par palier, existant au sein des capitaux propres à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement; dans le cas d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.c.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des goodwill

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

BNP Paribas Fortis dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le goodwill, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, BNP Paribas Fortis peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur, une fraction du goodwill leur étant alors affectée. BNP Paribas Fortis n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les goodwill sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), le goodwill est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables belges (BGAAP) prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

Évaluation du goodwill

BNP Paribas Fortis procède régulièrement à des tests de dépréciation du goodwill.

Ensemble homogène de métiers

BNP Paribas Fortis a réparti l'ensemble de ses activités en 'ensembles homogènes de métiers'². Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers représentant des entités ou groupes d'entités de reporting de BNP Paribas Fortis, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

² Comme défini par IAS 36.

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les goodwill affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible du goodwill égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent

des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la Direction Générale, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

Transactions sous contrôle commun

Les transferts d'actifs ou échanges d'actions entre entités sous contrôle commun ne rentrent pas dans le champ d'application de l'IFRS 3 Regroupements d'entreprises, ou d'autres Normes. En conséquence, se fondant sur l'IAS 8 qui requiert de la direction de faire usage de son jugement pour développer et appliquer une méthode comptable permettant d'obtenir des informations pertinentes et des états financiers fiables, BNP Paribas Fortis a décidé d'adopter la méthode comptable adaptée par le prédécesseur (predecessor value method or predecessor basis of accounting). Selon cette méthode, BNP Paribas Fortis, en tant qu'acquéreur, comptabilise les actifs et passifs à la valeur comptable qui figure dans les livres du cédant à la date du transfert. Ainsi, aucun nouveau goodwill n'est comptabilisé (en dehors d'un goodwill existant dans l'une ou l'autre entité faisant l'objet du regroupement). Toute différence entre la contrepartie payée/transférée et la partie des fonds propres acquis est présentée en ajustement des fonds propres. Cette méthode comptable adaptée par le prédécesseur, pour les regroupements d'entreprises sous contrôle commun, est appliquée prospectivement à partir de la date d'acquisition.

1.d Actifs et passifs financiers

1.d.1 Crédits

La catégorie 'Prêts et créances' inclut les crédits consentis par BNP Paribas Fortis, les participations de BNP Paribas Fortis dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie 'Actifs financiers disponibles à la vente' et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.d.2 Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par BNP Paribas Fortis peuvent être classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des 'Actifs financiers à la valeur de marché par résultat' comprend, hormis les dérivés:

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction);
- les actifs financiers que BNP Paribas Fortis a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.d.10 'Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option'.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique 'Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat' du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique 'Intérêts et produits assimilés' du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en 'Prêts et créances' quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.d.1 'Crédits'.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des 'Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance' comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que BNP Paribas Fortis a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique 'Intérêts et produits assimilés' du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des 'Actifs financiers disponibles à la vente' comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique 'Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente'. Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat 'Intérêts et produits assimilés' du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat 'Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente' lorsque le droit de BNP Paribas Fortis à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan de BNP Paribas Fortis dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de 'Dettes' appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce de BNP Paribas Fortis, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en 'Passifs financiers à la valeur de marché par résultat'.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan de BNP Paribas Fortis. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique 'Prêts et Créances', à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce de BNP Paribas Fortis, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en 'Actifs financiers à la valeur de marché par résultat'.

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par BNP Paribas Fortis. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique 'Passifs financiers à la valeur de marché par résultat'.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en 'Prêts et Créances' et en 'Dettes'. Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, sont comptabilisées respectivement en 'Actifs financiers à la valeur de marché par résultat' et en 'Passifs financiers à la valeur de marché par résultat' l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits de BNP Paribas Fortis à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que BNP Paribas Fortis ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.d.3 Opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par BNP Paribas Fortis dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée de BNP Paribas Fortis au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique 'Actifs financiers à la valeur de marché par résultat' et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique 'Actifs financiers disponibles à la vente', à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

1.d.4 Dépréciation et restructuration des actifs financiers

Encours douteux

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par BNP Paribas Fortis suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants:

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales);
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir plus bas 'restructuration des actifs classés dans la catégorie prêts et créances').

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique 'Coût du risque'. Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique 'Coût du risque'. À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique 'Intérêts et produits assimilés' du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne de BNP Paribas Fortis fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique 'Coût du risque'.

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire BNP Paribas Fortis à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les 'actifs financiers disponibles à la vente', essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants: la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une provision, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, BNP Paribas Fortis a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50% de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par BNP Paribas Fortis comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au-dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché

actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique 'Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente' et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique 'Coût du risque' et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie 'prêts et créances'

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie 'prêts et créances' se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale (par exemple, la dépréciation d'un emprunt, la replanification du montant principal ou des intérêts et/ou la modification du taux contractuel), que BNP Paribas Fortis n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client à l'égard de la Banque par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, une réduction qui équivaut à la différence entre la valeur comptable brute du prêt et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif initial (avant la restructuration) est comptabilisée comme une réduction de l'actif. La diminution de la valeur de l'actif est comptabilisée en compte de résultat sous la rubrique 'Coût du risque'. A la fin des périodes comptables futures, la remise sera reprise et comptabilisée dans le compte de résultat en marge d'intérêts sur la durée de vie attendue de l'actif et augmentera le niveau d'intérêt calculé comme indiqué dans l'échéancier de remboursement défini au moment de la restructuration. En fin de compte, le montant des intérêts comptabilisé en produits d'intérêt correspond à l'intérêt calculé au taux initial du prêt.

Lorsque la restructuration prend la forme d'un échange partiel ou total contre d'autres actifs, cette conversion se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constatée lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique 'coût du risque'.

1.d.5 Reclassements d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants:

- de la catégorie 'actifs financiers à la valeur de marché par résultat', pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche:
 - vers la catégorie 'prêts et créances' dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que BNP Paribas Fortis a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.
- de la catégorie 'actifs financiers disponibles à la vente':
 - vers la catégorie 'prêts et créances' selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les 'actifs financiers à la valeur du marché par résultat';
 - vers la catégorie 'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance', pour les actifs présentant une échéance ou 'actifs financiers au coût' pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie 'actifs financiers disponibles à la vente' vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.d.6 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par BNP Paribas Fortis sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société de BNP Paribas Fortis émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où BNP Paribas Fortis peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.d.7 Actions propres et dérivés sur actions propres

Le terme 'actions propres' désigne les actions de la société consolidante (BNP Paribas SA) et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par BNP Paribas Fortis sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales de BNP Paribas Fortis contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque BNP Paribas Fortis rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt de BNP Paribas Fortis dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres sont considérés selon leur mode de dénouement:

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la Banque de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

1.d.8 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste 'Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat'. Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en 'Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat'.

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, BNP Paribas Fortis établit une documentation formalisée: désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, BNP Paribas Fortis évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre:

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste 'Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat', symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste 'Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux' dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à couvrir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres 'Gains et pertes latents ou différés'. Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique 'Produits et charges d'intérêts' au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en 'Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat'.

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste 'Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat' et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.d.9 Détermination de la valeur de marché

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

BNP Paribas Fortis détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée par portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- **Niveau 1:** les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

- **Niveau 2:** les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.

- **Niveau 3:** les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif.

Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché.

L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ('Day One Profit') est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.d.10 Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants:

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes;
- lorsque le groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.d.11 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en 'Actifs financiers disponibles à la vente' sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

BNP Paribas Fortis enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en 'Produits et charges d'intérêt et assimilés'. Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique 'Commissions', ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

1.d.12 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.d.13 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

BNP Paribas Fortis décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque BNP Paribas Fortis a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, BNP Paribas Fortis maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

BNP Paribas Fortis décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.d.14 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si BNP Paribas Fortis a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.e Normes comptables propres aux activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs de BNP Paribas Fortis et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.e.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en 'Actifs financiers à la juste valeur par résultat' et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.e.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste 'Provisions techniques des sociétés d'assurance', et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste 'Dettes envers la clientèle'.

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé: le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la 'comptabilité reflet': elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la 'comptabilité reflet', il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste 'comptes de régularisation et actifs divers'.

1.e.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par BNP Paribas Fortis sont présentés au compte de résultat sous les rubriques 'Produits des autres activités' et 'Charges des autres activités'.

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.f Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de BNP Paribas Fortis comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique 'Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles' du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas huit ans pour les développements d'infrastructure et trois ans ou cinq ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique 'Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles' du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique 'Gains nets/pertes sur autres actifs immobilisés'.

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique 'Produits des autres activités' ou 'Charges des autres activités'.

1.g Contrats de location

Les différentes sociétés de BNP Paribas Fortis peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.g.1 BNP Paribas Fortis est le bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par BNP Paribas Fortis sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique 'Intérêts et produits assimilés'. Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immeubles de placement et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes 'Produits des autres activités' et 'Charges des autres activités'.

1.g.2 BNP Paribas Fortis est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par BNP Paribas Fortis sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.h Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque BNP Paribas Fortis décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste 'Actifs non courants destinés à être cédés'. Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste 'Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés'.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne 'Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession', qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.i Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas Fortis sont classés en quatre catégories:

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire;
- les indemnités de fin de contrat de travail;
- les avantages postérieurs à l'emploi.

1.i.1 Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

1.i.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

1.i.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas Fortis du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

1.i.4 Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, BNP Paribas Fortis distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de 'régimes à cotisations définies' ne sont pas représentatifs d'un engagement de BNP Paribas Fortis et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de 'régimes à prestations définies' sont représentatifs d'un engagement de BNP Paribas Fortis qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas Fortis est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité de BNP Paribas Fortis tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour BNP Paribas Fortis prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif - l'actif - net au titre des prestations définies).

1.j Paiement à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par BNP Paribas qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

BNP Paribas Fortis a opté pour l'application de la règle IFRS 2 à toutes les options sur actions et actions restreintes depuis le 1^{er} janvier 2004 et à toutes les options émises après le 1^{er} janvier 2004.

BNP Paribas Fortis accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

1.j.1 Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

1.j.2 Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de cinq ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant cinq ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des cinq années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans cinq ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.k Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan de BNP Paribas Fortis, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.l Impôt courant et différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés de BNP Paribas Fortis sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où BNP Paribas Fortis est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique 'Impôt sur les bénéfices' du compte de résultat.

1.m Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités de BNP Paribas Fortis, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.n Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des États Financiers de BNP Paribas Fortis exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas:

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en 'Actifs disponibles à la vente' ou en 'Instruments financiers en valeur de marché par résultat' à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs

de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux États Financiers;

- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie 'disponibles à la vente';
- des tests de dépréciation effectués sur le goodwill et les actifs incorporels;
- des tests de dépréciations sur des entreprises associées ;
- de la comptabilisation des impôts d'actifs différés ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2 Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2013

2.a Marge d'intérêts

BNP Paribas Fortis présente sous les rubriques 'Intérêts et produits assimilés' et 'Intérêts et charges assimilées' l'ensemble des charges et produits (intérêt, commissions, coût de transactions) liés aux instruments financiers comptabilisés selon la méthode du coût amorti et des instruments financiers qui ne rencontrent pas la définition d'un instrument dérivé. Ces montants sont calculés selon la méthode du taux d'intérêts effectifs. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers à la juste valeur par résultat est comptabilisée sous la rubrique 'Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat'.

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées à la juste valeur par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2013			Exercice 2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	5.980	(1.865)	4.115	6.399	(2.223)	4.176
Comptes, prêts et emprunts	5.292	(1.852)	3.440	5.762	(2.205)	3.557
Opérations de mise en pension de titres	7	(1)	6	18	(9)	9
Opérations de location-financement	681	(12)	669	619	(9)	610
Opérations interbancaires	407	(610)	(203)	553	(722)	(169)
Comptes, prêts et emprunts	403	(596)	(193)	535	(654)	(119)
Opérations de mise en pension de titres	4	(14)	(10)	18	(68)	(50)
Emprunts émis par le groupe		(524)	(524)		(786)	(786)
Instruments de couverture de flux de trésorerie	221	(167)	54	256	(171)	85
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	415	(239)	176	623	(614)	9
Portefeuille de transaction	172	(224)	(52)	246	(243)	3
Titres à revenu fixe	75		75	67		67
Opérations de mise en pension de titres	24	(18)	6	90	(48)	42
Prêts / emprunts	73	(128)	(55)	89	(171)	(82)
Dettes représentées par un titre		(78)	(78)		(24)	(24)
Actifs disponibles à la vente	819		819	1.051		1.051
Actifs détenus jusqu'à échéance	54		54	88		88
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS	8.068	(3.629)	4.439	9.216	(4.759)	4.457

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à EUR 35 millions pour l'exercice 2013 contre EUR 37 millions pour l'exercice 2012.

2.b Produits et charges de commissions

Le total net des produits et charges de commissions au 31 décembre est présenté dans le tableau ci-dessous:

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Garanties, engagements et opérations de crédit	423	251
Services de paiement	247	250
Actions et produits dérivés	207	200
Gestion d'actifs	434	376
Assurance	306	309
Intermédiaires	(222)	(172)
Autres	162	103
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	1.557	1.317

Le total des produits de commissions s'élève à EUR 2.228 millions au 31 décembre 2013 (2012: EUR 1.931 millions) et le total des charges de commissions s'élève à EUR (671) millions au 31 décembre 2013 (2012: EUR (614) millions).

En 2013, les commissions ont été impactées positivement par le transfert des activités de Specialised finance de BNP Paribas vers BNP Paribas Fortis qui a été réalisé au cours de l'année 2013. L'impact s'élève à EUR 120 millions.

Plus d'informations sont disponibles dans la note 8b. 'Regroupement d'entreprises'.

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers non évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent respectivement à EUR 450 millions et EUR (106) millions pour l'exercice 2013, contre un produit d'EUR 282 millions et une charge d'EUR (206) millions pour l'exercice 2012.

2.c Gains (pertes) nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que BNP Paribas Fortis a désignés comme évaluables à la juste valeur par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la note 2.a 'Marge d'intérêts'.

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Portefeuille de transactions	304	373
Titres de créances	156	96
Actions	142	263
Autres produits dérivés	4	4
Opérations de mise en pension de titres	2	10
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	(114)	(427)
Impact de la comptabilité de couverture	26	(23)
Instruments de couverture	515	(501)
Éléments couverts par des couvertures de juste valeur	(489)	478
Réévaluation des positions de change	33	166
TOTAL	249	89

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, au titre des exercices 2013 et 2012, un montant non significatif relatif à l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

2.d Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués à la juste valeur

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Prêts et créances, titres à revenu fixe ¹	190	(33)
Actions et autres titres à revenu variable	(26)	(12)
Produits de dividendes	19	11
Charges de dépréciation	(65)	(58)
Plus values nettes de cession	20	35
TOTAL	164	(45)

¹ Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la 'marge d'intérêts' (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du 'coût du risque' (note 2.f)

Lors de la vente de titres disponibles à la vente, ou dans le cas d'indication objective de dépréciation, les résultats latents de ces titres comptabilisés directement en capitaux propres (OCI) sont reclassés des capitaux propres vers le compte de résultat. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le résultat latent représentait un gain d'EUR 171 millions par rapport à un gain d'EUR 58 millions pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Dans la rubrique 'Prêts et créances, titres à revenu fixe', le chiffre de 2012 inclus la perte réalisée d'EUR (134) millions liée à la vente d'obligations d'État portugaises, tandis qu'en 2013, les EUR 190 millions sont liés aux gains réalisés par la vente d'obligations d'État belges, turques et polonaises.

2.e Produits et charges des autres activités

En millions d'euros	Exercice 2013			Exercice 2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	71	(47)	24	64	(63)	1
Produits nets des immobilisations en location simple	179	(129)	50	139	(101)	38
Autres produits et charges	346	(314)	32	292	(268)	24
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES	596	(490)	106	495	(432)	63

Les produits nets des autres activités ont augmenté d'EUR 43 millions par rapport à 2012. Cette augmentation est principalement due au changement de périmètre pour les entités de leasing (intégration globale à compter du 2^{ème} trimestre 2012), après la perte sur la cession des immeubles de placement et des dépréciations sur les immeubles de placement enregistrés par certaines entités de leasing en déclin en 2012.

2.f Coût du risque

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation ainsi que toute augmentation du risque de crédit sur les instruments dérivés négociés de gré à gré liés à des contreparties douteuses.

Coût du risque de la période

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Dotations nettes aux dépréciations	(501)	(379)
Récupérations sur créances amorties	48	37
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(40)	(32)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(493)	(374)

L'augmentation du coût du risque d'EUR (119) millions par rapport à l'année passée est principalement due à des reprises de provisions collectives exceptionnelles en 2012, en particulier au sein de la banque de détail belge (Belgian Retail Banking) (EUR 72 millions). Les provisions spécifiques sont plus élevées qu'en 2012, principalement en raison des succursales CIB (provenant de dossiers spécifiques en Espagne) et de la Turquie, en partie compensées par des provisions spécifiques plus faibles pour la banque de détail belge.

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	(12)
Prêts et créances sur la clientèle	(437)	(392)
Actifs financiers disponibles à la vente	(3)	1
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		(3)
Instruments financiers des activités de marché	(16)	(23)
Autres actifs	1	(1)
Engagements par signature et divers	(39)	56
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(493)	(374)

Le coût du risque pour les 'Prêts et créances sur la clientèle' a augmenté de EUR (45) millions par rapport à 2012, principalement en raison des succursales CIB (provenant de dossiers spécifiques en Espagne) et de la Turquie, compensée par un moindre coût du risque pour BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas.

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées:

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	4.088	4.341
Activités abandonnées		147
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES POUR ACTIVITÉS POURSUIVIES EN DÉBUT DE PÉRIODE	4.088	4.194
Dotations nettes aux dépréciations	501	379
Utilisation de dépréciations	(522)	(1.048)
Variation des parités monétaires et divers	145	563
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES POUR ACTIVITÉS POURSUIVIES EN FIN DE PÉRIODE	4.212	4.088

Au 31 décembre 2012, les EUR (1.048) millions reflètent l'utilisation des dépréciations sur les obligations grecques après l'échange de titres de dette souveraine grecque, qui a eu lieu le 12 mars 2012.

Sur la rubrique 'Variations des parités monétaires et divers', les EUR 563 millions de 2012 sont principalement liés au changement de périmètre des entités de crédit-bail, qui ont été consolidées par intégration globale à partir du 2^{ème} trimestre 2012.

Dépréciations constituées par nature d'actifs:

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	185	246
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	3.722	3.592
Instruments financiers des activités de marché	56	79
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (note 5.c)	28	37
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.i)		
Autres actifs	8	7
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS AU TITRE D'ACTIFS FINANCIERS	3.999	3.961
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
- sur les établissements de crédit	9	2
- sur la clientèle	142	107
Autres éléments ayant fait l'objet de provisions	62	18
TOTAL DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	213	127
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	4.212	4.088

Les provisions pour dépréciation pour 'Prêts et créances sur la clientèle' ont augmenté d'EUR 130 millions par rapport à 2012, principalement attribuable à l'augmentation des provisions sur les succursales CIB (en Espagne) et sur la Turquie, compensée par la baisse des provisions de BNP Paribas Fortis en Belgique et dans BGL BNP Paribas.

Les provisions pour dépréciation pour 'Prêts et créances sur les établissements de crédit' ont diminué d'EUR 61 millions par rapport à 2012, principalement attribuable à la libération de provisions spécifiques dans la banque de détail belge.

2.g Impôts sur les bénéfices

Le tableau ci-dessous présente la rationalisation de la charge d'impôt théorique par rapport au taux d'impôt légal sur les sociétés en Belgique.

	Exercice 2013		Exercice 2012	
	En millions d'euros	En %	En millions d'euros	En %
Charge d'impôt sur les bénéfices au taux de droit commun en Belgique	(591)	33,99%	(303)	33,99%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	53	(3,07%)	43	(4,82%)
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	27	(1,56%)	(14)	1,57%
Effet d'impôt lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	(9)	0,52%	313	(35,11%)
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	3	(0,17%)		- %
Autres effets	(12)	0,69%	(84)	9,42%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(529)	30,40%	(45)	5,05%
<i>dont</i>				
<i>Charge d'impôt courant de l'exercice</i>	<i>(313)</i>		<i>(282)</i>	
<i>Charge d'impôt différé de l'exercice</i>	<i>(216)</i>		<i>237</i>	

3 Information sectorielle

Dans le cadre de l'exécution du Plan Industriel, des modifications sont survenues aux points de vue légal et réglementaire de BNP Paribas Fortis ('périmètre contrôlé'). Ces modifications ont également un impact sur la manière d'évaluer la performance des secteurs opérationnels et sur l'allocation des ressources qui y a trait, ainsi que sur le format et le contenu de l'information sectorielle de BNP Paribas Fortis. Par conséquent, la base de segmentation, soit le format et le contenu de l'information sectorielle inclus dans les Comptes annuels consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013, a été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

La Banque considère que dans le cadre juridique et réglementaire de BNP Paribas Fortis ('périmètre contrôlé'), la nature et les effets financiers des activités de la Banque et des environnements économiques dans lesquels elle opère, sont mieux reflétés par le biais des secteurs opérationnels suivants :

- Belgique
- Luxembourg
- Autres.

Le secteur opérationnel 'Belgique' comprend principalement les activités de BNP Paribas Fortis SA/NV, de bpost Bank et de Bass et Esmée Master Issuer.

Le secteur opérationnel 'Luxembourg' comprend principalement les activités de BGL BNP Paribas.

Le secteur opérationnel 'Autres' comprend principalement BNP Paribas Bank Polska, Türk Ekonomi Bankasi (TEB), BNP Paribas Leasing Solutions, BNP Paribas Investment Partners, AG Insurance ainsi que les succursales de BNP Paribas Fortis à l'étranger.

En 2013, la composition des différents secteurs opérationnels, détaillée entité par entité, a été modifiée et reflète l'approche ajustée du contrôle de gestion et les chiffres 2012 ont été retraités, sur base de la composition effective en 2013.

Des secteurs opérationnels sont des composantes de BNP Paribas Fortis qui:

- exercent des activités opérationnelles dont la Banque est susceptible de retirer des revenus et d'encourir des charges;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis, en vue de prendre des décisions en matière d'affectation des ressources à ce secteur opérationnel, et d'évaluation de sa performance;
- pour laquelle des informations financières spécifiques sont disponibles.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis est le Principal Décideur Opérationnel (PDO), au sens de la norme IFRS 8, Secteurs Opérationnels, qui supervise conjointement les activités, la performance et les ressources de BNP Paribas Fortis.

Comme beaucoup d'autres entreprises exerçant des activités diverses, BNP Paribas Fortis organise et rapporte ses informations financières au PDO de plusieurs manières.

L'intégration des activités de BNP Paribas Fortis dans la structure organisationnelle des activités et des fonctions de support de BNP Paribas garantit l'existence de leviers appropriés pour implémenter efficacement la stratégie du Groupe BNP Paribas au sein de toutes les entités faisant partie de BNP Paribas Fortis.

Cependant, BNP Paribas Fortis et les entités légales faisant partie de ce Groupe continuent à exercer un contrôle sur l'ensemble du périmètre juridique et réglementaire, appelé 'périmètre contrôlé', ce qui inclut la mise en place des structures de gouvernance et des procédures de contrôle adéquates.

Au sein de cette structure organisationnelle et dans le contexte du périmètre réglementaire ('périmètre contrôlé') de BNP Paribas Fortis, des secteurs d'activité mentionnés ci-dessus correspondent aux principes et critères fondamentaux de détermination des secteurs opérationnels tels que définis dans la norme IFRS 8 'Secteurs Opérationnels'.

Les transactions ou transferts entre les secteurs opérationnels sont comptabilisées en vertu des conditions normales du marché, comme c'est le cas pour les parties non liées. Le compte de résultat sectoriel, les actifs sectoriels et les passifs sectoriels sont établis conformément aux normes comptables adoptées pour la préparation et la présentation des Comptes annuels consolidés de BNP Paribas Fortis, étant donné qu'il s'agit de la norme utilisée dans les documents de reporting au Principal Décideur Opérationnel.

3.a Secteurs d'activité

BNP Paribas Fortis en Belgique

En Belgique, BNP Paribas Fortis commercialise un éventail complet de services financiers auprès des particuliers, indépendants, titulaires de professions libérales et petites et moyennes entreprises (PME). La Banque propose également aux particuliers fortunés, aux entreprises et aux institutions publiques et financières des solutions sur mesure pour lesquelles elle peut s'appuyer sur le savoir-faire et le réseau international de sa maison mère, BNP Paribas.

En Retail et Private Banking (RPB), BNP Paribas Fortis s'appuie sur une base solide. Elle offre ses services à 3,7 millions de particuliers, d'indépendants, de PME et de clients Private banking. La Banque a une forte présence sur le marché local, grâce à un vaste réseau de plus de 900 agences, ainsi que par le biais d'autres canaux tels que les ATM, la Banque par internet (y compris 'Mobile banking') et par téléphone ('Phone banking'). Pour ses activités de Retail banking, BNP Paribas Fortis opère sous quatre marques complémentaires : la marque principale BNP Paribas Fortis, Fintro, bpost Banque/Bank et Hello bank !, un service bancaire mobile 100% digital. Dans le secteur des assurances, BNP Paribas Fortis travaille en étroite collaboration avec le leader du marché belge, AG Insurance.

En Corporate et Public Banking Belgium (CPBB), la Banque propose une gamme complète de services financiers locaux et internationaux aux entreprises belges, aux institutions publiques et aux autorités locales. Cette offre inclut les produits bancaires domestiques, des compétences financières spécialisées, ainsi que les titres, les produits d'assurance et les services immobiliers. Font partie de ces compétences : Specialist trade services, Cash management, Factoring et Leasing, ainsi que Mergers and Acquisitions et Capital Markets. Une équipe centralisée de corporate bankers, relationship managers et skills officers garantit que BNP Paribas Fortis reste proche du marché. Cette équipe, combinée avec le réseau européen de Centres d'affaires géré au sein de Corporate & Investment Banking, permet à la Banque d'offrir à ses clients une gestion commerciale unifiée, en Belgique et à l'étranger.

Corporate & Investment Banking (CIB) offre à ses clients, en Belgique et à travers toute l'Europe, un accès complet au portefeuille de produits de BNP Paribas CIB. Il se compose de cinq secteurs d'activités : Capital Markets, Specialised Finance, Corporate Finance, Private Equity, and Transaction Banking Europe.

BNP Paribas Fortis au Grand-duché de Luxembourg

BGL BNP Paribas fait partie des banques leaders opérant sur la place boursière luxembourgeoise. Elle a contribué considérablement à l'émergence du pays en tant qu'important centre financier international et est profondément ancrée dans la vie économique, culturelle, sportive et sociale luxembourgeoise.

En tant que partenaire engagée de longue date dans l'économie nationale, BGL BNP Paribas propose une large gamme de produits, non seulement aux particuliers, mais aussi aux clients indépendants, titulaires de professions libérales et institutionnelles. La Banque est, au Grand-duché de Luxembourg, le plus important fournisseur de services bancaires aux entreprises, et occupe la deuxième place sur le segment des clients particuliers. Elle est aussi le leader en bancassurance, fournissant des offres combinées de services bancaires et d'assurance.

BNP Paribas Fortis dans d'autres pays

Le secteur opérationnel 'Autres' comprend toutes les activités exercées par BNP Paribas Fortis à l'extérieur de ses marchés domestiques que sont la Belgique et le Grand-duché de Luxembourg. Ce secteur comprend principalement Türk Ekonomi Bankasi (TEB), BNP Paribas Bank Polska, BNP Paribas Leasing Solutions, BNP Paribas Investment Partners, AG Insurance et les succursales étrangères de BNP Paribas Fortis.

BNP Paribas Fortis opère en Turquie via Türk Ekonomi Bankasi (TEB), dont elle détient 44,75%. Les produits et services de la banque de détail se composent de cartes de débit et de crédit, de prêts personnels, de produits d'investissement et d'assurance qui sont distribués par sa succursale TEB et via internet et phone banking. Les services aux entreprises comprennent le financement des exportations, la gestion d'actifs et le cash management, l'octroi de crédits, le risque de change, le risque d'intérêts et de prix des produits de base, ainsi que le factoring et le leasing. La Banque propose également une gamme complète de services financiers aux PME par le biais de ses équipes spécialisées en banque commerciale et en services financiers aux PME.

En Pologne, BNP Paribas Bank Polska (détenue à 99,87% par BNP Paribas Fortis SA/NV) est une banque universelle qui propose des produits d'épargne et d'investissement et octroie des prêts aux particuliers. Elle offre également aux entreprises des solutions intégrées leur permettant de financer leurs activités sur les marchés locaux et internationaux.

3.b Informations par secteur d'activité

Résultats par secteur d'activité

En millions d'euros	Exercice 2013				Exercice 2012			
	Belgique	Luxembourg	Autres	Total	Belgique	Luxembourg	Autres	Total
Produits	3.808	775	1.933	6.515	3.421	693	1.767	5.881
Charges d'exploitation	(2.855)	(432)	(1.060)	(4.346)	(3.005)	(395)	(981)	(4.381)
Coût du risque	(219)	(2)	(272)	(493)	(216)	(6)	(151)	(373)
Résultat d'exploitation	734	341	601	1.676	200	292	635	1.127
Éléments hors exploitation	(310)	(66)	189	(187)	(513)	(80)	62	(531)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	424	275	790	1.489	(313)	212	697	596

Actifs et passifs par secteur d'activité

En millions d'euros	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
	Belgique	Luxembourg	Autres	Total	Belgique	Luxembourg	Autres	Total
Actif	176.869	22.058	62.536	261.463	193.575	23.556	55.259	272.390
<i>dont goodwill lié aux opérations de la période</i>	19			19		146		146
<i>dont titres mis en équivalence et coentreprises</i>	739	89	2.179	3.007	1.163	156	2.242	3.561
Passif	165.962	17.662	54.380	238.004	183.135	19.240	47.054	249.429

Fin décembre 2013, BNP Paribas Fortis a obtenu le contrôle total sur les entités de TEB, suite à l'amendement de l'accord des actionnaires conclu entre BNP Paribas, BNP Paribas Fortis, BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding et les Colakoglu Parties (voir également la note 8 b 'Regroupements d'entreprises'). Le total des actifs des entités de TEB s'élève à EUR 19.352 millions au 31 décembre 2013.

4 Gestion des risques et adéquation des fonds propres

Introduction

Le présent chapitre énumère les risques supportés par BNP Paribas Fortis. Il fournit une description complète de l'organisation de la gestion des risques, et propose une vue d'ensemble, quantitative et qualitative, de l'exposition au risque à fin 2013.

Les indicateurs de risque de BNP Paribas Fortis sont présentés conformément aux principes du troisième pilier de Bâle II. Ces risques sont calculés selon des méthodes approuvées par l'autorité de surveillance bancaire belge, la Banque Nationale

de Belgique (BNB) et sont mesurés et gérés de manière aussi cohérente que possible avec les méthodologies de gestion des risques du Groupe BNP Paribas.

Des informations complémentaires sur l'approche du Groupe BNP Paribas concernant la mesure et la gestion des risques liés aux activités bancaires sont fournies dans le document de référence et le rapport financier annuel 2013 de BNP Paribas.

4.a Organisation de la gestion des risques

4.a.1 Mission et organisation

La gestion des risques est un élément essentiel du métier de la Banque. Au sein de BNP Paribas, les méthodes et procédures opérationnelles à l'échelle de l'organisation ont été conçues pour assurer efficacement cette mission. C'est principalement le département Group Risk Management (GRM) qui est chargé de superviser l'ensemble du processus, en mesurant et contrôlant les risques à l'échelle du Groupe. Le département GRM n'a pas de lien de dépendance avec les pôles, métiers et territoires, et il est rattaché directement à la direction du Groupe. Dans le cadre de sa mission de contrôle permanent, le département Group Compliance (GC) surveille les risques opérationnels et de réputation.

Les principes d'orientation de la mission et l'organisation du département Risque de BNP Paribas Fortis sont alignés avec :

- la mission du département Group Risk Management (GRM) de BNP Paribas :
 - conseiller la direction de la Banque sur l'appétence au risque et la politique de risque ;
 - contribuer en tant que 'second niveau de contrôle' afin que les risques pris par la Banque soient conformes à ses politiques et compatibles avec ses objectifs de rentabilité et de solvabilité ;
 - rendre compte et alerter la direction de la Banque, les directeurs des principaux métiers et le comité ad hoc du Conseil d'Administration sur le statut des risques auxquels la Banque est exposée ;
 - garantir la conformité aux réglementations bancaires en matière de risque, en liaison avec les autres fonctions concernées.

- les principes organisationnels de BNP Paribas :
 - 'Single integrated risk entity', chargée des aspects du risque dans tous les métiers ;
 - entité indépendante de la direction des métiers ;
 - organisées en chaînes de reporting locales et mondiales (principe matriciel).

Le département Risque de BNP Paribas Fortis est intégré au GRM de BNP Paribas depuis novembre 2009. Le Chief Risk Officer (CRO) de BNP Paribas Fortis siège au Comité de Direction et est rattaché au responsable GRM du Groupe BNP Paribas. Il n'a aucun lien hiérarchique avec les directeurs de métiers ou les directeurs pays. Les objectifs de ce positionnement sont les suivants :

- garantir un contrôle objectif du risque ;
- s'assurer qu'en cas de risque accru, une information rapide, objective et complète soit fournie ;
- disposer, pour l'ensemble de la Banque, d'un seul dispositif de gestion du risque de grande qualité ;
- veiller à ce que les professionnels du risque mettent en œuvre et développent davantage des méthodes et procédures de la plus grande qualité, conformément aux standards appliqués par les concurrents internationaux.

Le CRO gère les différentes fonctions Risque :

- Risk Anticipation & Capital est responsable du programme Bâle II, de la modélisation du risque de crédit, de la certification des modèles, de l'architecture des activités, de la performance du risque et du reporting crédit, Risk et provisionnement ;
- Risk Investments & Markets est en charge de l'analyse détaillée et dynamique des risques de marché, de liquidité et de contrepartie, ainsi que du risque de crédit des institutions financières et des entités souveraines sur tous les métiers de la Banque ;
- Credit Risk Retail & Private Banking Belgium est responsable du risque de crédit de la banque de détail et privée sur le marché domestique ;
- Corporate Credit Risk est responsable de la gestion des risques de crédit liés aux activités des 'Corporates' et des sociétés publiques et commerciales en Belgique, ainsi qu'au sein du secteur d'activité Corporate & Investment Bank ;
- Strategy and Organisation est chargée du contrôle opérationnel permanent (qui assure la seconde ligne de contrôle du département Risque et de la continuité de l'activité), du bureau opérationnel du risque (qui coordonne les fonctions de support non stratégiques), des projets de gestion du changement et de la communication.

Hors de la Belgique, et outre les chaînes de reporting locales et mondiales existantes, les CRO des sociétés qui relèvent du périmètre de BNP Paribas Fortis restent rattachés au CRO de cette dernière afin de garantir la conformité aux règles internes et externes.

Le principe clé de la gestion globale des risques (qui englobe tous les types de risque comme le risque de crédit, de marché, de contrepartie, de liquidité, etc.) est la double protection (concept cité dans la politique de risque de BNP Paribas Fortis examinée par le Comité de Direction et l'Audit, Risk & Compliance Committee).

La principale responsabilité en matière de risque (première ligne de défense) incombe aux métiers qui sont chargés d'approuver, de surveiller et de gérer les risques découlant de leurs activités.

En tant que 'second niveau de contrôle', le département Risque s'assure que les risques supportés par la Banque sont conformes et compatibles avec ses politiques, en vertu de quoi il constitue la seconde ligne de défense dans le cadre de la mission susmentionnée. Il apporte une contribution majeure au processus décisionnel conjoint avec les métiers et renforce la priorité accordée à la surveillance et au contrôle des risques.

4.a.2 Comité des risques de BNP Paribas Fortis

- Audit Risk and Compliance Committee (ARCC) : le rôle de l'ARCC, qui relève du Conseil d'Administration, consiste à assister ce dernier dans ses tâches de supervision et de suivi du contrôle interne, au sens le plus large du terme, au sein de BNP Paribas Fortis, notamment de la stratégie en matière de risque et du contrôle interne relatif à l'information financière et au risque.
- Central Credit Committee : le Comité central du crédit est le comité de crédit de plus haut niveau au sein de BNP Paribas Fortis agissant selon la délégation de pouvoirs de chacun de ses membres (CEO et responsables métiers, ainsi que le CRO et les autres représentants Risque seniors). Il s'assure que les décisions de crédit au niveau des clients sont prises conformément au profil de risque de crédit souhaité, conformément aux politiques de crédit formulées et aux plafonds légaux de prêt de la Banque.
- Capital Markets Risk Committee: le Comité des risques sur les activités de marchés définit et applique la stratégie, les politiques et méthodes en matière de risque, au niveau de l'activité et de la transaction pour les activités de marché, en ce compris les portefeuilles d'investissement.
- Risk Policy Committee: le Comité de la politique de risque définit l'appétence pour le risque, approuve les règles et méthodologies en matière de risque, vérifie les expositions. Il examine les risques en fonction des conditions de marché, de la stratégie de la Banque et de la rentabilité, et il applique les décisions en matière de risque.
- Bank Assets and Liabilities Committee: le Comité des actifs et passifs bancaires gère le risque de liquidité, de taux d'intérêt et de change pour le bilan et gère le financement et les fonds propres de la Banque.
- Committee on Impairments and Provisions: le Comité des dépréciations et provisions décide des provisions et dépréciations.
- Exceptional Transactions Committee : les Comités des transactions exceptionnelles valident et approuvent les transactions exceptionnelles.
- New Activity Committee : le Comité des nouvelles activités valide et approuve les nouvelles activités et les nouveaux produits, y compris les changements importants intervenus dans les activités actuelles.

4.b Mesure des risques et leurs catégories

4.b.1 Mesure des risques

La mesure des risques est une étape clé du processus de gestion des risques.

Pour évaluer et mesurer les risques, BNP Paribas Fortis emploie plusieurs méthodologies qualitatives et/ou quantitatives. Cela va du reporting régulier sur, entre autres, la concentration et l'analyse quantitative et qualitative des portefeuilles, à des modèles quantitatifs de risque plus sophistiqués pour estimer des paramètres internes de risque, et notamment la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la valeur exposée au risque ainsi que les pertes attendues (pour le risque de crédit) et la Value at Risk (pour le risque de marché).

Le développement et la révision de ces modèles, ainsi que leur validation, répondent à des normes qui s'appliquent à toute la Banque afin d'assurer l'adéquation et la cohérence.

La surveillance des paramètres de risques observés, les stress tests et les attentes fondées sur les modèles sont ensuite comparés à un cadre de limites et de directives de risque.

En fin de compte, toutes ces mesures de risque, y compris les stress tests, sont finalement regroupées dans des tableaux de bord afin de fournir une vue d'ensemble des risques à l'intention des organes de direction. Ces documents de synthèse sont destinés à étayer les prises de décision et s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue.

4.b.2 Typologie des risques

La typologie des risques ci-après évolue au rythme des travaux méthodologiques de BNP Paribas et des exigences réglementaires.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de pertes sur des actifs financiers (existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés) lié à la dégradation de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant in fine se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du recouvrement attendu en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent. Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit dans les transactions de marché, d'investissement et/ou de paiement.

Ces transactions incluent les contrats bilatéraux (par exemple les OTC – Over-the-counter) qui exposent potentiellement la Banque au risque de défaut de la contrepartie. Le montant de ce risque (repris comme 'exposition' par la suite) peut varier au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur des transactions sur le marché.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables comprennent, de façon non exclusives, les taux de changes, les prix des actions et de marchandises (cotées ou obtenues par référence à l'actif similaire), le prix des dérivés ou autres paramètres étant directement dérivés d'eux comme les taux d'intérêt, le risque de spread, les volatilités et corrélations liées ou autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont ceux basés sur des hypothèses de travail comme les paramètres contenus dans les modèles ou basées sur des analyses statistiques ou économiques non vérifiables sur le marché.

La liquidité est un élément important du risque de marché. Lorsque la liquidité fait défaut, les instruments ou marchandises peuvent être difficilement négociables ou alors pas à leur véritable valeur. Cela peut survenir, par exemple, à cause de volumes de transactions insuffisants, de restrictions légales ou de déséquilibre entre l'offre et la demande pour certains actifs.

Le risque de marché relatif aux activités bancaires comprend d'un côté le risque de perte sur les participations et de l'autre le taux d'intérêt et le risque de change provenant des activités d'intermédiations bancaires.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel désigne le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, ou causées par des événements externes, que ceux-ci soient intentionnels, accidentels ou provoqués par des causes naturelles. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement 'cause-événement-effet'.

Les processus internes donnant lieu à un risque opérationnel peuvent impliquer du personnel de l'entreprise ou des systèmes informatiques de celle-ci. Les événements externes incluent, notamment, les inondations, les tremblements de terre et les attaques terroristes. Les événements touchant le crédit et les marchés, comme les défauts et les variations de valeurs, ne constituent pas un risque opérationnel.

Le risque opérationnel inclut les risques liés à la gestion des ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques relatifs aux systèmes d'information, aux traitements erronés des données, aux informations financières publiées, ainsi que les implications financières des risques de non-conformité et de réputation.

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, assorti de pertes financières importantes si la Banque faillit à se conformer aux lois, règlements, codes de conduite et normes de bonne pratique applicables aux banques et aux activités financières, y compris les instructions données par un organe exécutif, particulièrement s'il s'agit d'appliquer des directives émanant de l'organe de contrôle.

Par définition, le risque de non-conformité est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité au jour le jour.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

Risque de gestion actif-passif

Le risque de gestion actif-passif est le risque de perte de valeur lié aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux d'intérêt.

Risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable en une place et une devise données.

4.b.3 Évaluation Complète des Risques

La Banque Centrale Européenne (BCE) procède actuellement à son Évaluation Complète en vue de mettre en place le Mécanisme de Supervision Unique (MSU). BNP Paribas Fortis en tant que filiale de BNP Paribas entre dans le cadre de cette revue tandis que l'organisation et la coordination de ce projet ont lieu au niveau de BNP Paribas qui elle relève de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). L'Évaluation Complète s'articule autour de trois piliers :

- (a) Une évaluation prudentielle des risques qui se base sur des analyses quantitatives et qualitatives fondées sur des informations rétrospectives et prospectives visant à évaluer le profil de risques intrinsèques des banques ;
- (b) Un Examen de la Qualité des Actifs (EQA) : inclusif et à large portée, cet examen couvrira les expositions aux risques de crédit et de marché et
- (c) Un test de résistance : complétant l'examen de la qualité des actifs en apportant une vision prospective de la capacité des banques à absorber les chocs en situation de crise.

Le 3 février 2014, la BCE annonçait les progrès accomplis dans l'évaluation complète qu'elle mène actuellement. La BCE finalise actuellement la méthodologie de l'EQA en coopération étroite avec les autorités de surveillance prudentielle nationales. La version intégrale de la méthodologie sera publiée dans le courant du premier trimestre 2014. La phase d'exécution de l'EQA débutera alors avec le déploiement d'équipes chargées de l'inspection des banques qui mèneront des revues de dossier de crédit et d'autres travaux nécessaires. Avant de reprendre ses missions de surveillance prudentielle en Novembre 2014, la BCE publiera les résultats détaillés de l'évaluation complète, ainsi que toutes recommandations relatives à des banques en particulier. Les résultats de cette évaluation complète ne seront connus que durant le troisième trimestre 2014.

4.c Adéquation des fonds propres

Structure

En tant qu'établissement de crédit, BNP Paribas Fortis est soumise au contrôle prudentiel.

Aux niveaux consolidés et statutaires, le contrôle de BNP Paribas Fortis est effectué par la BNB (Banque Nationale de Belgique). Les filiales de BNP Paribas Fortis peuvent également être soumises aux dispositions imposées par les autorités de contrôle des pays où elles sont implantées.

Les régulateurs exigent des banques qu'elles maintiennent un niveau minimum de fonds propres (8% des actifs pondérés par les risques). Depuis 2008, BNP Paribas Fortis calcule ses fonds propres réglementaires ainsi que ses actifs pondérés par les risques selon la réglementation de Bâle II.

BNP Paribas Fortis a reçu l'approbation de la CBFA (précédemment le superviseur bancaire belge) pour l'utilisation des approches les plus avancées pour le calcul des risques pondérés selon la méthodologie de Bâle II: l'approche de notation interne avancée (Advanced Internal Ratings Based Approach) pour le risque crédit et de marché et l'approche de mesure avancée (Advanced Measurement Approach) pour le risque opérationnel.

Certaines filiales de BNP Paribas Fortis n'ont pas reçu cette autorisation et continuent donc à utiliser l'Approche Standard (Standard Approach) pour calculer leurs risques pondérés.

Composition des fonds propres

Au niveau consolidé, le capital minimum calculé à des fins prudentielles est déterminé sur base des règles comptables IFRS en

prenant en considération les filtres prudentiels imposés par le régulateur tels que décrits dans sa Circulaire PPB 2007-1-CPB.

Le tableau ci-dessous détaille la composition des fonds propres réglementaires de BNP Paribas Fortis :

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Capitaux propres, part du groupe avant affectation du résultat	18.904	19.974
Actions ordinaires, réserves et assimilés	18.380	18.095
Retenues réglementaires sur actions ordinaires et réserves	(717)	(331)
Titres super subordonnés et titres assimilés	1.241	2.210
Capitaux propres, part des minoritaires avant affectation du résultat	4.671	4.125
Capitaux propres, part des minoritaires avant les retenues réglementaires	4.953	4.357
Retenues réglementaires sur capitaux propres, part des minoritaires	(283)	(232)
Autres éléments et déductions prudentielles	(4.955)	(5.561)
Déductions des immobilisations incorporelles	(475)	(456)
<i>dont goodwill</i>	(318)	(347)
Autres éléments prudentiels	(4.480)	(5.105)
<i>dont déduction des fonds propres Tier 1 Capital à 50%</i>	(1.543)	(2.060)
FONDS PROPRES TIER 1	18.620	18.538
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	4.916	6.570
<i>dont différence positive entre les provisions et les pertes attendues sur un an</i>	333	331
Déductions prudentielles Tier 2	(1.623)	(2.136)
FONDS PROPRES PRUDENTIELS	21.913	22.972

Les chiffres comparatifs au 31 décembre 2012 ont été retraités conformément à l'amendement de la norme IAS 19 'Engagements sociaux'. Plus de détails sont disponibles dans la note 8.l 'Réajustements dus à l'amendement de la norme IAS 19 Engagements sociaux'.

Le tableau ci-dessous montre les indicateurs clés du capital

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Fonds propres Tier 1	18.620	18.538
Fonds propres totaux	21.913	22.972
Risques pondérés		
Risque de crédit	114.697	112.830
Risque de marché	2.291	2.198
Risque opérationnel	8.708	9.048
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS	125.696	124.076
Coefficient de solvabilité Tier 1	14,8%	14,9%
Coefficient de solvabilité total	17,4%	18,5%

Procédure d'évaluation de l'Adéquation du Capital Interne (ICAAP)

Le cadre établi en matière de fonds propres par le second pilier de Bâle II prescrit la manière dont les autorités de contrôle et les banques peuvent dans la pratique évaluer le niveau adéquat du capital réglementaire. L'évaluation couvre tous les risques encourus par la Banque, leur sensibilité aux scénarii de crise, et leur évolution attendue en fonction des changements intervenus dans les activités futures.

Le cadre ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) de BNP Paribas Fortis permet d'évaluer si le niveau de capital est de nature à atténuer le profil de risque de la Banque. Cette évaluation interne est intégrée dans les processus de gestion et de prise de décision de la Banque, et étayée, au besoin, par des analyses d'impacts ou des simulations.

4.d Risque de crédit et de contrepartie

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers de BNP Paribas Fortis, y compris les titres à revenu fixe, exposés au risque de crédit. Cette exposition ne tient pas compte des garanties et sûretés obtenues par BNP Paribas Fortis dans le cadre de son activité de crédit, ni des achats de protection.

Expositions relatives au risque de crédit par classe d'exposition bâloise

En millions d'euros	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	IRBA	Approche standard	Total	IRBA	Approche standard	Total
Gouvernements et banques centrales	38.009	9.423	47.432	48.123	7.567	55.690
Entreprises	99.226	40.035	139.261	75.967	29.199	105.166
Établissements institutionnels (*)	29.412	7.813	37.225	28.906	19.464	48.370
Clientèle de détail	66.723	20.940	87.663	65.031	18.809	83.840
Positions de titrisation	7.135		7.135	13.085		13.085
Autres Actifs Risqués (**)	137	3.912	4.049	135	3.685	3.820
TOTAL DES EXPOSITIONS	240.642	82.123	322.765	231.247	78.724	309.971

(*) La classe d'exposition Établissements institutionnels en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus par des pays tiers. En outre, cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

(**) Les Autres Actifs Risqués recouvrent les immobilisations et les comptes de régularisation et autres actifs.

Le tableau ci-dessus représente le périmètre prudentiel complet suivant les catégories définies par l'article VI.2 de la réglementation du 17 octobre 2006 de la CBFA (Commission Bancaire, Financière et des Assurances) sur les exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et sociétés d'investissement.

L'augmentation des expositions s'explique surtout par i) l'intégration totale des filiales turques dans le périmètre de BNP Paribas Fortis (principalement dans la banque de détail et le Corporate en méthode standard), ii) le transfert des deals de 'Specialised Finance' de BNP Paribas vers BNP Paribas Paribas

Fortis (expositions corporates en méthode avancée) et iii) les transferts d'activités entre succursales BNP et BNP Paribas Fortis : BNP Paribas Fortis Lisbonne et Londres acquises par BNP Paribas alors que BNP Paribas Pays-Bas a été acquise par BNP Paribas Fortis (principalement des expositions corporates et institutions en méthodes standards et avancées).

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de la Banque au risque de contrepartie (mesurée par l'exposition au moment du défaut) par classe d'exposition bâloise sur les marchés de produits dérivés et opérations sur titres de prêts / emprunts, après l'impact des accords de compensation.

Valeur exposée au risque de contrepartie par classe d'exposition bâloise

En millions d'euros	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	IRBA	Approche standard	Total	IRBA	Approche standard	Total
Gouvernements et banques centrales	406		406	371		371
Entreprises	2.461	1.038	3.499	3.626	788	4.414
Établissements institutionnels (*)	6.062	415	6.477	4.902	391	5.293
Clientèle de détail		1	1		8	8
TOTAL DES EXPOSITIONS	8.929	1.454	10.383	8.899	1.187	10.086

(*) La classe d'exposition Établissements institutionnels en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus par des pays tiers. En outre, cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

4.d.1 Risque de crédit

4.d.1.1 Politique générale de crédit et procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit de BNP Paribas Fortis s'inscrit dans le cadre de la politique générale du crédit applicable à toutes les entités du Groupe BNP Paribas. Elle est approuvée par le Comité de risque du Groupe BNP Paribas présidé par son CEO, et avalisée par le Comité de Direction de BNP Paribas Fortis présidé par son CEO. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités (Métiers et département Risque), d'existence et de respect des procédures et des exigences de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties. Le cadre de gouvernance des risques de crédit au sein de la Banque est détaillé dans une approche transversale spécifique qui repose sur les principes d'acheminement du crédit, les règles régissant l'attribution de délégations et le rôle du Central Credit Committee qui est le comité le plus haut placé dans ce domaine au sein de la Banque. Il réaffirme et renforce également le principe clé selon lequel le département de Risque est indépendant des métiers.

4.d.1.2 Le cycle de vie du crédit

Procédures de décision

Une gestion efficace du risque de crédit suppose l'identification des risques de crédit existants et potentiels qui sont inhérents à tout produit ou activité. Ce processus inclut la collecte de toutes les informations pertinentes qui concernent les produits proposés, les contreparties impliquées et tous les paramètres susceptibles d'influer sur le risque de crédit. En particulier, avant tout engagement, BNP Paribas Fortis procède à une évaluation approfondie de tous les projets de développement connus de l'emprunteur, et s'assure qu'elle possède une connaissance complète de tous les aspects structurels des activités de l'emprunteur et qu'un suivi adéquat sera possible.

L'évaluation du risque de crédit afférent à une transaction envisagée se décompose en plusieurs étapes :

- analyse de la probabilité que le client manque à ses obligations, ce qui se traduit par une classification sur l'échelle de notation de la Banque (BNP Paribas Fortis Master Scale) ;
- analyse de la possibilité que les obligations du client soient satisfaites par d'autres moyens dans le cas où elle ne s'en acquitterait pas par elle-même ;
- formulation d'une proposition de crédit qui attire l'attention des décideurs sur tous ces aspects.

Composés de représentants désignés des métiers et du département Risque, le personnel et les comités autorisés prennent ensemble une décision de crédit fondée sur la proposition. Les propositions de crédit doivent être conformes à la Politique globale de crédit de la Banque et avec toutes les politiques spécifiques, et dans tous les cas, elles doivent respecter les lois et réglementations applicables.

Un dispositif de décision s'appliquant aux limites de crédit repose sur un ensemble de délégations et conditionne toute décision de crédit à l'approbation formelle de représentants nommément désignés des métiers et du département Risque. Elles sont soutenues par le principe selon lequel il est nécessaire de trouver un équilibre (sous l'angle de la rentabilité globale) qui soit un compromis entre deux préoccupations contraires : maximiser l'autonomie des métiers en matière de prise de décision et réduire le risque de contrepartie.

L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un document d'approbation dûment signé ou des procès-verbaux de réunions formelles d'un Comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Dans certains secteurs, il peut également être nécessaire qu'un expert du secteur ou un spécialiste désigné valide la demande de prêt. Dans la banque de détail, des procédures simplifiées s'appliquent, à l'aide d'outils statistiques d'aide à la prise de décision, dans le cas de produits standard ou de montants limités.

Procédures de suivi

Un dispositif de surveillance et de reporting s'applique à l'ensemble des entités de BNP Paribas Fortis. Il repose sur les équipes de Control et Reporting dont la responsabilité est de garantir la conformité des décisions de crédit, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques acceptés par la Banque. La production de rapports sur les situations irrégulières de crédit (à intervalles variables en fonction des métiers) et l'utilisation de diverses techniques d'alertes facilitent l'identification précoce des dégradations de crédit. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent sous le contrôle du département Risque. Les équipes de suivi sont étroitement impliquées dans l'organisation des Comités de liste de surveillance et de dépréciation (Watchlist and Impairment Committees) qui se réunissent chaque mois pour examiner tous les prêts plus risqués, sensibles ou problématiques supérieurs à un certain montant. Parmi leurs responsabilités figurent la formulation des orientations stratégiques et des avis sur les éventuels ajustements des provisions pour dépréciation, à partir de recommandations des métiers et du département Risque.

Procédures de dépréciation

Tous les encours accordés aux entreprises, banques ou pays souverains en défaut font l'objet, sous la responsabilité du département Risque, d'un examen mensuel visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer. Cette analyse porte sur toutes les décisions importantes prises aux niveaux décisionnels appropriés tels que définis dans les politiques correspondantes. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la possible réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective sur base statistique est également constituée pour chaque secteur d'activité. Le Committee on Impairments and Provisions (Comité de détermination des dépréciations et des provisions) de BNP Paribas Fortis se rassemble chaque trimestre pour approuver le montant de la dépréciation collective à constituer sur base de simulations de pertes encourues à l'échéance sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut (c'est-à-dire des prêts qui devraient être couverts par des provisions spécifiques). Les simulations faites par le département Risque s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation interne décrit ci-dessous.

C'est au comité susmentionné que revient la décision finale sur tous les éléments de coût du risque, y compris les provisions spécifiques pour dépréciation et les dépréciations collectives. Le Comité prend également les décisions concernant le portefeuille de crédits structurés.

4.d.1.3 Dispositif de notation interne

BNP Paribas Fortis a choisi d'appliquer l'approche la plus sophistiquée, appelée AIRBA (Advanced Internal Ratings Based Approach, approche de notation interne avancée) telle que décrite dans les accords Bâle II, et a obtenu l'approbation de la CBFA le 3 mars 2008 concernant l'utilisation de cette méthode en vue du calcul de ses besoins en fonds propres selon Bâle II. Des projets de convergence sont actuellement en cours au sein du Groupe BNP Paribas, afin d'harmoniser les méthodes, processus et systèmes, tout en assurant la conformité avec les obligations réglementaires.

En ce qui concerne la détermination des actifs pondérés par les risques utilisés pour vérifier l'adéquation des fonds propres, la Banque a défini un système de notation complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires. Son caractère approprié et l'adéquation de sa mise en œuvre sont évalués et vérifiés périodiquement par la Banque. En ce qui concerne les crédits aux entreprises, il prend en compte trois paramètres fondamentaux: la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note, de la perte en cas de défaut qui est attachée à la structure des transactions, et du facteur de conversion (CCF, Credit Conversion Factor) qui estime la part exposée au risque des engagements hors bilan.

L'échelle des notes de contrepartie comprend vingt niveaux: dix-sept niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de 'excellent' à 'très préoccupant', et trois niveaux pour les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire.

Cette évaluation intervient au moins une fois l'an dans le cadre de l'évaluation annuelle de l'exposition au risque totale du client. Elle repose avant tout sur l'expertise des collaborateurs du métier et en dernier ressort des Senior Credit Officers du département Risque. Elle peut aussi s'appuyer sur des outils de haute qualité, que ce soient des aides à l'analyse ou des systèmes de scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au niveau de la décision variant selon la nature des risques considérés.

Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. Le département Risque est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif, soit en le définissant lui-même, soit en le validant, soit en contrôlant la performance.

La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée soit par mise en œuvre de méthodes statistiques pour les portefeuilles dont la granularité est la plus fine, soit à l'aide d'un jugement expert sur la base de valeurs comparées. La perte en cas de défaut est définie par Bâle II comme la perte que subirait la Banque en cas de défaut de la contrepartie dans un moment de récession économique, conformément aux dispositions de la réglementation.

Elle est évaluée, pour chaque opération, à partir du taux de recouvrement d'une transaction senior unsecured sur la contrepartie concernée, corrigée, d'une part, des effets relatifs à la structure de la transaction (subordination par exemple) et, d'autre part, des effets des techniques de réduction des risques de crédit (garanties et sûretés réelles). Les recouvrements sur les garanties et sûretés sont estimés chaque année sur la base de valorisations prudentes et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de stress.

Le montant de l'exposition au risque en cas de défaut a été modélisé par la Banque, soit par exploitation des données historiques internes de défaut, soit par d'autres techniques lorsque l'historique n'est pas suffisant. Les facteurs de conversion sont utilisés pour mesurer la quote-part des engagements hors bilan de la Banque qui seraient exposés au risque en cas de défaillance des emprunteurs.

Chacun des trois paramètres de risque de crédit fait l'objet chaque année de tests de vérification à posteriori (backtesting) destinés à contrôler la performance du dispositif sur chacun des métiers d'activité de la Banque. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leur réalisation.

Pour la notation, dans le cadre des travaux de backtesting, le taux de défaillance des populations classées dans chacune des notes, ou dans chaque classe homogène de risque pour l'activité

de détail, est annuellement comparé au taux de défaut constaté. Une analyse par politique de notation, par note, par zone géographique, par filière de notation, etc., est réalisée afin d'identifier de possibles zones de sous-performance des modèles. La stabilité de la notation et de la population est vérifiée. Le Groupe a par ailleurs développé des techniques de backtesting adaptées aux portefeuilles présentant de faibles pertes (low default portfolios) qui permettent de qualifier la pertinence du dispositif, même lorsque le nombre de défauts constatés est très faible.

En ce qui concerne le taux de recouvrement global, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des recouvrements sur les opérations en défaut. Lorsqu'un risque a été amorti, chacun des flux de recouvrement est actualisé à la date d'entrée en défaut et rapporté au montant de l'exposition. Lorsqu'un risque n'a pas encore été amorti, le montant des provisions est pris comme approximation pour les montants qui ne seront pas récupérés. Le taux de recouvrement ainsi mesuré est comparé au taux de recouvrement prévu initialement. À l'identique de ce qui est pratiqué pour la notation, des analyses globales sont pratiquées selon les politiques de notation et les sites géographiques. Les différences ligne à ligne et en moyenne sont analysées en tenant compte de la distribution bimodale de ce paramètre. Les résultats de ces analyses prouvent que ces estimations sont valables en période de creux conjoncturel et qu'elles sont prudentes en moyenne.

Le facteur de conversion fait lui aussi l'objet d'un backtesting annuel.

Les résultats de ce travail de backtesting sont présentés chaque année aux organes de pilotage du dispositif de notation et aux praticiens du risque à travers le monde. L'analyse des résultats de ces études, et les échanges qui s'en suivent, contribuent à définir les priorités en matière de développement méthodologique et de déploiement d'outils.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne de la Banque conformément aux recommandations de la réglementation Bâle II. Ainsi, au-delà du calcul des exigences en fonds propres, ils sont utilisés, par exemple, pour l'octroi des crédits ou lors de leur renouvellement, pour les mesures de rentabilité, pour déterminer les dépréciations collectives, pour suivre et appliquer une gestion active des risques et pour les comptes rendus internes et externes.

4.d.1.4 Politique de gestion d'ensemble des portefeuilles

La sélection et l'évaluation précise des risques individuels sont complétées d'une politique de gestion d'ensemble des portefeuilles visant à diversifier les risques en termes de débiteurs, de secteurs et de pays. Dans ce cadre, BNP Paribas Fortis utilise éventuellement des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou limiter les pertes maximales en cas de crise.

4.d.1.5 Technique de réduction des risques

Garanties et sûretés

L'atténuation du risque de crédit est la technique consistant à réduire le risque de crédit par la mise en place de couvertures ou l'obtention de sûretés. La couverture désigne toute technique financière visant à réduire ou à éliminer le risque financier engendré par des produits et/ou des activités. Une sûreté (garantie) est tout engagement contracté ou tout privilège consenti par une contrepartie ou un tiers dont BNP Paribas Fortis peut se prévaloir en cas de défaillance de la contrepartie de manière à diminuer les pertes sur le prêt, ou tout autre arrangement ou accord ayant un effet similaire. Un crédit ne peut jamais être accordé sur la base des seules sûretés ou couvertures. Les facteurs d'atténuation du risque sont toujours considérés comme une solution de second plan.

La politique générale de crédit de BNP Paribas, qui s'applique également à la Banque, détermine la manière dont les opérations doivent être structurées pour réduire le risque. Les garanties et sûretés sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception, dans le contexte de financement de matières premières par exemple, la capacité de remboursement de l'emprunteur devant être avant tout constituée de ses flux opérationnels. Les garants sont soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que les débiteurs primaires.

La réglementation prudentielle relative à la mise en place des approches avancées pour le calcul du ratio de solvabilité Bâle II définit un cadre précis d'évaluation des garanties et des sûretés. Du fait de la diversité de ses activités, la Banque évalue un très large éventail de garanties et de sûretés en particulier pour son activité de financement d'actifs (stocks, créances, biens immobiliers par exemple). En outre, l'appréciation du risque tient compte des garanties personnelles consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des

assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de garanties évaluées par la Banque. Une garantie ne peut en effet être éligible pour améliorer les paramètres de risque d'une transaction que si le garant est mieux noté que la contrepartie concernée. Pour pouvoir être prise en compte dans l'estimation des paramètres de risque, la valeur d'une sûreté ne doit pas présenter un caractère de corrélation forte avec le risque du débiteur primaire.

Achats de protection

Optimiser la gestion d'un portefeuille crédits impose de recourir à des techniques de couverture efficaces destinées à éviter toute concentration ou exposition non désirée dans le portefeuille de prêts ou de titres. À cette fin, BNP Paribas Fortis utilise essentiellement des CDS portant sur un seul débiteur (single-name Credit Default Swaps). Les contreparties des CDS sont sélectionnées avec attention et quasiment tous les contrats bénéficient d'accords de garantie.

Titrisation

La titrisation est la technique qui consiste à créer un instrument financier négociable adossé à la valeur ou aux flux de trésorerie d'actifs financiers spécifiques. Au cours du processus de titrisation, les actifs (par exemple des crédits à la consommation, des créances ou des prêts hypothécaires) sont sélectionnés et regroupés dans une entité ad hoc (special purpose vehicle ou SPV) qui émet des titres pouvant être placés auprès d'investisseurs. De plus amples informations sur la titrisation d'actifs sont disponibles au paragraphe 4.d.3 de ce chapitre relatif la Titrisation et à la note 8.g 'Instruments de crédit structurés'.

Diversification de l'exposition au risque de crédit

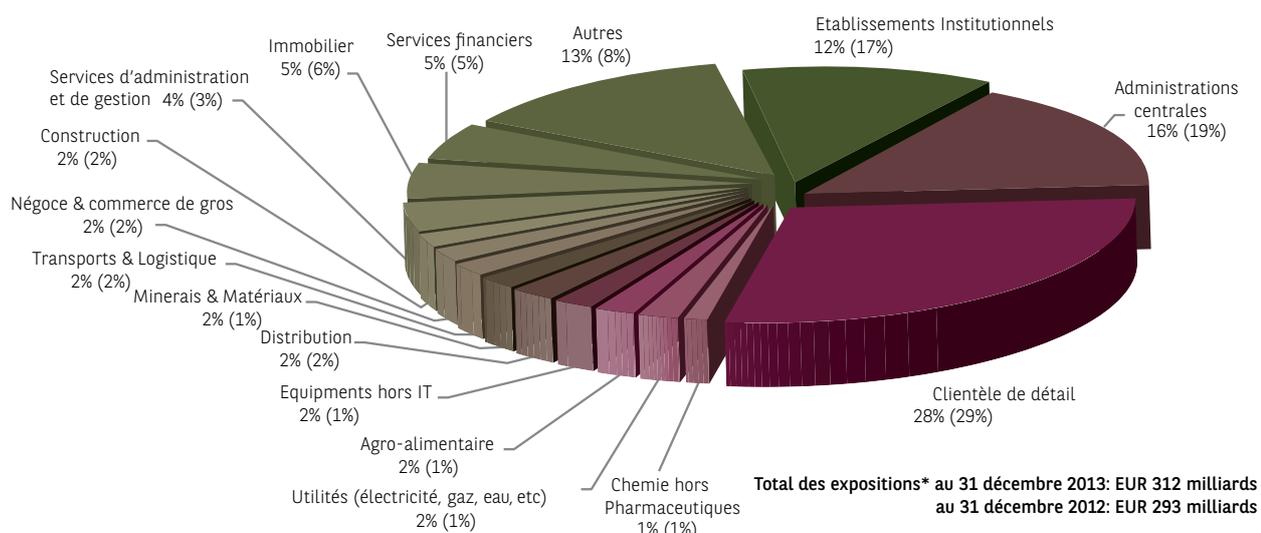
La concentration du risque de crédit est l'exposition à une contrepartie ou l'exposition totale à un certain nombre de contreparties positivement corrélées (c'est-à-dire dont la défaillance tend à se produire dans des circonstances similaires) qui risquent d'occasionner des pertes significatives en cas de faillite ou de défaut de paiement. De ce fait, le refus de concentration excessive des risques est un élément essentiel de la stratégie de BNP Paribas Fortis en matière de risque de crédit afin de maintenir des portefeuilles homogènes, liquides et diversifiés.

Pour identifier les liens potentiels entre les expositions à chaque contrepartie, BNP Paribas Fortis applique le concept d'autorisation totale groupe. Cela signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe d'affaire sont considérées comme une seule et même entité pour la gestion du risque de crédit.

Pour gérer la diversité des risques de crédit, la politique de gestion des risques de BNP Paribas Fortis vise un étalement du risque de crédit sur plusieurs secteurs et pays. Le tableau ci-dessous

présente la concentration sectorielle du portefeuille de crédit à la clientèle au 31 décembre 2013.

Répartition du portefeuille de risque de crédit par secteur d'activité au 31 décembre 2013

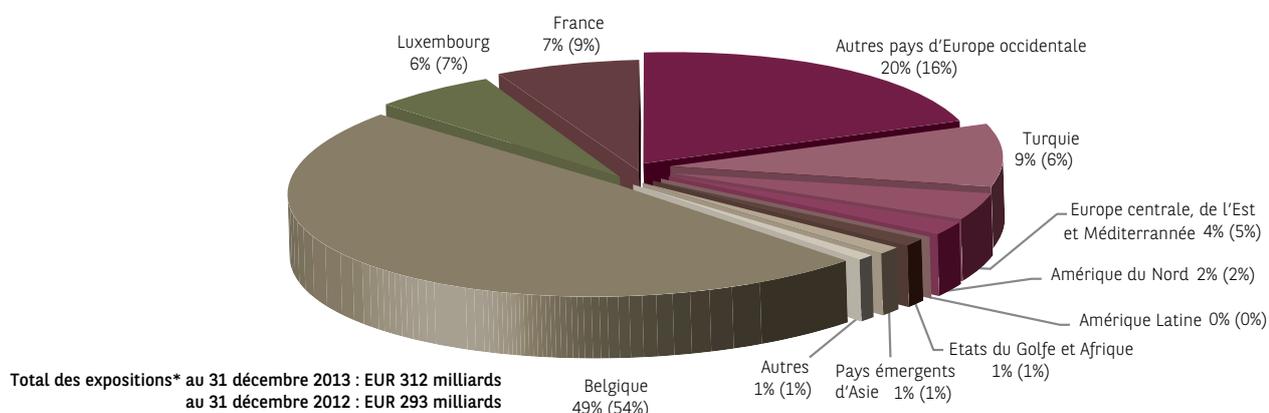


[*] Expositions totales hors risque de contrepartie, actions, autres actifs non risqués et hors positions de titrisation.

Les pourcentages entre parenthèses traduisent la répartition au 31 décembre 2012.

Le risque de concentration géographique se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Le tableau ci-dessous présente la concentration géographique du portefeuille de crédit à la clientèle au 31 décembre 2013.

Répartition géographique du portefeuille de risque de crédit au 31 décembre 2013 sur la base du pays où la contrepartie exerce son activité principale.



(*) Expositions totales hors risque de contrepartie, actions, autres actifs non risqués et hors positions de titrisation.

Les pourcentages entre parenthèses traduisent la répartition au 31 décembre 2012.

4.d.1.6 Notation du risque de crédit

La notation du risque de crédit est une classification résultant du processus d'attribution d'une note de crédit, lequel est fondé sur une évaluation formelle effectuée par des personnes qualifiées. Cette classification résulte de l'analyse des antécédents financiers de chaque débiteur et de l'estimation de son aptitude à rembourser ses dettes à l'avenir.

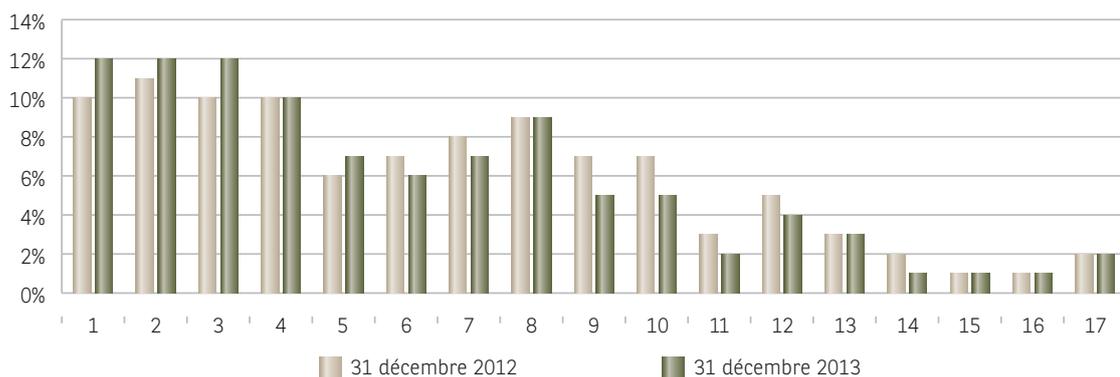
C'est dans cette optique que BNP Paribas Fortis a élaboré une échelle de notation (Master scale) graduée de 1 à 20, qui indique la probabilité qu'une contrepartie manque à ses engagements dans l'année. Les notes de 1 à 6 correspondent à l'investissement grade, celles de 7 à 17 sont relatives au sub-investment grade et celles de 18 à 20 concernent les prêts dépréciés (impaired).

Exposition aux entreprises par note de crédit (approche de notation interne avancée - IRBA)

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type 'Corporate' pour tous les métiers de BNP Paribas Fortis, utilisant l'approche de notation interne

avancée (IRBA). Cette exposition représente EUR 92,2 milliards du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2013, contre EUR 70,7 milliards au 31 décembre 2012.

Répartition des expositions 'Corporate' par notation du risque de crédit - IRBA



Opérations de banque de détail

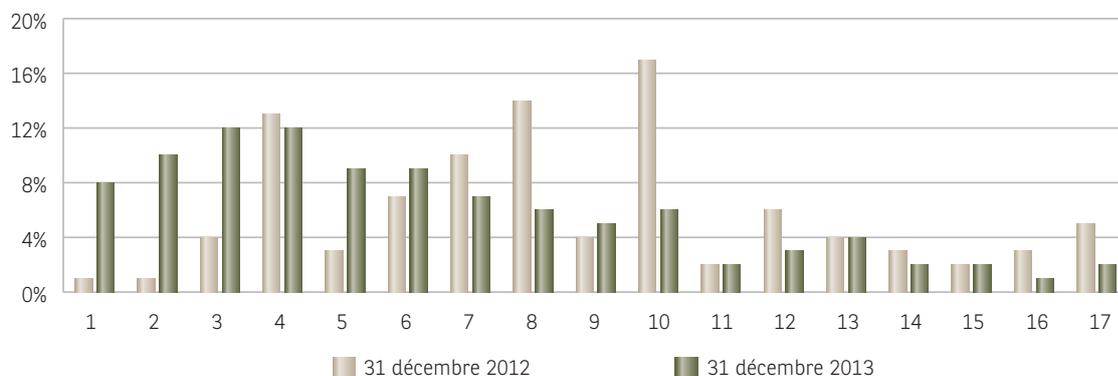
Les opérations de la banque de détail sont exercées au sein du réseau Retail de BNP Paribas Fortis et de la filiale Alpha Crédit. Le champ d'application belge est encadré par des processus de crédit structurés et automatisés, conformément à l'approche de notation interne avancée de Bâle II en vigueur depuis mars 2008.

Des techniques classiques de construction et de suivi des scores sont utilisées pour évaluer les clients au moment de la demande de crédit, afin de toujours rester en conformité avec les paramètres de Bâle II.

Toutes les estimations avancées de paramètres Bâle II (PD, EAD, LGD) sont révisées annuellement et/ou mises à jour. Les variables explicatives pour la partie Retail du portefeuille reposent sur des données comportementales internes. Ces paramètres sont calculés chaque mois à partir des dernières informations disponibles et publiés sans intervention manuelle.

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers de BNP Paribas Fortis, utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette exposition représente EUR 65,2 milliards du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2013, contre EUR 62,9 milliards au 31 décembre 2012.

Répartition des expositions 'Corporate' par notation du risque de crédit



L'accroissement relatif des positions mieux notées a été principalement causé par l'utilisation de modèles BNP Paribas Groupe (approuvés par la BNB) sur les expositions retail, conduisant en conséquence à une pondération plus avantageuse.

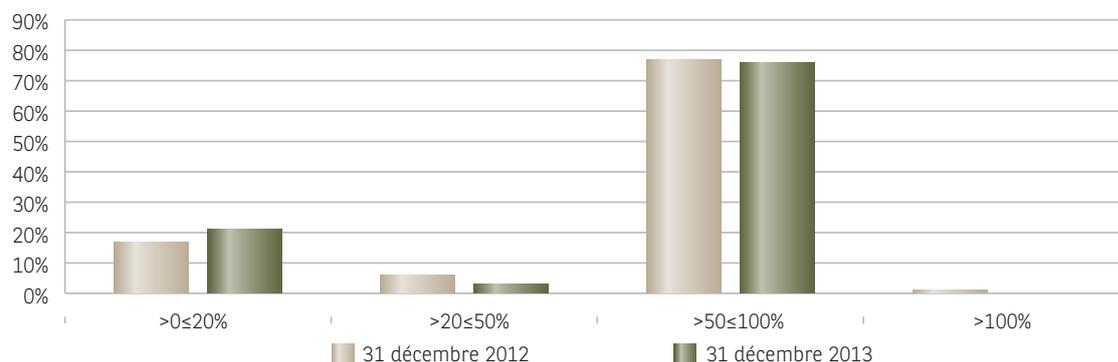
Approche Standardisée

BNP Paribas Fortis applique aussi l'approche standardisée Unrated Standardised Approach (USTA) pour les personnes morales ou les unités opérationnelles, entre autres celles classées sous la catégorie 'Exemptions permanentes'.

Les entités de la catégorie 'Exemptions permanentes' sont les personnes morales ou des unités opérationnelles identifiées comme non significatives d'après les critères d'éligibilité ou les processus définis par BNP Paribas Fortis. Les exemptions permanentes demeureront aussi longtemps que les entités non significatives continueront de satisfaire aux critères d'éligibilité.

Le graphique ci-dessous présente les expositions aux contreparties de type 'Corporate' (comprenant les Établissements Institutionnels et les Gouvernements) utilisant l'approche standardisée et réparties par classe de pondération des risques.

Répartition des expositions Corporate (*) par taux de pondération effectif - Approche Standard



* Le périmètre 'Corporate' présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'exposition entreprises, administrations centrales et banques centrales et établissements institutionnels.

4.d.1.7 Encours (dépréciés ou non) présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Encours sains présentant des impayés

Le tableau suivant présente la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), ainsi que les garanties reçues en couverture de

ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

En millions d'euros						31 décembre 2013	
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	Garanties reçues	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)							
Prêts et créances sur les établissements de crédit	85				85	58	
Prêts et créances sur la clientèle	3.698	53	21	6	3.778	2.258	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Total des encours sains présentant des impayés	3.783	53	21	6	3.863	2.316	

En millions d'euros						31 décembre 2012	
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	Garanties reçues	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)							
Prêts et créances sur les établissements de crédit	58				58	43	
Prêts et créances sur la clientèle	5.710	366	2	3	6.081	4.411	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							
Total des encours sains présentant des impayés	5.768	366	2	3	6.139	4.454	

Les encours sains présentant des impayés inférieurs à 90 jours sur les prêts et créances sur la clientèle ont diminué d'EUR 2.012 millions par rapport à l'année dernière. Ceci est principalement dû à la modification de la définition des 'encours sains présentant des impayés' chez BNP Paribas Fortis ainsi qu'à l'amélioration du système de déclaration dans les entités de leasing.

Encours douteux

Le tableau suivant présente la valeur nette comptable des encours douteux dépréciés.

31 décembre 2013				
Encours douteux				
En millions d'euros	Valeur brute comptable	Dépréciations	Net	Garanties reçues
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	28	(28)		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	276	(171)	105	68
Prêts et créances sur la clientèle	7.493	(3.016)	4.477	3.085
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Encours douteux	7.797	(3.215)	4.582	3.153
Engagements de financements donnés	175	(50)	125	52
Engagements de garantie financière donnés	311	(63)	248	154
Total des engagements douteux hors bilan	486	(113)	373	206
TOTAL	8.283	(3.328)	4.955	3.359

31 décembre 2012				
Encours douteux				
En millions d'euros	Valeur brute comptable	Dépréciations	Net	Garanties reçues
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	40	(36)	4	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	364	(235)	129	70
Prêts et créances sur la clientèle	7.010	(2.970)	4.040	3.094
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Encours douteux	7.414	(3.242)	4.172	3.164
Engagements de financements donnés	313	(27)	286	72
Engagements de garantie financière donnés	228	(54)	174	149
Total des engagements douteux hors bilan	541	(81)	460	221
TOTAL	7.955	(3.323)	4.632	3.385

4.d.2 Risque de contrepartie

Introduction

Le risque de contrepartie, tel qu'il est défini au chapitre 4.b.2, est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et/ou de règlements. Le risque de contrepartie correspond au risque que la contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations de verser à la Banque l'intégralité de la valeur actualisée d'une transaction dans le cadre où la Banque est un bénéficiaire net.

Le risque de contrepartie est également lié au coût de remplacement d'un instrument dérivé en cas de défaut de la contrepartie. Il peut être considéré comme un risque de marché en cas de défaut ou comme un risque contingent.

Mesure de l'exposition au risque de contrepartie

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie est mesurée sur la base d'un système interne d'évaluation de l'exposition ; cette valeur est ensuite intégrée au dispositif de pondération du risque de crédit. Cette mesure s'appuie sur des simulations de type 'Monte Carlo' permettant d'apprécier les mouvements probables de la valeur des expositions. Les processus stochastiques utilisés sont sensibles à certains paramètres, tels que volatilités, corrélations, calibrés sur des données de marché historiques.

Les expositions futures potentielles au risque de contrepartie sont mesurées à l'aide d'un système basé sur les modèles internes qui permet de simuler plusieurs milliers de scénarii potentiels d'évolution de marché et de réévaluer le portefeuille de transactions avec chacune des contreparties à plusieurs points dans le futur (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues). Les variations de valeur sont calculées jusqu'à la maturité des transactions.

Pour l'agrégation des expositions, le système prend en compte l'environnement juridique de chaque transaction et contrepartie et donc des éventuels accords de compensation et d'appel de marge.

Les expositions au risque de contrepartie se caractérisent par leur forte variabilité au cours du temps en raison de l'évolution constante des paramètres de marché affectant la valeur des transactions sous-jacentes. Il est donc essentiel de ne pas se limiter au suivi des valeurs actuelles des transactions et d'analyser leurs variations potentielles dans le futur.

Pour les expositions au risque de contrepartie non modélisées, la valeur exposée au risque est calculée selon la méthode d'évaluation au prix de marché (Net Present Value + Add On).

Limites / Cadre de surveillance

Des limites sont définies pour le risque de contrepartie et des mécanismes d'arbitrage hiérarchique sont en place. Les expositions futures potentielles calculées par le système sont quotidiennement comparées aux limites allouées à chaque contrepartie. Par ailleurs, le système peut simuler de nouvelles transactions et mesurer leur impact sur le portefeuille de contrepartie. Il s'agit donc d'un outil essentiel du processus d'approbation du risque. Les Comités suivants (par ordre de pouvoir croissant), Comité de crédit régional, Comité de crédit global, Comité de Crédit Direction Générale (CCDG), fixent les limites selon leur niveau de délégation. A ces mesures vient s'ajouter un ensemble de lignes directrices (notamment des lignes directrices sur les sensibilités aux paramètres de marché par contrepartie, sensibilités qui sont extraites du système de risque de marché) qui sont autant d'outils supplémentaires de surveillance du risque de contrepartie et de prévention des concentrations du risque systémique.

Les contrats de compensation

La compensation est utilisée par la Banque afin d'atténuer le risque de crédit lié aux contreparties au titre des opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la Banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur de marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde ('close-out netting') peut faire l'objet d'une garantie ('collateralisation') consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La Banque a également recours à la compensation des règlements pour atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements par contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la Banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux du cadre réglementaire national ou international. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association ('ISDA').

Ajustements de crédit sur instruments financiers négociés de gré à gré

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BNP Paribas Fortis dans le cadre de ses activités de marché (Fixed Income, Global Equity & Commodity Derivatives) intègre des ajustements de valeur de crédit. Un ajustement de valeur de crédit (ou CVA 'Credit Value Adjustment') est un ajustement de valorisation des dérivés pour tenir compte du risque de contrepartie. Il reflète l'espérance de perte en juste valeur sur l'exposition existante sur une contrepartie du fait de la valeur potentielle positive du contrat, de la probabilité de défaut de la contrepartie, et de l'estimation du taux de recouvrement.

Les expositions au risque de contrepartie sur instruments dérivés recouvrent l'ensemble des expositions sur dérivés du portefeuille de BNP Paribas Fortis, tous sous-jacents et tous pôles confondus. Les expositions de Fixed Income représentent la grande majorité de ces expositions.

Gestion dynamique du risque de contrepartie

Le niveau de l'ajustement de valeur de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition au risque de contrepartie existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de Credit Default Swaps (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de crédit inhérent à un portefeuille d'instruments financiers, BNP Paribas Fortis peut avoir recours à une stratégie de couverture dynamique, consistant en l'achat d'instruments de marché, tels que les instruments dérivés de crédit.

Tests de résistance et risque Général de corrélation défavorable

Le contrôle du risque de contrepartie est complété par des tests de résistance à un ou plusieurs facteurs (approche holistique) ainsi que par une approche politique et analytique du risque général de corrélation défavorable. Cette analyse du risque qui s'inscrit dans le cadre du dispositif de rapport de synthèse de risque à destination de la direction partage par ailleurs certains forums avec le rapport sur le risque de marché, comme le CMRC, principal comité gouvernant les risques de marché et de contrepartie).

Le dispositif de tests de résistance pour le risque de contrepartie de BNP Paribas Fortis comprend une approche 'bottom-up' et 'top-down' conforme au dispositif de risque de marché (tel qu'il est présenté à la section sur les risques de marché). Ainsi, le dispositif de tests de résistance pour les contreparties est appliqué conjointement aux tests de résistance du risque de marché et s'appuie sur les mêmes hypothèses de fluctuation des marchés lorsque les scénarios sont identiques. Les tests comprennent également des facteurs spécifiques au risque de contrepartie, comme la détérioration de la qualité de crédit de la contrepartie ou les chocs affectant la volatilité, utilisés par le moteur de simulation de risque de contrepartie à terme.

En termes de gouvernance, les dispositifs de tests de résistance pour le risque de contrepartie et pour le risque de marché sont tous deux couverts par le même comité, le Stress Testing Steering Committee. A l'image du dispositif de test de résistance du risque de contrepartie, la surveillance et l'analyse du risque général de corrélation défavorable (risque que la probabilité de défaut d'une contrepartie soit corrélée de manière non spécifique à la valeur du contrat) conjugue des aspects 'top-down' et 'bottom-up'.

Les résultats de l'analyse de risque général de corrélation défavorable sont communiqués à la direction de la Banque, y compris au CMRC.

En ce qui concerne l'approche 'top-down', la politique en matière de risque général de corrélation défavorable définit les règles et critères généraux à appliquer pour détecter ce type de risque. Ces critères sont basés sur le pays de constitution des contreparties, la région à laquelle elles appartiennent et leurs secteurs d'activité. Différentes positions de risque de marché que les contreparties pourraient avoir vis-à-vis de BNP Paribas Fortis ont aussi été définies comme des situations nécessitant une analyse et une communication spécifique.

En ce qui concerne l'approche 'bottom-up', en raison de la complexité du risque général de corrélation défavorable et de l'existence du risque spécifique de corrélation défavorable (risque que l'exposition à une contrepartie soit positivement corrélée à la probabilité de défaut de cette contrepartie), le dispositif de contrôle du risque général de corrélation défavorable repose également sur une solide approche 'bottom-up' où la contribution des analystes de crédit est indispensable.

Les résultats de l'analyse du risque général de corrélation défavorable sont signalés à la haute direction de la Banque, y compris au niveau de la CMRC.

4.d.3 Titrisation

La titrisation est la technique qui consiste à créer un instrument financier négociable adossé à la valeur ou aux flux de trésorerie d'actifs financiers spécifiques. Au cours du processus de titrisation, les actifs (par exemple des crédits à la consommation, des créances ou des prêts hypothécaires) sont sélectionnés et regroupés dans une entité ad hoc (special purpose vehicle ou SPV) qui émet des titres pouvant être placés auprès d'investisseurs.

Activité en matière de titrisation pour compte propre (originateur au sens Bâle II)

Pour assurer le développement de son activité tout en respectant ses obligations réglementaires en matière de fonds propres, BNP Paribas Fortis a lancé des programmes de titrisation. La titrisation de ses propres actifs peut offrir un financement à long terme, des liquidités ou un outil de gestion du capital selon les dispositions de la réglementation. Les véhicules de titrisation qui y sont apparentés sont entièrement consolidés et leurs actifs apparaissent donc au bilan dans les états financiers consolidés.

BNP Paribas Fortis a également constitué une structure d'accueil ad hoc (SPV – special purpose vehicle) dénommée Bass Master Issuer NV/SA afin de titriser des prêts hypothécaires initialement accordés par BNP Paribas Fortis et une SPV Esmée Master Issuer NV/SA destinée à titriser les prêts octroyés à des travailleurs indépendants et à de petites et moyennes entreprises, lesquels étaient à l'origine concédés par BNP Paribas Fortis. Les expositions de Bass Master Issuer NV/SA et de Esmée Master Issuer NV/SA ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessous, car les titres émis sous ces programmes n'ont pas été vendus à des tiers à ce jour, et ne peuvent donc être traités comme positions de titrisation effectives sous Bâle 2.5. Des informations supplémentaires sur ces deux opérations de titrisation figurent dans la note 8n. 'Informations supplémentaires relatives aux opérations de titrisation Bass et Esmée' des États financiers consolidés 2013 de BNP Paribas Fortis.

Activité en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur

En 2013, les techniques de titrisation ont constitué une source alternative de financement pour les clients de la Banque. Ainsi, BNP Paribas Fortis a sponsorisé la société Scaldis Capital Limited ('Scaldis'), un véhicule d'ABCP (entité ad hoc émettrice de billets de trésorerie adossés à des actifs - Asset-Backed Commercial Papers), dont les financements structurés procurent aux clients du département Institutionnels et Corporate de BNP Paribas Fortis un accès alternatif de financement provenant des marchés de capitaux. Au 31 décembre 2013, la valeur nominale globale des billets de trésorerie émis par Scaldis était d'USD 3,21 milliards (soit EUR 2,33 milliards). Le produit issu de l'émission de ces billets de trésorerie a été investi à hauteur d'USD 1,81 milliard (soit EUR 1,32 milliard) dans des titres éligibles très bien notés et à hauteur d'USD 1,39 milliard (soit EUR 1,01 milliard) dans des

titres éligibles de clients de BNP Paribas Fortis, de même qu'en caisse et dépôts pour USD 10,44 millions (soit EUR 7,60 millions).

Les achats d'actifs éligibles de Scaldis sont structurés afin de justifier un niveau de notation A-1/P-1/F1. En 2013, les titres négociables de Scaldis ont obtenu la meilleure note (pour la catégorie de risque à court terme) de Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings : A-1/P-1 et F1.

Activité en matière de titrisation en tant qu'investisseur

BNP Paribas Fortis a investi dans un grand nombre d'actifs 'ABS/MBS' (asset-backed securities/mortgage-backed securities) différenciés, avec une attention particulière à la granularité (en termes de taille de participation) et à la diversification (en termes de types d'actifs et de distribution géographique). Ils comprennent entre autres les European Prime RMBS (titres adossés à des prêts hypothécaires européens de qualité), les prêts étudiants aux États-Unis (US Student Loans), les cartes de crédit, les prêts hypothécaires commerciaux (Commercial Mortgage Backed Securities), les CLO (Collateralised Loan Obligations), les ABS (Assets Backed Securities) adossés à des crédits à la consommation (Consumer ABS), les prêts aux PME et les RMBS aux États-Unis. Les fonds provenant du remboursement de ces actifs n'ont plus été réinvestis dans le portefeuille ABS/MBS.

Les crédits structurés de BNP Paribas Fortis sont en grande majorité basés sur des notations investment grade (93% du portefeuille est classé investment grade). L'exposition au risque de crédit de BNP Paribas Fortis émanant des transactions mentionnées ci-dessus à fin 2013 et les méthodes d'évaluation utilisées sont décrites dans la note 8.g 'Instruments de crédit structurés'.

Les activités de la Banque dans chacun de ces domaines sont décrites ci-après:

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Rôle de BNP Paribas Fortis		
Originateur		
Arrangeur	2.914	3.512
Investisseur	4.221	9.573
TOTAL DES EXPOSITIONS	7.135	13.085

Dispositif de gestion des risques en matière de titrisation

Compte tenu de leur spécificité et de la technicité requise pour leur analyse, les transactions de titrisation arrangées par BNP Paribas Fortis pour compte de clients font l'objet d'un dispositif spécifique de gestion du risque qui comprend :

- un examen et un suivi indépendants par des équipes dédiées du département Risque ;
- un processus spécifique (avec des comités, procédures d'approbation, politiques de crédit et de notation dédiés) pour un suivi adapté et cohérent.

4.e Risque de marché

4.e.1 Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers

4.e.1.1 Introduction

Les risques de marché surviennent dans le cadre des activités de transactions des portefeuilles de négociation menées au sein du secteur d'activité Corporate and Investment Banking. Ils comprennent les facteurs de risque suivants :

- le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt ;
- le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies ;
- le risque 'action' résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions ;
- le risque 'matières premières' résulte des variations de prix de marché des matières premières. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des matières premières elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur matières premières ;
- le risque de spread de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur ;
- les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

4.e.1.2 Principe d'organisation

Gouvernance

L'organisation du contrôle des risques de marché vise à définir les dispositifs de suivi de ces risques et à contrôler la valorisation des produits financiers, tout en garantissant l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux métiers.

Au sein de GRM, la mission de Risk-Investment & Markets (Risk-IM) en matière de suivi des risques de marché est de définir,

mesurer et analyser les sensibilités et facteurs de risques, ainsi que de mesurer et contrôler la Value-at-Risk (VaR), qui est l'indicateur global de perte potentielle. Risk-IM s'assure que l'activité reste dans le cadre des limites approuvées par les différents Comités et se charge d'approuver les nouvelles activités et les transactions importantes, de revoir et d'approuver les modèles de valorisation des positions et enfin de réaliser une revue mensuelle des paramètres de marché ('MAP review') en partenariat avec les équipes de valorisation et de contrôle des risques (V&RC).

Le suivi des risques de marché et de la valorisation est structuré autour de plusieurs instances formelles :

- Le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal Comité gouvernant les risques liés aux activités de Marchés de Capitaux (Capital Markets). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de contrepartie. Le CMRC suit l'évolution des principales expositions et les risques de stress et fixe les limites de négociation de haut niveau. Le Comité se réunit en principe une fois par mois. Il est présidé soit par le Directeur Général du Groupe, soit par le directeur de Corporate et Investment Banking ;
- Le Product and Financial Control Committee (PFC) est le Comité d'arbitrage et de décision des sujets de valorisation des instruments financiers. Ce Comité trimestriel examine les conclusions de CIB Financial Control sur l'efficacité des contrôles et les travaux d'amélioration, ainsi que la fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats des opérations de marché. Il est présidé par le Directeur Financier du Groupe et réunit les Directeurs de Finance Groupe (FG) -Comptabilité, de CIB et de GRM ;
- Au niveau 'métier', un Valuation Review Committee (VRC) se réunit mensuellement pour examiner et statuer sur les résultats des revues de paramètres de marché (MAP Reviews) ainsi que sur l'évolution des réserves. Ce Comité arbitre en cas de désaccord entre le métier et les fonctions de contrôle. Ce Comité est présidé par le responsable trader senior, et comprend des représentants du négoce, de GRM, de Valuation and Risk Control Group et de Finance Groupe. Tout différend est arbitré par le PFC.

4.e.1.3 Contrôle des valorisations

Les instruments financiers qui font partie du portefeuille de négociation prudentiel sont évalués et comptabilisés en valeur de marché ou de modèle par résultat, conformément aux normes comptables applicables. Tel peut également être le cas d'instruments financiers classés dans le portefeuille bancaire.

Le contrôle de la valorisation des portefeuilles est assuré dans le cadre de la Charte des responsabilités de valorisation, qui a défini la répartition des responsabilités. Ces politiques et pratiques de gouvernance s'appliquent à toutes les activités de Trésorerie y compris au principal centre ALM.

En complément à la Charte, des directives spécifiques détaillent les contrôles de valorisation. Les principaux processus dont l'ensemble constitue le dispositif de gouvernance des contrôles de la valorisation sont décrits ci-dessous :

Contrôles de la comptabilisation des transactions

La responsabilité de ce contrôle incombe au 'Middle-Office' du pôle Opérations. Toutefois, les opérations les plus complexes sont vérifiées par Risk-IM.

Market Parameter Review – Vérification indépendante des prix

La vérification des prix est gérée conjointement par les équipes de valorisation et de contrôle des risques (V&RC) et les départements Risk-IM qui assurent des contrôles quotidiens sur les paramètres les plus liquides et une vérification mensuelle formelle de l'ensemble des données utilisées. Les types de paramètres contrôlés par V&RC sont précisément définis s'agissant principalement de paramètres directement comparables à des données externes (cours des titres, paramètres de marché vanille), avec ou sans recours à des prestataires spécialisés fournissant des prix de consensus. Le département Risk-IM contrôle pour sa part les méthodes de valorisation et les paramètres les plus complexes qui dépendent étroitement du modèle retenu.

Les principes généraux de revue des paramètres de marché sont décrits dans la Charte des responsabilités de valorisation, et dans les procédures spécialisées telles que 'Global Marking and independent price verification policy'.

La revue des paramètres de marché se traduit par des ajustements de valorisation communiqués au 'Middle-Office' pour enregistrement dans les registres comptables. Les résultats sont communiqués à la Direction du Trading au cours des 'Valuation Review Committee' qui prennent les décisions finales ou optent

pour l'arbitrage hiérarchique. L'avis des fonctions de contrôle prévaut, et tout différend significatif et persistant est porté devant le PFC.

Homologation et revue des modèles

Lors d'opérations dont la nature est commune à BNP Paribas et BNP Paribas Fortis, BNP Paribas Fortis utilise les modèles de BNP Paribas. Au cas où BNP Paribas Fortis aurait des produits / activités non monitorés en dehors de BNP Paribas Fortis, alors Risk – IM définirait, en étroite collaboration avec BNP Paribas Risk – IM, les méthodes de valorisation officielles et les règles concernant les réserves. Dans ce cas, BNP Paribas Fortis Risk – IM serait aussi responsable pour le mapping des modèles / produits. L'ensemble du contrôle des modèles dans le Groupe BNP Paribas doit garantir que l'utilisation des modèles est conforme au standard IAS / IFRS relatif à la mesure de la valeur réelle des instruments financiers.

Calcul des réserves et autres ajustements de valorisation

Risk-IM définit et calcule des 'réserves'. Celles-ci sont des ajustements comptables de la valeur de marché ou de modèle. Les réserves peuvent être considérées, selon les cas, comme une mesure des coûts de clôture d'une position ou comme une prime pour des risques ne pouvant être diversifiés ou couverts adéquatement.

Les réserves couvrent principalement :

- Le risque de liquidité et les spreads de bid/offer ;
- Les incertitudes liées au modèle ou aux paramètres du marché ;
- L'élimination des risques pour lesquels aucune couverture ne peut être mise en place (ex : lissage du pay-off des options digitales ou à barrière).

Une politique générale d'ajustement des valorisations a été définie. Les méthodologies relatives aux réserves sont documentées pour chaque ligne de produit par Risk-IM et ces documentations sont régulièrement mises à jour. L'analyse des variations des réserves fait l'objet d'un rapport mensuel au VRC.

Les méthodologies relatives aux réserves sont améliorées régulièrement et tout changement constitue un Événement de modèle de valorisation. Les améliorations apportées aux réserves sont généralement le fruit de la revue ou du calibrage d'un modèle en fonction des informations issues du marché durant le processus de Revue des paramètres du marché.

'Day-one-profit or loss'

Certaines transactions complexes sont valorisées avec des paramètres considérés comme non observables. La norme comptable IAS 39 prescrit de différer la comptabilisation d'un éventuel résultat initial (day one profit or loss) pour les transactions non observables, dès lors que la valeur de modèle initiale doit être calibrée sur le prix de la transaction.

Risk-IM est associé à Finance Groupe, aux 'Middle- Offices' et aux Métiers dans le processus d'identification et de traitement de ces éléments de résultat, afin de déterminer si un type de paramètre ou de transaction est observable ou non, conformément aux règles d'observabilité, par ailleurs dûment documentées.

L'impact sur le compte de résultat du report initial de résultat est calculé par le Middle-Office.

Ces mêmes règles d'observabilité sont utilisées pour la confection des informations financières requises par la norme comptable IFRS 7.

En 2013, aucune transaction chez BNP Paribas Fortis n'a été sujette au 'Day One Profit'.

4.e.1.4 Exposition au risque de marché

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Ces mesures de sensibilité faites à différents niveaux d'agrégation des positions sont comparées aux limites fixées préalablement.

Mise en place du suivi du risque et fixation des limites

BNP Paribas Fortis utilise un système intégré pour suivre les positions de trading au quotidien et gérer le calcul de la VaR. Ce système permet le suivi de la VaR, mais également du détail des positions ainsi que des sensibilités aux paramètres de marché selon divers critères (devise, produit, contrepartie, etc.). Il dispose également d'une infrastructure pour inclure les limites de négoce, les réserves et le stress-testing.

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites s'établit sur trois niveaux de délégation d'importance décroissante : la délégation la plus haute est celle du CMRC, suivie de celle du Responsable du Métier, suivie enfin de celle du Responsable d'un portefeuille de négoce (une délégation existe donc à tous les niveaux, du CMRC jusqu'aux responsables de trading). Des changements de limites peuvent être accordés de façon temporaire ou définitive, et leur autorisation dépend du niveau de délégation de la limite concernée selon la procédure en vigueur. Des mécanismes d'arbitrage hiérarchique sont en place pour s'assurer que le point de vue indépendant de la fonction Risques sur les limites soit entendu.

Analyse des risques clés et reporting destiné à la Direction Générale

Risk-IM matérialise ses analyses de risque par la production de rapports de synthèse et tableaux de bord destinés à la Direction Générale et au Senior Management des lignes de métier (limites, suivi de la VaR, analyse des risques clés...). Le reporting et la diffusion des principaux rapports de synthèse sur le risque sont assurés par une équipe dédiée (Global Risk Analysis and Reporting).

Le reporting est articulé autour des analyses suivantes :

- rapports hebdomadaires ('Main Position reports') par activité (dérivés actions, matières premières, crédit, taux G10, devises et marchés locaux) destinés principalement aux responsables des lignes de métier. Ces rapports proposent une synthèse de l'ensemble des positions, ainsi que des points devant faire l'objet d'une attention particulière ;
- rapport mensuel reprenant les risques des marchés financiers et de contrepartie ;
- rapport trimestriel reprenant les risques clés de marché, de crédit, de liquidité et de contrepartie ;
- rapports complémentaires pour le Comité principal de risques de marchés intégrant une synthèse des événements de marché et de risque ainsi qu'un résumé du risque de contrepartie global, l'évolution de la VaR/VaR stressée, des résumés sur le stress test des risques de marché et de contrepartie et l'évolution des capitaux, le backtesting du risque de contrepartie et de marché ;
- rapports sur les ajustements de valorisation du portefeuille de négoce (CVA), reprenant la couverture du CVA et les sensibilités du risque de contrepartie.

VaR ('Value at Risk')

La Value-at-Risk (VaR) correspond à la plus forte perte attendue pour un portefeuille spécifique sur un horizon donné avec un intervalle de confiance prédéfini dans des circonstances de marché normales. La VaR est un indicateur statistique correspondant à un niveau de confiance. Elle n'indique pas la perte maximale et elle peut être dépassée dans certains cas, notamment en cas de conditions de marché anormales.

La VAR est un indicateur unique, synthétique et facile à comprendre des pertes pouvant être encourues par un portefeuille. Elle constitue donc un outil utile dans le cadre de la gestion des risques. La méthodologie VAR de BNP Paribas Fortis vise à calculer de manière précise la Value-at-Risk sur un jour avec un niveau de confiance de 99%. Le calcul de la VAR par BNP Paribas Fortis se base sur un modèle interne validé par les autorités de supervision bancaire.

Le calcul de la VaR se base sur la méthode dite Monte-Carlo qui comporte non seulement des simulations normales ou log-normales, mais qui tient compte par ailleurs de la non-normalité souvent observée sur les marchés financiers et de la corrélation entre les facteurs de risque. La simulation Monte-Carlo se base sur les données de marché historiques sur une période glissante d'un an (actualisées chaque mois).

Les principaux facteurs pris en compte dans la simulation sont les suivants : taux d'intérêt, spreads de crédit, taux de change, cours des actions, prix des matières premières et volatilités associées.

La méthode de valorisation utilisée varie en fonction non pas du produit, mais du type de risque étudié. Les méthodes employées se fondent soit sur la sensibilité aux paramètres de marché soit sur une réévaluation totale basée sur des interpolations des valeurs afin d'incorporer à la fois les effets linéaires et, en particulier pour les instruments dérivés, les effets non linéaires.

Les algorithmes, méthodologies et séries d'indicateurs sont revus et améliorés régulièrement afin de s'adapter à l'évolution des marchés de capitaux.

Suite à la validation des régulateurs français et belge, le périmètre du modèle interne de BNP Paribas couvre depuis le troisième trimestre 2011 l'entité BNP Paribas Fortis SA.

Evolution historique de la VaR (10 jours, 99%) en 2013

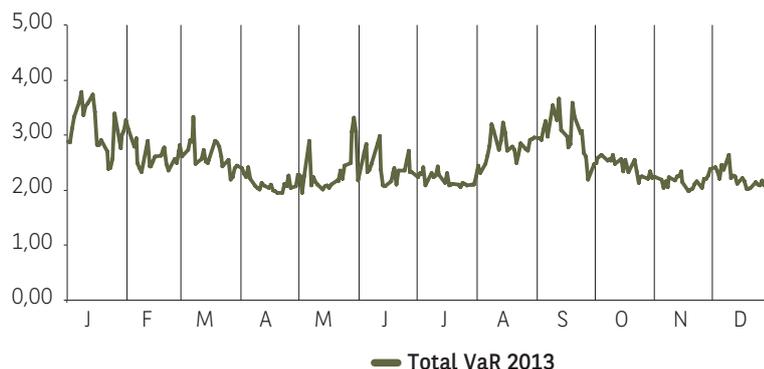
Les 'Valeurs à Risque' (VaR) présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque (Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché). Elles portent sur une période d'un jour avec un intervalle de confiance de 99%.

La 'Valeur à Risque' moyenne de l'exercice 2013 sur le périmètre BNP Paribas Fortis ressort à EUR 7,9 millions (avec un minimum d'EUR 6,2 millions et un maximum d'EUR 11,9 millions) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (EUR (3,0) millions). La 'Valeur à Risque' se décompose comme suit :

En millions d'euros Nature du risque	Exercice 2013				Exercice 2012	
	Moyenne	Minimum	Maximum	Fin d'exercice	Moyenne	Fin d'exercice
Risque de taux	7,5	5,7	11,5	6,6	12,3	8,6
Risque de crédit	1,6	0,7	3,6	0,8	2,9	1,6
Risque de change	1,8	0,6	3,9	1,5	2,3	1,0
Risque de prix attaché aux actions					1,2	
Risque de prix attaché aux matières premières						
<i>Effet des compensations</i>	(3,0)	(0,8)	(7,1)	(2,3)	(5,7)	(2,4)
TOTAL DE LA VALEUR DU RISQUE	7,9	6,2	11,9	6,6	13,0	8,8

Exposition au risque

Historique de VaR (1 jour, 99%) en millions d'euros en 2013



GRM évalue constamment la pertinence de son modèle interne de calcul au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec la VaR (1 jour). Le choix d'un intervalle de confiance de 99% signifie, du point de vue théorique, que des pertes quotidiennes supérieures à la VaR sont attendues deux à trois fois par an.

La méthode standard de backtesting de la VaR fait une comparaison entre la VaR quotidienne du portefeuille de négociation global et les variations quotidiennes de la valeur du portefeuille. Sur 2013, aucun dépassement du backtesting n'a été constaté.

A noter qu'outre ce backtesting, une comparaison est effectuée entre les résultats hypothétiques et la VaR. Les résultats hypothétiques sont basés sur des positions constantes, capturant par conséquent seulement les effets marchés. En 2013, aucune perte hypothétique supérieure à la VaR n'a été observée.

Exigences CRD 3

Depuis le 31 décembre 2011, la directive européenne CRD 3, (dite 'Bâle 2.5'), s'applique et révisé la charge en capital applicable aux positions du portefeuille de négoce : mesure de la VaR stressée, mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration (IRC), mesure des risques relative au portefeuille de corrélation (CRM) et titrisation du portefeuille de négociation.

VaR stressée

Une VaR stressée (SVaR) calibrée sur une période déterminée d'un an incluant une période de crise. Une période de 12 mois (31 mars 2008 - 31 mars 2009) a été choisie comme période de référence pour le calibrage de la VaR stressée. Ce choix est sujet à révision trimestrielle.

En millions d'euros	31 décembre 2013				31 décembre 2012	
	Moyenne	Minimum	Maximum	Fin d'exercice	Moyenne	Fin d'exercice
Nature du risque						
Risque de taux	14,6	11,5	19,7	17,8	14,3	13,5
Risque de crédit	3,1	2,0	11,3	2,2	6,1	2,3
Risque de change	2,9	0,9	7,5	2,7	3,4	2,5
Risque de prix attaché aux actions					1,9	
Risque de prix attaché aux matières premières						
Effet des compensations	(5,8)	(1,9)	(18,8)	(5,1)	(9,6)	(3,9)
TOTAL DE LA VALEUR DU RISQUE	14,8	12,5	19,7	17,6	16,1	14,4

Risque additionnel de défaut et de migration (Incremental Risk Charge - IRC)

L'approche IRC mesure les pertes dues à un défaut et à la migration des notations dans l'intervalle de confiance de 99,9% sur un horizon de capital d'un an, en supposant un niveau de risque constant sur cet horizon. Cette approche permettant la prise en compte des risques supplémentaires de défaut et de migration est utilisée pour tous les produits non titrisés.

Le modèle est actuellement utilisé dans les processus de gestion des risques. Ce modèle a été homologué par les régulateurs français et belges.

Le calcul de l'IRC se fonde sur l'hypothèse d'un niveau de risque constant sur un horizon de capital d'un an, ce qui implique que

les positions de négoce ou des ensembles de positions peuvent être rééquilibrés sur un horizon de capital d'un an de manière à préserver le niveau de risque initial, mesuré par la VaR ou par le profil d'exposition par notation de crédit et par niveau de concentration. Cette fréquence de rééquilibrage est appelée horizon de liquidité.

Le modèle est construit autour d'une simulation fondée sur les notations pour chaque débiteur. Le modèle rend compte à la fois du risque de défaut des débiteurs et du risque de migration des notations de ces derniers. La dépendance entre les débiteurs est fondée sur un modèle multifactoriel de rendement des actifs. Les portefeuilles font l'objet d'une valorisation dans les différents scénarii simulés. Le modèle utilise un horizon de liquidité constant d'un an.

En millions d'euros	31 décembre 2013				31 décembre 2012	
	Moyenne	Minimum	Maximum	Fin d'exercice	Moyenne	Fin d'exercice
Type de risque						
TOTAL IRC	27,4	18,5	55,9	28,1	26,3	21,8

Mesure globale des Risques relative au portefeuille de corrélation

La mesure globale de risque est une charge dans le Trading Book pour les produits de corrélation des crédits structurés. Selon le de-risking détaillé dans le plan industriel, cette mesure globale de risque n'est pas applicable au sein de BNP Paribas Fortis.

Positions de titrisation du portefeuille de négoce hors portefeuille de corrélation

Aucune charge en capital additionnel n'est appliquée sur le portefeuille de titrisation de BNP Paribas Fortis.

Risque de marché dans le cadre du Stress test

Différents stress tests sont effectués pour simuler l'impact de conditions de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles de négoce mondiaux. Les stress tests couvrent toutes les activités de marché en simulant tout un panel de conditions de marché stressées.

L'approche fondamentale du dispositif actuel de stress test du portefeuille de négociation conjugue les stress tests 'bottom up' et 'top down' :

- Les scénarii macro (top down) comprennent l'évaluation d'un ensemble de tests de résistance macro-économiques globaux. Ces scénarii évaluent l'impact de décalages brutaux des marchés sur les positions de négociation de BNP Paribas Fortis suite à des événements de crise globaux ou régionaux. Ils peuvent être fondés sur des événements historiques ou des scénarii hypothétiques prospectifs. Les scénarii envisagent des événements tels qu'une crise des marchés émergents, un assèchement du crédit, ou un krach boursier.

Les scénarii des stress tests macro-économiques officiels regroupent actuellement une série de 8 stress tests différents. Les résultats de ces scénarii sont analysés à chaque Capital Markets Risk Committee (CMRC).

- **Scénario 1** : relèvement inattendu des taux, faisant remonter les taux d'intérêt à court terme, avec un aplatissement de la courbe des taux.
- **Scénario 2** : krach boursier accompagné d'une fuite vers les actifs de qualité, entraînant une baisse des taux et une pentification de la courbe des taux.
- **Scénario 3** : crise générique des marchés émergents ; scénario conçu pour tester les risques de ces marchés à l'échelle mondiale.

- **Scénario 4** : crise du crédit entraînant une aversion générale au risque.
- **Scénario 5** : crise de l'euro, faible prévision de PIB, menace potentielle de voir un pays quitter l'euro, et affaiblissement considérable de l'euro.
- **Scénario 6** : scénario de choc pétrolier induit par des turbulences géopolitiques graves au Moyen-Orient, avec des conséquences sérieuses sur les marchés de l'énergie.
- **Scénario 7** : scénario de crise US, principalement fondé sur une crise structurelle aux États-Unis se propageant à travers le monde.
- **Scénario 8** : scénario Risk-on : hausse des marchés d'actions et des marchés émergents, faible volatilité réalisée et baisse de la volatilité implicite sur tous les marchés (signalant un retour aux actifs risqués).

- Les scénarii micro (bottom up) : au lieu de considérer l'effet sur le portefeuille mondial, ces scénarii visent à mettre en évidence les risques de portefeuille de négociation ou de régions spécifiques, ou des concentrations de risques spécifiques. Cette approche 'bottom-up' permet l'utilisation de scénarii de stress plus sophistiqués et donc la détection de zones de pertes potentielles, qui serait difficile à réaliser avec des scénarii macroéconomiques mondiaux (perturbations sur marché complexe ou risque idiosyncratique). Par ailleurs, ce processus 'bottom up' facilite la classification des zones de risque en expositions de nature structurelle ou en expositions jouissant d'une moindre liquidité.

L'analyse des scénarii décrits ci-dessus permet de construire le scénario adverse utilisé pour les portefeuilles de négociation. Ces scénarii de stress mondiaux officiels sont présentés à chaque réunion du Capital Markets Risk Committee en complément du scénario adverse et de tout stress test bottom up ayant donné des résultats significatifs.

Le Stress Testing est piloté par le Capital Markets Stress Testing Steering Committee (STSC). Le Comité se réunit mensuellement et fixe l'orientation de l'ensemble des développements, de l'infrastructure, de l'analyse et du reporting des scénarii de stress effectués par les départements risque internes.

Le STSC est responsable de toutes les questions relatives aux stress tests internes concernant aussi bien le risque de marché que de contrepartie et décide de la définition détaillée des stress tests CMRC officiels.

Les tests de résistance sont l'élément central de l'analyse des risques d'événement rare (résultant des queues de distribution tail risks), qui sont également évalués par le biais de la Valeur en Risque stressée, de la Mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration et de la Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation.

4.e.2 Risque de marché relatif aux activités bancaires

Le risque de marché lié aux activités bancaires comprend le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaires d'autre part. Seul le risque de pertes sur les participations en actions et le risque de change donnent lieu à des calculs d'actifs pondérés sous le Pilier 1. Le risque de taux d'intérêt tombe lui sous le Pilier 2.

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements procèdent principalement des opérations de banque de détail, des filiales de financement spécialisé et de collecte d'épargne, des opérations des Métiers de financement de CIB ainsi que des investissements réalisés par BNP Paribas Fortis. Ces risques sont gérés par le métier ALM Trésorerie.

Au niveau du Groupe, le métier ALM Trésorerie est placé sous la supervision directe des métiers du Groupe. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de Comités (Asset and Liability Committee - ALCO) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces Comités sont déclinés au niveau du Groupe, des métiers et des entités opérationnelles.

4.e.2.1 Risque sur actions

Les actions détenues par BNP Paribas Fortis hors portefeuille de trading sont constituées de titres détenus et conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire. Il s'agit :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou convertibles en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés ;
- des engagements donnés et des couvertures sur titres de participation ;
- des titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

Modélisation du risque sur actions

Conformément à la Directive relative aux fonds propres réglementaires, les banques ayant recours à l'approche de notation interne avancée sont tenues de traiter séparément leur exposition aux actions détenues dans leurs portefeuilles bancaires. BNP Paribas Fortis applique ainsi la méthode de pondération simple (hormis pour (i) l'exposition aux actions préalable à 2008 ou détenues dans des entités non significatives, auxquelles l'approche standardisée est appliquée, et (ii) les participations qui sont déduites des fonds propres).

La méthode de pondération simple est fondée sur les observations à long terme des marchés et prévoit des pondérations différentes pour couvrir les pertes inattendues :

- 190% de la valeur de l'exposition aux investissements de Private Equity dans des portefeuilles suffisamment diversifiés ;
- 290% de la valeur de l'exposition aux actions négociées en Bourse ;
- 370% de la valeur de l'exposition aux autres actions.

En outre, les pertes attendues pour l'exposition aux actions sont déduites de ses propres fonds. Le modèle a été validé par le superviseur pour le calcul du ratio de fonds propres par rapport au risque sur actions dans le cadre du processus d'approbation de Bâle II.

Exposition* au risque sur actions

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Méthode de pondération simple	694	810
190% pondéré	571	655
290% pondéré	2	7
370% pondéré	121	148
Approche standard	658	1.000
TOTAL	1.352	1.810

(*) Juste valeur (au bilan et au hors bilan)

4.e.2.2 Risque de change (Pilier 1)

Calculs des actifs pondérés

Le risque de change concerne l'ensemble des opérations, qu'elles appartiennent au portefeuille de négociation ou non. Le traitement est identique en Bâle I et II.

À l'exception des positions de change de BNP Paribas Fortis Belgique qui sont traitées dans le modèle interne de risque de marché de BNP Paribas Fortis, validé par la CBFA, les actifs pondérés au titre du risque de change sont aujourd'hui déterminés selon l'approche standard, en utilisant la faculté laissée par l'autorité de supervision bancaire de limiter le périmètre au seul risque de change opérationnel.

Les entités de BNP Paribas Fortis calculent leur position nette dans chaque devise, y compris l'euro. Cette position nette correspond à la somme des éléments d'actif, moins les éléments de passif, plus les éléments hors-bilan (y compris la position nette des opérations de change à terme et l'équivalent delta net des options de change), moins les actifs durables et structurels (titres de participation, immobilisations corporelles et incorporelles). Ces positions sont converties en euros au cours de clôture de l'arrêté. La position nette dans une devise est qualifiée de position longue lorsque les avoirs excèdent les dettes ; elle est qualifiée de position courte lorsque les dettes excèdent les avoirs. Pour chaque entité, la position nette en devises est équilibrée dans la devise pertinente (c'est-à-dire la devise de reporting de l'entité), de sorte que la somme des positions longues égale celle des positions courtes.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de change correspond à la somme des éléments suivants :

- les positions compensées dans les monnaies des États participant au système monétaire européen sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 1,6% de la valeur de ces positions compensées ;
- les positions en devises présentant une corrélation étroite sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 4% du montant compensé ;
- les autres positions, y compris le solde des positions non compensées dans les devises mentionnées ci-dessus, sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 8% de leur montant.

Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises

L'exposition au risque de change opérationnel de BNP Paribas Fortis provient des résultats nets dégagés dans des devises différentes de l'euro. La politique de la Banque est de couvrir systématiquement la variabilité de son résultat en euros aux cours de change des monnaies étrangères. À cet effet, les résultats dégagés localement dans une devise différente de la devise fonctionnelle du site sont couverts localement. Le résultat net dégagé par les filiales et succursales étrangères et les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérés de manière centralisée.

Risque de change et couverture des investissements nets en devises

La position de change de BNP Paribas Fortis liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participations en monnaies étrangères.

La politique de BNP Paribas Fortis consiste le plus souvent à emprunter la devise d'investissement de façon à immuniser cet investissement contre le risque de change. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement net dans des activités étrangères. Toutefois, le financement peut aussi être réalisé par achat des devises concernées contre l'euro, notamment pour la plupart des devises peu liquides. La décision est prise par l'ALCO.

4.e.2.3 Risque de taux (Pilier 2)

Organisation de la gestion du risque de taux

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la banque de détail, des filiales de financement spécialisé, des métiers de gestion d'épargne du secteur d'activité Investment Solutions et des métiers de financement du secteur d'activité CIB, est géré par le métier ALM Trésorerie. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré par ALM Trésorerie.

Les opérations initiées par chaque métier de BNP Paribas Fortis sont transférées vers ALM Trésorerie, au moyen de contrats internes ou d'opérations de prêts/emprunts. L'ALM Trésorerie est chargé de gérer les risques de taux associés à ces opérations.

Les principales décisions de gestion relatives aux positions de taux issues des activités d'intermédiation bancaire sont prises lors de comités mensuels ou trimestriels par métier, au sein desquels sont représentées la Direction du Métier, ALM Trésorerie, Finance et le département Risk.

Les quatre sources principales de risque de taux d'intérêt sont les suivantes :

- le risque de 'repricing' dû à un écart entre les taux d'intérêt sur les actifs et les passifs (mismatch habituel) ;
- l'évolution de la structure des courbes de taux (évolution parallèle, aplatissement ou pentification) ;
- le risque de base qui découle d'une corrélation imparfaite entre différents taux de référence (par exemple les taux swap et les rendements des obligations d'État) ;
- les options : du côté des actifs, certains instruments financiers comportent des options intégrées (qu'elles soient explicites ou implicites) qui seront exercées au gré de l'évolution des taux d'intérêt.

Mesure des risques de taux

BNP Paribas Fortis évalue, analyse et contrôle le risque de taux d'intérêt au sein de son portefeuille bancaire à l'aide des indicateurs suivants :

- la durée des fonds propres (duration of equity) ;
- la sensibilité aux taux d'intérêt de la juste valeur des fonds propres ;
- les Earnings at Risk (EaR).

La durée des fonds propres - La durée mesure la durée moyenne des flux de trésorerie d'un portefeuille d'actifs ou de passifs. La durée des fonds propres est une application de l'analyse de la durée qui mesure la sensibilité de BNP Paribas Fortis aux variations des taux d'intérêt. Elle correspond à la différence entre la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pondérés qui seront générés par les actifs et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pondérés engendrés par les passifs. La durée des fonds propres est un indicateur global de l'écart de durée (mismatch) entre les éléments d'actif et de passif. La durée des fonds propres de BNP Paribas Fortis est positive. Cela indique qu'une augmentation des taux d'intérêts entraîne une diminution de valeur pour la Banque.

Sensibilité de la juste valeur des fonds propres aux taux d'intérêt

- Cette approche consiste à appliquer les stress tests de plus ou moins +/- 100 pb et +/- 200 pb sur la juste valeur d'un instrument ou portefeuille.

Earnings at Risk - Pour les activités de banque de détail, le risque de taux structurel est également mesuré à travers un indicateur de sensibilité des revenus, avec une logique de continuité de l'activité. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux. Enfin, un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé lorsque des options comportementales sont présentes dans les produits vendus aux clients, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Le choix des indicateurs, la modélisation des risques ainsi que la production des indicateurs sont contrôlés par des équipes indépendantes et par des équipes dédiées de Group Risk Management. Les conclusions de ces contrôles sont présentées régulièrement dans des comités ad hoc et une fois par an au Conseil d'Administration.

Ces indicateurs sont systématiquement présentés aux comités ALM (ou ALCO) et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, en fonction de la nature des risques.

Limites de risque

Sur les activités clientèle, la gestion du risque de taux global des entités de la banque de détail est encadrée par une limite principale, fondée sur la sensibilité des revenus à une variation des taux nominaux sur les 12 prochains mois. Cette limite est établie en fonction du revenu annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le revenu futur liée aux évolutions de taux d'intérêt. Le risque de taux des métiers des filiales spécialisées, qui est très faible compte tenu de la centralisation des risques au sein d'ALM Trésorerie, est encadré par des limites techniques sur les écarts de taux qui sont surveillées par l'ALCO du métier concerné.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles bancaires

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité bancaire de BNP Paribas Fortis, et qui ne sont pas destinés à être cédés, ne font pas l'objet d'une gestion sur la base de leur valeur.

La mesure de sensibilité de la valeur des portefeuilles bancaires permet de prendre en compte l'ensemble des flux futurs générés par les opérations en cours à la date d'analyse, quelle que soit leur échéance. Cette sensibilité tient compte des portefeuilles de réplication et des modèles utilisés pour générer les échéanciers conventionnels, en particulier sur les fonds propres.

La sensibilité de la valeur des portefeuilles bancaires à une variation instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduit par une augmentation de valeur en cas de baisse et une réduction de valeur en cas de hausse d'environ EUR 16,2 millions au 31 décembre 2013, comparée aux EUR 10,6 millions au 31 décembre 2012.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles bancaires aux changements des taux d'intérêt

En milliers d'euros	31 décembre 2013					TOTAL
	Inférieur à 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
EUR	86	(259)	146	(3.313)	(12.037)	(15.377)
USD	9	8	74	(165)	(3)	(77)
GBP	8	(47)	(62)	(43)	(2)	(146)
Autres devises	10	(54)	(44)	(349)	(154)	(591)
TOTAL	113	(352)	114	(3.870)	(12.196)	(16.191)

En milliers d'euros	31 décembre 2012					TOTAL
	Inférieur à 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
EUR	82	(187)	(293)	1.892	(11.388)	(9.894)
USD	13	(4)	(143)	(113)	(42)	(289)
GBP	1		6	(1)	(1)	5
Autres devises	5	10	(30)	(306)	(144)	(465)
TOTAL	101	(181)	(460)	1.472	(11.575)	(10.643)

Couverture des risques de taux et de change

Les relations de couverture initiées par BNP Paribas Fortis portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de swaps, d'options, et d'opérations de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

Risque de taux d'intérêt global

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la Banque aux variations de taux d'intérêt. Cela permet en particulier d'optimiser la prise en compte des compensations entre les différents risques. L'optimisation de ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la meilleure stratégie de couverture, après prise en compte des compensations.

Ces stratégies sont définies et mises en place par portefeuille et par devise.

En raison de la vitesse différente entre la génération des actifs et celle des passifs, la structure de la stratégie de couverture des taux d'intérêt mise en place par la Banque en 2013 est principalement basée sur un taux fixe préteur. BNP Paribas Fortis atténue le risque de taux d'intérêt encouru au moyen de divers instruments, dont les plus importants sont les produits dérivés, et notamment les options et swaps de taux d'intérêt. La Banque a également recours aux swaps de taux d'intérêt pour modifier le profil de risque linéaire résultant principalement des actifs et passifs longs. Les options servent à réduire le risque non linéaire qui est principalement dû aux options incorporées vendues à la clientèle, telles que les caps et l'éventuel remboursement anticipé des prêts hypothécaires.

Risque de change structurel

Les relations de couverture du risque de change initiées par ALM portent sur les investissements nets en devises et sur les revenus

futurs en devises de la Banque. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'élément couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Les investissements financés par emprunts de devises font l'objet d'une documentation de relation de couverture, pour conserver la symétrie dans l'enregistrement des variations de change et éviter les impacts en résultat. Dans ce cadre, les emprunts sont documentés en tant qu'instrument de couverture d'investissement.

Une relation de couverture de même nature est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux actifs nets en devises des succursales et des filiales consolidées. Une relation de couverture de type 'Fair Value Hedge' est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux titres des entités non consolidées. Au cours de l'exercice 2013, aucune relation de couverture d'investissements nets n'a été déqualifiée.

Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe déterminés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces actifs ou passifs induite par l'évolution des taux d'intérêt. Les actifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente. Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers concernent aussi bien des crédits immobiliers à taux fixe que des émissions de dette à taux fixe, les comptes de dépôt à vue et les prêts.

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéanciers sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés). Au cours de l'exercice 2013, aucune relation de couverture d'investissements nets n'a été requalifiée.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité attendue de la couverture est mesurée prospectivement et rétrospectivement.

Couverture de résultat (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé, BNP Paribas Fortis couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces actifs et passifs à taux révisable. Les actifs

identifiés se composent principalement en instruments financiers disponibles à la vente. Les couvertures de portefeuilles d'actifs et de passifs financiers concernent les prêts et dépôts bancaires, les dépôts à terme et les prêts futurs.

Au cours de l'exercice 2013, aucune relation de couverture de transactions futures n'a été requalifiée au motif que la réalisation de cet événement futur ne serait plus hautement probable.

4.f Risque opérationnel

Dispositif de gestion

Cadre réglementaire

BNP Paribas Fortis a opté pour une gestion unique et globale du risque opérationnel pour toute la Banque et qui soit conforme aux critères de Bâle II tels qu'ils sont établis dans l'approche AMA (Advanced Measurement Approach). Cette approche soutient l'organisation en accordant une attention toujours plus étroite au risque opérationnel. Elle assure une évaluation et une surveillance effective du profil de risque opérationnel, ainsi que le niveau adéquat des besoins en fonds propres y afférents.

Dans le cadre de son intégration dans le Groupe BNP Paribas, BNP Paribas Fortis a été autorisé à aligner ses procédures de gestion du risque opérationnel à celles de la maison mère en mars 2012.

Acteurs et gouvernance

Une structure appropriée de gestion des risques a été mise en place selon un modèle à trois lignes de défense, qui attribue la responsabilité première de la gestion et de l'atténuation des risques opérationnels aux entités. La deuxième ligne de défense est assumée par les fonctions de gestion des risques. Leur rôle est de veiller à ce que le cadre de gestion des risques opérationnels soit correctement déployé, que les profils de risque qui sont évalués, mesurés et gérés reflètent le véritable profil de risque et que les niveaux de fonds propres soient adéquats. Dans son rôle de troisième ligne de défense, l'inspection générale (audit interne) assure la mise en œuvre correcte des politiques et des structures de risque.

Les principaux organes de gouvernance pour le risque opérationnel et le contrôle interne sont les Internal Control Committees (ICC).

BNP Paribas Fortis en compte quatre, présidés chacun par un membre du Comité exécutif. En complément, un ICC est en place au niveau du Comité exécutif.

La mission des ICC englobe la gestion du cadre de contrôle opérationnel permanent et la gestion des risques opérationnels et des risques de non-conformité. Les risques opérationnels et de non-conformité comprennent le risque de réputation, de fraude, de reporting financier, fiscal, juridique, de non-respect des lois, réglementations et politiques, les risques opérationnels liés aux humains, aux processus, aux systèmes et à l'environnement extérieur, le risque commercial. La mission des ICC consiste entre autres à :

- élaborer une opinion organisée et mondiale du cadre de contrôle opérationnel permanent et de la gestion des risques opérationnels et des risques de non-conformité de BNP Paribas Fortis SA ;
- analyser et prendre des décisions dans ces domaines ;
- constituer un niveau d'avertissement, d'alerte et de signalement des faiblesses identifiées ;
- démontrer l'implication du Comité de Direction et du Comité exécutif dans la gestion de ces aspects et le suivi des mesures concernées.

L'objectif des ICC est de permettre à la Banque et à ses métiers de signaler les risques opérationnels les plus significatifs, les risques de non-conformité et les faiblesses dans l'environnement de contrôle permanent, de mettre en évidence le plan d'action correspondant, et d'informer de l'avancée des mesures prises.

L'approche avancée de mesure du Risque Opérationnel

Un cadre qui englobe les quatre éléments nécessaires pour une approche de mesure avancée.

- Un premier élément du cadre de la gestion du risque opérationnel est la collecte de données sur les pertes ('incidents historiques'). Les pertes opérationnelles qui se produisent dans l'ensemble de l'organisation sont systématiquement collectées dans une base de données centrale.
- En complément de ces données internes concernant les pertes, BNP Paribas Fortis utilise également des sources de données externes sur les pertes (publiques et de consortium) pour faciliter l'analyse des risques.
- Un troisième élément de ce cadre concerne les évaluations prospectives des risques qui définissent le profil de risque de la Banque et qui sont utilisées comme sources principales pour le calcul des exigences de fonds propres. Les incidents potentiels donnent une vue sur les différents types de risques opérationnels :
 - les risques qui sont étroitement liés à l'organisation interne et à l'environnement de contrôle. Bien qu'ils puissent survenir fréquemment, ces événements de risques ont un impact plutôt faible sur l'organisation ;
 - les risques plus systémiques et les risques opérationnels à faible fréquence et impact élevé. Il s'agit des risques opérationnels auxquels l'organisation est soumise à cause du type d'activité dans lequel elle est engagée et de l'environnement industriel dans lequel elle opère.

Les incidents potentiels sont menés au sein de chaque secteur d'activité et fonction de support. Cela conduit à une description des risques identifiés, à une analyse de la causalité de ces risques ainsi qu'à une description et une évaluation de l'environnement de contrôle. Enfin, l'exposition au risque résiduel est quantifiée.

- Les indicateurs de risque clés (ou Key Performance Indicators) sont suivis afin de prévenir des changements apparents dans le profil de risque opérationnel suite à des facteurs internes ou externes.

Calcul des exigences en fonds propres

Pour ses activités significatives, BNP Paribas Fortis utilise les méthodes les plus avancées pour déterminer le niveau de son besoin en fonds propres afin de couvrir les risques opérationnels. Ces méthodes sont conformes à l'approche dite Advanced Measurement Approach (AMA). L'approche par indicateur de base ou l'approche standard sont utilisées pour les activités non significatives de la Banque.

Contrôle opérationnel et atténuation du risque

BNP Paribas Fortis a mis en place divers processus pour contrôler et réduire le risque opérationnel. À partir des incidents potentiels, des incidents historiques et des principaux indicateurs de risque, des mesures appropriées sont prises pour formaliser le contrôle des risques opérationnels. Ces mesures sont souvent relatives au contexte procédural ou organisationnel. Les techniques coordonnées de manière centrale pour atténuer le risque opérationnel sont la gestion de la continuité de l'activité, les mesures de sécurisation des informations, l'assurance et une structure de gouvernance pour décider des transactions exceptionnelles (via les Comités des activités exceptionnelles) et des nouvelles activités (via les Comités des activités nouvelles).

4.g Risque de non-conformité et de réputation

Mission du département Compliance

La mission globale consiste à garantir raisonnablement la cohérence et l'efficacité du système de contrôle permanent de BNP Paribas Fortis, la conformité de ses activités et la protection de la réputation de la Banque, par le biais de conseils, de supervision et de contrôles indépendants.

En qualité de seconde ligne de défense, le département Compliance a une double mission :

La première consiste à superviser la gestion effective du risque de non-conformité. Cela consiste à définir des politiques, à fournir des conseils, effectuer des contrôles, garantir que les banques se conformes aux règlements et à sensibiliser les collaborateurs dans les domaines suivants :

- sécurité financière : lutte contre le blanchiment de capitaux, corruption et financement du terrorisme, sanctions financières et divulgation d'informations aux unités d'intelligence financières ;
- protection des intérêts des clients : produits et services aux clients, conflits d'intérêts, etc. ;
- intégrité des collaborateurs : codes de conduite, politique en matière de cadeaux, conflits d'intérêts, politique de transactions personnelles, etc. ;
- abus de marché : intégrité du marché, conflits d'intérêts.

Le département Compliance définit les politiques et fournit des conseils ayant force obligatoire, qui peuvent être remontés aux échelons hiérarchiques supérieurs jusqu'à ce qu'un consensus soit trouvé, afin de garantir une résolution appropriée des problèmes.

La seconde mission du département Compliance concerne la définition du cadre général de contrôle permanent. Dans ce domaine, c'est l'équipe Oversight of Operational Permanent Controls (2OPC), qui dépend du département Compliance, coordonne et supervise le cadre de contrôle général.

Organisation du département Compliance

Conformément à la réglementation belge, le département Compliance est une fonction de contrôle indépendante rattachée au Chief Executive Officer (CEO). Le département bénéficie d'un accès direct et indépendant à l'Audit, Risk and Compliance Committee (ARCC) du Conseil d'Administration dont il est invité permanent. Le Responsable Compliance de BNP Paribas Fortis fait partie du comité exécutif de la Banque.

Il fait partie du département Compliance du Groupe piloté depuis Paris et est chargé de superviser toutes les questions de conformité. Le Responsable Compliance de BNP Paribas Fortis entretient des rapports étroits avec le Directeur Compliance du Groupe afin d'assurer le déploiement local du modèle opératoire du Groupe.

Principes fondamentaux

La gestion des risques de non-conformité et de réputation est fondée sur les principaux fondamentaux suivants :

- responsabilité individuelle : la conformité incombe à tous par opposition à la simple responsabilité du département Compliance ;
- approche exhaustive : le périmètre du département Compliance s'étend à toutes les activités bancaires. À cet égard, le département Compliance a un accès sans restrictions à toutes les informations requises ;
- indépendance : les membres du département Compliance exercent leur mission dans un contexte garantissant leur indépendance, tant en termes d'action que d'opinion ;
- primauté des politiques du groupe sur les politiques locales (si la législation locale le permet).

4.h Risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux sortants de trésorerie ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, dans le présent ou dans le futur, sans affecter ni les opérations quotidiennes ni la situation financière de la Banque.

Le risque de liquidité et de refinancement est suivi dans le cadre d'une 'politique de liquidité' globale validée par le Comité de Direction de BNP Paribas Fortis. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La politique de liquidité de BNP Paribas Fortis est pleinement alignée sur celle du Groupe BNP Paribas. La situation de liquidité de BNP Paribas Fortis est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

4.h.1 Politique de gestion du risque de liquidité

Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique de liquidité de BNP Paribas Fortis consistent à (i) assurer le financement équilibré de la stratégie de développement de BNP Paribas Fortis, (ii) faire en sorte que BNP Paribas Fortis soit en mesure d'honorer à tout moment ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, (iii) satisfaire les normes imposées par les superviseurs bancaires locaux, (iv) maintenir le coût de son refinancement au niveau le plus faible possible et (v) faire face à d'éventuelles crises de liquidité.

Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le comité Bank ALCO définit la politique générale de gestion du risque de liquidité, à savoir les principes de mesure des risques, le niveau de risque accepté et le système de facturation interne, et il soumet ses décisions au visa final du Comité de Direction. Il délègue le suivi et la mise en œuvre au métier ALM Trésorerie. Le Comité de Direction est informé des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation de la Banque, via l'Audit Risk and Compliance Committee.

Le comité Bank ALCO suit régulièrement les résultats des indicateurs et est informé des résultats des stress tests, ainsi que de la réalisation des programmes de financement. Enfin, il est informé de toute situation de crise ; il définit la répartition des rôles dans leur pilotage et valide les plans d'urgence.

Après validation par le comité Bank ALCO, l'ALM Trésorerie est chargé de la mise en œuvre au niveau central et de chaque entité de cette politique. Il possède également les systèmes permettant de gérer le risque de liquidité.

Le métier et le comité ALCO de l'entité sont le relais local de la stratégie définie par le Comité Bank ALCO.

Group Risk Management (GRM) participe à la définition des principes de la politique de liquidité. Au titre du contrôle de second niveau, il valide les modèles, les indicateurs de risque (dont les stress tests de liquidité), les limites et les paramètres de marché utilisés. Le CRO de BNP Paribas Fortis siège au Bank ALCO et au Comité de Direction.

Centralisation de la gestion du risque de liquidité

ALM Trésorerie centralise la gestion de la liquidité, quelle que soit l'échéance et la devise considérées. ALM et Trésorerie est chargé de fournir un financement aux activités de la Banque (business lines) et à investir leur surplus de trésorerie. L'unité Trésorerie est responsable du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, billets de trésorerie...), tandis qu'ALM se charge des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme, etc...), des émissions d'actions privilégiées, des obligations garanties et de la titrisation des créances des métiers de la banque de détail et des métiers de financement de Corporate and Investment Banking.

4.h.2 Dispositifs de pilotage et de surveillance du risque de liquidité

Dans la gestion courante, le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète d'outils d'information et de normes internes qui permettent de connaître les écarts sur flux de trésorerie aux différentes échéances et dans diverses devises.

La capacité de refinancement, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité, est régulièrement estimée au niveau de la Banque ; elle repose principalement sur les titres et créances disponibles éligibles au refinancement des banques centrales, les titres disponibles non éligibles pouvant être donnés en pension ou vendus rapidement dans le marché et les prêts over night susceptibles de ne pas être renouvelés.

Des indicateurs de suivi de la diversification des ressources à moins d'un an permettent à BNP Paribas Fortis de veiller quotidiennement à ce que son financement ne dépende pas d'un nombre trop réduit de pourvoyeurs de financements.

Le pilotage de la liquidité à moyen et long terme est fondé principalement sur l'analyse des ressources à moyen et long terme disponibles pour financer les emplois de même échéance. La situation de liquidité consolidée de BNP Paribas Fortis est régulièrement mesurée par échéance, par métier et par devise.

En outre, des stress tests de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques à BNP Paribas Fortis et BNP Paribas, susceptibles d'affaiblir la situation de liquidité du Groupe, sont régulièrement réalisées.

Les ratios d'observation réglementaires complètent le dispositif de surveillance du risque de liquidité. Ils comprennent les coefficients de liquidité à 1 semaine et 1 mois, qui sont calculés tous les mois sur une base statutaire et consolidée. Au niveau statutaire et consolidé, BNP Paribas Fortis est en conformité avec ces ratios d'observation. Les filiales ou succursales étrangères peuvent par ailleurs être soumises à des coefficients réglementaires locaux.

4.h.3 Technique de réduction des risques

Dans le cadre de la gestion courante comme dans l'hypothèse d'une crise de liquidité ponctuelle, les actifs les plus liquides constituent une réserve de financement permettant d'ajuster la position en trésorerie de la Banque par la mise en pension d'instruments financiers dans le marché ou par leur mobilisation auprès de la banque centrale. En situation de crise prolongée, la Banque peut être amenée à réduire progressivement la taille de son bilan par cession définitive d'actifs.

Dans la gestion courante, des actifs moins liquides peuvent être transformés en titres liquides ou collatéralisables, au moyen de titrisation des crédits accordés à la clientèle de détail des réseaux bancaires ainsi que de prêts accordés aux entreprises.

Enfin, la diversification des sources de financement en termes de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés ou non contribue à la réduction du risque de liquidité.

Stratégies de couverture

La Banque a continué sa politique de diversification de ses sources de financement tant en termes d'investisseurs, de devises, et de financement avec collatéral. En 2013, la Banque a créé la 'wholesale deposit line' et la 'corporate deposit line'. La 'wholesale deposit line' est une équipe de vente au sein du département de Trésorerie qui se concentre sur les investisseurs institutionnels et la 'corporate deposit line' est une équipe de vente au sein du département de CIB qui se concentre sur les investisseurs corporate. La Banque continue d'attirer du financement à travers plusieurs programmes d'émission de certificats de dépôts et de billets de trésorerie dans divers pays.

La liquidité de BNP Paribas Fortis demeure solide, avec des dépôts de la clientèle s'élevant à EUR 161 milliards et des prêts à la clientèle atteignant les EUR 153 milliards. Les dépôts des clients concernent les 'Dettes envers la clientèle', exclus les opérations de mise en pension, et les prêts à la clientèle sont les 'Prêts et créances sur la clientèle' exclus les titres classés comme prêts et créances et les opérations de prise en pension.

Émissions de dette senior

En 2013, la clientèle particulière de BNP Paribas Fortis a acheté un total d'EUR 0,775 milliard d'émissions de dette de premier rang dans diverses devises.

5 Notes relatives au bilan au 31 décembre 2013

5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs financiers enregistrés à la juste valeur par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction et de certains actifs et passifs que BNP Paribas Fortis a choisi de valoriser à la juste valeur par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

Actifs financiers

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres que BNP Paribas Fortis effectue pour son propre compte, les opérations de prise en pension ainsi que les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position de BNP Paribas Fortis.

Les actifs valorisés sur option à la juste valeur par résultat comprennent les actifs avec dérivés incorporés qui n'ont pas été séparés du contrat hôte ainsi que les actifs évalués à la juste valeur par résultat pour éviter une incohérence comptable.

Passifs financiers

Au passif, le portefeuille de transaction se compose des emprunts de titres et opérations de vente à découvert, d'opérations de mise en pension et des instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de positions de BNP Paribas Fortis.

Les passifs financiers valorisés sur option à la juste valeur ou de modèle par résultat comprennent principalement les émissions structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de juste valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture économique.

En millions d'euros	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué à la juste valeur par résultat	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué à la juste valeur par résultat	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT						
Portefeuille de titres	3.145	663	3.808	2.185	662	2.847
Bons du Trésor et obligations d'État	1.874		1.874	1.228		1.228
Autres titres à revenu fixe	1.115	3	1.118	765	9	774
Actions et autres titres à revenu variable	156	660	816	192	653	845
Prêts et opérations de pension	5.804	1.700	7.504	6.657	1.906	8.563
Prêts	22	1.700	1.722	208	1.906	2.114
Opérations de mise en pension de titres	5.782		5.782	6.449		6.449
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	8.949	2.363	11.312	8.842	2.568	11.410
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT						
Portefeuille de titres	1.843		1.843	335		335
Emprunts et opérations de pension	9.538	402	9.940	4.899	551	5.450
Emprunts		402	402	31	551	582
Opérations de mise en pension de titres	9.538		9.538	4.868		4.868
Dettes représentées par un titre		4.159	4.159		4.425	4.425
Dettes subordonnées		1.485	1.485		2.306	2.306
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	11.381	6.046	17.427	5.234	7.282	12.516

La réduction de la ligne 'Dettes Subordonnées' est le résultat du remboursement des Nitsh I and II en 2013 pour des montants de respectivement USD 750 millions et EUR 375 millions.

Prêts évalués à la juste valeur par résultat

Dans le secteur d'activité CPBB (Commercial and Public Banking Belgium), BNP Paribas Fortis a comptabilisé certains des actifs financiers à la juste valeur par résultat. Certains contrats de crédits liés à l'inflation et conclus avec les pouvoirs publics sont comptabilisés à la juste valeur par résultat, éliminant ainsi un mismatch comptable entre les swaps de taux d'intérêt, les autres dérivés impliqués et les crédits comptabilisés par ailleurs au coût amorti.

L'évolution de la juste valeur des prêts détenus à la juste valeur par résultat a été affectée par des remboursements, par l'évolution des taux d'intérêts ainsi que par la contraction des spreads de crédit.

D'autres prêts structurés et contrats, incluant des produits dérivés, sont également désignés comme détenus à la juste valeur par résultat, éliminant ainsi un mismatch comptable.

Le coût amorti des prêts détenus à la juste valeur par résultat s'élève à EUR 1.427 millions au 31 décembre 2013 (2012: EUR 1.528 millions).

Emprunts évalués à la juste valeur par résultat

BNP Paribas Fortis a désigné des passifs financiers inclus dans les emprunts auprès de la clientèle comme détenus à la juste valeur par résultat. Dans le cadre des stratégies d'investissement définies, des actifs financiers et des passifs financiers, comprenant des dérivés, ont été regroupés dans des portefeuilles spécifiques qui sont gérés et évalués à leur juste valeur.

Le montant contractuel à rembourser sur **les emprunts auprès de la clientèle** à la juste valeur par résultat s'élève à EUR 345 millions (2012: EUR 483 millions). La différence entre la valeur comptable de ces emprunts détenus à la juste valeur par résultat et leur valeur nominale n'est pas significative.

Le montant contractuel de remboursement sur **les emprunts auprès des établissements de crédit** à la juste valeur par résultat s'élève à EUR 62 millions (2012: EUR 53 millions). Il n'y a donc pas de différence significative entre la valeur comptable et la valeur nominale des emprunts à la juste valeur par résultat.

Dettes représentées par un titre évaluées à la juste valeur par résultat

BNP Paribas Fortis a désigné certains certificats de dépôt associés à des dérivés incorporés et les placements correspondants comme détenus à la juste valeur par résultat, éliminant ainsi un mismatch comptable potentiel.

La valeur nominale des certificats d'endettement détenus à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2013 a diminué à EUR 4.006 millions (2012: EUR 4.333 millions) suite à des remboursements effectués par BGL BNP Paribas.

La juste valeur des passifs financiers détenus à la juste valeur par résultat tient compte de l'évolution des taux d'intérêt ainsi que de tout changement du risque crédit émetteur de BNP Paribas Fortis elle-même, celui-ci ayant été affecté par la contraction globale des spreads de crédit.

La modification de la juste valeur des titres de créance résultant du propre risque de crédit de la Banque s'élevait à EUR 59 millions en valeur cumulée depuis le début.

Dettes subordonnées évaluées à la juste valeur par résultat

Titres obligataires convertibles subordonnés: CASHES

Le 19 décembre 2007, BNP Paribas Fortis SA a procédé à l'émission des titres à taux flottant et sans échéance 'Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities' ('CASHES') d'une valeur nominale d'EUR 250.000 chacun et pour un montant total d'EUR 3 milliards. Les intérêts sur ces titres, rémunérés au taux Euribor trois mois majoré de 2,0%, sont payés trimestriellement à terme échu.

Pour des raisons d'ordre réglementaire, les CASHES sont assimilés à des éléments de fonds propres Tier 1. Les CASHES sont des obligations directes et subordonnées émises conjointement et solidairement par BNP Paribas Fortis et Ageas SA/NV en tant que codébiteurs.

Les CASHES sont subordonnés à tous les autres prêts, prêts subordonnés et actions privilégiées, mais ils sont prioritaires par rapport aux actions ordinaires. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES vis-à-vis de l'un des codébiteurs est limité aux 125.313.283 actions Ageas SA/NV (avant le regroupement d'actions Ageas SA/NV) que BNP Paribas Fortis SA a nanties au profit de ces titulaires. À partir du 19 décembre 2014, les obligations seront automatiquement échangées contre des actions Ageas SA/NV si le cours de l'action Ageas SA/NV est supérieur ou égal à EUR 359,1 pendant vingt séances de bourse consécutives (avant le regroupement d'actions Ageas SA/NV). Les CASHES n'ont pas d'échéance mais peuvent être échangés à la discrétion de leur titulaire contre des actions Ageas SA/NV au prix d'EUR 239,4 par action (avant le regroupement d'actions Ageas SA/NV).

À la date de l'émission des instruments CASHES, Ageas SA/NV et BNP Paribas Fortis se sont entendus sur des Relative Performance Notes ('RPN') dont la juste valeur doit neutraliser l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas SA/NV qui apparaissent au bilan de BNP Paribas Fortis et affectent par ailleurs son compte de résultat.

En 2009, en vertu de l'Avenant n°3 au Protocole d'Accord initial entre Ageas Holding, l'État belge et BNP Paribas, plusieurs stipulations de l'accord initial ont été révisées. Il a été convenu de laisser les RPN en place et d'instaurer un mécanisme de paiement des intérêts entre Ageas SA/NV et BNP Paribas Fortis qui repose sur le montant de référence des RPN, les intérêts trimestriels étant payés à partir du troisième trimestre de 2009. L'État belge a émis une garantie d'État sur les intérêts au titre des RPN payés par Ageas SA/NV à BNP Paribas Fortis SA. Si Ageas SA/NV n'honorait pas les intérêts dont il est redevable au titre des RPN (et si l'État belge décidait de ne pas payer ces intérêts à la place de Ageas SA/NV), BNP Paribas Fortis aurait la faculté de mettre fin aux RPN. Dans ce cas, Ageas SA/NV serait tenu de payer à BNP Paribas Fortis le montant dû au titre des RPN (dans la limite d'un plafond d'EUR 2,35 milliards).

Selon l'évolution de la juste valeur des CASHES et des actions Ageas SA/NV, Ageas SA/NV ou BNP Paribas Fortis devra une certaine somme à l'autre partie en vertu des RPN. La partie devant ce montant de référence sera tenue de payer à l'autre partie des intérêts sur cette somme au taux Euribor trois mois majoré de 200 points de base selon une fréquence trimestrielle.

À la fin de l'exercice 2013, la base de calcul des intérêts au titre des RPN résulte en un montant dû par Ageas SA/NV à BNP Paribas Fortis. Cette base de calcul évoluera au fil du temps en fonction de l'évolution de la juste valeur des instruments CASHES et de celle des actions Ageas SA/NV y ayant trait.

Dès le début de la transaction, BNP Paribas Fortis a désigné la dette correspondant aux instruments CASHES incluant un produit dérivé incorporé comme un instrument financier comptabilisé à la juste valeur dont la variation est constatée par résultat, ce qui évite de dissocier le produit dérivé intégré du contrat hôte.

Afin d'éviter que l'évolution du compte de résultat ne devienne trop volatile à cause d'un mismatch comptable, il a aussi été décidé en 2007 de comptabiliser les actions Ageas SA/NV et les RPN à la juste valeur par résultat.

La juste valeur des CASHES (dette) et celle des actions Ageas SA/NV y afférentes sont déterminées au prix du marché à la date de la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2013, BNP Paribas Fortis a calculé la valeur des RPN selon les mêmes modalités que l'année précédente en se fondant sur la différence entre la variation de la juste valeur des CASHES depuis leur création et celle des actions Ageas SA/NV y afférentes depuis leur création.

Les CASHES sont rapportés dans la rubrique 'Dettes Subordonnées' (juste valeur par résultat) et les actions Ageas SA/NV sous-jacentes sont rapportées dans la rubrique 'Actions et autres titres à revenus variables' (juste valeur par résultat). Les RPN sont rapportés comme des dérivés d'actions dans le portefeuille de transaction.

Le 26 janvier 2012, Ageas SA/NV et BNP Paribas Fortis ont annoncé un accord sur un règlement partiel des Relative Performance Notes (RPN) relative aux CASHES. L'offre de rachat des CASHES a été clôturée avec succès le lundi 30 janvier 2012. Le taux d'acceptation a atteint 63% à un prix d'offre de 47,5%. Les titres apportés ont été convertis en actions.

Au 31 décembre 2013, la composante 'passif' des CASHES était valorisée à EUR 749 millions, les actions Ageas SA/NV à EUR 144 millions représentant les 4.643.904 actions restantes et les RPN à EUR 364 millions.

Autres dettes subordonnées

Le poste Autres dettes subordonnées comprend:

- des obligations en différentes devises,
- des emprunts perpétuels en différentes devises.

BNP Paribas Fortis a désigné certaines dettes subordonnées associées à des dérivés et les placements correspondants comme détenus à la juste valeur par résultat, éliminant ainsi un mismatch comptable potentiel.

La valeur nominale totale des dettes subordonnées détenues à la juste valeur par résultat s'élevait à EUR 1.816 millions à fin 2013 (fin 2012 : EUR 2.792 millions) suite au call des obligations Nitsh I et II pour des montants d'USD 750 millions et d'EUR 375 millions.

La juste valeur des passifs financiers détenus à la juste valeur par résultat tient compte de l'évolution des taux d'intérêt ainsi que de tout changement de risque émetteur de BNP Paribas

Fortis elle-même, celui-ci ayant été affecté par la contraction des spreads de crédit.

La variation de la juste valeur de ces dettes subordonnées (excluant les CASHES) qui a résulté du propre risque de crédit de la Banque, s'est élevée à EUR (38) millions en valeur cumulée depuis le début.

Instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. D'un autre côté, BNP Paribas Fortis est un acteur actif sur le marché des instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments 'élémentaires' (tels que les 'swaps de taux d'intérêt') soit en structurant des produits personnalisés dans le cadre de ses activités vis-à-vis de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

Des instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent également d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que BNP Paribas Fortis n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. La juste valeur positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de cours de change	766	731	743	742
Instruments dérivés de taux d'intérêt	5.861	3.931	20.872	17.265
Instruments dérivés sur actions	443	73	354	231
Instruments dérivés de crédit	24	14	55	22
Autres instruments dérivés	1		45	43
Instruments financiers dérivés de transaction	7.095	4.749	22.069	18.303

En 2013, BNP Paribas Fortis a pris des mesures afin de réduire et d'optimiser la taille du bilan.

Un projet spécifique lié à des transactions a permis de réduire de manière significative les justes valeurs des dérivés, comme reporté dans le bilan. Ce projet vise à ce que BNP Paribas devienne la seule contrepartie pour les transactions externes sur les dérivés. Le projet inclut une phase de novation durant laquelle tous les deals extérieurs sont remplacés par des deals back-to-back avec BNP Paribas, ainsi qu'une phase de compression durant laquelle les deals sont terminés anticipativement et remplacés par de

nouveaux deals qui ont la même sensibilité aux variations de taux d'intérêt, mais d'autres flux monétaires futurs attendus, ainsi qu'une juste valeur plus faible.

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP Paribas Fortis sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Instruments financiers dérivés de transaction	1.276.443	1.619.179
Instruments dérivés de cours de change	65.021	64.414
Instruments dérivés de taux d'intérêt	1.207.701	1.550.607
Instruments dérivés sur actions	2.140	2.492
Instruments dérivés de crédit	1.471	1.545
Autres instruments dérivés	110	121

5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture

Les produits dérivés détenus à des fins de couverture sont liés à la couverture de juste valeur et de flux de trésorerie. BNP Paribas Fortis utilise des dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, dans la gestion de ses propres actifs et passifs ainsi

que de ses positions structurelles. Ce qui permet à BNP Paribas Fortis de limiter le risque de marché qui serait engendré par les déséquilibres structurels de maturités ou d'autres positions de ses actifs et passifs.

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	831	2.000	1.016	2.747
Instruments dérivés de cours de change				24
Instruments dérivés de taux d'intérêt	831	2.000	1.016	2.723
Autres instruments dérivés				
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE DE RÉSULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS	415	78	349	89
Instruments dérivés de cours de change	20	10	16	7
Instruments dérivés de taux d'intérêt	395	68	333	82
Autres instruments dérivés				
COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS EN DEVICES				
Instruments dérivés de cours de change				
DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE	1.246	2.078	1.365	2.836

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à EUR 84.658 millions au 31 décembre 2013 contre EUR 50.952 millions au 31 décembre 2012. L'augmentation est due principalement au fait qu'en 2013, BNP Paribas Fortis avait plus de couvertures de juste valeur du portefeuille lié aux comptes d'épargne.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré.

Dérivés des couvertures de flux de trésorerie

BNP Paribas Fortis est exposée à des flux de trésorerie variables sur des actifs et passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste

valeur. Les montants et les dates des flux de trésorerie des actifs et des passifs sont estimés sur base des termes contractuels et sur base de facteurs tels que les taux de remboursements anticipés et les défauts. La Banque couvre la variabilité des flux de trésorerie avec des swaps de taux d'intérêt, des swaps de volatilité, des swaps d'inflation et des swaps de taux de change.

Le tableau ci-dessous donne par période le montant des notionnels estimés à l'actif et au passif pour lesquels les flux de trésorerie futurs sont couverts.

En millions d'euros	31 décembre 2013	
	Actif	Dettes
Inférieur à 1 an	1.883	12
1 à 3 ans	3.585	578
3 à 5 ans	4.309	
Plus de 5 ans	421	

5.c Actifs financiers disponibles à la vente

En millions d'euros	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Net	dont provisions pour dépréciations reconnues dans le compte de résultat	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont provisions pour dépréciations reconnues dans le compte de résultat	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	32.323	(28)	552	34.440	(37)	649
Bons du Trésor et obligations d'État	25.065		506	26.810		711
Autres titres à revenu fixe	7.258	(28)	45	7.630	(37)	(62)
Actions et autres titres à revenu variable	573	(454)	127	1.042	(473)	123
Titres cotés	35	(13)	10	34	(18)	8
Titres non cotés	538	(440)	117	1.008	(455)	115
Total des actifs disponibles à la vente	32.896	(482)	679	35.482	(510)	772

BNP Paribas Fortis utilise des stratégies d'investissement pour lesquelles une (micro) couverture de juste valeur est appliquée. En règle générale, l'objectif de ces stratégies est de prendre une position d'investissement à moyen ou à long terme sur l'écart entre le rendement d'une obligation et le taux d'intérêt de swaps sur une certaine période. Le swap de taux d'intérêt associé à l'obligation est désigné comme instrument de couverture de l'obligation sous-jacente permettant de couvrir les évolutions défavorables du risque de taux d'intérêt. Le risque couvert est un risque de taux d'intérêt ; le risque de crédit n'est pas couvert. Les principaux éléments couverts sont les obligations régionales, les obligations d'entreprises et les obligations structurées.

Les variations de la juste valeur des obligations attribuables au risque de taux d'intérêt couvert sont incluses dans les lignes 'Obligations d'État' et 'Autres obligations'.

Comme requis par les principes de comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt et des obligations couvertes sont comptabilisées à la juste valeur dans le compte de résultat.

La différence entre la juste valeur et la valeur comptable des obligations couvertes au moment de la désignation de la couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert

et est également reprise sur la rubrique 'Obligations d'État' et 'Autres obligations'.

BNP Paribas Fortis applique aussi des micro couvertures de flux de trésorerie pour couvrir l'exposition aux fluctuations des flux de trésorerie résultant des obligations à taux variable comptabilisées comme disponibles à la vente. Des swaps de taux d'intérêt et des swaps de volatilité sont utilisés par BNP Paribas Fortis comme instruments de couverture. Un swap de volatilité est un contrat futur qui permet aux investisseurs de gérer la volatilité future d'un instrument sous-jacent spécifique.

Les variations de la juste valeur des instruments de couverture utilisés pour la couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées dans les capitaux propres sur la ligne 'Variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres – dérivés utilisés à des fins de couverture' et toute inefficacité de couverture est immédiatement portée au compte de résultat.

BNP Paribas Fortis couvre contre les fluctuations de change le coût d'acquisition ou l'actif net comptable des participations acquises et consolidées. Pour ce type de couverture, BNP Paribas Fortis utilise des contrats d'emprunt de devises comme instrument de couverture.

En millions d'euros	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Variation à l'actif de la juste valeur des actifs disponibles à la vente comptabilisée en contrepartie des capitaux propres	552	127	679	649	123	772
Impôts différés liés à la réévaluation	(22)	(5)	(27)	(7)	(4)	(11)
Réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence	312	83	395	418	30	448
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances	(507)		(507)	(683)		(683)
Autres variations				4		4
Variations de valeur des actifs disponibles à la vente comptabilisées en capitaux propres	335	205	540	381	149	530
Part du groupe	307	195	502	353	141	494
Part des minoritaires	28	10	38	28	8	36

5.d Mesure de la juste valeur des instruments financiers

Dispositif de valorisation

BNP Paribas Fortis a suivi le principe de disposer d'une filière unique intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements additionnels de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération sur le marché principal. Ces ajustements de valorisation sont ajoutés à la valorisation milieu de marché pour déterminer la valeur économique. Les hypothèses de coût de refinancement contribuent à la valorisation milieu de marché à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral et des conditions effectives de refinancement de l'instrument.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

Ajustements additionnels de valorisation

Les ajustements additionnels de valorisation appliqués par BNP Paribas Fortis pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un 'price taker' (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas Fortis considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas Fortis ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, le caractère observable de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération i) l'absence ou l'indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ; ii) l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché et iii) l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte i) des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, ii) de la perception par le marché des probabilités de défaut et iii) des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas Fortis sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option ou des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions obligataires appropriées réalisées par le Groupe sur le marché.

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option a été augmentée d'EUR 21 millions au 31 décembre 2013, en raison de l'impact du risque de crédit propre, contre une diminution de valeur d'EUR (74) millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une variation d'EUR 95 millions constatée en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat (note 2.c).

De même, la valeur de marché des instruments dérivés au passif du bilan est diminuée d'EUR (23) millions au 31 décembre 2013, ajustement constaté au sein du même poste du compte de résultat.

Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables, les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments.

Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

31 décembre 2013

En millions d'euros	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué à la juste valeur sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	2.334	809	2	3.145	145	82	436	663	25.276	7.085	535	32.896
Bons du Trésor et obligations d'État	1.699	175		1.874					21.347	3.718		25.065
Activités de titrisation (ABS)		37		37								
CDO / CLO		1		1								
Autres activités de titrisation (ABS)		36		36								
Autres titres à revenu fixe	479	597	2	1.078		3		3	3.894	3.364		7.258
Actions et autres titres à revenu variable	156			156	145	79	436	660	35	3	535	573
Prêts et Opérations de mise en pension		5.157	647	5.804		1.700		1.700				
Prêts		22		22		1.700		1.700				
Opérations de mise en pension		5.135	647	5.782								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	2.334	5.966	649	8.949	145	1.782	436	2.363	25.276	7.085	535	32.896
Portefeuille de titres	1.792	51		1.843								
Bons du Trésor et obligations d'État												
Autres titres à revenu fixe	1.792	28		1.820								
Actions et autres titres à revenu variable		23		23								
Emprunts et Opérations de mise en pension		9.288	250	9.538		402		402				
Emprunts						402		402				
Opérations de mise en pension		9.288	250	9.538								
Dettes représentées par un titre (note 5.g)						3.973	186	4.159				
Dettes subordonnées (note 5.g)						1.475	10	1.485				
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1.792	9.339	250	11.381		5.850	196	6.046				

31 décembre 2012

En millions d'euros	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué à la juste valeur sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Portefeuille de titres	1.452	733		2.185	106	82	474	662	27.571	6.905	1.006	35.482
Bons du Trésor et obligations d'État	637	591		1.228					22.831	3.979		26.810
Activités de titrisation (ABS)		2		2								
CDO / CLO												
Autres activités de titrisation (ABS)		2		2								
Autres titres à revenu fixe	623	140		763		9		9	4.707	2.923		7.630
Actions et autres titres à revenu variable	192			192	106	73	474	653	33	3	1.006	1.042
Prêts et Opérations de mise en pension		6.325	332	6.657		1.906		1.906				
Prêts		208		208		1.906		1.906				
Opérations de mise en pension		6.117	332	6.449								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1.452	7.058	332	8.842	106	1.988	474	2.568	27.571	6.905	1.006	35.482
Portefeuille de titres	218	117		335								
Bons du Trésor et obligations d'État												
Autres titres à revenu fixe	218	112		330								
Actions et autres titres à revenu variable		5		5								
Emprunts et Opérations de mise en pension		4.549	350	4.899		551		551				
Emprunts		31		31		551		551				
Opérations de mise en pension		4.518	350	4.868								
Dettes représentées par un titre (note 5.g)					170	4.237	18	4.425				
Dettes subordonnées (note 5.g)					65	2.241		2.306				
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	218	4.666	350	5.234	235	7.029	18	7.282				

En millions d'euros	31 décembre 2013							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Instruments dérivés de taux d'intérêt		5.688	172	5.861		3.798	133	3.931
Instruments dérivés de cours de change		766		766		731		731
Instruments dérivés de crédit		23	1	24		9	5	14
Instruments dérivés sur actions		443		443		73		73
Autres instruments dérivés		1		1				
Instruments financiers de produits dérivés (dérivés hors couverture)		6.921	173	7.095		4.611	138	4.749
Instruments financiers de produits dérivés, dérivés de couverture		1.246		1.246		2.078		2.078

En millions d'euros	31 décembre 2012							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Instruments dérivés de taux d'intérêt		20.467	405	20.872		17.025	240	17.265
Instruments dérivés de cours de change		743		743		742		742
Instruments dérivés de crédit		55		55		22		22
Instruments dérivés sur actions		354		354		231		231
Autres instruments dérivés		45		45		43		43
Instruments financiers de produits dérivés (dérivés hors couverture)		21.664	405	22.069		18.063	240	18.303
Instruments financiers de produits dérivés, dérivés de couverture		1.365		1.365		2.836		2.836

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Au cours de l'exercice 2013, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 ne sont pas significatifs.

Description des 3 principaux instruments au sein de chaque niveau

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes. Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc) et les parts de fonds dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities - MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2 et la classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction de chaque type de collatéral.

Les dettes émises évaluées à la juste valeur par résultat sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé alloué isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 sont composés principalement des instruments suivants :

- Les instruments simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques et les options sur taux d'intérêt.

Les instruments dérivés sont classés dans la catégorie Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplique ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus complexe ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une 'zone observable' dont les limites sont établies en fonction

d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Ce niveau comprend les titres non cotés, les opérations de pensions et les dérivés de taux d'intérêt.

les actions privées non cotées sont classées au niveau 3.

Opérations de pensions : principalement à long terme ou structurées : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition sort de la zone d'observation des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle est sur des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation. Les ajustements de valeur pour la liquidité sont pris pour principales positions de rendement et de propagation et spécialisés par devise et par index.

- Les dérivés simples (tels que des swaps de taux d'intérêt et des swaps de taux de change) font l'objet d'ajustements additionnels de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.
- Les instruments dérivés complexes classés au Niveau 3 sont principalement constitués des dérivés de l'inflation et des swaps de volatilité.

Les swaps de volatilité comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.

Les instruments dérivés sur l'inflation classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionnalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.

Ces dérivés complexes font l'objet d'ajustements additionnels de valorisation afin de couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Pour tous ces produits, le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas Fortis. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Classes d'instruments	Évaluation du bilan		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
			Accords de prise en pension et mise en pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base cash contre synthétique d'un panier d'obligations de référence négociées activement et représentatives des instruments sous-jacents aux opérations de pensions	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations d'entreprises (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	13bp-83bp	67bp (a)
Opérations de mise en pension	647	250					
Instruments dérivés de taux d'intérêt	172	133	Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	1%-11%	
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro		Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,3%-2,3%
					Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,3%-0,8%	(b)

(a) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(b) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

Variation des instruments financiers de Niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2013 :

31 décembre 2013							
Actifs financiers				Passifs financiers			
En millions d'euros	Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués à la juste valeur sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués à la juste valeur sur option	TOTAL
Début de la période	405	474	1.006	1.885	240	18	258
- achats	527		16	543			
- émissions					79	29	108
- ventes		58	(452)	(394)			
- règlements						(15)	(15)
Reclassifications							
Transferts dans le niveau 3	123		68	191	180	162	342
Transferts hors du niveau 3			(19)	(19)			
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(1)		(60)	(61)	(1)	2	1
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	(232)	(96)		(328)	(110)		(110)
Variations de la juste valeur d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
- variations de cours de change			(2)	(2)			
- variations d'actifs et de passifs comptabilisées en capitaux propres			(22)	(22)			
Autres							
Fin de la période	822	436	535	1.793	388	196	584

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

Sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers de Niveau 3 aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne

représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas Fortis a soit revalorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements additionnels de valorisation.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement additionnel de valorisation pour risque de contrepartie et la part des ajustements additionnels de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement additionnel de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et

un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements additionnels envisagés par BNP Paribas Fortis comme incitation à conclure une transaction.

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Bons du Trésor et obligations d'État				
Activités de titrisation (ABS)				
<i>CDO / CLO</i>				
<i>Autres activités de titrisation (ABS)</i>				
Autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable	+/-4	+/-5	+/-5	+/-10
Prêts				
Opérations de mise en pension de titres	+/-4		+/-4	
Instruments financiers dérivés	+/-134		+/-200	
<i>Instruments dérivés de taux d'intérêt</i>	+/-128		+/-200	
<i>Instruments dérivés de crédit</i>	+/-6			
<i>Instruments dérivés sur actions</i>				
<i>Autres instruments dérivés</i>				
Sensibilité du niveau 3 des instruments financiers	+/-142	+/-5	+/-205	+/-10

Marge différée sur les instruments financiers valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction ('Day One Profit') couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des réserves pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres.

Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique 'Instruments financiers détenus à des fins de négociation à la juste valeur par résultat', en déduction de la juste valeur des opérations complexes concernées.

La marge différée non reprise en compte de résultat, mais incluse dans le prix des produits dérivés vendus à des clients et mesurée à l'aide de modèles internes basés sur des paramètres non observables (day one profit) est inférieure à EUR 1 million.

5.e Instruments financiers reclassés en prêts et créances

BNP Paribas Fortis a décidé de transférer certains actifs financiers des portefeuilles de 'instruments financiers disponibles à la vente', de 'instruments financiers détenus à des fins de transaction', de 'autres instruments financiers' à celui des 'prêts et créances'. Le reclassement de ces instruments reflète un changement dans l'intention et dans la capacité de BNP Paribas Fortis à conserver ces instruments dans un avenir prévisible.

Les instruments financiers reclassés en prêts et créances sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de leur

transfert, laquelle devient dès lors leur nouvelle base de coût d'acquisition à cette date. Les évaluations futures sont comptabilisées au coût amorti.

Les instruments financiers reclassés en prêts et créances sont constitués d'une part d'une portion significative des instruments de crédit structurés (voir note 8.g 'Instruments de crédit structurés') et d'autre part par le portefeuille d'obligations liées à l'Irlande et au Portugal (voir note 8.h 'Exposition aux risques des dettes souveraines').

5.f Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit

Prêts et créances consentis sur les établissements de crédit

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes à vue	2.635	2.356
Prêts	16.976	15.974
Opérations de mise en pension de titres	34	457
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	19.645	18.787
<i>Dont encours douteux</i>	276	364
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 2.f)	(185)	(246)
<i>Dont provisions spécifiques</i>	(171)	(235)
<i>Dont provisions collectives</i>	(14)	(11)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATIONS	19.460	18.541

Les opérations de prise en pension sont partiellement gérées en trading, et ce faisant, incluses sous la colonne 'Portefeuille de transactions' dans la note 5.a 'Actifs, passifs et instruments financiers dérivés à la juste valeur par résultat'. Cependant, il y a aussi une activité gérée au coût amorti qui est enregistrée dans les lignes 'Dettes envers/Créances sur les banques' et 'Dettes envers/Créances sur la clientèle' et qui a été reprise par le département 'ALM & Trésorerie', celui-ci assumant maintenant l'entière responsabilité du financement de la BNP Paribas Fortis.

Dans le cadre de la politique monétaire, les entités bancaires sont tenues de déposer certains montants auprès des banques centrales des pays où BNP Paribas Fortis mène des activités bancaires. Les avoirs déposés auprès des banques centrales au cours de l'exercice 2013 s'élève à EUR 9.419 millions (2012: EUR 10.381 millions).

BNP Paribas Fortis a utilisé des stratégies d'investissement où la comptabilité de micro couverture de juste valeur est appliquée. L'objectif général de cette stratégie est de couvrir les variations de juste valeur de certains prêts en USD conclus avec des parties liées.

Divers swaps de devises sont mis en place pour couvrir les opérations concernées contre les fluctuations adverses des taux d'intérêt et/ou des taux de change USD/EUR.

Comme requis par les principes de comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des swaps de devises et des opérations couvertes, qui sont attribuables au taux d'intérêt/ou risque de change couvert, sont toutes deux comptabilisées dans la ligne 'Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat' du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes à vue	2.076	2.444
Emprunts	15.898	20.893
Opérations de mise en pension de titres	695	426
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	18.669	23.763

Les opérations de mise en pension sont partiellement gérées en trading, et ce faisant, incluses sous la colonne 'Portefeuille de transactions' (Trading book) dans la note 5.a. 'Actifs, passifs et instruments financiers dérivés à la juste valeur par résultat'. Cependant, il y a aussi une activité gérée au coût amorti qui est enregistrée dans les lignes 'Dettes envers/ Créances sur les banques' et 'Dettes envers/ Créances sur la clientèle' et qui a été reprise par le département 'ALM & Trésorerie', celui-ci assumant maintenant l'entière responsabilité du financement de la Banque.

BNP Paribas Fortis a des stratégies d'investissement, comprenant une macro couverture des flux de trésorerie. La stratégie de la Banque consiste à couvrir l'exposition au taux d'intérêt flottant des dépôts à terme en achetant et en vendant des options sur taux

d'intérêt (caps). Il en résulte qu'une fluctuation du taux d'intérêt dans une marge déterminée est couverte. La Banque achète les options sur taux d'intérêt qui la couvre contre une hausse des taux d'intérêt. Si le taux d'intérêt dépasse le prix d'exercice, les paiements reçus grâce à l'option sont utilisés pour régler les intérêts du dépôt durant la période. La Banque vend aussi des options (caps) à un prix d'exercice plus élevé.

Les variations de juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisées dans les capitaux propres dans la ligne 'Variations de la juste valeur d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres - dérivés utilisés à des fins de couverture'. Toute inefficacité de couverture est immédiatement portée au compte de résultat.

5.g Prêts, créances et dettes sur la clientèle

Prêts et créances consentis sur la clientèle

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes ordinaires débiteurs	3.392	2.094
Prêts consentis à la clientèle	149.508	136.263
Opérations de mise en pension de titres	58	243
Opérations de location-financement	11.283	12.773
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	164.241	151.373
<i>Dont encours douteux</i>	<i>7.493</i>	<i>7.010</i>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2.f)	(3.722)	(3.592)
<i>Dont provisions spécifiques</i>	<i>(3.016)</i>	<i>(2.970)</i>
<i>Dont provisions collectives</i>	<i>(706)</i>	<i>(622)</i>
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	160.519	147.781

L'augmentation des 'Prêts consentis à la clientèle' s'explique par l'acquisition des activités 'Specialised Finance'. Plus de détails se trouvent dans la note 8.b 'Regroupement d'entreprises'.

Les opérations de prise en pension sont partiellement gérées en trading, et ce faisant, incluses sous la colonne 'Portefeuille de transactions' dans la note 5.a. 'Actifs, passifs et instruments financiers dérivés à la juste valeur par résultat'. Cependant, il y a aussi une activité gérée en comptabilité au coût amorti qui est enregistrée dans les lignes 'Dettes envers/ Créances sur les banques' et 'Dettes envers/ Créances sur la clientèle' et qui a été reprise par le département 'ALM & Trésorerie', celui-ci assumant maintenant l'entière responsabilité du financement de la Banque.

En outre, BNP Paribas Fortis couvre l'exposition au risque de taux d'intérêt des prêts hypothécaires et prêts commerciaux sur base de l'ensemble du portefeuille (couverture de juste valeur), en utilisant des instruments financiers dérivés, essentiellement des swaps de taux d'intérêt. Les prêts hypothécaires et les prêts commerciaux, repris ensemble dans un même portefeuille de couverture des risques de taux, doivent présenter des caractéristiques similaires en terme de risques.

Compte tenu de cette couverture, l'impact économique des variations de la valeur nette actualisée de l'élément couvert, suite à l'évolution du taux d'intérêt de référence, sera réduit par la compensation des variations de la valeur nette actualisée de l'instrument financier de couverture.

Les instruments de couverture sont des swaps de taux d'intérêt 'plain vanilla' contractés avec des contreparties externes aux taux prévalant sur le marché au moment de la transaction et leurs variations de valeur sont comptabilisées à la juste valeur dans le compte de résultat.

Les variations de la juste valeur des prêts hypothécaires et des prêts commerciaux qui sont attribuables au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées sous la rubrique 'Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux' du bilan, afin d'ajuster la valeur comptable de l'emprunt.

La différence entre la juste valeur et la valeur comptable des prêts hypothécaires et des prêts commerciaux au moment de la désignation de la couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert et est également comptabilisée sous la rubrique 'Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture' dans le bilan.

Via une couverture des flux de trésorerie, BNP Paribas Fortis couvre aussi au niveau du portefeuille les flux de trésorerie découlant de la future production des crédits commerciaux à taux fixe, en utilisant des swaps à maturité constante, des options sur taux d'intérêt et des combinaisons d'options achetées et vendues ('collar'). Un swap à maturité constante ('constant maturity swap' (CMS)) est un swap dont le taux d'intérêt sur une jambe est redéfini périodiquement sur base d'un taux swap à échéance fixe.

Les swaps de maturité constante sont achetés au taux du marché le jour de la transaction avec les contreparties externes.

En outre, BNP Paribas Fortis applique également une micro couverture de flux de trésorerie pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie d'un prêt lié à l'inflation contracté par Fortis Lease. BNP Paribas Fortis a désigné des swaps d'inflation comme instruments de couverture.

Suite au rachat d'un portefeuille de crédits structurés à BNP Paribas, des positions en GBP et USD sont reprises dans une macro couverture de flux de trésorerie. Les flux anticipés sont couverts par des swaps de taux de change.

Les variations de juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisées dans les capitaux propres sur la ligne 'Variations de la juste valeur d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres – dérivés utilisés à des fins de couverture'. Toute inefficacité de couverture est immédiatement portée au compte de résultat.

Détail des opérations de location financement

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Investissement brut	12.968	14.659
À recevoir dans moins d'1 an	4.153	4.866
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	6.843	7.699
À recevoir au delà de 5 ans	1.972	2.094
Produits financiers non acquis	(1.685)	(1.886)
Investissement net avant dépréciation	11.283	12.773
À recevoir dans moins d'1 an	3.643	4.238
À recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	6.011	6.778
À recevoir au delà de 5 ans	1.629	1.757
Dépréciations	(430)	(501)
Investissement net après dépréciation	10.853	12.272

Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes ordinaires créditeurs	59.727	50.648
Comptes à terme et bons de caisse	36.943	34.067
Dépôts d'épargne belge réglementés	64.139	61.489
Opérations de mise en pension de titres	30	42
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	160.839	146.246

Les opérations de mise en pension sont partiellement gérées en trading, et ce faisant, incluses sous la colonne 'Portefeuille de transactions' (Trading book) dans la note 5.a. 'Actifs, passifs et instruments financiers dérivés à la juste valeur par résultat'. Cependant, il y a aussi une activité gérée au coût amorti qui est enregistrée dans les lignes 'Dettes envers/ Créances sur les banques' et 'Dettes envers/ Créances sur la clientèle' et qui a été reprise par le département 'ALM & Trésorerie', celui-ci assumant l'entière responsabilité du financement de la Banque.

En outre, BNP Paribas Fortis a aussi décidé d'appliquer une macro couverture de juste valeur sur les comptes courants et sur les

comptes d'épargne émanant du marché belge des clients Retail et Private Banking de BNP Paribas Fortis. L'objectif est de couvrir le risque de taux d'intérêt sur les comptes courants et les comptes d'épargne en achetant des swaps de taux d'intérêt. Le portefeuille constitué par les comptes courants et les comptes d'épargne est désigné comme instrument couvert. La relation de couverture consiste en une macro couverture de juste valeur.

Comme requis par les principes de comptabilité de couverture, les variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt, des comptes courants et des comptes d'épargne couverts sont comptabilisées à la juste valeur dans le compte de résultat.

5.h Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti. Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées évaluées à la

juste valeur par résultat sont présentées en note 5.a 'Actifs, passifs et instruments financiers dérivés à la juste valeur par résultat'.

Dettes comptabilisées au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Titres de créance négociables	15.580	22.135
Emprunts obligataires	338	269
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	15.918	22.404

Dettes et dettes subordonnées à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	31 décembre 2013	Montant accepté Tier 1	Montant accepté Tier 2	31 décembre 2012
Dettes représentées par un titre	4.159			4.425
Dettes subordonnées	1.485	241	536	2.306

Dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2013	Montant accepté Tier 1	Montant accepté Tier 2	31 décembre 2012
Dettes subordonnées remboursables	5.148		3.346	6.393
Dettes subordonnées perpétuelles	1.136	1.000	123	1.143
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES ÉVALUÉES AU COÛT AMORTI	6.284			7.536

Titres hybrides Tier 1 innovateurs émis directement par BNP Paribas Fortis

En 2004, BNP Paribas Fortis a émis directement des titres de dette perpétuels hybrides pour une valeur nominale d'EUR 1 milliard avec un taux d'intérêt de 4,625% jusqu'au 27 octobre 2014 et un taux de référence sur l'euro à trois mois majoré de 1,70% par la suite.

Elles sont remboursables entièrement et non en partie sur décision de l'émetteur après 10 ans. Les titres bénéficient de la Convention de Support conclue entre Ageas SA/NV.

Autres dettes subordonnées

BNP Paribas Fortis couvre l'exposition au risque de taux d'intérêt lié aux dettes subordonnées sur base d'une approche portefeuille (couverture de juste valeur), en utilisant des swaps de taux d'intérêt.

Les dettes subordonnées qui présentent ces caractéristiques constituent le portefeuille de dettes et sont considérées comme l'élément couvert. Les dettes subordonnées qui font partie d'un portefeuille de couverture contre le risque de taux d'intérêt partagent le risque couvert. Les flux de trésorerie sont affectés à des tranches de temps mensuelles sur la base de dates de maturité contractuelles.

Les instruments de couverture sont des swaps de taux d'intérêt 'plain vanilla' contractés avec des contreparties externes aux taux prévalant sur le marché au moment de la transaction et leurs variations sont imputées à la juste valeur au compte de résultat.

Les variations de la juste valeur des dettes subordonnées attribuables au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées sous la rubrique 'Ajustements de juste valeur résultant de la

comptabilité de couverture', afin d'ajuster la valeur comptable de la dette subordonnée.

La différence entre la juste valeur et la valeur comptable des prêts subordonnés au moment de la désignation de la couverture est amortie sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert et est également comptabilisée sous la rubrique 'Ajustements de juste valeur résultant de la comptabilité de couverture'.

5.i Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Net	dont dépréciations	Net	dont dépréciations
Bons du Trésor et obligations d'État	322		273	
Autres titres à revenu fixe	945		1.212	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE	1.267		1.485	

5.j Impôts courants et différés

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Impôts courants	193	120
Impôts différés	3.582	3.730
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	3.775	3.850
Impôts courants	240	223
Impôts différés	552	589
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	792	812

Variation des impôts différés au cours de la période:

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN DÉBUT DE PÉRIODE	3.141	3.970
Produit (charge) d'impôt différé (note 2.g)	(216)	237
Variation des impôts différés liée à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	106	(1.346)
Variation des impôts différés liée à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	30	(34)
Variation des impôts différés liée à la comptabilisation des gains et pertes actuariels pour des prestations de retraite en non-recyclable (OCI)	(40)	18
Variation des parités monétaires et divers	9	296
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN FIN DE PÉRIODE	3.030	3.141

Ventilation des impôts différés par origine:

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs financiers disponibles à la vente	(414)	(540)
Instruments financiers dérivés de couverture	470	662
Réserve latente de location-financement	(232)	(295)
Provisions pour engagements sociaux	172	187
Provisions pour risque de crédit	668	588
Autres éléments	41	1
Déficits fiscaux reportables	2.325	2.538
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	3.030	3.141
<i>dont</i>		
Impôts différés actifs	3.582	3.730
Impôts différés passifs	(552)	(589)

En vue de déterminer le niveau des déficits fiscaux reportables activés, BNP Paribas Fortis procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité. Les déficits fiscaux reportables non activés à l'issue de cet exercice,

s'élèvent à EUR 1.142 millions au 31 décembre 2013 contre EUR 1.210 millions au 31 décembre 2012.

Les impôts différés nets actifs au 31 décembre 2013, la durée légale de report en avant et la période prévisionnelle de recevabilité sont indiqués ci-dessous pour les entités principales.

En millions d'euros	31 décembre 2013	Durée légale de report en avant	Période prévisionnelle de recouvrabilité
BNP Paribas Fortis (succursales exclues)	2.796	illimité	8 ans
Esmée	151	illimité	8 ans
Bass	168	illimité	8 ans
Succursale des États-Unis	63	20 ans	14 ans
Autres	404	-	-
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	3.582		

En millions d'euros	31 décembre 2012	Durée légale de report en avant	Période prévisionnelle de recouvrabilité
BNP Paribas Fortis (succursales exclues)	3.108	illimité	10 ans
Esmée	82	illimité	10 ans
Bass	157	illimité	10 ans
Succursale des États-Unis	62	20 ans	15 ans
Autres	321	-	-
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	3.730		

Les impôts différés nets actifs sont égaux à EUR 2.801 millions pour BNP Paribas Fortis Belgique et sont composés d'EUR 2.250 millions de pertes fiscales reportées, EUR 111 millions de différences temporaires relatives à la variation de la juste valeur comptabilisée en capitaux propres (et principalement liées au portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente) et d'EUR 440 millions d'autres différences temporaires (liées entre autres à des provisions).

Bass et Esmée sont des véhicules de titrisation de BNP Paribas Fortis pour lesquels les variations de juste valeur relatives à des dérivés couvrant le risque de taux d'intérêt sont reflétées complètement chez BNP Paribas Fortis Belgique. Le stock d'impôts différés actifs dans ces entités comprend des différences temporaires considérées comme étant pleinement couvertes par le business plan de BNP Paribas Fortis Belgique.

5.k Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	1.948	4.515
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	423	372
Comptes d'encaissement	35	42
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	283	361
Autres débiteurs et actifs divers	4.554	4.712
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	7.243	10.002
Dépôts de garantie reçus	1.403	4.320
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	362	227
Comptes d'encaissement	44	52
Charges à payer et produits constatés d'avance	932	718
Autres créditeurs et passifs divers	4.005	2.773
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.746	8.090

La ligne 'Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués' comprend principalement les appels de marge liés aux opérations sur instruments dérivés et les opérations de prise et de mise en pension.

La ligne 'Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres' contient des montants enregistrés temporairement liés à la différence entre la date de négociation et la date de règlement pour les

achats et ventes d'actifs financiers requérant une livraison dans les délais établis par réglementation ou par convention du marché qui sont comptabilisés à la date de négociation, à savoir la date à laquelle BNP Paribas Fortis devient engagée aux dispositions contractuelles de l'instrument. Toutefois, les cessions temporaires de titres ainsi que les ventes de titres empruntés sont initialement comptabilisées à la date de règlement.

5.l Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations de BNP Paribas Fortis dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2013 sont présentées dans le tableau qui suit:

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
AG insurance	1.462	1.600
BNP Paribas Investment Partners S.A.	1.130	1.498
BNP Paribas Lease group	126	148
Cardif Luxembourg Vie	80	74
Fortis Commercial Finance GmbH		20
Fortis Commercial Finance Ltd		26
Fortis Bank Malta Ltd		(10)
Immob Sauvenière SA	20	20
Cronos Holding Company Ltd	77	63
Alpha Murcia Holding BV	77	77
Autres	35	45
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	3.007	3.561

Le tableau ci-dessous reprend les données financières statutaires des sociétés holding mises en équivalence par BNP Paribas Fortis:

En millions d'euros	Pays	Total Actif	Produit net bancaire	Résultat net
BNP Paribas Investment Partners S.A. ¹	France	4.103	145	36
AG Insurance ²	Belgique	61.249	6.823	435

¹ Données au 31 décembre 2013

² Données au 31 décembre 2012

Selon les normes IFRS, il est nécessaire d'évaluer à chaque fin d'exercice, s'il existe des évidences objectives pour qu'une participation dans une entreprise associée soit dépréciée ou non. Il y a une évidence objective de dépréciation si des événements ayant des impacts négatifs sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation se sont produits après l'acquisition de l'actif. Si c'est le cas, la valeur comptable totale de la participation est testée pour dépréciation conformément à la norme IAS 36, en comparant la valeur comptable et la valeur recouvrable, définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de cession et de la valeur d'utilité.

Au 31 décembre 2013, il a été considéré qu'aucun élément susceptible de déclencher un test de dépréciation n'était présent pour les participations dans les sociétés mises en équivalence et les coentreprises, à l'exception des participations dans les sociétés de gestion d'actifs (Asset management). Les gestionnaires d'actifs restent en effet soumis à un contexte financier difficile. Les conditions actuelles du marché maintiennent beaucoup de gestionnaires d'actifs sous pression alors que les perspectives de gains futurs demeurent incertaines également.

Ainsi, cette participation a été testée pour dépréciation en comparant la valeur comptable et la valeur d'utilité. L'approche de valorisation choisie est une méthode classique d'actualisation du dividende (dividend model analysis - DDM), en ligne avec la méthodologie appliquée au sein du Groupe BNP Paribas.

La méthode DDM est basée sur un plan financier pluriannuel pour les cinq premières années, puis extrapolé sur un taux de croissance à l'infini pour déterminer une valeur finale dont le taux de croissance se base sur un taux d'inflation attendu à long terme de 2%.

Le plan financier prévoit d'abord une baisse des revenus pour la période 2014-2018 résultant des importantes sorties de trésorerie de 2013, suivie ensuite par une reprise progressive jusqu'à atteindre le niveau actuel. A moyen et long terme, il est prévu que la société bénéficiera d'un environnement stabilisé et pourra tirer profit de conditions de marché normales. Au niveau des coûts, le programme général de réduction des coûts initié par le Groupe BNP Paribas, et en particulier le plan spécifique mis en place par la société, devraient mener à une nette réduction des coûts sur les premières années et le coefficient coûts / revenus devrait également être maintenu sous contrôle strict par la suite. Le taux de croissance à l'infini est établi à 2%, ce qui correspond au taux d'inflation attendu à long terme.

Le test utilise un coût du capital de 9,1% qui est en ligne avec les pratiques du marché (le coût du capital utilisé en 2012 s'élevait à 10,4%). Les autres paramètres sont le coefficient coûts / revenus et le taux de croissance durable des coûts et revenus. Ces paramètres sont spécifiques au secteur d'activité.

Les capitaux propres alloués sont établis à 7% des actifs à risques pondérés. Une telle contrainte est conforme aux exigences réglementaires applicables aux banques et s'explique par le fait que ce gestionnaire d'actifs est détenu par une banque.

Sur base de ce qui précède, il est apparu que la valeur comptable de la participation était inférieure à sa valeur recouvrable, ce qui a conduit à une dépréciation d'EUR (446) millions. Cette dépréciation est comptabilisée au compte de résultat consolidé sous la rubrique 'Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence'.

L'année dernière, au 31 décembre 2012, le test de dépréciation de la participation dans ce gestionnaire d'actifs avait montré que la valeur recouvrable était inférieure à la valeur comptable de la participation, ce qui avait donné lieu à une dépréciation du goodwill d'EUR (470) millions.

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité de la valeur estimée de la participation à la variation de certaines hypothèses :

		31 décembre 2013
En millions d'euros		BNPP IP
Coût du capital		
Variation défavorable (+10 points de base)		(11)
Variation favorable (-10 points de base)		11
Coefficient d'exploitation		
Variation défavorable (+1%)		(24)
Variation favorable (-1%)		24
Taux de croissance à long terme		
Variation défavorable (-50 points de base)		(36)
Variation favorable (+50 points de base)		41

En ce qui concerne la participation dans AG Insurance, une analyse a été menée et n'a pas identifié d'éléments susceptibles de déclencher un test de dépréciation à la date du 31 Décembre 2013.

5.m Immeubles de placement, immobilisations corporelles et incorporelles

	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT	530	(168)	362	650	(152)	498
Terrains et constructions	2.194	(1.079)	1.115	2.079	(1.011)	1.068
Équipement, Mobilier, Installations	1.287	(960)	327	1.211	(915)	296
Biens mobiliers donnés en location	731	(340)	391	728	(325)	403
Autres immobilisations corporelles	399	(217)	182	392	(202)	190
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4.611	(2.596)	2.015	4.410	(2.453)	1.957
Logiciels informatiques acquis	334	(279)	55	298	(261)	37
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	163	(116)	47	184	(142)	41
Autres immobilisations incorporelles	116	(60)	56	97	(65)	31
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	613	(455)	158	579	(468)	109

Immeubles de placement

La juste valeur estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à EUR 388 millions au 31 décembre 2013 contre EUR 501 millions au 31 décembre 2012.

Location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants:

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	650	712
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>176</i>	<i>194</i>
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>399</i>	<i>439</i>
<i>Paiements à recevoir au delà de 5 ans</i>	<i>75</i>	<i>79</i>

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par BNP Paribas Fortis.

En général, les logiciels sont amortis sur cinq ans maximum et la durée de vie économique des autres immobilisations incorporelles n'excède pas 10 ans.

À l'exception du goodwill (voir note 5.n 'Goodwill') et des immobilisations incorporelles liées au transfert d'activités par BNP Paribas à BNP Paribas Fortis, BNP Paribas Fortis n'a pas d'autres immobilisations incorporelles d'une durée de vie économique illimitée. Les compensations payées par BNP Paribas Fortis à BNP Paribas pour le transfert des activités CTBE par les succursales portugaises, allemandes, britanniques et espagnoles de BNP Paribas aux succursales de BNP Paribas Fortis dans ces pays, sont considérées comme autres immobilisations incorporelles ayant une durée de vie illimitée (EUR 32 millions). Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie illimitée ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation en comparant leur valeur comptable à leur valeur recouvrable. Au 31 décembre 2012, les immobilisations incorporelles de CTBE comptabilisées par les succursales portugaises et britanniques de BNP Paribas Fortis ont été complètement dépréciées (impact : EUR 10 millions).

Amortissements et dépréciations

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2013 s'établit à EUR 212 millions contre EUR 236 millions au titre de l'exercice 2012.

Le montant des reprises de provision pour dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à EUR 7 millions pour l'exercice 2013 contre une dotation nette d'EUR 10 millions pour l'exercice 2012.

5.n Goodwill

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	347	192
Acquisitions	195	150
Cessions	(173)	
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion	(51)	2
Autres mouvements		3
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	318	347
<i>dont</i>		
<i>Valeur brute comptable</i>	<i>669</i>	<i>698</i>
<i>Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période</i>	<i>(351)</i>	<i>(351)</i>

Les lignes 'Acquisitions' et 'Cessions' sont principalement liées à l'évènement de prise de contrôle exclusif sur les entités TEB.

millions, inclus dans la ligne 'Écarts de conversion'. Le nouveau goodwill global s'élève à EUR 156 millions.

À la suite de cet évènement, le goodwill historique sur les entités de TEB a été décomptabilisé, remplacé par un goodwill global. L'écart de conversion lié au nouveau goodwill s'élève à EUR (39)

De plus amples informations peuvent être trouvées dans la note 8.b. 'Regroupement d'entreprises'.

Le goodwill par unité génératrice de trésorerie au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

En millions d'euros	Valeur comptable		Montant brut		Dépréciations constituées		Dépréciations accumulées	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
BNP Paribas Fortis en Belgique	28	28	28	28				
Alpha Crédit	22	22	22	22				
Fortis Commercial Finance	6	6	6	6				
BNP Paribas Fortis au Luxembourg	134	146	146	158			(12)	(12)
SADE		12	12	12			(12)	(12)
Leasing (BPLS)	134	146	134	146				
Fundamentum Asset Management								
BNP Paribas Fortis dans les autres pays	156	173	495	512			(339)	(339)
Dominet			206	206			(206)	(206)
Margaret Inc.			102	102			(102)	(102)
Von Essen KG Bank			28	28			(28)	(28)
TEB Bank (intégration globale)	156		156					
TEB Bank		173		173				
Autres			3	3			(3)	(3)
TOTAL	318	347	669	698			(351)	(351)

Les activités de BNP Paribas Fortis sont divisées en unités génératrices de trésorerie, représentant les différentes entités ou groupes d'entités de BNP Paribas Fortis. La répartition est en adéquation avec la structure organisationnelle de BNP Paribas Fortis et les méthodes de gestion, et reflète l'indépendance de chaque entité en termes de résultats et de style de gestion. Cette répartition est revue sur une base régulière afin de tenir compte des évènements susceptibles d'affecter la composition des unités génératrices de trésorerie, telles que les acquisitions, cessions et réorganisations majeures.

Le goodwill affecté aux unités génératrices de trésorerie est testé pour dépréciation annuellement et aussi à chaque fois qu'il y a un risque qu'une entité soit dépréciée, en comparant la valeur comptable de l'entité à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur irréversible est comptabilisée, et le goodwill est déprécié à concurrence de l'excédent de la valeur comptable de l'entité sur sa valeur recouvrable.

Le montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est basé sur l'une des trois méthodes suivantes : la méthode des multiples de transactions d'activités comparables, les prix d'actions de sociétés cotées exerçant le même type d'activité, ou la méthode d'actualisation du dividende (Discounted Dividend Model - DDM). La méthode DDM est appliquée si aucun multiple de transactions d'activités comparables ou aucune donnée de prix d'actions de sociétés cotées exerçant le même type d'activité n'est disponible.

La méthode DDM est basée sur un plan financier établi à moyen terme pour cinq ans, puis extrapolé à l'infini pour calculer une valeur résiduelle, sur base d'un taux de croissance à long terme correspondant à un taux d'inflation attendu de 2%.

Les tests prennent en compte le coût du capital basé sur un taux sans risque majoré d'une prime de risque spécifique du secteur d'activité. Les autres paramètres sont le coefficient coûts/revenus et le taux de croissance durable. Ces paramètres sont spécifiques à chaque secteur d'activité.

Les capitaux propres alloués sont établis à 7% des actifs à risques pondérés. Le pourcentage des capitaux employés est conforme aux exigences réglementaires.

Alpha Crédit

La méthode d'actualisation du dividende (DDM) a été appliquée pour déterminer la valeur d'utilité. Un plan pluriannuel a été réalisé par l'entité Alpha Crédit et est en phase avec la stratégie commerciale de BNP Paribas.

Les revenus d'Alpha Crédit sont en hausse en 2013 grâce à de nouvelles parts de marché et en dépit d'un marché concurrentiel de crédit à la consommation. Le revenu devrait continuer à croître, mais à un taux inférieur. Un programme global de réduction des coûts initiés par le Groupe BNP Paribas ainsi que les initiatives lancées par Alpha Crédit devraient maintenir de faibles niveaux de coûts.

Au 31 décembre 2013, en utilisant un coût du capital de 10,14% et en prenant en considération les exigences futures en termes de capital nécessaire au financement de la croissance, les perspectives de profits d'Alpha Crédit, liées au plan pluriannuel (2014-2018) et la période résiduelle (après 2018), conduisent à une valeur recouvrable de l'investissement dans Alpha Crédit, qui est supérieure à sa valeur comptable. Par conséquent, aucune dépréciation n'est requise.

Entités de Leasing (BPLS)

La méthode d'actualisation du dividende (DDM) a été appliquée pour déterminer la valeur d'utilité. Un plan pluriannuel a été réalisé par BPLS et est en phase avec la stratégie commerciale de BNP Paribas.

Le plan pluriannuel prévoit une baisse des revenus pour 2014, avant de revenir à une croissance modérée des revenus et des coûts en 2014 et par après. Le programme global de réduction des coûts initié au sein du Groupe BNP Paribas est un facteur prépondérant dans le maintien d'un faible niveau des coûts.

Au 31 décembre 2013, en utilisant un coût du capital de 8,80% et en prenant en considération les exigences futures en termes de capital nécessaire au financement de la croissance, les perspectives de profits de BPLS, liées au plan pluriannuel (2014-2018) et la période résiduelle (après 2018) conduisent à une valeur recouvrable de l'investissement dans les entités de leasing, qui était supérieure à la valeur comptable. Par conséquent, aucune dépréciation n'est requise.

Türk Ekonomi Bankasi Group (TEB)

En décembre 2013, un amendement de l'accord des actionnaires entre les partenaires de TEB a donné lieu à l'obtention d'un contrôle total de BNP Paribas Fortis (et BNP Paribas) sur TEB. Ce changement de contrôle impacte la méthode de consolidation appliquée pour TEB dans les états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis. La méthode est passée d'une consolidation proportionnelle (59%) à une consolidation globale (100%), entraînant une reconnaissance des intérêts sans contrôle supplémentaire.

Ce changement est considéré d'un point de vue comptable comme un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, également appelée acquisition par étapes et la méthode de l'acquisition est appliquée. En d'autres termes, le changement de méthode de consolidation conduit au même traitement comptable que si la participation avait été vendue et acquise à nouveau. Le nouveau montant du goodwill découlant de cette 'transaction' s'élève à EUR 156 millions.

Conformément aux normes IFRS, ce goodwill n'est pas testé comme dépréciation dans la première année.

Plus de détails concernant cette opération sont présentés dans la note 8.b 'Regroupement d'entreprises'.

Sensibilités

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité de la valorisation des principaux goodwill à une variation de 10 points de base du coût de capital et de 1% du coefficient d'exploitation et du taux de croissance soutenable.

En millions d'euros	31 décembre 2013	
	Alpha Crédit	BPLS
Coût du capital		
Variation défavorable (+10 points de base)	(3)	(41)
Variation favorable (-10 points de base)	3	43
Coefficient d'exploitation		
Variation défavorable (+1%)	(8)	(72)
Variation favorable (-1%)	8	72
Taux de croissance à long terme		
Variation défavorable (-50 points de base)	(11)	(143)
Variation favorable (+50 points de base)	12	165

Pour chacune des unités mentionnées ci-dessus, il n'y aurait pas lieu de déprécier le goodwill même en retenant, pour le test de dépréciation, les trois variations les plus défavorables du tableau.

5.0 Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31 décembre 2012	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2013
Provisions sur engagements sociaux (note 7.b)	3.626	60	(23)	(128)	50	3.583
<i>dont avantages postérieurs à l'emploi (note 7.b.1)</i>	<i>3.130</i>	<i>1</i>	<i>(3)</i>	<i>(126)</i>	<i>48</i>	<i>3.049</i>
<i>dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 7.b.1)</i>	<i>79</i>	<i>(3)</i>		<i>(2)</i>		<i>73</i>
<i>dont provision au titre des autres avantages à long terme (note 7.b.2)</i>	<i>125</i>	<i>3</i>	<i>(8)</i>		<i>6</i>	<i>126</i>
<i>dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptations des effectifs (note 7.b.3)</i>	<i>292</i>	<i>59</i>	<i>(12)</i>		<i>(4)</i>	<i>335</i>
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement						
Provisions au titre des engagements par signature (note 2.f)	127	82			4	213
Provisions pour litiges	39	1	(3)		5	43
Autres provisions pour risques et charges	302	29	(45)		(14)	272
Total des provisions pour risques et charges	4.094	172	(71)	(128)	45	4.111

5.p Transferts des actifs financiers

BNP Paribas Fortis conclut des opérations dans lesquelles elle transfère les actifs financiers détenus à son bilan avec comme résultat soit la décomptabilisation complète de l'actif transféré, soit le maintien de la comptabilisation de l'actif transféré si l'implication demeure. De plus amples informations sont disponibles dans la note 1 'Résumé des principes comptables'.

Les actifs financiers que le BNP Paribas Fortis a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs associés aux titres temporairement mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé 'Opérations de pension'. Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

Opérations de pensions et de prêts de titres :

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres				
Actifs financiers disponibles à la vente			248	
Opérations de mise en pension de titres				
Titres évalués à la juste valeur par résultat	2.409	2.397	841	838
Titres classés en prêts et créances	345	345	519	519
Actifs financiers disponibles à la vente	3.458	3.446	1.398	1.398
Total	6.212	6.188	3.006	2.755

Opérations de titrisation ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés :

En millions d'euros	31 décembre 2013					31 décembre 2012				
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
Titrisation										
Prêts et créances	37.534	3.603	39.680	3.584	36.096	34.011	1.276	37.911	1.174	36.738
Total	37.534	3.603	39.680	3.584	36.096	34.011	1.276	37.911	1.174	36.738

La Banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

5.q Compensation des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7 (Instruments financiers) applicable depuis le 1^{er} janvier 2013, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs qu'IAS 32 'Présentation des instruments financiers' en matière de compensation.

Les 'montants compensés au bilan' ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les 'impacts des Conventions-Cadre de Compensation et accords similaires' correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les 'instruments financiers donnés ou reçus en garantie' regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec des Conventions-Cadre de Compensation, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

31 décembre 2013

En millions d'euros	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets des actifs financiers rapportés au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets selon la norme IFRS 7 §13 C (e)
Actif						
Instruments financiers à la juste valeur par résultat						
Titres négociables	3.145		3.145			3.145
Prêts	22		22			22
Opérations de mise en pension	6.519	(737)	5.782	(3.141)	(2.394)	247
Portefeuille évalué à la juste valeur sur option	2.363		2.363			2.363
Instruments financiers dérivés (inclus dérivés de couverture)	8.355	(15)	8.341	(3.406)	(1.566)	3.369
Prêts et créances sur la clientèle et institutions de crédit	180.849	(870)	179.979	(50)	(38)	179.891
<i>dont opérations de mise en pension</i>	92		92	(50)	(38)	4
Comptes de régularisation et actifs divers	7.243		7.243		(1.276)	5.967
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	1.948		1.948		(1.276)	672
Autres actifs non soumis à compensation	54.588		54.588			54.588
TOTAL ACTIF	263.084	(1.621)	261.463	(6.597)	(5.274)	249.592

En millions d'euros	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets des passifs financiers rapportés au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets selon la norme IFRS 7 §13 C (e)
Passif						
Instruments financiers à la juste valeur par résultat						
Titres négociables	1.843		1.843			1.843
Emprunts						
Opérations de mise en pension	10.275	(737)	9.538	(2.966)	(5.550)	1.022
Portefeuille évalué à la juste valeur sur option	6.046		6.046			6.046
Instruments financiers dérivés (inclus dérivés de couverture)	6.841	(15)	6.827	(3.406)	(1.265)	2.156
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	180.377	(869)	179.508	(225)	(422)	178.861
<i>dont opérations de mise en pension</i>	725		725	(225)	(422)	78
Comptes de régularisation et passifs divers	6.746		6.746		(1.596)	5.150
<i>dont dépôts de garantie reçus</i>	1.403		1.403		(1.596)	(193)
Autres dettes non soumises à compensation	27.496		27.496			27.496
TOTAL DETTES	239.624	(1.621)	238.004	(6.597)	(8.833)	222.574

31 décembre 2012

En millions d'euros	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets des actifs financiers rapportés au bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets selon la norme IFRS 7 §13 C (e)
Actif						
Instruments financiers à la juste valeur par résultat						
Titres négociables	2.185		2.185			2.185
Prêts	208		208			208
Opérations de mise en pension	7.261	(812)	6.449	(2.403)	(3.436)	610
Portefeuille évalué à la juste valeur sur option	2.568		2.568			2.568
Instruments financiers dérivés (inclus instruments financiers dérivés de couverture)	23.449	(15)	23.434	(16.289)	(4.217)	2.928
Prêts et créances sur la clientèle et institutions de crédit	167.534	(1.212)	166.322	(260)	(371)	165.691
<i>Dont Opérations de mise en pension</i>	<i>700</i>		<i>700</i>	<i>(260)</i>	<i>(371)</i>	<i>69</i>
Comptes de régularisation et actifs divers	10.002		10.002		(3.037)	6.965
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	<i>4.515</i>		<i>4.515</i>		<i>(3.037)</i>	<i>1.478</i>
Autres actifs non soumis à compensation	61.221		61.221			61.221
TOTAL ACTIF	274.428	(2.039)	272.389	(18.952)	(11.061)	242.376
Passif						
Instruments financiers à la juste valeur par résultat						
Titres négociables	335		335			335
Emprunts	31		31			31
Opérations de mise en pension	5.680	(812)	4.868	(2.429)	(2.367)	72
Portefeuille évalué à la juste valeur sur option	7.282		7.282			7.282
Instruments financiers dérivés (inclus instruments financiers dérivés de couverture)	21.154	(15)	21.139	(16.289)	(3.024)	1.826
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	171.220	(1.212)	170.008	(233)	(212)	169.563
<i>Dont Opérations de mise en pension</i>	<i>467</i>		<i>467</i>	<i>(233)</i>	<i>(212)</i>	<i>22</i>
Comptes de régularisation et passifs divers	8.090		8.090		(4.207)	3.883
<i>dont dépôts de garantie reçus</i>	<i>4.320</i>		<i>4.320</i>		<i>(4.207)</i>	<i>113</i>
Autres dettes non soumises à la compensation	37.677		37.677			37.677
TOTAL DETTES	251.469	(2.039)	249.430	(18.951)	(9.810)	220.669

6 Engagements de financement et de garantie

6.a Engagements de financement donnés ou reçus

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par BNP Paribas Fortis :

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Engagements de financements donnés :		
- aux établissements de crédit	87	2.044
- à la clientèle	38.355	34.947
<i>Ouverture de crédits confirmés</i>	35.663	34.121
<i>Autres engagements en faveur de la clientèle</i>	2.692	826
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	38.442	36.991
Engagements de financements reçus :		
- des établissements de crédit	11.009	26.106
- de la clientèle	22	16
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS	11.031	26.122

Les prises ou mises en pension qui ont été comptabilisés comme des engagements de financements donnés ou reçus entre la date de transaction et la date de règlement s'élèvent à EUR 15.527 millions et EUR 1.716 millions respectivement au 31 Décembre

2012. Ces engagements de financements sont comptabilisés comme des instruments dérivés de taux d'intérêt conformément aux principes décrits dans la note 1.d.2 au 31 décembre 2013.

6.b Engagements de garantie donnés par signature

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Engagements de garantie donnés :		
- d'ordre des établissements de crédit	6.682	15.115
- d'ordre de la clientèle	18.736	13.448
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	25.418	28.563

6.c Autres engagements de garantie

Instruments financiers donnés en garantie :

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement	12.034	14.600
- Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	2.094	5.373
- Disponibles pour des opérations de refinancement	9.940	9.227
Titres donnés en pension	9.316	5.278
Autres actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière	11.979	24.655

La part des instruments financiers donnés par BNP Paribas Fortis en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner

en garantie s'élève à EUR 10.844 millions au 31 décembre 2013 (contre EUR 28.843 millions au 31 décembre 2012).

Instruments financiers reçus en garantie :

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	4.393	10.115
<i>dont instruments que BNP Paribas Fortis est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	<i>601</i>	<i>436</i>
Titres reçus en pension	6.138	6.724

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que BNP Paribas Fortis a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élevaient à EUR 5.950 millions au 31 décembre 2013 (EUR 3.843 millions au 31 décembre 2012).

Les instruments financiers donnés ou reçus en garantie sont principalement estimés à la juste valeur.

7 Rémunération et avantages consentis au personnel

7.a Frais de personnel

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation aux bénéfices	(1.880)	(1.862)
Indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales	(695)	(672)
TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	(2.575)	(2.534)

7.b Engagements sociaux

7.b.1 Avantages postérieurs à l'emploi

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations –ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs– il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même, si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et à l'évolution future des prestations.

Régimes de retraite à cotisations définies

BNP Paribas Fortis a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

BNP Paribas Fortis cotise à plusieurs régimes de retraite à prestations définies ayant été fermés pour la quasi-totalité en Belgique, en Turquie et au Luxembourg. Les nouveaux collaborateurs se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies belges et étrangers sont de l'ordre d'EUR 34 millions pour l'exercice 2013 contre EUR 37 millions pour l'exercice 2012.

Contribution en millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Belgique	2	8
Turquie	25	21
Autres	8	8
TOTAL	35	37

Régimes de retraite à prestations définies des entités BNP Paribas Fortis

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un régime de pension pour ses employés et cadres moyens, entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de La Banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont préfinancés à hauteur de 90% à fin 2013, contre 87% à fin 2012, auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle BNP Paribas Fortis possède une participation de 25%.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis bénéficient d'un régime de retraite complémentaire, offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 80%, (contre 75% à fin 2012) auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance, les engagements non couverts sont portés au bilan du groupe.

Par ailleurs, la loi belge fait supporter à l'employeur une garantie de rendement minimum sur les actifs épargnés dans le cadre de régimes à cotisations définies. Du fait de cette obligation, ces plans sont comptablement assimilés à des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle annuelle est exécutée pour de

telles prestations. Au 31 décembre 2013, les actifs financiers des plans belges avec garantie de rendement minimum se montaient à EUR 495 millions et les engagements à EUR 472 millions. La contribution 2013 aux plans belge se montait à EUR 19 millions.

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national (ces engagements sont évalués selon les modalités de transfert et devraient à terme être transférés à l'état turc) et propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2013, les engagements au titre de ce régime sont couverts par des actifs financiers détenus par une fondation externe à BNP Paribas Fortis; ces actifs financiers sont largement excédentaires par rapport aux engagements pris, mais cet excédent n'est pas reconnu comme un actif du groupe puisque n'étant pas récupérable par l'entreprise. Le taux de couverture est de 204% au 31 décembre 2013 contre 245% au 31 décembre 2012.

Dans certains pays subsistent des plans de retraite à prestations définies, généralement fermés aux nouveaux entrants, qui reposent, sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service.

Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros	31 décembre 2013			
	Belgique	Turquie	Autres	TOTAL
Valeur actualisée des obligations	2.947	238	286	3.471
<i>dont valeur actualisée des obligations pour tout ou partie financées par des actifs</i>	2.932	209	210	3.351
<i>dont valeur actualisée des obligations non financées par des actifs</i>	15	29	76	120
Juste valeur des actifs des régimes		(428)	(217)	(645)
Juste valeur des droits au remboursement ¹	(2.636)		(15)	(2.651)
Limitation d'actif		219		219
OBLIGATION NETTE	311	29	54	394
dont actif comptabilisé pour les régimes à prestations définies	(2.636)		(19)	(2.655)
<i>dont actifs nets des régimes à prestations définies</i>			(4)	(4)
<i>dont juste valeur des actifs distincts</i>	(2.636)		(15)	(2.651)
dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	2.947	29	73	3.049

En millions d'euros	31 décembre 2012 ²			
	Belgique	Turquie	Autres	TOTAL
Valeur actualisée des obligations	3.050	143	246	3.439
<i>dont valeur actualisée des obligations pour tout ou partie financées par des actifs</i>	3.034	119	238	3.391
<i>dont valeur actualisée des obligations non financées par des actifs</i>	16	24	8	48
Juste valeur des actifs des régimes		(292)	(183)	(475)
Juste valeur des droits au remboursement ¹	(2.618)		(13)	(2.631)
Limitation d'actif		173		173
OBLIGATION NETTE	432	24	50	506
dont actif comptabilisé pour les régimes à prestations définies	(2.618)		(43)	(2.661)
<i>dont actifs nets des régimes à prestations définies</i>			(30)	(30)
<i>dont juste valeur des actifs distincts</i>	(2.618)		(13)	(2.631)
dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies	3.050	24	93	3.167

⁽¹⁾ Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance de BNP Paribas Fortis – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités de BNP Paribas Fortis qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

⁽²⁾ Retraité conformément à l'amendement d'IAS 19 voir note 1.a).

Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012 ¹
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE	3.439	3.301
Valeur actualisée des obligations des activités abandonnées au 1er janvier		(103)
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE	3.439	3.198
Coût des services rendus au cours de l'exercice	144	156
Charge liée à l'actualisation des engagements	83	122
Coût des services passés		2
Effets des liquidations de régime	(2)	(58)
Pertes (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	1	(318)
Pertes (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	(109)	436
Pertes (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	7	(9)
Cotisations des membres des régimes	10	14
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(23)	(32)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(187)	(182)
Effet des variations de change	(36)	11
Effet des variations de périmètre	147	99
Autres variations	(3)	
Valeur actualisée des obligations en fin de période	3.471	3.439

⁽¹⁾ Retraité conformément à l'amendement d'IAS 19 (voir note 1.a).

Variation de valeur de marché des actifs de régime et des droits au remboursement

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2013	Exercice 2012 ¹	Exercice 2013	Exercice 2012 ¹
Juste valeur des actifs en début de période	475	462	2.631	2.410
Juste valeur des actifs des activités abandonnées au 1er janvier		(70)		
Juste valeur des actifs en début de période	475	392	2.631	2.410
Produit d'intérêt des actifs	22	30	62	78
Liquidations		(9)		
(Pertes) gains actuariels de la période	4	9	13	143
Cotisations des membres des régimes		4	10	10
Cotisations versées par l'employeur	13	11	111	144
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(9)	(13)	(177)	(169)
Effet des variations de change	(65)	10		
Effet des variations de périmètre	209	38	1	16
Autres variations	(4)	3		(1)
Juste valeur des actifs en fin de période	645	475	2.651	2.631

⁽¹⁾ Retraité conformément à l'amendement d'IAS 19 (voir note 1.a).

Dans la mesure où BNP Paribas Fortis gère des régimes de retraite à prestations définies financés par des compagnies d'assurance liées, les actifs y afférent ne sont pas éligibles par ces plans et doivent être considérés comme des "droits à remboursement" selon la norme IAS 19. Cela signifie que ces actifs ne peuvent être déduits des obligations des prestations définies pour déterminer

le passif au titre des prestations définies, mais qu'ils apparaissent comme des actifs distincts appelés "droits au remboursement", et qui permettent le remboursement des dépenses (nécessaire pour régler les obligations au titre des prestations définies) par la partie liée.

Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 December 2012 ¹
Coût des services		
Coût des services rendus	144	156
Coût des services passés		2
Liquidations	(2)	(49)
Charge financière nette		
Intérêts débiteurs	83	122
Produit d'intérêt des actifs de régime	(10)	(30)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(62)	(78)
TOTAL DES CHARGES RECONNUES DANS LE RÉSULTAT	153	123

⁽¹⁾ Retraité conformément à l'amendement d'IAS 19 (voir note 1.a).

Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	143	(63)
(Pertes) Gains actuariels sur les actifs de régime ou des actifs distincts	17	152
(Pertes) Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	(1)	318
(Pertes) Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	109	(436)
(Pertes) Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(7)	9
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	25	(106)

⁽¹⁾ Retraité conformément à l'amendement d'IAS 19 (voir note 1.a).

Modalités d'évaluation des engagements

Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements en fin de période (hors aide médicale postérieure à l'emploi).

Pour chaque zone monétaire, BNP Paribas Fortis actualise ses engagements sur la base des obligations privées de première catégorie, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les taux ainsi déterminés sont les suivants:

En %	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ¹	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ¹
Zone Euro	1,20%-3,25%	1,95%-3,70%	2,03%-2,69%	3,60%-3,90%
Turquie	9,92%-10,10%	7,50%	7,00%	5,61%

⁽¹⁾ Inflation incluse

L'impact d'une évolution des taux d'actualisation de 100bp sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
Zone Euro	240	(205)	280	(243)
Turquie	21	(16)	14	(11)

Rendement des actifs de régime et droits au remboursement au cours de la période

En % ¹	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Belgique	2,30%-6,20%	1,54%-10,40%
Turquie	5,82%	10,80%

⁽¹⁾ Gamme de valeur qui reflète l'existence de plusieurs plans dans le même pays

La ventilation des actifs de couverture est la suivante :

31 décembre 2013						
En millions d'euros	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
Belgique	2,00%	55,00%	15,00%	- %	- %	28,00%
Turquie	- %	3,00%	- %	5,00%	91,00%	1,00%
Autres	15,00%	40,00%	14,00%	2,00%	1,00%	28,00%
TOTAL	3,00%	47,00%	13,00%	1,00%	12,00%	24,00%

31 décembre 2012						
En millions d'euros	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
Belgique	2,00%	62,00%	17,00%	- %	- %	18,00%
Turquie	- %	2,00%	- %	6,00%	89,00%	3,00%
Autres	17,00%	57,00%	10,00%	3,00%	1,00%	13,00%
TOTAL	3,00%	57,00%	15,00%	1,00%	8,00%	16,00%

BNP Paribas Fortis a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont de formaliser une politique BNP Paribas Fortis en matière d'investissements et d'encadrer et de contrôler les risques.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, pour préciser la façon dont les actifs de couverture sont gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement repose sur une étude actif-passif qui doit être revue annuellement pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à EUR 100 millions, tous les 3 ans pour les plans entre EUR 20 millions et EUR 100 millions.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En Belgique, BNP Paribas Fortis possède un régime de couverture médicale pour ses employés et cadres moyens retraités. Ce régime est fermé depuis le 1^{er} janvier 2002.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à EUR 73 millions au 31 décembre 2013, contre EUR 79 millions au 31 décembre 2012, soit une diminution d'EUR 6 millions au cours de l'exercice 2013, contre une augmentation d'EUR 19 millions au cours de l'exercice 2012.

La charge relative à l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à EUR (1) million au titre de l'exercice 2013, contre EUR 4 millions au titre de l'exercice 2012.

Les autres éléments relatifs à l'aide médicale postérieure à l'emploi comptabilisés directement en capitaux propres s'élèvent à EUR 2 millions au titre de l'exercice 2013, contre EUR (17) millions au titre de l'exercice 2012.

7.b.2 Autres avantages à long terme

BNP Paribas Fortis consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein de BNP Paribas Fortis des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains

collaborateurs, dont la contribution aux performances de BNP Paribas Fortis est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, secteurs d'activité et du Groupe.

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Provisions nettes pour les autres avantages à long terme	95	99
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	31	31
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	126	130

7.b.3 Indemnités de fin de contrat de travail

BNP Paribas Fortis a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnes

en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. En 2013, de nouveaux plans ont été mis en place chez BNP Paribas Fortis en Belgique et chez BGL BNP Paribas.

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Provisions pour départs volontaires et plan de retraite anticipés	335	274

8 Informations complémentaires

8.a Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis suivant les dispositions de l'Arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels non consolidés et consolidés des institutions de crédit, modifié par l'Arrêté royal du 5 décembre 2004. Cet arrêté précise que, pour les sociétés dont l'exercice social débute le (ou après) premier janvier 2006, les comptes annuels consolidés doivent être établis selon les standards internationaux (IAS/IFRS), tels qu'adoptés au sein de l'Union européenne.

Les États financiers consolidés de BNP Paribas Fortis incluent ceux de BNP Paribas Fortis SA et ceux de ses filiales. Par filiales, il faut entendre les sociétés dans lesquelles BNP Paribas Fortis peut exercer, directement ou indirectement, une influence décisive sur la gestion financière et opérationnelle afin de retirer un avantage de ces activités ('contrôle'). Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle effectif est transféré à BNP Paribas Fortis et sont exclues de la consolidation à partir de la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les États financiers consolidés sont établis conformément aux prescriptions de l'IAS 27, États financiers consolidés et individuels, l'IAS 28, Participations dans des entreprises associées, l'IAS 31, Participation dans des coentreprises, ainsi que SIC 12, Consolidation – Entités ad hoc. Une entité ad hoc (SPE) doit être consolidée lorsque la réalité économique de la relation indique que BNP Paribas Fortis a le contrôle de l'entité ad hoc (SPE) et détient un intérêt significatif dans les activités de l'entité ad hoc.

Les participations dans des coentreprises sont consolidées sur base de la méthode proportionnelle. Les coentreprises sont des accords contractuels par lesquels BNP Paribas Fortis et d'autres parties poursuivent une activité économique sur laquelle ils ont un contrôle conjoint.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées sur base de la méthode de mise en équivalence. Ces dernières sont des participations dans lesquelles BNP Paribas Fortis a une influence importante, mais sans contrôle, et en général détient un intérêt compris entre 20% et 50% des droits de vote.

Les seuils de consolidation sont détaillés dans la section 1.c.1 Périmètre de consolidation de la note 1: 'Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas Fortis'.

Les tableaux ci-après incluent, également, les changements de périmètre au cours de l'année 2012 ainsi que 2013.

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.
Société consolidante									
BNP Paribas Fortis	Belgique								
Belgique									
Ace Equipment Leasing	Belgique	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	D2
Ace Leasing	Belgique	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	D2
Ag Insurance	Belgique	ME	25,00%	25,00%		ME	25,00%	25,00%	
Alpha Card S.C.R.L.	Belgique	ME	49,99%	49,99%		ME	49,99%	49,99%	
Alpha Crédit S.A.	Belgique	IG	100,00%	100,00%		IG	100,00%	100,00%	
Belgian Mobile Wallet	Belgique	ME	50,00%	50,00%	E2				
Bnp Paribas Fortis Factor	Belgique								S4
Bnp Paribas Fortis Factor Nv SA	Belgique	IG	100,00%	100,00%		IG	100,00%	100,00%	
Bnp Paribas Lease Group	Belgique	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	D2
Bpost Banque - Bpost Bank	Belgique	IP	50,00%	50,00%		IP	50,00%	50,00%	
Demetris N.V.	Belgique	ME 1	100,00%	100,00%		ME 1	100,00%	100,00%	
Eos Aremas Belgium S.A./N.V.	Belgique	ME	49,97%	49,97%		ME	49,97%	49,97%	
Es-Finance	Belgique	IG	100,00%	100,00%		IG	100,00%	100,00%	V1
Europay Belgium	Belgique								S3
Finalia	Belgique				S4	IG	100,00%	100,00%	V1
Fortis Finance Belgium S.C.R.L.	Belgique				S1	IG	100,00%	100,00%	
Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	D2
Fortis Lease Car & Truck	Belgique	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	D2
Fortis Lease Group Services	Belgique								S3
Fortis Private Equity Belgium N.V.	Belgique	IG	100,00%	100,00%		IG	100,00%	100,00%	

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

E1	Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.c.1)
E2	Création d'entité
E3	Acquisition ou prise de contrôle

Sorties (S) de périmètre

S1	Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2	Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3	Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.c.1)
S4	Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

V1	Acquisition complémentaire
V2	Cession partielle
V3	Dilution
V4	Relution en %

Divers

D1	Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2	Intégration au Groupe TEB Holding

(1)	Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)
(2)	A partir du 31/12/2012 ne sont plus exclus du champ d'application du périmètre de consolidation prudentiel

IG	Intégration globale
IP	Intégration proportionnelle
ME	Mise en équivalence

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.
Fortis Private Equity Expansion Belgium N.V.	Belgique	IG	100,00%	100,00%		IG	100,00%	100,00%	
Fortis Private Equity Venture Belgium S.A.	Belgique	IG	100,00%	100,00%		IG	100,00%	100,00%	
Fv Holding N.V.	Belgique				S3	ME	40,00%	40,00%	
Immobilière Sauvenière S.A.	Belgique	ME	1	100,00%	100,00%	ME	1	100,00%	100,00%
Nissan Finance Belgium N.V.	Belgique	IG		100,00%	100,00%	IG		100,00%	81,25%

Belgique - Structures Ad Hoc

Bass Master Issuer Nv	Belgique	IG				IG			
Esmée Master Issuer	Belgique	IG				IG			

Luxembourg

Bgl Bnp Paribas	Luxembourg	IG		50,00%	50,00%		IG	50,00%	50,00%
Bgl Bnp Paribas Factor S.A.	Luxembourg	IG		100,00%	50,00%		IG	100,00%	50,00%
Bnp Paribas Fortis Funding S.A.	Luxembourg	IG		100,00%	100,00%		IG	100,00%	100,00%
Bnp Paribas Lease Group Luxembourg S.A.	Luxembourg	IG		100,00%	50,00%		IG	100,00%	50,00%
Bnp Paribas Leasing Solutions	Luxembourg	IG		50,00%	25,00%		IG	50,00%	25,00%
Cardif Lux Vie	Luxembourg	ME		33,33%	16,67%		ME	33,33%	16,67%
Cofhylux S.A.	Luxembourg	IG		100,00%	50,00%		IG	100,00%	50,00%
Fb Energy Trading S.A R.L.	Luxembourg								S1
Fundamentum Asset Management Sa	Luxembourg								S3
Paribas Trust Luxembourg Sa	Luxembourg	IG		100,00%	50,00%		IG	100,00%	50,00%
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding S.A.	Luxembourg	IG		100,00%	50,00%		IG	100,00%	50,00%
Societe Immobiliere De Monterey S.A.	Luxembourg	IG		100,00%	50,00%	E2			
Societe Immobiliere Du Royal Building S.A.	Luxembourg	IG		100,00%	50,00%	E2			

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.c.1)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition ou prise de contrôle

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.c.1)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Relution en %

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2 Intégration au Groupe TEB Holding
(1) Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)
(2) A partir du 31/12/2012 ne sont plus exclus du champ d'application du périmètre de consolidation prudentiel

- IG – Intégration globale
IP – Intégration proportionnelle
ME – Mise en équivalence

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.

Luxembourg - Structures Ad Hoc

Royale Neuve Finance S.A.R.L.	Luxembourg								S3
Royale Neuve Investments Sarl	Luxembourg								S1

Reste du monde

Ace Leasing B.V.	Pays-Bas				S4	IG	100,00%	25,00%	
Agrilease B.V.	Pays-Bas	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	
Albury Asset Rentals Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	
All In One	Autriche	ME 1	100,00%	25,00%		ME 1	100,00%	25,00%	D2
All In One Gmbh	Allemagne	ME 1	100,00%	25,00%		ME 1	100,00%	25,00%	D2
Alpha Murcia Holding B.V.	Pays-Bas	ME 1	100,00%	100,00%		ME 1	100,00%	100,00%	E2
Aprolis Finance	France	IG	51,00%	12,75%		IG	51,00%	12,75%	D2
Arius	France	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	D2
Artegy	France	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	D2
Artegy Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	D2
Barloworld Heftruck Verhuur B.V.	Pays-Bas	ME	50,00%	12,25%		ME	50,00%	12,25%	
Bnp Paribas Bank Polska S.A.	Pologne	IG	99,89%	99,89%		IG	99,87%	99,87%	
Bnp Paribas Commercial Finance Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%		ME 1	100,00%	100,00%	
Bnp Paribas Factor Deutschland B.V.	Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%		ME 1	100,00%	100,00%	
Bnp Paribas Factor Gmbh	Allemagne	IG	100,00%	100,00%		ME 1	100,00%	100,00%	
Bnp Paribas Factoring Coverage Europe Holding N.V.	Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%		IG	100,00%	100,00%	

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

E1	Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.c.1)
E2	Création d'entité
E3	Acquisition ou prise de contrôle

Sorties (S) de périmètre

S1	Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2	Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3	Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.c.1)
S4	Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

V1	Acquisition complémentaire
V2	Cession partielle
V3	Dilution
V4	Relution en %

Divers

D1	Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2	Intégration au Groupe TEB Holding

(1)	Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)
(2)	A partir du 31/12/2012 ne sont plus exclus du champ d'application du périmètre de consolidation prudentiel

IG	Intégration globale
IP	Intégration proportionnelle
ME	Mise en équivalence

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.
Bnp Paribas Finansal Kiralama A.S.	Turquie	IG	100,00%	25,89%	S4	IG	100,00%	25,89%	
Bnp Paribas Fortis Yatirimlar Holding Anonim Sirketi	Turquie	IG	100,00%	100,00%		IG	100,00%	100,00%	
Bnp Paribas Investment Partners	France	ME	33,33%	30,85%		ME	33,33%	30,78%	
Bnp Paribas Lease Group (Rentals) Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	
Bnp Paribas Lease Group Bplg	France	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	D2
Bnp Paribas Lease Group Ifn S.A.	Roumanie	ME 1	99,94%	24,99%		ME 1	99,94%	24,99%	D2
Bnp Paribas Lease Group Lizing Rt	Hongrie	ME 1	100,00%	25,00%		ME 1	100,00%	25,00%	D2
Bnp Paribas Lease Group Netherlands B.V.	Pays-Bas					IG	100,00%	25,00%	
Bnp Paribas Lease Group Plc	Royaume-Uni	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	D2
Bnp Paribas Lease Group Sp.Z.O.O	Pologne	ME 1	100,00%	25,00%		ME 1	100,00%	25,00%	D2
Bnp Paribas Leasing Solutions Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	
Bnp Paribas Leasing Solutions N.V.	Pays-Bas	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	D2
Bnp Paribas Leasing Solutions S.P.A.	Italie	ME	26,17%	6,54%		ME	26,17%	6,54%	D2
Bnp Paribas Leasing Solutions Suisse	Suisse	ME 1	100,00%	25,00%		ME 1	100,00%	25,00%	D2
Bnp Paribas Leasing Solutions Suisse Sa	Suisse	ME 1	100,00%	25,00%		ME 1	100,00%	25,00%	D2
Claas Financial Services	France	IG	60,11%	15,03%		IG	60,11%	15,03%	D2
Claas Financial Services Inc	États-Unis	IG	100,00%	15,03%		IG	100,00%	15,03%	D2
Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	51,00%	12,75%		IG	51,00%	12,75%	D2
Cnh Capital Europe Gmbh	Autriche	IG	100,00%	12,52%		IG	100,00%	12,52%	D2
Cnh Capital Europe Bv	Pays-Bas	IG	100,00%	12,52%	IG	100,00%	12,52%	D2	
Cnh Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00%	12,52%	IG	100,00%	12,52%	D2	

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.c.1)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition ou prise de contrôle

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.c.1)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Relution en %

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2 Intégration au Groupe TEB Holding
(1) Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)
(2) A partir du 31/12/2012 ne sont plus exclus du champ d'application du périmètre de consolidation prudentiel

- IG – Intégration globale
IP – Intégration proportionnelle
ME – Mise en équivalence

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.
Cnh Industrial Capital Europe	France	IG	50,10%	12,52%		IG	50,10%	12,52%	D2
Commercial Vehicle Finance Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	
Cronos Holding Company Limited	Bermudes	ME	30,11%	30,00%		ME	30,11%	30,00%	
Dominet S.A.	Pologne	IG	100,00%	100,00%		IG	100,00%	100,00%	
Equipment Lease Bv	Pays-Bas				S4	IG	100,00%	25,00%	
Fb Transportation Capital Lic	États-Unis	IG	100,00%	100,00%		IG	100,00%	100,00%	
Fortis Bank Malta Ltd	Malte	1			S1	ME 1	100,00%	100,00%	
Fortis Energy Leasing X 2 B.V.	Pays-Bas				S4	IG	100,00%	25,00%	
Fortis Energy Leasing X1 B.V.	Pays-Bas				S4	IG	100,00%	25,00%	
Fortis Energy Leasing Xiv B.V.	Pays-Bas				S4	IG	100,00%	25,00%	
Fortis Faktoring A.S.	Turquie				V2 & D1	ME 1	100,00%	100,00%	
Fortis Funding Llc	États-Unis	IG	100,00%	100,00%		IG	100,00%	100,00%	
Fortis Holding Malta B.V.	Pays-Bas				S1	IG	100,00%	100,00%	
Fortis Holding Malta Ltd	Malte				S3	IG	100,00%	100,00%	
Fortis Lease	France	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	D2
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	ME 1	100,00%	25,00%		ME 1	100,00%	25,00%	D2
Fortis Lease Iberia Sa	Espagne	ME 1	100,00%	41,04%		ME 1	100,00%	41,04%	D2
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkoruen Mukodo Reszvenytarsasag	Hongrie	ME 1	100,00%	25,00%		ME 1	100,00%	25,00%	D2
Fortis Lease Polska Sp.Z.O.O.	Pologne	IG	100,00%	99,89%		IG	100,00%	99,87%	
Fortis Lease Portugal	Portugal	ME 1	100,00%	25,00%		ME 1	100,00%	25,00%	D2
Fortis Lease Romania Ifn Sa	Roumanie	ME 1	100,00%	25,00%		ME 1	100,00%	25,00%	D2
Fortis Lease Uk (1) Ltd	Royaume-Uni								S1
Fortis Lease Uk Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%	D2

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

E1	Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.c.1)
E2	Création d'entité
E3	Acquisition ou prise de contrôle

Divers

D1	Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2	Intégration au Groupe TEB Holding

Sorties (S) de périmètre

S1	Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)	(1)	Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)
S2	Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable	(2)	A partir du 31/12/2012 ne sont plus exclus du champ d'application du périmètre de consolidation prudentiel
S3	Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.c.1)		
S4	Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine		

Variations (V) de taux

V1	Acquisition complémentaire	IG – Intégration globale
V2	Cession partielle	IP – Intégration proportionnelle
V3	Dilution	ME – Mise en équivalence
V4	Relution en %	

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012				
		Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.	
Fortis Lease Uk Retail Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	25,00%	S3	IG	100,00%	25,00%	D2	
Fortis Private Equity France Fund	France					IG	99,90%	99,84%		
Fortis Proprietary Investment Ltd	Irlande								S1	
Fortis Vastgoedlease B.V.	Pays-Bas	IG	100,00%	25,00%	E1	IG	100,00%	25,00%		
Hfgl Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%		
Humberclyde Commercial Investments Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%		
Humberclyde Commercial Investments N°1 Limited	Royaume-Uni	IG	100,00%	25,00%		IG	100,00%	25,00%		
Inkasso Kodat GmbH & Co. Kg	Allemagne	ME	1	100,00%		100,00%				
Jcb Finance	France	IG		100,00%		12,53%	IG	100,00%	12,53%	D2
Jcb Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG		50,10%		12,53%	IG	50,10%	12,53%	D2
Manitou Finance Limited	Royaume-Uni	IG		51,01%		12,75%	IG	51,01%	12,75%	D2
Mff	France	IG		51,00%		12,75%	IG	51,00%	12,75%	D2
Rfh Ltd.	Bermudes						ME	100,00%	99,66%	S2
Same Deutz Fahr Finance	France	IG		100,00%		25,00%	IG	100,00%	25,00%	
Same Deutz Fahr Finance Limited	Royaume-Uni	IG		100,00%		25,00%	IG	100,00%	25,00%	
Société Alsacienne De Développement Et D'Expansion	France	IG		100,00%		50,00%	IG	100,00%	50,00%	
Srei Equipment Finance Private Limited	Inde	IP		50,00%		12,50%	IP	50,00%	12,50%	D2
Tap Ltd	Bermudes									S2

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.c.1)
E2 Création d'entité
E3 Acquisition ou prise de contrôle

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.c.1)
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
V2 Cession partielle
V3 Dilution
V4 Relution en %

Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2 Intégration au Groupe TEB Holding

- (1) Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)
(2) A partir du 31/12/2012 ne sont plus exclus du champ d'application du périmètre de consolidation prudentiel

- IG – Intégration globale
IP – Intégration proportionnelle
ME – Mise en équivalence

Dénomination	Pays	31 décembre 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Réf.
Tcg Fund I, L.P.	Iles Cayman	IG	99,66%	99,66%		IG	99,66%	99,66%	
Teb Arval Arac Filo Kiralama A.S.	Turquie	ME	50,00%	25,00%		ME	50,00%	25,00%	
Teb Holding A.S.	Turquie	IG	50,00%	50,00%	D1	IP	50,00%	50,00%	
Teb Sh A	Kosovo	IG	100,00%	50,00%	V1 & D2	IP	100,00%	50,00%	
Turk Ekonomi Bankasi A.S.	Turquie	IG	72,25%	44,75%	V1 & D2	IP	72,08%	44,58%	
Von Essen Gmbh & Co. Kg Bankgesellschaft	Allemagne	IG	100,00%	100,00%		IG	100,00%	100,00%	

Reste du monde - Structures Ad Hoc

Alandes B.V.	Pays-Bas				S3	IG	2		
Astir B.V.	Pays-Bas	IG				IG			
Aura Capital Investment Sa	Luxembourg								S1
Black Kite Investments Limited	Irlande								S1
Delphinus Titri 2010 Sa	Luxembourg								S1
Scaldis Capital Limited	Jersey	IG	2			IG	2		
Scaldis Capital Llc	États-Unis	IG	2			IG	2		
Scaldis Capital Ltd	Irlande	IG	2			IG	2		

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

E1	Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.c.1)
E2	Création d'entité
E3	Acquisition ou prise de contrôle

Sorties (S) de périmètre

S1	Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2	Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
S3	Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.c.1)
S4	Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

V1	Acquisition complémentaire
V2	Cession partielle
V3	Dilution
V4	Relution en %

Divers

D1	Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux
D2	Intégration au Groupe TEB Holding

(1)	Consolidation simplifiée par mise en équivalence (entités d'importance négligeable)
(2)	A partir du 31/12/2012 ne sont plus exclus du champ d'application du périmètre de consolidation prudentiel

IG	Intégration globale
IP	Intégration proportionnelle
ME	Mise en équivalence

8.b Regroupement d'entreprises

Dans le cadre du projet d'intégration globale de BNP Paribas Fortis au sein du Groupe BNP Paribas, il a été proposé de réorganiser et d'intégrer certaines activités de BNP Paribas Fortis et de BNP Paribas par le transfert et la réaffectation de certains actifs entre les différentes entités du Groupe. La mise en place de ce projet a débuté en 2009 et s'est poursuivie jusqu'en 2013.

Les transactions d'intégration approuvées en 2009 et mises en œuvre en 2010 ainsi que les transactions d'intégration additionnelles approuvées en 2010 et 2012 et mises en œuvre en 2010, 2011, 2012 et 2013 sont décrites dans les rapports annuels de BNP Paribas Fortis de 2009, 2010, 2011 et 2012.

Le tableau ci-dessous montre le détail des regroupements d'entreprises intervenus en 2013 et 2012.

31 décembre 2013									
Filiales acquises	Pays	Acquise à	Prix d'acquisition	Goodwill / (Badwill)	Trésorerie reçue	En millions d'euros			
						Chiffres clés à la date d'acquisition			
						Actif		Passif	
Specialised Finance (SF)	France, Royaume-Uni, Espagne, Allemagne		9.510	254		Prêts et créances sur la clientèle	9.231		
Succursale des Pays-Bas de BNP Paribas	Pays-Bas		287	19	2.498	Prêts et créances sur les établissements de crédit	2.320	Dettes envers les établissements de crédit	1.293
						Prêts et créances sur la clientèle	1.659	Dettes envers la clientèle	5.069
31 décembre 2012									
Filiales acquises	Pays	Acquise à	Prix d'acquisition	Goodwill / (Badwill)	Trésorerie reçue	En millions d'euros			
						Chiffres clés à la date d'acquisition			
						Actif		Passif	
BNP Paribas Leasing Solutions (BPLS)	Luxembourg	16.67%	383	146	(69)	Prêts et créances sur la clientèle	18.675	Dettes envers les établissements de crédit	10.134
						Prêts et créances sur les établissements de crédit	1.513	Les comptes de régularisation et passifs divers	9.220
Quelques actifs et passifs de la succursale norvégienne du Groupe BNP Paribas	Norvège	Transfert d'activités	84	(21)	(44)	Prêts et créances sur la clientèle	1.077	Dettes envers les établissements de crédit	672
								Dettes envers la clientèle	559

Specialised Finance (SF)

Le but de cette transaction vise à réorganiser les activités de Specialised Finance au sein du Groupe BNP Paribas. Ceci comprend notamment la vente de certains portefeuilles de crédits de Specialised Finance à BNP Paribas Fortis par le Groupe BNP Paribas. D'autre part, les activités liées à certains services de Specialised Finance sont gérées par le Centre de Compétence établi à Bruxelles depuis le début de 2013 et ces nouvelles activités sont comptabilisées par BNP Paribas Fortis depuis lors.

Le transfert des portefeuilles crédit existants du Groupe BNP Paribas vers BNP Paribas Fortis a débuté en Janvier 2013, les actifs et passifs ont été transférés progressivement par lots tout au long de l'année. Au 31 décembre 2013, EUR 8.112 millions avaient été transférés, sur un total à transférer estimé à EUR 9.285 millions. Le transfert du reste des portefeuilles devrait être finalisé pour fin mars 2014.

Au 31 décembre 2013, le prix payé pour le transfert des crédits SF s'élevait à EUR 9.510 millions. Dans la mesure où l'acquisition a eu lieu entre des entités soumises à un control commun, BNP Paribas Fortis a appliqué 'la méthode comptable adaptée par le prédécesseur' comme indiqué dans la note 1 'Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas Fortis'. Selon cette méthode, BNP Paribas Fortis, en tant qu'acquéreur, comptabilise les actifs à la valeur comptable qui figure dans les livres du cédant et non à la juste valeur; la valeur comptable a été déterminée par l'entité cédante à la date du transfert.

La différence entre le prix payé et la valeur comptable des actifs cédés est présentée comme un ajustement au niveau des fonds propres s'élevant à EUR (254) millions. Ce montant comprend EUR (91,2) millions se rapportant aux activités existantes de Specialised Finance, EUR (214,3) millions se rapportant aux nouvelles activités de Specialised Finance, EUR 64,9 millions pour le montant compensatoire en ALM reçu par BNP Paribas Fortis et EUR (13,8) millions d'impôts différés se rapportant aux provisions collectives constituées sur les portefeuilles crédits SF transférés.

Succursales

Cette transaction se rapporte à la restructuration (partielle) du réseau européen de succursales du groupe BNP Paribas et de BNP Paribas Fortis, en vue d'optimiser certains aspects structurels du Groupe BNP Paribas en créant un positionnement géographique efficace en Europe pour Corporate & Investment Banking (CIB) dans son ensemble, tout en offrant en même temps des opportunités commerciales attrayantes à CIB au sein BNP Paribas Fortis.

1) Acquisition des activités aux Pays-Bas

Dans le cadre de la stratégie susmentionnée, le transfert des activités de la succursale BNP Paribas aux Pays-Bas à la succursale BNP Paribas Fortis aux Pays-Bas nouvellement créée a été achevé le 26 mai 2013. Le prix d'acquisition s'est élevé à EUR 286,6 millions.

2) Cession des activités au Portugal

De manière similaire, le transfert des activités de la succursale de BNP Paribas Fortis au Portugal à la succursale de BNP Paribas au Portugal a été achevé le 10 mai 2013. Le prix d'acquisition s'est élevé à EUR 37,9 millions.

3) Cession des activités au Royaume-Uni

En outre, le transfert des activités de la succursale de BNP Paribas Fortis UK à la succursale de BNP Paribas UK a été achevé le 16 novembre 2013. Le prix d'acquisition s'est élevé à GBP 497,4 millions.

TEB

Un amendement de la convention d'actionnaires entre BNP Paribas, BNP Paribas Fortis, BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding et Colakoglu (détenant 50% de TEB Holding A.S.) datant du 23 juillet 2010, a été signé le 20 décembre 2013, permettant la consolidation intégrale des entités TEB conformément à la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises.

Par conséquent, BNP Paribas Fortis a:

- réévalué les actifs et passifs indetifiables de la coentreprise TEB à la juste valeur. La différence entre la juste valeur de l'actif net de TEB et sa valeur comptable majorée du goodwill (écart d'acquisition) historique est comptabilisée en produits dans le compte de résultat et s'élève à EUR 1,7 million.
- calculé un goodwill (écart d'acquisition) global de EUR 156 millions, en tenant compte du fait que le prix d'acquisition est équivalent à la juste valeur de l'actif net de TEB.

TEB Holding A.S., TEB Bank et TEB ShA étaient consolidés selon la méthode de consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis avant l'amendement de la 'convention d'actionnaires'. A la suite de cette modification, ces entités sont reprises à 100% dans les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis au 31 Décembre 2013, ce qui entraîne une augmentation d'EUR 9.963 millions du bilan, principalement imputable à TEB Bank. Auparavant, TEB Bank était consolidée à concurrence de 58,63%, dont 13,88% d'intérêts minoritaires, comparé à une consolidation à 100%, dont 55,25% d'intérêts minoritaires à la suite de l'obtention du contrôle.

Suite à ce changement, les options d'achat octroyées par BNP Paribas Fortis aux tiers de Colakoglu ont été considérées à partir du 31 Décembre 2013, comme un passif financier évalué à la valeur actualisée du montant de rachat et reclassé du poste intérêts minoritaires conformément à la norme IAS 32 'Présentation des Instruments Financiers'. Le passif financier s'élève à EUR 334 millions au 31 Décembre 2013. Auparavant, cette option de vente était comptabilisée comme un dérivé financier contenant un changement de juste valeur de l'option de vente comptabilisée en compte de résultat.

Regroupement d'entreprises en 2012

En 2012, les principales acquisitions comprenaient la participation complémentaire acquise par BGL BNP Paribas dans BNP Paribas Leasing Solutions (BPLS) le 30 Mars 2012, et le transfert d'activités de la succursale Norvégienne de BNP Paribas à la succursale Norvégienne de BNP Paribas Fortis nouvellement créée.

Il n'y a pas eu de cession matérielle durant l'année 2012.

Le détail de ces transactions peut être consulté dans le rapport annuel de BNP Paribas Fortis de 2012, dans la note 8.b 'Regroupement d'entreprises'.

8.c Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs et passifs classés comme disponibles à la vente au 31 Décembre 2012 étaient liés aux succursales portugaise et britannique de BNP Paribas Fortis, qui faisaient partie de l'opération d'intégration de BNP Paribas.

Ces opérations avaient été approuvées mais pas encore totalement exécutées au 31 Décembre 2012. Durant 2013, les actifs et passifs

de ces deux succursales ont été effectivement transférés à BNP Paribas respectivement le 10 mai 2013 et le 16 novembre 2013, et la mise en œuvre des opérations a été finalisée. Les gains/pertes réalisés sur ces opérations sont repris dans le compte de résultat sur la ligne 'Gains/pertes nets sur autres actifs immobilisés'.

Principales catégories d'actifs et de passifs détenus en vue de la vente

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2013 et 2012 sont présentés ci-dessous.

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
ACTIF		
Caisse, banques centrales, CCP		2
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		161
Instruments financiers dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente		101
Prêts et créances sur les établissements de crédit		119
Prêts et créances sur la clientèle		1.701
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Actifs d'impôts courants et différés		8
Comptes de régularisation et actifs divers		144
Participations dans les entreprises mises en équivalence		
Immubles de placement		
Immobilisations corporelles		8
Immobilisations incorporelles		
Goodwill		
Perte sur vente estimée		(104)
TOTAL ACTIF		2.140
DETTES		
Banques centrales, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		137
Instruments financiers dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit		83
Dettes envers la clientèle		1.252
Dettes représentées par un titre		12
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôts courants et différés		11
Comptes de régularisation et passifs divers		156
Provisions pour risques et charges		25
Dettes subordonnées		
TOTAL DETTES		1.676

Transactions avec BNP Paribas

Les chiffres comparatifs au 31 décembre 2012 de la succursale BNP Paribas Fortis Royaume Uni ont été retraités conformément à l'amendement de la norme IAS 19 'Engagements sociaux'. Plus de détails sont disponibles dans la note 8.l 'Réajustements dus à l'amendement de la norme IAS 19 'Engagements sociaux'.

	31 décembre 2012	
	BNP Paribas Fortis Portugal	BNP Paribas Fortis Royaume Uni
En millions d'euros		
ACTIF		
Caisse, banques centrales, CCP	1	1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	45	116
Instruments financiers dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente	100	1
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	118
Prêts et créances sur la clientèle	471	1.231
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Actifs d'impôts courants et différés	1	7
Comptes de régularisation et actifs divers	4	139
Participations dans les entreprises mises en équivalence		
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles		8
Immobilisations incorporelles		
Goodwill		
Perte sur vente estimée	(12)	(93)
TOTAL ACTIF	611	1.528
DETTES		
Banques centrales, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17	120
Instruments financiers dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit	1	82
Dettes envers la clientèle	66	1.186
Dettes représentées par un titre		12
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôts courants et différés		11
Comptes de régularisation et passifs divers	9	147
Provisions pour risques et charges	3	22
Dettes subordonnées		
TOTAL DETTES	96	1.580

8.d Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux de BNP Paribas Fortis

La politique de rémunération du Conseil d'Administration et du Comité de Direction n'a pas évolué de manière significative en 2013.

8.d.1 Rémunération du Conseil d'Administration

Politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres exécutifs et non-exécutifs du Conseil d'Administration perçoivent une rémunération basée sur les principes suivants, approuvés lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 avril 2013, et durant laquelle il a été approuvé de maintenir la totalité de la rémunération du Conseil d'Administration à un maximum d'EUR 1,5 million par an.

Salaire annuel fixe Président du Conseil d'Administration	EUR	50.000	(brut)
Salaire annuel fixe Membres du Conseil d'Administration	EUR	25.000	(brut)
Jeton de présence Président des Comités du Conseil	EUR	4.000	(brut)
Jeton de présence Membres du Conseil d'Administration / Comités du Conseil	EUR	2.000	(brut)

Les membres non-exécutifs du Conseil d'Administration ne bénéficient d'aucune rémunération variable, ni d'un régime de prévoyance ou couverture sociale, ni de tout autre avantage¹.

Rémunération de l'année

Le tableau ci-dessous montre la rémunération brute versée en 2013 à chaque membre du Conseil d'Administration.

		RÉMUNÉRATION FIXE	JETONS DE PRÉSENCE*	TOTAL 2013
M. Herman DAEMS	Président	50.000	66.000	116.000
M. Filip ABRAHAM	Non exécutif (depuis le 18/04 au 12/12/2013)	25.000	20.000	45.000
M. Jean-Laurent BONNAFÉ	Non exécutif	25.000	6.000	31.000
M. Dirk BOOGMANS	Non exécutif	25.000	52.000	77.000
M. Georges CHODRON de COURCEL	Vice-Président	25.000	14.000	39.000
Mme Antoinette D'ASPREMONT LYNDEN	Non exécutif	25.000	34.000	59.000
M. Stefaan DECREAENE	Non exécutif (depuis le 18/04/2013)	18.750	10.000	28.750
M. Henri DELWAIDE	Non exécutif (jusqu'au 24/12/2013)	25.000	24.000	49.000
M. Filip DIERCKX	Exécutif	25.000	18.000	43.000
Mme Sophie DUTORDOIR	Non exécutif	25.000	26.000	51.000
M. Camille FOHL	Non exécutif (jusqu'au 18/04/2013)	6.250	4.000	10.250
M. Koenraad GEENS	Non exécutif (jusqu'au 05/03/2013)	3.125	6.000	9.125
M. Maxime JADOT	Exécutif	25.000	18.000	43.000
M. Thomas MENNICKEN	Exécutif	25.000	16.000	41.000
M. Alain PAPIASSE	Non exécutif	25.000	8.000	33.000
M. Dominique RÉMY	Exécutif	25.000	18.000	43.000
M. Jean STÉPHENNE	Non exécutif	25.000	26.000	51.000
M. Peter VANDEKERCKHOVE	Exécutif	25.000	18.000	43.000
M. Thierry VARÈNE	Non exécutif	25.000	18.000	43.000
M. François VILLEROY DE GALHAU	Non exécutif	25.000	16.000	41.000
TOTAL		478.125	418.000	896.125

* Cette colonne comprend le montant des jetons de présence pour tous les Comités du conseil.

¹ A l'exception du Président qui bénéficie d'une voiture de société, d'un téléphone et d'une connexion internet à la maison.

8.d.2 Rémunération du Comité de Direction

Politique de rémunération des membres du Comité de Direction

Les membres exécutifs du Conseil d'Administration ont le statut de travailleurs indépendants et perçoivent une rémunération fondée sur les mêmes règles que les membres non exécutifs. Ils sont en outre rémunérés pour leurs fonctions au sein du Comité de Direction sur base des éléments suivants: rémunération mensuelle fixe, rémunération annuelle variable basée sur la réalisation de critères de performance clairs et liée à des critères de performance collective et individuelle (voir ci-après), un programme d'assurance-groupe (plan de pension, assurance hospitalisation, vie et invalidité), avantages en nature (voiture de fonction, téléphone portable et connexion internet) et la possibilité d'obtenir un intéressement à long terme (actions gratuites ou stock-options). Suite au projet de nouvelle loi bancaire, leur partie variable pourra être sujette à des mesures supplémentaires.

La grille et les niveaux de rémunération sont déterminés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Governance, Nomination and Remuneration Committee (GNRC) en prenant en compte les pratiques habituelles et appropriées ainsi que des références de marché pour les rémunérations des membres exécutifs de direction, et en se faisant aider par des cabinets spécialisés. La politique relative à la rémunération a suivi un processus et des principes identiques à ceux de l'année précédente, ce qui devrait se poursuivre dans les années à venir.

Critères de performance utilisés pour déterminer la rémunération variable

L'ensemble du processus décrit ci-après fait l'objet d'un audit de l'Inspection Générale.

Performances individuelles

Une auto-évaluation est préparée par chaque membre du Comité de Direction et est ensuite soumise au Chief Executive Officer (CEO) qui décide des scores en étroite consultation avec le Président du Conseil d'Administration. Les Fonctions de Contrôle procèdent aussi à une évaluation globale.

Les performances individuelles désignent la réalisation des objectifs personnels ainsi que les performances managériales, telles qu'évaluées par le Conseil d'Administration selon les quatre principes suivants :

- **focus Client:** inspirer aux collaborateurs la volonté d'innover au service du client, ce dernier étant toujours cœur de l'action menée;
- **entreprendre en pleine conscience des risques:** prendre des initiatives pour promouvoir le développement et l'efficacité opérationnelle, ce qui suppose:
 - agir de manière interdépendante et coopérative avec les autres entités au service de l'intérêt général du groupe et de ses clients;
 - être en permanence attentif aux risques liés à nos activités et en encourageant les collaborateurs à en faire de même;
- **valoriser les personnes:** être attentif aux collaborateurs, les respecter, développer leurs compétences et promouvoir la diversité des talents;
- **exemplarité:** montrer l'exemple dans le comportement et l'éthique, en respectant les lois et le cadre réglementaire, en appliquant les règles de conformité et en adoptant un comportement socialement responsable.

Performances des activités fondées sur des indicateurs clés de performance (KPI)

Les performances des activités sont mesurées à partir d'indicateurs clés de performance (KPI). Chaque année, toutes les activités (business) élaborent un plan stratégique à partir duquel sont tirés des indicateurs permettant à leur équipe dirigeante de mesurer et d'évaluer les performances réalisées. Les critères mesurés pour chaque business sont : les résultats financiers, la gestion des coûts, la gestion des risques/conformité, l'évolution à long terme, la responsabilité sociale de l'entreprise, gestion du capital humain. Chaque année, le Comité de Direction attribue une note sur les performances globales.

La période d'évaluation s'étend de janvier à décembre de chaque année civile. Les performances sont mesurées d'après des objectifs à la fois qualitatifs (satisfaction clientèle, gestion saine des risques, résultats des enquêtes globales des collaborateurs, gestion du capital humain, etc.) et quantitatifs (résultat opérationnel courant, résultat brut, évolution des parts de marché, etc.).

Critères de performance applicables à la partie différée de la rémunération variable

La rémunération variable est soumise aux principes généraux relatifs à la rémunération différée. A cet égard, la partie différée est conditionnée par la performance future de la Banque et à une pleine politique de gestion du risque :

Rémunération de l'année

Le tableau ci-dessous présente de manière globale la rémunération brute versée ou à verser aux membres du Comité de Direction pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 dont avantages en nature et jetons de présence.

	Chief Executive Officer	Autres membres du Comité de Direction
Rémunération		
Fixe ³	928.513	3.157.488
Variable		
Variable différée		
Plan de rémunération à long terme		
Jetons de présence	43.000	170.000
Avantages en nature ¹	8.350	242.779
Pensions, assurances-vie et pensions d'orphelins ²	264.590	487.067
Total	1.244.453	4.057.334

⁽¹⁾ Les membres du Comité de Direction ont chacun une voiture de fonction et un téléphone portable. Le remboursement de frais scolaires est inclus dans les Avantages en nature.

⁽²⁾ Pour les régimes de retraite à cotisations définies et pour les régimes de retraite à prestations définies, il s'agit de la somme des cotisations de l'employeur.

⁽³⁾ Les indemnités brutes de location et de déménagement sont incluses dans la partie fixe rapportée ci-dessus.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations (GNRC) a décidé de n'attribuer ni rémunération variable ni plan à long terme ni équivalent aux membres du Comité de Direction pour 2013, comme cela a été le cas pour 2011 et 2012.

Information sur le paiement d'indemnités de rupture

Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2014, la proposition suivante sera soumise à approbation : tous les membres du Comité de Direction et du Comité exécutif qui auront, au moment de quitter l'entreprise, une ancienneté d'au moins 20 ans au sein de l'Entreprise, auront droit à une indemnité de rupture de 18 mois fixe, augmenté d'une compensation variable.

En 2013, aucune indemnité de licenciement n'a été payée à un membre du Comité de Direction.

8.e Relations avec les parties liées

Parties liées à BNP Paribas Fortis

Au 31 décembre 2013, les parties liées à BNP Paribas Fortis sont les suivantes:

- les parties qui contrôlent ou détiennent une participation qui leur permettent d'exercer une influence notable sur BNP Paribas Fortis
- les parties contrôlées par BNP Paribas Fortis
- les différentes entreprises associées et co-entreprises
- les autres entités liées, telles que les filiales non consolidées et les fonds de pension
- les membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee de BNP Paribas Fortis
- les proches parents des personnes susmentionnées et
- les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée.

Par conséquent, au 31 décembre 2013, les parties suivantes étaient considérées liées à BNP Paribas Fortis:

- les sociétés consolidées, y compris les entités consolidées par intégration proportionnelle et par mise en équivalence
- BNP Paribas (et l'ensemble de ses filiales), du fait du contrôle sur BNP Paribas Fortis.

Les transactions entre BNP Paribas Fortis et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées lors du processus de consolidation et ne sont pas couvertes par la présente note.

Relations avec l'État belge, la Banque Nationale de Belgique (BNB), la SFPI et les autres organes liés à l'État belge

Le 13 novembre 2013, le Gouvernement belge et BNP Paribas ont annoncé avoir trouvé un accord sur la cession à BNP Paribas de la participation de 25% de BNP Paribas Fortis, détenue par l'État belge (par l'intermédiaire de la SFPI - Société Fédérale de Participations et d'Investissement), pour un montant d'EUR 3,25 milliards. Par conséquent, l'État belge, la BNB, la SFPI et les autres organes liés à l'État belge ne sont plus considérés comme des parties liées de BNP Paribas Fortis depuis le 31 décembre 2013.

Relations avec les autres parties liées

Dans l'exercice habituel de ses activités, BNP Paribas Fortis réalise des transactions avec diverses parties liées. Ces transactions sont conduites selon les mêmes conditions commerciales et de marché que celles appliquées aux parties non liées.

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.a 'Périmètre de consolidation'. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale étant totalement éliminés durant le processus de consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives aux opérations réciproques lorsqu'elles concernent (i) les sociétés sur lesquelles BNP Paribas Fortis exerce un contrôle conjoint (consolidées par la méthode d'intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et (ii) celles sur lesquelles BNP Paribas Fortis exerce une influence notable (consolidées par la méthode de mise en équivalence).

Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Entités du Groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entités du Groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF						
Prêts, avances et titres						
Comptes ordinaires	1.433	3	23	1.334	1	26
Prêts	13.199	6	1.124	13.527	628	1.719
Titres	300		5	332		21
Opérations de location-financement						
Titres détenus en portefeuille autre que négoce		4	86	93		88
Actifs divers	649	8	76	519	3	100
TOTAL	15.581	21	1.314	15.805	632	1.954
DETTES						
Dépôts						
Comptes ordinaires	844	42	565	1.253	22	753
Autres emprunts	9.956		2.260	11.795	1	1.773
Dettes représentées par un titre	1.502	62	14	1.540	62	10
Passifs divers	259		10	85	1	11
TOTAL	12.561	104	2.849	14.673	86	2.547
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE						
Engagements de financement donnés	677		81	527	7	791
Engagements de garantie donnés	7.715	58	152	15.788	101	127
TOTAL	8.392	58	233	16.315	108	918

BNP Paribas Fortis effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...). Ces opérations ont été exclues.

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En millions d'euros	Exercice 2013			Exercice 2012		
	Entités du Groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entités du Groupe BNP Paribas	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	388	14	16	475	22	38
Intérêts et charges assimilés	(423)		(1)	(559)	(3)	(22)
Commissions (produits)	161	1	455	174	2	453
Commissions (charges)	(72)		(6)	(32)		(22)
Prestations de services rendus		1			1	
Prestations de services reçus						
Loyers perçus	1		3	1		
TOTAL	55	16	467	59	22	447

BNP Paribas Fortis effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...). Ces opérations ont été exclues.

Le 12 mars 2009, un accord avait été conclu, portant sur la vente de 25% + 1 action d'AG Insurance à BNP Paribas Fortis, pour un montant d'EUR 1.375 millions. À l'occasion de cette transaction, Ageas SA/NV a accordé à BNP Paribas Fortis une option de vente l'autorisant à revendre à la juste valeur à Ageas SA/NV la participation ainsi acquise dans AG Insurance au cours des six mois suivant le 1^{er} janvier 2018.

Relation avec les principaux dirigeants

Au 31 décembre 2013, le total des encours des prêts accordés directement ou indirectement aux membres du Conseil d'Administration s'élève à EUR 3,09 millions. Il représente le montant total des prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration et les membres de la famille proche. Ces prêts représentent des transactions normales qui ont été effectuées dans des conditions normales de marché.

8.f Échéancier par maturité

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et des passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat relevant du portefeuille de transactions est considérée 'non déterminée' dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle.

Les échéances des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées, qui font partie des passifs financiers désignés

comme étant à la juste valeur par résultat, sont présentés en fonction des flux de trésorerie non actualisés des intérêts futurs et des paiements principaux.

Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance 'non déterminée'.

31 décembre 2013

En millions d'euros	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		10.163						10.163
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	18.407							18.407
Instruments financiers dérivés de couverture	1.246							1.246
Actifs financiers disponibles à la vente	572		729	3.758	1.144	16.171	10.522	32.896
Prêts et créances sur établissements de crédit	66	2.719	4.168	1.304	2.474	6.114	2.615	19.460
Prêts et créances sur la clientèle		5.199	12.860	9.144	17.300	48.174	67.842	160.519
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	627							627
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			10	42	105	580	530	1.267
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	20.918	18.081	17.767	14.248	21.023	71.039	81.509	244.585
Banques centrales et CCP		136						136
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17.718		27	97	261	3.401	1.065	22.569
Instruments financiers dérivés de couverture	2.078							2.078
Dettes envers les établissements de crédit		2.387	4.047	2.925	3.474	4.843	993	18.669
Dettes envers la clientèle		126.762	11.906	6.199	4.564	8.128	3.280	160.839
Dettes représentées par un titre			3.148	4.799	5.162	1.293	1.516	15.918
Dettes subordonnées	1.125		61	195	729	3.310	864	6.284
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	256							256
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	21.177	129.285	19.189	14.215	14.190	20.975	7.718	226.749

31 décembre 2012

En millions d'euros	Non déterminé	JJ et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		11.040						11.040
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	33.479							33.479
Instruments financiers dérivés de couverture	1.365							1.365
Actifs financiers disponibles à la vente	1.043		324	1.114	2.446	18.018	12.537	35.482
Prêts et créances sur établissements de crédit	69	2.594	1.849	1.652	2.311	6.795	3.271	18.541
Prêts et créances sur la clientèle		4.883	12.527	15.624	15.152	35.514	64.081	147.781
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	753							753
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			10	90	123	784	478	1.485
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	36.709	18.517	14.710	18.480	20.032	61.111	80.367	249.926
Banques centrales et CCP		593						593
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	26.216			243	367	3.345	1.180	31.351
Instruments financiers dérivés de couverture	2.836							2.836
Dettes envers les établissements de crédit		3.227	2.644	1.496	4.111	11.155	1.130	23.763
Dettes envers la clientèle		113.794	7.926	6.359	4.910	10.140	3.117	146.246
Dettes représentées par un titre			5.500	5.225	7.381	2.948	1.350	22.404
Dettes subordonnées	1.143		34	93	590	4.098	1.578	7.536
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	561							561
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	30.756	117.614	16.104	13.416	17.359	31.686	8.355	235.290

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à EUR 38.442 millions et EUR 25.418 millions au 31 décembre 2013 (EUR 36.991 millions et EUR 28.563 millions au 31 décembre 2012) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

8.g Instruments de crédit structurés BNP Paribas

Fortis détient au sein de son portefeuille d'investissement des instruments appelés instruments de crédit structurés (ICS). Il s'agit de titres créés en transformant les flux de trésorerie des produits financiers, et qui comprennent les titres adossés à des actifs (Asset-Backed Securities – ABS), les titres adossés à des crédits hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS) et des

emprunts obligataires (Collateralised Loans Obligations – CLO). L'exposition aux instruments de crédit structurés est présentée par catégorie dans les États financiers consolidés et incluse sous les rubriques placements reclassés en prêts et créances et instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Au 31 décembre 2013, l'exposition nette totale aux instruments de crédit structurés se détaille comme suit:

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
ICS présentés sous la rubrique Instruments financiers à la juste valeur par résultat	27	33
ICS présentés sous la rubrique Prêts et créances	6.250	12.036
TOTAL	6.277	12.069

Au 31 décembre 2013, l'exposition nette totale aux instruments de crédit structurés détaillée par catégorie d'instrument financier se présente comme suit:

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
RMBS	1.465	5.574
CMBS	266	549
CLOs	1.038	1.890
Autres ABS	3.508	4.056
TOTAL	6.277	12.069

Le 12 mai 2009, une part importante du portefeuille d'ICS conservé a été transférée aux Placements reclassés en prêts et créances, conformément aux amendements apportés à l'IAS 39, Instruments financiers: comptabilisation et évaluation, et à l'IFRS 7, Instruments financiers: informations à fournir, (voir note 5.e 'Reclassement des instruments financiers en prêts et créances' dans le Rapport annuel 2010). Ce reclassement concerne les actifs financiers préalablement considérés comme disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction et autres actifs.

Une partie du portefeuille comportait une garantie émise par l'État belge sur la seconde tranche de perte. En effet, au-delà d'une première tranche de perte à l'échéance (d'EUR 3,5 milliards), l'État belge accordait une garantie couvrant une deuxième tranche de perte sur le portefeuille, plafonnée à EUR 1,5 milliard. En décembre 2012, cette garantie a été renégociée avec l'État belge, et a été terminée.

Les instruments financiers reclassés en prêts et créances sont les suivants:

En millions d'euros	31 décembre 2013			31 décembre 2012	
	Valeur comptable au moment de la date de reclassification	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Actifs financiers extraits du portefeuille de transaction et reclassés	108	182	193	183	186
- En prêts et créances sur la clientèle	108	182	193	183	186
Actifs financiers extraits du portefeuille des actifs disponibles à la vente et reclassés	21.312	5.068	5.339	6.841	7.126
- En prêts et créances sur la clientèle	21.312	5.068	5.339	6.841	7.126
Actifs financiers extraits du portefeuille des autres actifs et reclassés	2.030	818	819	1.112	1.077
- En prêts et créances sur la clientèle	2.030	818	819	1.112	1.077
PORTEFEUILLE TOTAL RECLASSÉ EN PRÊTS ET CRÉANCES	23.450	6.068	6.351	8.136	8.389

À compter de la date de reclassement, le taux moyen pondéré d'intérêt effectif sur les actifs financiers reclassés en prêts et créances était de 7,157% et les flux de trésorerie attendus récupérables s'élevaient à EUR 18.531 millions.

En septembre 2010, des titres adossés à des crédits hypothécaires néerlandais (Dolphin notes) ont été remboursés par l'émetteur à leur valeur nominale pour un montant d'EUR 4,1 milliards. Ces titres étaient précédemment comptabilisés comme des actifs financiers reclassés du portefeuille d'actifs disponibles à la vente

en prêts et créances. En 2012, des remboursements similaires ont eu lieu sur d'autres titres adossés à des crédits hypothécaires néerlandais (Dolphin et Beluga) pour un montant total d'EUR 4,7 milliards. En 2013, d'autres titres adossés à des crédits hypothécaires néerlandais (Goldfish) ont été soit remboursés soit vendus à l'émetteur pour un montant total d'EUR 3,9 milliards.

D'autres ventes et remboursements survenus depuis la date du reclassement expliquent la nouvelle baisse du portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente les éléments de résultats afférents à ces actifs reclassés tels que comptabilisés sur la période, ainsi que l'impact si ces actifs n'avaient pas été reclassés:

En millions d'euros	Exercice 2013	Exercice 2012
Éléments de résultats et de capitaux propres (avant impôts) afférents aux actifs reclassés	(335)	(289)
En résultat	95	281
- en produits d'intérêts	61	177
- en gains ou pertes sur instruments financiers	7	5
- en coût du risque	19	91
- en autres produits	8	8
En capitaux propres	(430)	(570)
Résultat et capitaux propres (avant impôts) des actifs si le reclassement n'avait pas été effectué	217	207
En résultat	8	14
En capitaux propres	209	193

8.h Exposition aux risques des dettes souveraines

Dans leur gestion de la liquidité BNP Paribas Fortis et le Groupe BNP Paribas visent à optimiser les actifs disponibles pour une capacité de refinancement, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité. Cette stratégie repose en particulier sur la détention de titres disponibles éligibles au titre de collatéral pour un refinancement auprès des banques centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis

par les états présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. Dans le cadre de la politique d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, BNP Paribas Fortis détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies de couverture.

Le portefeuille de dette souveraine européenne de BNP Paribas Fortis est présenté dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	Portefeuille bancaire	Portefeuille bancaire
Zone euro		
Belgique	16.074	17.038
Pays-bas	3.227	3.249
France	1.079	1.685
Italie	1.070	1.150
Espagne	556	618
Finlande	196	290
Luxembourg	131	46
Allemagne	120	123
Autriche	104	105
Slovaquie	29	29
Chypre	8	7
Slovénie	5	38
Pays soutenus		
Portugal	545	575
Irlande	181	176
Total zone euro	23.325	25.129

Reclassification des dettes représentées par des titres émis par la Grèce, l'Irlande et le Portugal au 30 juin 2011

L'absence de liquidité observée sur les marchés pour les titres de dette publique émis par la Grèce, l'Irlande et le Portugal au cours du premier semestre 2011, a conduit BNP Paribas Fortis à considérer que la classification comptable de ces titres en actifs disponible à la vente ne pouvait pas être maintenue. Conformément à ce que permet le paragraphe 50E de la norme

IAS 39 en pareilles circonstances exceptionnelles, et compte tenu de la durée que la Banque estime nécessaire pour que ces trois pays restaurent pleinement leur situation financière, BNP Paribas Fortis a procédé à un reclassement – avec effet au 30 juin 2011 – des titres de dette publique de ces trois pays de la catégorie des 'Actifs disponibles à la vente' à la catégorie 'Prêts et Créances'.

En millions d'euros	Actifs reclassés en prêts et créances		
	Date de reclassification	Valeur comptable	Taux d'intérêt moyen effectif
Titres souverains du portefeuille 'Actifs détenus en vue de la vente'		1.903	3.897
<i>dont les titres de la dette grecque</i>	30 Juin 2011	687	2.168
<i>dont les titres de la dette portugaise</i>	30 Juin 2011	1.020	1.446
<i>dont les titres de la dette irlandaise</i>	30 Juin 2011	196	283

Exposition au risque de crédit souverain sur la Grèce, l'Irlande et le Portugal reclassés en 'Prêts et créances' au 31 décembre 2013

Suite à l'accord du 21 février 2012 entre les représentants du gouvernement grec, des investisseurs du secteur privé (PSIs) et de l'Eurogroupe, le 12 mars 2012, 31,5% du capital de la dette grecque, reclassés en 'Prêts et créances' au 30 juin 2011, étaient échangés contre 20 nouvelles obligations grecques. Comptabilisés comme des 'actifs disponibles à la vente', ces obligations ont été

ensuite vendues au cours du quatrième trimestre 2012, résultant en un gain d'EUR 11,2 millions. Les 53,5% restant du capital ont été levés et 15% ont été rachetés. La position des actifs financiers relatifs aux titres souverains du Portugal et de l'Irlande reclassés en 'Prêts et créances' sont résumés dans les tableaux suivants :

Ventilation par durée résiduelle :

En millions d'euros	Durée résiduelle						31 décembre 2013	
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	> 10 ans	Total	
Irlande								
Prêts et créances	3		17	86	75		181	
Portugal								
Prêts et créances	149	61	51	186	23	56	526	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					19		19	

Les tableaux ci-dessous présentent les éléments afférents aux actifs reclassés, à la fois tels que rapportés sur la période et dans le cas où ces actifs n'auraient pas été reclassés :

Au bilan :

En millions d'euros	31 décembre 2013	
	Valeur comptable	Valeur de marché ou de modèle
Titres souverains reclassés en prêts et créances sur clientèle	707	806
<i>dont les titres de la dette grecque</i>		
<i>dont les titres de la dette portugaise</i>	526	572
<i>dont les titres de la dette irlandaise</i>	181	234

En résultat et en variation directe des capitaux propres :

En millions d'euros	31 décembre 2013	
	Rapporté	Montant proforma pour la période
Dans le compte de résultat	(2)	(2)
dans les produits	(2)	(2)
<i>dont les titres de la dette grecque</i>		
<i>dont les titres de la dette portugaise</i>	(10)	(10)
<i>dont les titres de la dette irlandaise</i>	8	8
dans le coût du risque		
<i>dont les titres de la dette grecque</i>		
dans les réserves (avant taxes)	39	68
<i>dont les titres de la dette grecque</i>		
<i>dont les titres de la dette portugaise</i>	34	53
<i>dont les titres de la dette irlandaise</i>	5	15
Total de l'impact dans le compte de résultat et dans les réserves suite à la reclassification	37	66

8.i Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes:

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2013. Elles sont susceptibles de fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette juste valeur réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de BNP Paribas Fortis.
- La plupart de ces valeurs de marché ne sont pas pertinentes, et ne sont donc pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de la banque commerciale qui utilisent ces instruments.
- La réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.
- Enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du BNP Paribas Fortis.

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Valeur au bilan ¹	Juste valeur estimée	Valeur au bilan ¹	Juste valeur estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	19.460	19.460	18.541	18.610
Prêts et créances sur la clientèle ²	149.666	154.532	135.509	143.336
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1.267	1.303	1.485	1.716
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	18.669	18.653	23.763	23.933
Dettes envers la clientèle	160.839	161.574	146.246	147.360
Dettes représentées par un titre	15.918	15.885	22.404	22.571
Dettes subordonnées	6.284	6.009	7.536	8.531

⁽¹⁾ La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2013, dans le poste 'Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux' à l'actif pour EUR 627 millions et au passif pour EUR 256 millions (respectivement EUR 753 millions et EUR 561 millions au 31 décembre 2012).

⁽²⁾ Location financement exclus.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues par BNP Paribas Fortis assurent une mesure homogène de la juste valeur des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein de la Banque : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur. À défaut, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers,

ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 'Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas Fortis'. La description des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.d.9). La juste valeur retenue pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue) ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée, et a été présentée au niveau 2, à l'exception de prêts à la clientèle qui sont classés niveau 3.

En millions d'euros	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f		19.279	181	19.460
Prêts et créances sur la clientèle ¹	5.g	3.414	3.264	147.854	154.532
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.i	478	825		1.303
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit	5.f		18.653		18.653
Dettes envers la clientèle	5.g		161.574		161.574
Dettes représentées par un titre	5.h		15.885		15.885
Dettes subordonnées	5.h	122	5.887		6.009

⁽¹⁾ Location financement exclus

8.j Actifs et passifs éventuels

Procédures judiciaires

BNP Paribas Fortis (et ses filiales consolidées) est impliquée comme partie défenderesse dans divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et dans un certain nombre de juridictions étrangères. Ceux-ci relèvent de l'exercice normal de son activité bancaire et concernent notamment ses activités en tant que prêteur, employeur, investisseur et contribuable.

BNP Paribas Fortis constitue des provisions pour ces dossiers lorsque ses dirigeants considèrent, après avoir consulté ses conseillers juridiques, qu'il est probable qu'un paiement devra être effectué par BNP Paribas Fortis et que son montant peut être estimé avec un degré de fiabilité raisonnable.

Bien qu'il soit souvent impossible de prédire ou déterminer l'issue de toutes les procédures judiciaires et règlementaires en cours ou imminentes, la direction est d'avis, en ce qui concerne certains autres litiges et procédures judiciaires contre BNP Paribas Fortis (et ses filiales consolidées) dont elle a connaissance (et pour lesquels aucune provision n'a été constituée conformément aux principes décrits ci-dessus), et après avoir dûment pris en compte les conseils appropriés, que ces procédures sont infondées, qu'il est possible de s'y opposer avec succès ou que l'issue de ces actions ne devrait pas entraîner de perte significative dans les états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis.

Suite la restructuration de Fortis (en faisant référence à la fois à 'Fortis SA/NV' et 'Fortis N.V.' devenues 'Ageas SA/NV' et toutes deux ci-après 'Ageas SA/NV') fin septembre et début octobre 2008, un certain nombre de groupes représentant des actionnaires, et d'autres parties, ont intenté (ou menacé d'intenter) des actions en justice à l'encontre de différentes entités de l'ancien groupe Fortis et/ou de certains membres de leur Conseil d'Administration et de leur direction.

Si ces procédures devaient être couronnées de succès, elle pourraient en fin de compte avoir un impact financier sur BNP Paribas Fortis. Cet impact demeure cependant inquantifiable à ce jour.

Ces actions incluent notamment les suivantes:

Procédure lancée par des détenteurs de titres MCS contre Ageas SA/NV, BNP Paribas Fortis et autres

Certains détenteurs de titres à convertibilité obligatoire (Mandatory Convertible Securities, ci-après 'MCS') ont intenté deux actions devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles contre les co-émetteurs des MCS, y compris BNP Paribas Fortis, et contre Bank of New York Corporate Trustee Services Ltd en sa qualité de trustee en vue d'obtenir en premier lieu l'annulation de la conversion des MCS et leur restitution, et, ensuite, des dommages et intérêts. Le 23 mars 2012 le Tribunal de Commerce de Bruxelles a rejeté ces deux actions. Certains obligataires ont fait appel de cette décision en juin 2012, exigeant des dommages et intérêts fixés provisionnellement à EUR 350 millions ainsi que la désignation d'un expert. BNP Paribas Fortis continuera de contester vigoureusement ces demandes dès lors qu'elle considère que, comme en première instance, ces actions sont sans fondement.

Procédures devant les tribunaux néerlandais

Ces assignations ont trait à l'émission d'actions de Fortis au moment de l'acquisition d'ABN Amro et au rôle de BNP Paribas Fortis comme 'underwriter'.

En septembre 2007, BNP Paribas Fortis a agi aux côtés de Merrill Lynch et d'autres banques comme 'underwriter' de l'émission d'actions de Fortis SA/NV et Fortis N.V. (aujourd'hui Ageas SA/NV) pour un montant d'EUR 13,4 milliards. Cette émission d'actions était destinée à financer partiellement la participation de Fortis dans l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V.

Le 3 février 2011, BNP Paribas Fortis a été assignée par l'association néerlandaise d'actionnaires 'VEB NCVB'. Selon cette association, BNP Paribas Fortis, avec Ageas SA/NV, Merrill Lynch et d'autres parties, serait conjointement et solidairement responsable des prétendues insuffisances du prospectus. Cette association cherche à faire acter par le tribunal que les mentions et prétendues omissions dans le prospectus étaient de nature à induire en erreur les personnes ayant acquis des actions Fortis entre le 24 septembre 2007 et le 3 octobre 2008 et que, par conséquent, BNP Paribas Fortis serait co-responsable, avec les autres banques et certains dirigeants, du préjudice subi par ces actionnaires. Le 7 juillet 2011, BNP Paribas Fortis a été assignée par la fondation néerlandaise 'Stichting Investor Claims against Fortis'. Cette procédure traite du même sujet et repose en grande partie sur les mêmes allégations. Ageas SA/NV et Merrill Lynch sont codéfendeurs.

S'agissant de procédures néerlandaises intentées par une association, aucune action en réparation du dommage ne peut être introduite à ce stade, mais ce litige pourrait cependant ouvrir la perspective à d'éventuelles réclamations judiciaires individuelles ultérieures.

Le 20 août 2012, BNP Paribas Fortis (ainsi que huit autres défendeurs) a été assignée par la même fondation 'Stichting Investor Claims against Fortis' et d'autres investisseurs. Cette procédure tend à faire condamner conjointement solidairement les défendeurs au paiement de dommages et intérêts découlant entre autres, en ce qui concerne BNP Paribas Fortis, d'informations prétendues fausses ou incomplètes et qui auraient été communiquées au marché par Fortis durant la période couvrant l'acquisition d'ABN Amro jusqu'au 17 octobre 2008.

Procédures devant les tribunaux belges

Des investisseurs particuliers (retail) et institutionnels en actions Fortis ont introduit des procédures judiciaires devant les tribunaux de Bruxelles en vue d'obtenir des dommages et intérêts de BNP Paribas Fortis et de Merrill Lynch en raison de leur rôle dans le cadre de l'émission d'actions Fortis qui a eu lieu en septembre 2007 et telle que décrite ci-dessus. Les demandeurs prétendent que les banques ont manqué à leurs devoirs de conseil financier, entre autres dans le cadre des informations qui devaient être fournies aux investisseurs dans le prospectus émis par Fortis.

Le juge d'instruction du Tribunal de Première Instance de Bruxelles, en charge depuis 2008 de l'instruction du dossier relatif aux événements qui ont eu lieu au sein du Groupe Fortis entre 2007 et 2008 a transmis son dossier au Procureur du Roi en octobre 2012. En novembre 2012 sept personnes ont été inculpées par le juge d'instruction, et en février 2013 le Ministère Public a prononcé son réquisitoire en vue du règlement de la procédure. Dès lors que des mesures d'instructions complémentaires ont été ordonnées, le traitement de ce dossier devant le tribunal a été suspendu.

Autres procédures et enquêtes relatives à la restructuration du Groupe Fortis

Ceci inclut entre autres un rapport d'enquête sur le management et le déroulement des événements au sein de Fortis ordonnée par la chambre néerlandaise des entreprises ('Ondernemingskamer') qui a été publié en juin 2010. Après la publication de ce rapport, ce tribunal a statué en avril 2012, estimant que des fautes de gestion avaient été commises en 2007 et 2008 au sein de Fortis N.V. (aujourd'hui Ageas SA/NV). La Banque n'est pas partie dans cette procédure.

À l'instar de nombreuses autres sociétés exerçant des activités bancaires, d'investissement, de gestion de fonds et de courtage, BNP Paribas Fortis (et ses filiales consolidées) a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information émanant des autorités réglementaires, gouvernementales ou représentatives des banques. BNP Paribas Fortis répond à ces demandes et coopère avec les régulateurs et autres organismes concernés afin de répondre à leurs préoccupations. BNP Paribas Fortis est d'avis qu'à ce stade, les préoccupations identifiées qui sont portées à sa connaissance ne causent pas de difficultés importantes et ne font pas peser de menaces systémiques sur BNP Paribas Fortis ou sur ses activités.

8.k Honoraires des Commissaires-reviseurs

Le détail des honoraires payés aux Commissaires-reviseurs pour les années 2013 et 2012 se présente comme suit:

En milliers d'euros	Exercice 2013						Exercice 2012					
	Deloitte	%	PwC	%	Total	%	Deloitte	%	PwC	%	Total	%
Audit												
Audits sociaux et contractuels dont :	821	28%	2.620	94%	3.441	61%	816	25%	2.623	84%	3.439	54%
- BNP Paribas Fortis	650	22%	966	35%	1.616	28%	636	20%	959	31%	1.595	25%
- Filiales consolidées	171	6%	1.653	59%	1.824	33%	180	6%	1.664	53%	1.844	29%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont:	21	1%	118	4%	139	2%	845	26%	325	10%	1.170	18%
- BNP Paribas Fortis	13	0%	40	1%	53	1%	663	20%	108	3%	771	12%
- Filiales consolidées	8	0%	78	3%	86	1%	182	6%	217	7%	399	6%
Sous-total	842	29%	2.737	98%	3.579	63%	1.661	51%	2.948	95%	4.609	73%
Non Audit												
Missions juridiques et fiscales	15	1%	3	0%	18	0%	15	0%	-	-	15	0%
- BNP Paribas Fortis			3	0%	3	0%		0%	-	-	-	-
- Filiales consolidées	15	1%			15	0%	15	0%	-	-	15	0%
Autres	2.053	71%	41	2%	2.094	37%	1.565	48%	165	5%	1.730	27%
- BNP Paribas Fortis	251	9%	14	1%	265	7%		0%	-	-	-	-
- Filiales consolidées	1.802	62%	27	1%	1.829	30%	1.565	48%	165	5%	1.730	27%
Sous-total	2.068	71%	44	2%	2.112	37%	1.580	49%	165	5%	1.745	27%
TOTAL	2.910	100%	2.781	100%	5.691	100%	3.241	100%	3.113	100%	6.354	100%

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires-reviseurs n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et non consolidés de BNP Paribas Fortis,

mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à EUR 3.002.000 pour l'exercice 2013.

8.l Réajustements dus à l'amendement de la norme IAS 19 Engagements sociaux

Au 1^{er} janvier 2013, conformément à l'amendement de la norme IAS19 'Engagements sociaux' adopté le 6 juin 2012 par l'Union Européenne, les engagements de retraite ont été comptabilisés dans le bilan de BNP Paribas Fortis, sans ajustement des gains ou pertes actuariels ou autres éléments amortissables. A des fins de comparaison, les chiffres publiés dans le rapport annuel 2012

au bilan, au compte de résultat, dans le tableau de variation des capitaux propres et des intérêts minoritaires ont été retraités en conséquence.

L'impact des réajustements se trouve dans les tableaux suivants :

En millions d'euros	31 décembre 2012 comme publié	31 décembre 2012 après retraitement IAS19
ACTIF		
Caisse, banques centrales, CCP	11.040	11.040
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	33.479	33.479
Instruments financiers dérivés de couverture	1.365	1.365
Actifs financiers disponibles à la vente	35.482	35.482
Prêts et créances sur les établissements de crédit	18.541	18.541
Prêts et créances sur la clientèle	147.781	147.781
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	753	753
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1.485	1.485
Actifs d'impôts courants et différés	3.698	3.850
Comptes de régularisation et actifs divers	10.008	10.002
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.561	3.561
Immeubles de placement	498	498
Immobilisations corporelles	1.957	1.957
Immobilisations incorporelles	109	109
Goodwill	347	347
Actifs détenus en vue de la vente	2.150	2.140
TOTAL ACTIF	272.254	272.390
DETTES		
Banques centrales, CCP	593	593
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30.819	30.819
Instruments financiers dérivés de couverture	2.836	2.836
Dettes envers les établissements de crédit	23.763	23.763
Dettes envers la clientèle	146.246	146.246
Dettes représentées par un titre	22.404	22.404
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	561	561
Passifs d'impôts courants et différés	824	812
Comptes de régularisation et passifs divers	8.090	8.090
Provisions pour risques et charges	3.593	4.093
Dettes subordonnées	7.536	7.536
Passifs détenus en vue de la vente	1.663	1.676
TOTAL DETTES	248.928	249.429
CAPITAUX PROPRES		
<i>Capital et réserves liées</i>	9.605	9.605
<i>Réserves consolidées</i>	8.533	8.177
<i>Résultat de l'exercice, part du groupe</i>	307	313
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du groupe	18.445	18.095
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	562	561
Total part du groupe	19.007	18.656
Réserves et résultat des minoritaires	4.370	4.356
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(51)	(51)
Total intérêts minoritaires	4.319	4.305
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	23.326	22.961
TOTAL PASSIF	272.254	272.390

En millions d'euros	Exercice 2012 comme publié	Exercice 2012 après retraitement IAS19
Intérêts et produits assimilés	9.215	9.216
Intérêts et charges assimilées	(4.759)	(4.759)
Commissions (produits)	1.931	1.931
Commissions (charges)	(614)	(614)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	89	89
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non mesurés à la juste valeur	(45)	(45)
Produits des autres activités	495	495
Charges des autres activités	(432)	(432)
PRODUIT NET BANCAIRE	5.881	5.881
Frais de personnel	(2.544)	(2.534)
Autres charges générales d'exploitation	(1.611)	(1.610)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	(236)	(236)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1.490	1.501
Coût du risque	(374)	(374)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1.116	1.127
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(295)	(295)
Gains/pertes nets sur autres actifs immobilisés	(236)	(236)
Goodwill		
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	586	596
Impôt sur les bénéfices	(41)	(45)
RÉSULTAT NET AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES	545	551
Résultat net des activités abandonnées		
RÉSULTAT NET	545	551
Intérêts minoritaires	238	238
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	307	313

8.m Événements survenus après la période sous revue

Aucun événement important n'est intervenu après la date du bilan, qui nécessiterait l'adaptation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.

Le 5 décembre 2013, le Groupe BNP Paribas et le Groupe Rabobank ont annoncé avoir trouvé un accord en vue de la cession à BNP Paribas de la participation de 98,5% détenue par Rabobank dans la Banque BGŻ (Bank Gospodarki Żywnościowej), pour un montant valorisant la Banque BGŻ à PLN 4,2 milliards (environ EUR 1 milliard). La Banque BGŻ devrait être consolidée dans le périmètre BNP Paribas Fortis, de concert avec les autres activités du groupe en Pologne.

L'achèvement de l'opération est soumis à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

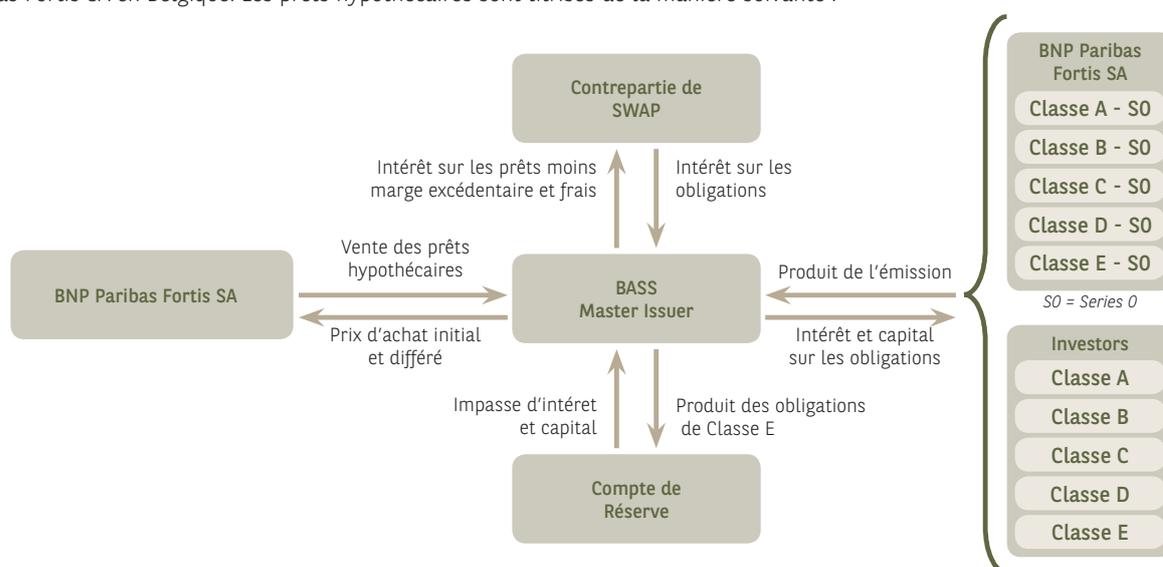
La Banque BGŻ est une banque commerciale universelle avec un réseau de franchises important et est l'une des principales banques polonaises. Elle offre ses services aux clients institutionnels et particuliers, et notamment à un nombre important d'acteurs du secteur agroalimentaire (elle est à l'origine spécialisée dans le financement de projets agroalimentaires). Grâce à son réseau de près de 400 succursales, la Banque BGŻ couvre l'ensemble du pays avec une présence importante dans les petites villes où elle bénéficie d'un réseau important dans le commerce de détail ainsi que dans les PME.

8.n Informations supplémentaires relatives aux opérations de titrisation Bass et Esmée

Bass Master Issuer NV/SA, société d'investissement en créances institutionnelle de droit belge.

Description de l'opération

Bass Master Issuer NV/SA est un 'special purpose vehicle (SPV)' créé pour la titrisation des crédits hypothécaires accordés par BNP Paribas Fortis SA en Belgique. Les prêts hypothécaires sont titrisés de la manière suivante :



BNP Paribas Fortis SA transfère mensuellement à Bass Master Issuer NV/SA les paiements en intérêt et principal sur les prêts titrisés. Dans les limites autorisées par la documentation contractuelle du programme, Bass Master Issuer NV/SA utilise les paiements en principal pour acheter à BNP Paribas Fortis SA de nouveaux prêts hypothécaires. Les paiements d'intérêts reçus par Bass Master Issuer NV/SA sont échangés trimestriellement contre les intérêts payables sur les obligations émises, plus une marge excédentaire garantie de 0,20% par an. A l'occasion du

changement de la date de call sur les bonds en 2013, le coupon a été changé en taux fixe. Suite à ce changement seulement les taux révisables sur les prêts sous-jacents sont échangés dans le swap.

Les obligations émises dans le cadre du programme Bass Master Issuer au 31 décembre 2013 sont indiquées dans le tableau suivant. Bass Master Issuer a été lancé en juin 2008. Le montant total des obligations émises a augmenté graduellement.

Tranche	ISIN	Montant notionnel d'origine en EUR	Montant notionnel au 31 décembre 2013	Date step up	Date d'échéance légal	Coupon	Coupon step up	Fitch	Moody's	S&P
Bass 2008-1 A0	BE0002364363	15.750.000.000	25.200.000.000	15/10/2015	15/10/2056	0,82%	0,82%	AAA	Aaa	NR
Bass 2008-1 B0	BE0002365378	525.000.000	840.000.000	15/10/2015	15/10/2056	0,89%	0,89%	AA	Aa3	NR
Bass 2008-1 C0	BE0002366384	525.000.000	840.000.000	15/10/2015	15/10/2056	1,04%	1,04%	A	A2	NR
Bass 2008-1 D0	BE0002367390	700.000.000	1.120.000.000	15/10/2015	15/10/2056	1,64%	1,64%	BB	NR	NR
Bass 2008-1 E0	BE0002368406	157.500.000	252.000.000	15/10/2015	15/10/2056	6,44%	6,44%	NR	NR	NR
Total Bass			28.252.000.000							

Au 31 décembre 2013 le montant des prêts hypothécaires transférés par BNP Paribas Fortis SA à Bass Master Issuer NV/SA s'élevait à EUR 27.872.256.385,87.

Aperçu des principales parties

BNP Paribas Fortis SA joue différents rôles dans la transaction, alors que d'autres rôles sont remplis par de nombreuses autres contreparties. Le tableau suivant offre un aperçu des différentes parties :

Émetteur des obligations

Bass Master Issuer NV/SA, société d'investissement en créances institutionnelle de droit belge. La société n'est pas une filiale de BNP Paribas Fortis SA et est dirigée par deux directeurs indépendants.

Vendeur des prêts

BNP Paribas Fortis SA. Les filiales directes ou indirectes de BNP Paribas Fortis SA peuvent participer au programme, sous certaines conditions, pourvu qu'un supplément au prospectus soit publié.

Originateur des prêts.

BNP Paribas Fortis SA ou toute filiale ou prédécesseur

Agent recouvreur des prêts

BNP Paribas Fortis SA

Administrateur de Bass Master Issuer NV/SA

Intertrust (Nederland) B.V.

Contrepartie GIC

BNP Paribas Fortis SA

Contrepartie de swap de taux d'intérêt

BNP Paribas Fortis SA

Security Agent

Stichting Security Agent Bass, fondation de droit néerlandais. La fondation est dirigée par un directeur indépendant.

Actionnaires de Bass Master Issuer

Stichting Holding Bass, fondation de droit belge, et Genfinance NV/SA. Stichting Holding Bass est dirigée par deux directeurs indépendants.

Agent Payeur

BNP Paribas Fortis SA

Agent de cotation

BNP Paribas Fortis SA

Reference Agent

BNP Paribas Fortis SA

Autres droits et obligations

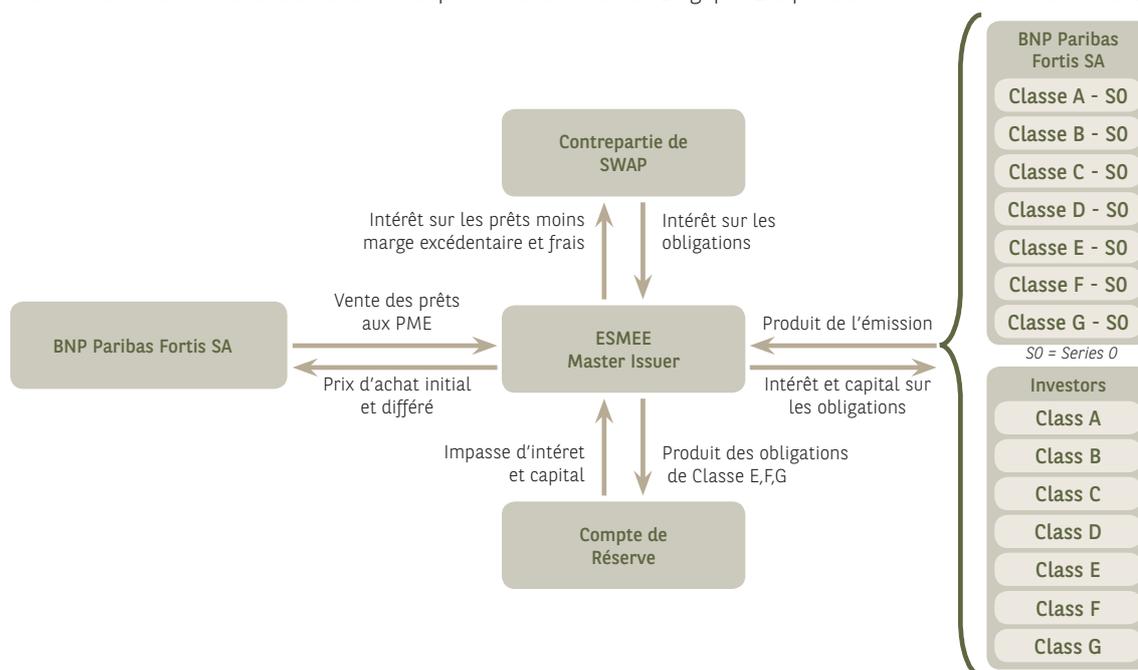
Au vu de la consolidation complète du véhicule dans les comptes de BNP Paribas Fortis, toutes les autres relations mutuelles entre ces deux entités sont également consolidées.

Esmée Master Issuer NV/SA, société d'investissement en créances institutionnelle de droit belge

Description de l'opération

Esmée Master Issuer NV/SA est un 'special purpose vehicle (SPV)' créé en vue de la titrisation des crédits aux indépendants et

petites et moyennes entreprises accordés par BNP Paribas Fortis SA en Belgique. Les prêts sont titrisés de la manière suivante :



BNP Paribas Fortis SA transfère mensuellement à Esmée Master Issuer NV/SA les paiements en intérêt et principal sur les prêts titrisés. Dans les limites autorisées par la documentation contractuelle du programme, Esmée Master Issuer NV/SA utilise les paiements en principal pour acheter à BNP Paribas Fortis SA

de nouveaux prêts, selon certains critères prédéterminés que les prêts doivent remplir. Les paiements d'intérêts reçus par Esmée Master Issuer NV/SA sont échangés trimestriellement contre les intérêts payables sur les obligations émises, plus une marge excédentaire garantie de 0,75% par an.

Les obligations émises dans le cadre du programme Esmée Master Issuer au 31 décembre 2013 sont indiquées dans le tableau suivant. Esmée Master Issuer a été lancé en décembre 2009.

Tranche	ISIN	Montant notionnel d'origine en EUR	Montant notionnel au 31 décembre 2013	Date step up	Date d'échéance légale	Coupon	Coupon step up	Fitch	Moody's	S&P
Esmee 2009-1 A0	BE0002387596	6.040.000.000	6.040.000.000	25/04/2016	25/04/2050	3-m Euribor + 35	3-m Euribor + 35	AAA	Aaa	NR
Esmee 2009-1 B0	BE0002388602	1.400.000.000	1.400.000.000	25/04/2016	25/04/2050	3-m Euribor + 75	3-m Euribor + 75	NR	Aa3	NR
Esmee 2009-1 C0	BE0002389618	320.000.000	320.000.000	25/04/2016	25/04/2050	3-m Euribor + 100	3-m Euribor + 100	NR	A3	NR
Esmee 2009-1 D0	BE0002390624	240.000.000	240.000.000	25/04/2016	25/04/2050	3-m Euribor + 150	3-m Euribor + 150	NR	Ba1	NR
Esmee 2009-1 E0	BE0002391630	96.000.000	96.000.000	25/04/2016	25/04/2050	3-m Euribor + 300	3-m Euribor + 300	NR	NR	NR
Esmee 2009-1 F0	BE0002392646	96.000.000	96.000.000	25/04/2016	25/04/2050	3-m Euribor + 400	3-m Euribor + 400	NR	NR	NR
Esmee 2009-1 G0	BE0002393651	88.000.000	88.000.000	25/04/2016	25/04/2050	3-m Euribor + 500	3-m Euribor + 500	NR	NR	NR
Total Esmée			8.280.000.000							

Au 31 décembre 2013, le montant des prêts à des indépendants et petites et moyennes entreprises transférés par BNP Paribas Fortis SA à Esmée Master Issuer NV/SA s'élevait à EUR 7.178.225.704,67.

Aperçu des principales parties

BNP Paribas Fortis SA joue différents rôles dans la transaction, alors que d'autres rôles sont remplis par de nombreuses autres contreparties. Le tableau suivant offre un aperçu des différentes parties :

Émetteur des obligations

Esmée Master Issuer NV/SA, société d'investissement en créances institutionnelle de droit belge. La société n'est pas une filiale de BNP Paribas Fortis SA et est dirigée par deux directeurs indépendants.

Vendeur des prêts

BNP Paribas Fortis SA. Les filiales directes ou indirectes de BNP Paribas Fortis SA peuvent participer au programme, sous certaines conditions, pourvu qu'un supplément au prospectus soit publié.

Originateur des prêts

BNP Paribas Fortis SA ou toute filiale ou prédécesseur.

Agent recouvreur des prêts

BNP Paribas Fortis SA

Administrateur de Esmée Master Issuer NV/SA

Intertrust (Nederland) B.V.

Contrepartie GIC

BNP Paribas Fortis SA

Autres droits et obligations

Au vu de la consolidation complète du véhicule dans les comptes de BNP Paribas Fortis, toutes les autres relations mutuelles entre ces deux entités sont également consolidées.

Contrepartie de swap de taux d'intérêt

BNP Paribas Fortis SA

Security Agent

Stichting Security Agent Esmée, fondation de droit néerlandais. La fondation est dirigée par un directeur indépendant.

Actionnaires d'Esmée Master Issuer

Stichting Holding Esmée, fondation de droit belge, et Genfinance NV/SA. Stichting Holding Esmée est dirigée par deux directeurs indépendants.

Agent Payeur

BNP Paribas Fortis SA

Agent de cotation

BNP Paribas Fortis SA

Reference Agent

BNP Paribas Fortis SA

Rapport du collège des Commissaires- reviseurs agréés

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE BNP PARIBAS FORTIS SA SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les Etats financiers Consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces Etats financiers Consolidés comprennent le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres, le bilan consolidé clôturé le 31 décembre 2013, les tableaux consolidés de passage des capitaux propres, les intérêts minoritaires et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principes comptables et les autres notes annexes.

Rapport sur les Etats financiers Consolidés

Nous avons procédé au contrôle des Etats financiers Consolidés de BNP Paribas Fortis SA ('la Société') et de ses filiales (conjointement 'le groupe') pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total du bilan consolidé s'élève à EUR 261.463 (000.000) et le compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice (part du groupe) de EUR 638 (000.000).

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des Etats financiers Consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des Etats financiers Consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre l'établissement de Etats financiers Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Etats financiers Consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit (International Standard on Auditing - ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les Etats financiers Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Etats financiers Consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les Etats financiers Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de Etats financiers Consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des Etats financiers Consolidés. Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Opinion sans réserve

A notre avis, les Etats financiers Consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Paragraphe d'observation concernant certains litiges juridiques en cours

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 8.j aux Etats financiers Consolidés au 31 décembre 2013, laquelle indique que suite aux événements ayant impacté le groupe Fortis en 2008, dont la Société était filiale, plusieurs parties ont initié des actions en justice à l'encontre de l'ancien groupe Fortis, de la Société et/ou de certains administrateurs et dirigeants. L'issue de ces actions ainsi que leurs conséquences potentielles pour la Société et ses administrateurs ne peuvent être déterminées à ce stade. Dès lors, la Société n'a pas constitué de provisions dans ses Etats financiers Consolidés à cet égard.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Etats financiers Consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les Etats financiers Consolidés:

- Le rapport de gestion sur les Etats financiers Consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les Etats financiers Consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 26 mars 2014

Le Collège des Commissaires

PwC Reviseurs d'Entreprises scrl

Représentée par

R. Jeanquart

Reviser d'Entreprises

Deloitte Reviseurs d'Entreprises sc sous forme d'une scrl

Représentée par

Ph. Maeyaert

Reviser d'Entreprises

F. Verhaegen

Reviser d'Entreprises

Rapport annuel 2013 de BNP Paribas Fortis (non consolidé)

Rapport du Conseil d'Administration

En conformité avec le Code Belge des Sociétés (art. 119) et pour éviter la répétition, BNP Paribas Fortis a combiné le rapport non consolidé et le rapport consolidé du Conseil d'Administration. Le rapport consolidé du Conseil d'Administration peut être consulté au début de ce rapport annuel.

Commentaires sur l'évolution du bilan

Le **total bilantaire** au 31 décembre 2013 s'élevait à EUR 194 milliards, en diminution d'EUR (8) milliards ou 4% par rapport au 31 décembre 2012. Le recul est principalement le résultat du processus de novation et de réduction, à la fois des swaps de taux d'intérêt (EUR (10) milliards) et des options (EUR (3) milliards). Ce recul est également dû à la vente de la succursale de Londres (EUR (1) milliard). Ces diminutions sont partiellement compensées par l'acquisition de la succursale à Amsterdam (EUR 8 milliards).

Actifs

Les **caisse et avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux** se sont élevés à EUR 2 milliards au 31 décembre 2013 tout comme au 31 décembre 2012.

Le montant d'EUR 2 milliards à fin 2013 se composait des avoirs de la succursale d'Amsterdam auprès de la banque centrale néerlandaise (EUR 1 milliard) et des avoirs de la succursale de New York auprès de la banque de la Réserve fédérale des États-Unis (EUR 1 milliard).

Les **créances sur les établissements de crédit** s'élevaient à EUR 19 milliards au 31 décembre 2013, ce qui représente une diminution d'EUR (2) milliards ou 10%, principalement en Belgique.

Les créances d'EUR 19 milliards se composaient de comptes courants (EUR 3 milliards), de comptes à terme (EUR 10 milliards), d'opérations de prise en pension de titres (EUR 1 milliard) et d'avoirs auprès de la Banque Nationale de Belgique (EUR 5 milliards). Fin 2013, les créances interbancaires représentaient 10% du total de l'actif comme fin 2012.

Les comptes courants, les opérations de prise en pension de titres et les avoirs auprès de la Banque Nationale de Belgique ont diminué de respectivement EUR (2) milliards, EUR (1) milliard et EUR (1) milliard, alors que les comptes à terme ont augmenté d'EUR 2 milliards.

Les **créances sur clients** ont atteint EUR 88 milliards au 31 décembre 2013, ce qui représente une augmentation d'EUR 14 milliards ou 19%, majoritairement en Belgique et dans la nouvelle succursale d'Amsterdam.

Les créances d'EUR 88 milliards consistaient en des prêts à terme (EUR 61 milliards), des prêts hypothécaires (EUR 12 milliards), des avances en comptes courants (EUR 9 milliards), des opérations de prise en pension (EUR 5 milliards) et des autres créances (EUR 1 milliard). À fin 2013, elles représentaient 45% du total de l'actif comparé à 37% à fin 2012.

Depuis 2008, la rubrique ne comprend plus les prêts hypothécaires et les prêts à terme titrisés via des 'Special Purpose Vehicles', à concurrence de respectivement EUR 28 milliards et EUR 8 milliards à fin 2013. Ceux-ci sont inclus dans la rubrique 'Obligations et autres titres à revenu fixe'.

En Belgique, les prêts à terme ont augmenté d'EUR 12 milliards dont EUR 8 milliards suite à l'acquisition en 2013 d'activités 'Specialised Finance' et EUR 3 milliards suite au développement de ces activités. Les prêts hypothécaires ont diminué d'EUR (1) milliard, combinaison d'une nouvelle titrisation (EUR (2) milliards) via les 'Special Purpose Vehicles' et de nouvelles productions (EUR 1 milliard). Les avances en comptes courants et les opérations de prise en pension sont restées stables. Les autres créances ont diminué d'EUR (1) milliard.

Dans les succursales étrangères, les avances en comptes courants ont augmenté d'EUR 6 milliards suite à l'acquisition de la nouvelle succursale d'Amsterdam et les prêts à terme ont diminué d'EUR (1) milliard suite à la vente de la succursale de Londres.

Les **obligations et autres titres à revenu fixe** se sont élevés à EUR 65 milliards au 31 décembre 2013. Ce portefeuille a baissé d'EUR (5) milliards ou 7%, principalement en Belgique.

Le montant d'EUR 65 milliards se composait en grande partie d'un portefeuille de placement d'EUR 62 milliards incluant des emprunts émis par des administrations publiques (EUR 20 milliards), des établissements de crédit (EUR 2 milliards), des 'Special Purpose Vehicles' (EUR 35 milliards) et d'autres émetteurs (EUR 5 milliards). Le portefeuille de négoce s'est élevé à EUR 3 milliards. Les obligations et autres titres à revenu fixe représentaient 33% du total de l'actif fin 2013 comme fin 2012.

La diminution s'expliquait par une baisse du portefeuille de placement d'EUR (5) milliards, principalement provenant d'emprunts d'administrations publiques (EUR (1) milliard) et d'autres émetteurs (EUR (6) milliards, dont Goldfish EUR (4) milliards). Ce recul était compensé partiellement par l'augmentation des emprunts émis par les 'Special Purpose Vehicles' (EUR 2 milliards) suite à la nouvelle titrisation de prêts hypothécaires.

Les **immobilisations financières** se sont élevées à EUR 8 milliards au 31 décembre 2013. La diminution d'EUR (1) milliard ou 11% est principalement due aux liquidations de Fortis Finance Belgium et de Fortis International Finance Dublin.

Les **autres actifs** se sont élevés à EUR 3 milliards au 31 décembre 2013, en diminution d'EUR (4) milliards ou 58%.

Le montant d'EUR 3 milliards se composait principalement des primes versées sur produits dérivés, essentiellement des options de trading.

Ce repli s'explique principalement par la baisse des paiements de primes d'options de trading dans le cadre du processus de novation et réduction des options.

Les **comptes de régularisation** se sont élevés à EUR 7 milliards au 31 décembre 2013, soit une baisse d'EUR (12) milliards ou 65% principalement en Belgique. Cette évolution concernait les prorata sur produits dérivés, essentiellement sur les swaps de taux d'intérêt (EUR (10) milliards). La diminution est le résultat du processus de novation et de réduction des swaps de taux d'intérêt.

Les comptes de régularisation représentaient 3% du total des actifs fin 2013 contre 9% fin 2012.

Passif

Les **dettes envers les établissements de crédit** représentaient 11 milliards au 31 décembre 2013. Elles ont diminué d'EUR (7) milliards ou 42% comparé à 2012.

Le montant d'EUR 11 milliards se composait de comptes à vue (EUR 3 milliards), de comptes à terme (EUR 3 milliards) et d'opérations de mise en pension (EUR 5 milliards). Fin 2013, les dettes interbancaires représentaient 6% du total du passif.

Le recul concerne les comptes à vue pour EUR (3) milliards, les comptes à terme pour EUR (1) milliard et les opérations de mise en pension pour EUR (3) milliards.

Les **dettes envers la clientèle** se sont élevées à EUR 138 milliards au 31 décembre 2013. Cela représente une croissance d'EUR 19 milliards ou 16%, soit EUR 8 milliards en Belgique et EUR 11 milliards dans les succursales.

Le montant d'EUR 138 milliards comprenait les comptes d'épargne (EUR 61 milliards), les comptes courants (EUR 45 milliards), les comptes à terme (EUR 20 milliards), les opérations de mise en pension (EUR 6 milliards), les dépôts spéciaux (EUR 4 milliards) et les positions à la baisse de négoce (EUR 2 milliards), représentant 71% du total du passif contre 59% à fin 2012.

En Belgique, l'évolution résultait principalement de l'augmentation des comptes d'épargne (EUR 3 milliards), des comptes courants (EUR 3 milliards) et des opérations de mise en pension (EUR 3 milliards).

Dans les succursales étrangères, l'évolution s'expliquait surtout par l'acquisition de la succursale d'Amsterdam (EUR 9 milliards de comptes courants et EUR 2 milliards de comptes à terme) et par la vente de la succursale de Londres (EUR (1) milliard de comptes courants).

Les **dettes représentées par un titre** ont atteint EUR 14 milliards au 31 décembre 2013. Au total, elles ont diminué d'EUR (4) milliards ou 21% en 2013, principalement en Belgique.

Le montant d'EUR 14 milliards se composait de certificats de dépôts (EUR 5 milliards), de bons de caisse (EUR 5 milliards) et d'obligations non convertibles (EUR 3 milliards), représentant 7% du total du passif contre 9% fin 2012.

Ce recul s'expliquait largement par la diminution des certificats de dépôts émis (EUR (3) milliards) et des bons de caisse (EUR (1) milliard).

Les **autres dettes** se sont élevées à EUR 4 milliards au 31 décembre 2013, soit une baisse d'EUR (3) milliards ou 39% en 2013. Le montant d'EUR 4 milliards se composait principalement des primes reçues sur produits dérivés, essentiellement les options de trading.

Cette diminution s'expliquait principalement par la baisse de primes d'options de trading dans le cadre du processus de novation et réduction des options.

Les **comptes de régularisation** se sont élevés à EUR 5 milliards au 31 décembre 2013, en baisse d'EUR (11) milliards ou 68%, principalement en Belgique. Cette évolution concernait les prorata sur produits dérivés, essentiellement sur les swaps de taux d'intérêt (EUR (9) milliards). La diminution est le résultat du processus de novation et de réduction des swaps de taux d'intérêt.

Les comptes de régularisation représentaient 3% du total du passif fin 2013 contre 8% fin 2012.

Le **fonds pour risques bancaires généraux** est resté inchangé à EUR 872 millions.

Les **dettes subordonnées** se sont élevées à EUR 7 milliards au 31 décembre 2013, en régression d'EUR (2) milliards ou 25%. La diminution reflète le calendrier des échéances.

Les **capitaux propres** se sont élevés à EUR 13 milliards au 31 décembre 2013, en augmentation d'EUR 0,2 milliard ou 2%. Cette évolution s'explique par le bénéfice réservé.

Commentaires sur l'évolution du compte de résultat

Le **résultat de l'exercice**, s'est clôturé par un profit d'EUR 641 millions, comparé à EUR 1.704 millions en 2012.

Le résultat de l'année 2013 s'est caractérisé par l'apport de nouvelles activités, principalement 'Specialised Finance' (badwill d'EUR 82 millions) et l'acquisition de la succursale d'Amsterdam (profit d'EUR 12 millions), mais également par la vente de la succursale de Londres (perte d'EUR (116) millions). La forte variation par rapport à 2012 est due au fait que le résultat de 2012 était influencé par la reprise de la réduction de valeur sur les actions Ageas SA/NV données en gage (EUR 1.384 millions), découlant de l'offre publique d'achat lancée par BNP Paribas sur les CASHES.

La **marge d'intérêt** (rubriques I et II) a atteint EUR 2.355 millions en 2013, en augmentation d'EUR 20 millions ou 1% par rapport à 2012. Cette évolution se décompose en une progression en Belgique d'EUR 66 millions et un recul d'EUR (46) millions dans les succursales étrangères.

En Belgique, les transactions de couverture ont largement compensé l'impact négatif de la réduction généralisée des taux d'intérêt sur la marge d'intérêt.

Les revenus d'intérêt ont décliné principalement en raison de la baisse du volume moyen du portefeuille obligataire de placement (EUR (10,9) milliards), combinée à des réinvestissements à des taux d'intérêt plus bas. Cette baisse est toutefois atténuée par l'apport et le développement d'activités de 'Specialised Finance' en 2013, ainsi que par l'augmentation de la marge d'intérêt relative aux opérations de dérivés de couverture.

La baisse des charges d'intérêt, résultant du recul des taux d'intérêt sur les comptes d'épargne et les comptes à terme (malgré l'augmentation de leurs volumes moyens de EUR 3,5 milliards) et de la diminution du volume des dettes subordonnées à long terme (EUR (1,9) milliard) et des dettes représentées par un titre (EUR (6,4) milliards), a surpassé la baisse des revenus d'intérêt.

Le recul dans les succursales étrangères est expliqué principalement par la poursuite de l'intégration progressive de celles-ci dans d'autres entités du Groupe BNP Paribas, en partie compensé par l'acquisition des succursales d'Amsterdam et d'Oslo.

Les **revenus de titres à revenu variable** (rubrique III) ont atteint EUR 429 millions en 2013, soit une augmentation d'EUR 29 millions ou 7% par rapport à 2012, qui s'explique principalement par la hausse des dividendes perçus des participations.

Les **commissions** (rubriques IV et V) se sont élevées à EUR 1.037 millions. L'augmentation de 91 millions ou 10% est le résultat d'une hausse d'EUR 94 millions en Belgique et d'une diminution d'EUR (3) millions dans les succursales étrangères.

Les commissions de la Banque de Détail en Belgique ont progressé, en particulier celles liées au négoce de titres (EUR 23 millions) et à la gestion des fonds d'investissement (EUR 20 millions).

En outre, les commissions liées au métier de 'Structured Finance' ont considérablement augmenté grâce au transfert des activités de 'Specialised Finance' (EUR 35 millions) de BNPP à BNPP Fortis.

La diminution des commissions dans les succursales étrangères était essentiellement liée à la fermeture de la succursale de Londres (EUR (34) millions), en grande partie compensée par l'acquisition de la succursale d'Amsterdam (EUR 22 millions) et par l'intégration des activités de 'Specialised Finance' (EUR 9 millions) dans la succursale de Francfort.

Le **bénéfice provenant d'opérations financières** (rubrique VI) s'est élevé à EUR 226 millions, en baisse d'EUR (29) millions.

Le bénéfice du change et du négoce de titres et autres instruments financiers s'est élevé à EUR 65 millions en 2013 contre EUR 189 millions en 2012. La baisse d'EUR (123) millions s'explique entre autres par les résultats plus faibles du portefeuille repo / reverse repo qui a souffert d'un environnement de taux d'intérêt bas et du resserrement de la liquidité disponible sur les marchés à la fin 2013, et par la moins bonne performance commerciale des activités de change.

La réalisation de titres de placement, principalement des obligations d'état, a généré un profit d'EUR 160 millions en 2013 contre EUR 66 millions en 2012.

Les **frais généraux administratifs** (rubrique VII) se sont élevés à EUR (2.678) millions, en baisse d'EUR 116 millions par rapport à 2012.

Les rémunérations, charges sociales et pensions ont diminué d'EUR 85 millions ou 5%. D'une part, les salaires fixes ont baissé à la suite du recul des FTE (5%). D'autre part, l'externalisation d'un fonds de pension en 2012 a généré le paiement d'une contribution à l'assureur.

Les autres frais administratifs ont diminué d'EUR 31 millions en 2013. La contribution au Fonds de Stabilité Financière a diminué d'EUR 37 millions, résultant de la baisse du total bilantaire.

Les **amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles** (rubrique VIII) se sont élevés à EUR (154) millions, soit une augmentation de d'EUR (2) millions par rapport à 2012.

Cette évolution résulte d'amortissements plus élevés sur les immobilisations incorporelles (EUR (30) millions, principalement sur le goodwill relatif à l'acquisition en 2013 des activités de 'Specialised Finance') et d'amortissements plus faibles sur les immobilisations corporelles (EUR 28 millions sur les immeubles et les équipements IT).

Les **réductions de valeur sur les créances et sur le portefeuille de placement** (rubriques IX + X) se sont élevées à EUR (266) millions contre EUR (227) millions en 2012, ce qui représente une augmentation d'EUR (39) millions.

En Belgique, les réductions de valeur s'élèvent à EUR (123) millions en 2013 contre EUR (238) millions en 2012, ce qui représente une diminution d'EUR 115 millions.

Dans les succursales étrangères, les réductions de valeur s'élèvent à EUR (143) millions en 2013 (principalement à Madrid), contre EUR 11 millions en 2012, ce qui représente une augmentation d'EUR (154) millions.

Les **provisions pour risques et charges** (rubriques XI et XII) ont consisté en une reprise nette d'EUR 18 millions en 2013 et d'EUR 14 millions en 2012. En 2013, la reprise nette concernait principalement des litiges juridiques (EUR 14 millions) et en 2012, des litiges liés au personnel (EUR 9 millions) et des litiges juridiques (EUR 4 millions).

Les **autres produits d'exploitation** (rubrique XIV) se sont élevés à EUR 246 millions, en progression d'EUR 19 millions par rapport à 2012. Cette évolution est principalement liée à la refacturation de coûts à des entités du groupe BNP Paribas et à la récupération de créances amorties.

Les **autres charges d'exploitation** (rubrique XV) se sont élevées à EUR (260) millions, en diminution d'EUR 19 millions par rapport à 2012. La taxe sur l'épargne réglementée augmente d'EUR (22) millions et la TVA non récupérable diminue d'EUR 30 millions.

Les **produits exceptionnels** (rubrique XVII) se sont élevés à EUR 233 millions et concernaient principalement les reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières (EUR 82 millions inclus dans la rubrique XVII B, dont EUR 41 millions sur les actions Ageas SA/NV résultant de la fluctuation du prix de l'action), les plus-values sur la réalisation d'immobilisations financières (EUR 59 millions, inclus dans la rubrique XVII D, dont EUR 54 millions sur la liquidation de Fortis Finance Belgium), les plus-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles (EUR 10 millions, inclus dans la rubrique XVII D) et les autres produits exceptionnels (EUR 82 millions, inclus dans la rubrique XVII E, dont EUR 82 millions de badwill relatif aux activités 'Specialised Finance').

En 2012, les EUR 1.515 millions étaient principalement liés aux reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières (EUR 1.436 millions inclus dans la rubrique XVII B, dont EUR 1.384 millions sur les actions Ageas SA/NV données en gages, découlant de l'offre publique d'achat lancée par BNP Paribas sur les CASHES, et EUR 47 millions sur les actions Ageas SA/NV résultant de la fluctuation du prix de l'action), les plus-values sur la réalisation d'immobilisations financières (EUR 32 millions, inclus dans la rubrique XVII D, dont EUR 31 millions sur Artemis), les plus-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles (EUR 8 millions, inclus dans la rubrique XVII D) et les autres produits exceptionnels (EUR 38 millions, inclus dans la rubrique XVII E, dont EUR 22 millions de badwill relatif à l'acquisition des activités norvégiennes de la succursale BNP Paribas Oslo).

Les **charges exceptionnelles** (rubrique XVIII) se sont élevées à EUR (532) millions et concernaient principalement les réductions de valeur sur immobilisations financières (EUR (307) millions inclus dans la rubrique XVIII B, dont EUR (287) millions sur BNPP IP), les provisions pour départs anticipés (EUR (66) millions, inclus dans la rubrique XVIII C), les moins-values sur la réalisation d'immobilisations financières (EUR 22 millions, inclus dans la rubrique XVIII D, dont EUR 19 millions sur Fortis Holding Malta) et les autres charges exceptionnelles (EUR (129) millions, inclus dans la rubrique XVIII E, dont EUR (116) millions dus au transfert des activités de la succursale londonienne de BNP Paribas Fortis à la succursale londonienne de BNP Paribas).

En 2012, les EUR (538) millions s'expliquaient surtout par les réductions de valeur sur immobilisations financières (EUR (288) millions inclus dans la rubrique XVIII B, dont EUR (276) millions sur BNPP IP), les provisions pour départs anticipés (EUR (137) millions, inclus dans la rubrique XVIII C), les moins-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles (EUR (29) millions, inclus dans la rubrique XVIII D, principalement sur la vente d'équipements IT) et les autres charges exceptionnelles (EUR (76) millions, inclus dans la rubrique XVIII E, dont EUR (70) millions dû au paiement d'une indemnité à BNP Paribas, découlant de l'offre publique d'achat lancée par BNP Paribas sur les CASHES).

Les **impôts sur le résultat** (rubriques XX) étaient négatifs d'EUR (15) millions en 2013, alors qu'ils étaient positifs d'EUR 2 millions en 2012. Le niveau de taxation est influencé par le traitement fiscal de la participation bénéficiaire du personnel et des provisions pour départs anticipés en Belgique, ainsi que par les régimes fiscaux particuliers dans les différentes succursales étrangères.

Les 10 **succursales étrangères** établies à Amsterdam (succursale acquise en 2013), Bucarest, Francfort, Copenhague, Madrid, New York, Prague, Stockholm et Vienne ont réalisé ensemble une perte d'EUR (61) millions en 2013, et les deux succursales de Lisbonne et de Londres, vendues en 2013, ont réalisé ensemble une perte d'EUR (117) millions. En 2012, les succursales étrangères avaient réalisé un profit d'EUR 148 millions.

Le **bénéfice de l'exercice** à affecter s'élevait à EUR 641 millions.

Proposition d'affectation du résultat de la période

Bénéfice de l'exercice à affecter	EUR	641,2	millions
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	EUR	2.560,0	millions
<hr/>			
Bénéfice à affecter	EUR	3.201,2	millions
Affectation à la réserve légale	EUR	32,1	millions
Bénéfice à reporter	EUR	2.758,7	millions
Dividendes	EUR	386,6	millions
Autres allocataires	EUR	23,8	millions

Conformément à l'affectation du bénéfice de l'exercice 2013 décrite ci-dessus, le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis SA proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires de distribuer un dividende brut d'EUR 0,80 par action.

Dans le cadre de sa stratégie pour attirer des fonds propres, BNP Paribas Fortis a émis des instruments financiers innovateurs représentatifs de dettes. Le 27 octobre 2004, BNP Paribas Fortis a émis des titres de dette perpétuelle émis en direct pour un montant total d'EUR 1 milliard. Étant donné que, par leur nature même, ces instruments représentatifs de dettes possèdent un caractère de subordination très prononcé, le régulateur a consenti à ce que ceux-ci soient assimilés à des capitaux propres au sens strict ('Tier 1 capital'). Pour ce faire, la Banque a dû satisfaire à un certain nombre de conditions, relatives notamment à la conversion de ces instruments représentatifs de dettes en des parts bénéficiaires de BNP Paribas Fortis dans des cas précis.

Afin de faciliter l'émission des titres de dette perpétuelle émis en direct, les statuts ont été modifiés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 28 avril 2005. L'article 5bis a été ajouté. Celui-ci définit en détail les circonstances selon lesquelles les parts bénéficiaires seront émises, leurs caractéristiques, les restrictions de dividendes associés et diverses autres dispositions.

Le Conseil d'Administration a également pris l'engagement de respecter les limites réglementaires suivantes: les parts bénéficiaires, en cas d'émission effective, ne peuvent, ensemble avec les autres instruments de capital novateurs émis par BNP Paribas Fortis et qui peuvent être qualifiés de Tier 1, pas dépasser 15% du capital Tier 1 de BNP Paribas Fortis et les parts bénéficiaires, en cas d'émission effective, ne peuvent, ensemble avec d'autres parts similaires ou actions sans droit de vote émises par BNP Paribas Fortis, pas dépasser le tiers du capital social de BNP Paribas Fortis, y compris les primes d'émission.

Information relative à l'article 523 du Code des sociétés

Réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2013

Le Président ouvre la séance et informe les participants que l'objet de cette réunion est la décision relative à la proposition de faire renommer Mr. Filip Dierckx par l'Assemblée Générale des Actionnaires (AGA).

Le Président déclare que pour cette réunion du Conseil, se tenant ce 7 février 2013, l'article 523 du Code des Sociétés sera d'application. Par conséquent, Mr. F. Dierckx ne participera pas à la réunion.

Le Président se réfère ensuite à l'information donnée et à la discussion tenue sur le même sujet lors de la précédente réunion du Conseil d'Administration (13 décembre 2012). Entretemps, la BNB a émis le projet de la circulaire du 21 décembre 2012, relative aux exigences 'fit and proper' pour les dirigeants effectifs des institutions financières. Cette circulaire adapte au contexte belge les lignes directrices publiées en novembre 2012 par l'ABE sur le même sujet.

Le Président clarifie ensuite ce qu'il s'agit de comprendre par 'fit and proper' selon les termes de la circulaire, et souligne deux modifications parmi les plus importantes apportées par la circulaire dans le domaine en question:

- L'appréciation des qualités 'fit and proper' d'un dirigeant doit être un processus **continu**;
- Lorsqu'une nomination d'Administrateur est proposée à l'AGA, l'accord de la BNB doit être obtenu **avant** que ladite proposition soit adressée à l'AGA.

Le Président informe le Conseil que deux réunions du GNRC se sont tenues dans le but d'examiner la question, le 30 janvier et le 7 février 2013; il fournit des détails sur les documents soumis au GNRC et sur la teneur des discussions. Un des documents remis au Président du GNRC, partagé et discuté par les membres du GNRC, était une lettre de Mr. Dierckx dans laquelle ce dernier expliquait son point de vue quant à ses compétences d'Administrateur Exécutif de la Banque.

Après quoi le Président procède à la lecture de la recommandation adressée par le GNRC à la Banque:

- « Ayant lu et considéré la déclaration formelle de Mr. Dierckx dans laquelle il nie avoir commis tout acte criminel qui serait relatif à l'une des charges mentionnées dans la lettre qu'il a reçu du Juge d'Instruction le 19 novembre 2012;
- Ayant lu et considéré la déclaration de Mr. Sunt, conseiller de Mr. Dierckx;
- Ayant lu et considéré l'analyse réalisée par Mr. Buyle, conseiller de la Banque;
- Considérant les compétences de Mr. Dierckx et son expérience telle que décrite dans son CV, ainsi que le témoignage du Président du Comité de Direction et des représentants de la direction du Groupe;
- Considérant la conduite professionnelle de Mr. Dierckx au long de sa carrière et la confiance que la Management exécutif a conservée en Mr. Dierckx;
- Considérant que le développement favorable de la Banque n'a pas souffert significativement de l'inculpation de Mr. Dierckx;
- Considérant que Mr. Dierckx a toujours reçu la décharge de l'Assemblée Générale des Actionnaires pour l'exécution de son mandat d'Administrateur Exécutif de la Banque;
- Ayant noté lors de sa réunion du 13 décembre 2012 que des mesures ont été prises par le Comité de Direction pour s'assurer qu'aucun conflit d'intérêt ne puisse apparaître entre la Banque et Mr. Dierckx en ce qui concerne la procédure légale, la communication en la matière, et la gouvernance de la Banque.

Le GNRC recommande au Conseil d'Administration de conclure que, sur base de l'information disponible à ce jour, il n'y a aucun doute sur la compétence de Mr. Dierckx et sa capacité à assurer la direction de l'institution financière de manière correcte et prudente.

Par conséquent, le GNRC recommande au Conseil de décider que, sur base des informations en sa possession à ce jour, l'inculpation de Mr. Dierckx dans le dossier dit 'Fortis' n'influence pas négativement la capacité de Mr. Dierckx d'être de nouveau nommé Administrateur exécutif de la Banque. »

Ayant entendu le Président communiquer les conclusions du GNRC, le Conseil, sur base des informations en sa possession à ce jour, approuve la recommandation du GNRC de considérer Mr. Dierckx 'fit and proper' pour continuer à exercer un mandat d'Administrateur exécutif de BNP Paribas Fortis.

Cette décision n'entraîne aucune conséquence financière pour la Banque.

Le Conseil prie le Président et le Secrétaire Général de soumettre le plus tôt possible à la BNB le dossier de proposition de renommer Mr. Dierckx, de manière à obtenir la réponse de la BNB avant le 14 mars, date à laquelle doit être finalisé l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Réunion du Conseil d'Administration du 24 avril 2013

- Lors de réunions tenues en 2009, 2010, 2011 et 2012, le Conseil d'Administration de la Banque a décidé de l'engagement d'accorder une indemnisation par la Banque à ses administrateurs pour les protéger de la responsabilité potentielle qu'ils encourent en tant qu'administrateurs.
- Le Président explique que la Banque devrait également examiner l'opportunité d'accorder un tel engagement à Mr. F. Abraham pour le protéger de la responsabilité qu'il peut encourir comme administrateur de la société. Le Président rappelle les considérations qui sont à la base des décisions du Conseil de 2009, 2010, 2011 et 2012, lesquelles restent toujours d'application. C'est pour cette raison que le Président propose que la Banque s'engage à indemniser Mr. F. Abraham dans tous les cas où il a agi de bonne foi et d'une manière dont il a pensé qu'elle était dans le meilleur intérêt de la Banque, sauf lorsque la responsabilité d'un administrateur résulte d'une fraude ou d'une faute intentionnelle ou lorsque et dans la mesure où cette responsabilité est couverte par une police d'assurance (souscrite ou non par la Banque) bénéficiant à cet administrateur.
- Le Président a pris note que, en conformité avec l'article 523 du Code des sociétés, Mr. F. Abraham a informé avant toute délibération les autres administrateurs et les réviseurs de la Banque qu'il doit être considéré comme ayant un conflit d'intérêts avec les décisions qui doivent être prises par le Conseil en rapport avec ce point à l'ordre du jour, et ce en raison du fait qu'il pourrait bénéficier personnellement de l'indemnisation décrite ci-dessus.
- Mr. F. Abraham a quitté la salle de réunion et n'a pas pris part aux délibérations et décisions du Conseil décrites aux paragraphes 5 et 6 ci-dessus.
- Les autres administrateurs ont constaté que l'engagement d'indemnisation décrit ci-dessus est conforme aux pratiques du marché en Belgique considérant les particularités de la Banque. Cet engagement serait dans le meilleur intérêt de la Banque puisque cette dernière a besoin de pouvoir nommer des administrateurs, de les maintenir en fonction et de bénéficier de leur importante contribution. Par ailleurs, les autres administrateurs bénéficient d'un engagement d'indemnisation similaire et ne pas accorder cet engagement à cet administrateur constituerait une différence de traitement injustifiée qui hypothéquerait à l'avenir la nomination et le maintien en fonction d'administrateurs. Les administrateurs participant aux délibérations ont par ailleurs constaté qu'il n'y aurait pas de conséquences patrimoniales pour la Banque résultant de l'engagement d'indemnisation autre qu'un paiement de la Banque en exécution dudit engagement.
- Les autres administrateurs ont ensuite délibéré. Ces administrateurs ont discuté de l'engagement d'indemnisation et ont décidé à l'unanimité que la Banque indemniserait et maintiendrait une clause de non-responsabilité relative à Mr. F. Abraham dans la plus large mesure permise par la loi, pour toute responsabilité et pour tous dommages, dépenses et autres montants raisonnablement encourus ou supportés par lui en rapport avec toute procédure ou revendication engagée ou formulée par tout tiers (en ce compris un actionnaire de la Banque agissant pour son compte propre), et dirigée contre lui en sa qualité d'administrateur de la société en relation avec toute décision, action ou omission prise ou intervenue (ou qui a prétendument été prise ou qui est prétendument intervenue) avant, à la date ou après la date de la présente réunion,
 - pour autant qu'il ait agi de bonne foi et d'une manière dont il a pensé qu'elle était dans le meilleur intérêt de la Banque et (b) étant entendu que cet engagement d'indemnisation ne sera pas applicable (i) en relation avec toute responsabilité et tous dommages, dépenses ou autres montants résultant d'une fraude ou d'une faute intentionnelle de l'administrateur ou
 - si, et dans la mesure où, cette responsabilité et ces dommages, dépenses ou autres montants sont couverts par une police d'assurance (souscrite ou non par la Banque) dont l'administrateur concerné bénéficie.

Informations relatives aux transactions entre parties liées

Suite à une modification de la législation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, l'article 524 du Code des Sociétés, lequel impose une procédure spécifique dans le cadre de transactions entre parties liées, n'est plus applicable à BNP Paribas Fortis SA ('BNP Paribas Fortis' ou la 'Société'). Le Conseil d'administration a néanmoins, sur un avis du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations (GNRC) et conformément à ses principes de gouvernance interne, adopté le 15 décembre 2011 une Procédure du Conseil d'administration pour les transactions entre parties liées (la 'Procédure'), laquelle s'inspire de l'article 524 du Code des sociétés, sans pour autant lui être identique. La description de cette procédure peut être consultée dans les Comptes Annuels de 2012.

Aucune proposition ou décision n'a été prise durant l'année 2013 concernant les transactions entre parties liées. Par conséquent, la procédure n'a pas été appliquée en 2013.

Au cours de 2013, toutes les transactions entre parties liées qui ont été décidées en 2012 concernant les transactions 'Castle' et 'Haspen' ont été mises en œuvre.

De plus amples d'informations concernant ces transactions et les processus de décision qui ont suivis sont disponibles dans le rapport annuel de BNP Paribas Fortis 2012.

États financiers 2013 de BNP Paribas Fortis (non consolidés)

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		10100	2.042.596	1.837.908
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale		10200	59.491	67.887
III. Créances sur les établissements de crédit	5.1	10300	18.938.493	21.028.915
A. A vue		10310	3.058.699	10.020.703
B. Autres créances (à terme ou à préavis)		10320	15.879.794	11.008.212
IV. Créances sur clients	5.2	10400	87.978.790	73.726.841
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	10500	64.672.624	69.445.153
A. D'émetteurs publics		10510	21.903.761	22.640.654
B. D'autres émetteurs		10520	42.768.863	46.804.499
VI. Actions, parts et autres titres à revenu variable	5.4	10600	545.195	645.189
VII. Immobilisations financières	5.5/ 5.6.1	10700	7.914.565	8.922.457
A. Participations dans des entreprises liées		10710	5.159.953	6.073.418
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10720	2.103.235	2.386.514
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières		10730	154.850	115.743
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10740	496.527	346.782
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	5.7	10800	329.635	35.872
IX. Immobilisations corporelles	5.8	10900	1.010.173	1.038.990
X. Actions propres		11000	0	0
XI. Autres actifs	5.9	11100	2.574.682	6.163.527
XII. Comptes de régularisation	5.10	11200	7.484.219	19.032.297
	5.10			
TOTAL DE L'ACTIF		19900	193.550.463	201.945.038

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS DE TIERS		201/208	180.119.235	188.744.596
I. Dettes envers des établissements de crédit	5.11	20100	10.660.347	18.443.237
A. A vue		20110	2.886.478	6.303.598
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20120	0	0
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20130	7.773.869	12.139.639
II. Dettes envers la clientèle	5.12	20200	137.613.553	119.041.544
A. Dépôts d'épargne		20210	60.720.616	57.803.963
B. Autres dettes		20220	76.892.937	61.237.581
1. A vue		20221	48.664.820	33.990.612
2. A terme ou à préavis		20222	28.228.117	27.246.969
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20223	0	0
III. Dettes représentées par un titre	5.13	20300	13.608.328	17.282.286
A. Bons et obligations en circulation		20310	8.824.269	9.287.216
B. Autres		20320	4.784.059	7.995.070
IV. Autres dettes	5.14	20400	4.237.978	6.756.745
V. Comptes de régularisation	5.15	20500	5.113.375	15.927.123
VI. Provisions et impôts différés		20600	539.885	473.443
A. Provisions pour risques et charges		20610	539.885	473.443
1. Pensions et obligations similaires		20611	6.385	6.691
2. Impôts		20612	9.000	9.000
3. Autres risques et charges	5.16	20613	524.500	457.752
B. Impôts différés		20620	0	0
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		20700	871.681	871.681
VIII. Dettes subordonnées	5.17	20800	7.474.088	9.948.537
CAPITAUX PROPRES		209/213	13.431.228	13.200.442
IX. Capital	5.18	20900	9.374.878	9.374.878
A. Capital souscrit		20910	9.374.878	9.374.878
B. Capital non appelé		20920	0	0
X. Primes d'émission		21000	230.475	230.475
XI. Plus-values de réévaluation		21100	0	0
XII. Réserves		21200	1.067.178	1.035.078
A. Réserve légale		21210	526.109	494.009
B. Réserves indisponibles		21220	36.988	36.988
1. Pour actions propres		21221	0	0
2. Autres		21222	36.988	36.988
C. Réserves immunisées		21230	150.790	150.790
D. Réserves disponibles		21240	353.291	353.291
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	21300	2.758.697	2.560.011
TOTAL DU PASSIF		29900	193.550.463	201.945.038

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
POSTES HORS BILAN				
I. Passifs éventuels	5.22	30100	53.785.604	52.019.704
A. Acceptations non négociées		30110	27.737	2.625
B. Cautions à caractère de substitut de crédit		30120	12.517.978	15.868.253
C. Autres cautions		30130	39.958.536	35.073.940
D. Crédits documentaires		30140	1.076.871	1.074.886
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers		30150	204.482	0
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	5.22	30200	39.865.090	43.848.935
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210	2.128.979	1.735.379
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		30220	0	324.869
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230	37.736.111	41.788.687
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		30240	0	0
E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites		30250	0	0
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit		30300	111.973.519	119.866.349
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30310	0	0
B. Dépôts à découvert et assimilés		30320	111.973.519	119.866.349
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés		30400	146.924	192.234

COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de liste)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
I. Intérêts et produits assimilés	5.23	40100	4.339.200	4.835.032
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110	1.140.981	1.637.430
II. Intérêts et charges assimilés		40200	1.984.081	2.499.810
III. Revenus de titres à revenu variable	5.23	40300	429.291	400.015
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310	81.837	73.795
B. De participations dans des entreprises liées		40320	181.878	314.636
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330	163.047	9.793
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340	2.530	1.791
IV. Commissions perçues	5.23	40400	1.370.689	1.277.548
A. Courtages et commissions apparentées		40410	533.335	498.411
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420	260.186	238.896
C. Autres commissions perçues		40430	577.168	540.240
V. Commissions versées		40500	333.274	331.016
VI. Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières	(+)/(-) 5.23	40600	225.559	255.043
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610	65.405	188.812
B. De la réalisation de titres de placement		40620	160.154	66.231
VII. Frais généraux administratifs		40700	2.677.502	2.793.922
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	1.608.722	1.693.763
B. Autres frais administratifs		40720	1.068.781	1.100.159
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	153.855	152.188
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : dotations (reprises)	(+)/(-)	40900	225.481	198.228
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises)	(+)/(-)	41000	40.714	29.438
XI. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan : utilisations (reprises)	(+)/(-)	41100	(47.999)	(57.152)
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200	29.782	43.451
XIII. Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux	(+)/(-)	41300		0
XIV. Autres produits d'exploitation	5.23	41400	245.926	226.830
XV. Autres charges d'exploitation	5.23	41500	259.505	278.550
XVI. Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts		41600	954.471	725.016

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
XVII. Produits exceptionnels		41700	233.381	1.514.727
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		41710	0	0
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720	81.824	1.436.437
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730	0	0
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740	69.223	40.704
E. Autres produits exceptionnels	5.25	41750	82.334	37.586
XVIII. Charges exceptionnelles		41800	531.765	537.970
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810	2.106	5.197
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820	307.372	287.728
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (+/-) (utilisations)		41830	65.800	137.158
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840	27.479	31.655
E. Autres charges exceptionnelles	5.25	41850	129.008	76.232
XIX. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+/-)	41910	656.086	1.701.772
XIXbis. A. Transfert aux impôts différés		41921	0	0
B. Prélèvements sur les impôts différés		41922	0	9
XX. Impôts sur le résultat	(+/-) 5.26	42000	14.917	(2.212)
A. Impôts		42010	37.297	44.305
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		42020	22.380	46.517
XXI. Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+/-)	42100	641.169	1.703.993
XXII. Transfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées	(+/-)	42200	0	0
XXIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+/-)	42300	641.169	1.703.993

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	49100	3.201.180	2.925.279
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(42300)	641.169	1.703.993
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	(21300P)	2.560.011	1.221.287
B. Prélèvements sur les capitaux propres		49200	0	0
1. Sur le capital et les primes d'émission		49210	0	0
2. Sur les réserves		49220	0	0
C. Affectations aux capitaux propres		49300	(32.100)	(85.200)
1. Au capital et aux primes d'émission		49310	0	0
2. A la réserve légale		49320	(32.100)	(85.200)
3. Aux autres réserves		49330	0	0
D. Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	49400	2.758.697	2.560.011
E. Intervention d'associés dans la perte		49500	0	0
F. Bénéfice à distribuer		49600	(410.383)	(280.068)
1. Rémunération du capital		49610	(386.593)	(256.118)
2. Administrateurs ou gérants		49620	0	0
3. Autres allocataires		49630	(23.790)	(23.951)

ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste III de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ GÉNÉRAL POUR LE POSTE DANS SON ENSEMBLE	(10300)	18.938.493	21.028.915
1. Créances sur les entreprises liées	50101	7.083.079	8.356.648
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50102	0	0
3. Créances subordonnées	50103	0	19.288
B. RELEVÉ DES AUTRES CRÉANCES (A TERME OU A PREAVIS)	(10320)	15.879.794	11.008.212
1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50104	244.167	335.774
2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50105	3.355.669	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50106	2.621.138	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50107	4.001.254	
d. Plus de cinq ans	50108	5.888.344	
e. A durée indéterminée	50109	13.389	

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (poste IV de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Créances sur les entreprises liées	50201	7.217.171	6.892.849
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50202	420.797	349.282
3. Créances subordonnées	50203	20.610	21.068
4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50204	86.789	128.420
5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50205	17.294.333	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50206	8.603.387	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50207	17.066.298	
d. Plus de cinq ans	50208	36.364.442	
e. A durée indéterminée	50209	8.650.330	
6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Créances sur les pouvoirs publics	50210	6.531.844	6.343.501
b. Créances sur les particuliers	50211	10.099.301	11.020.832
c. Créances sur les entreprises	50212	71.347.644	56.362.508
7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature			
a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213	197.757	
b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires	50214	0	
c. Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215	125.096	
d. Prêts hypothécaires	50216	12.412.522	
e. Autres prêts à terme à plus d'un an	50217	44.555.892	
f. Autres créances	50218	30.687.523	
8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle			
a. Origine belge	50219	55.457.406	
b. Origine étrangère	50220	32.521.384	
9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
a. Capitaux initialement prêtés	50221	0	
b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts	50222	0	
c. Encours net de ces prêts (a - b)	50223	0	

III. ETAT DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (poste V de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ GENERAL	(10500)	64.672.624	69.445.153
1. Obligations et titres émis par des entreprises liées	50301	33.079.528	33.246.250
2. Obligations et titres émis par d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50302	0	0
3. Obligations et titres représentant des créances subordonnées	50303	0	0
4. Ventilation géographique des créances			
a. Emetteurs publics belges	50304	13.858.128	
b. Emetteurs publics étrangers	50305	8.045.633	
c. Emetteurs belges autres que publics	50306	35.500.236	
d. Emetteurs étrangers autres que publics	50307	7.268.627	
5. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50308	17.765.181	
b. Valeur de marché des titres cotés	50309	16.121.895	
c. Valeur comptable des titres non cotés	50310	46.907.443	
6. Durées			
a. Durée résiduelle d'un an maximum	50311	2.966.855	
b. Durée résiduelle supérieure à un an	50312	61.705.769	
7. Ventilation selon que les titres font partie :			
a. Du portefeuille commercial	50313	2.849.223	
b. Du portefeuille de placements	50314	61.823.401	
8. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50315	2.664	
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50316	8.785	
9. Pour le portefeuille de placements			
a. La différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable	50317	127.142	
b. La différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable	50318	337.313	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	50323P	xxxxxxxxxxxxxxx	67.508.794
2. Mutations de l'exercice	50319	(5.591.172)	
a. Acquisitions	50320	10.872.556	
b. Cessions	50321	16.413.854	
c. Ajustements effectués par application de l'article 35ter, §§ 4 et 5 (+/-)	50322	(49.874)	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50323	61.917.622	
4. Transferts entre portefeuilles			
a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial	50324	0	
b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements	50325	0	
c. Impact sur le résultat	50326	0	
5. Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	50332P	xxxxxxxxxxxxxxx	123.436
6. Mutations de l'exercice	50327	(29.215)	
a. Actées	50328	21.161	
b. Reprises car excédentaires	50329	56.435	
c. Annulées	50330	(6.059)	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+/-)	50331	0	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50332	94.221	
8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(50314)	61.823.401	

IV. ETAT DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE (poste VI de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ GENERAL	(10600)	545.195	645.189
1. Ventilation géographique des créances			
a. Emetteurs belges	50401	2.751	2.305
b. Emetteurs étrangers	50402	542.444	642.884
2. Cotations			
a. Valeur comptable des titres cotés	50403	1.673	
b. Valeur de marché des titres cotés	50404	1.673	
c. Valeur comptable des titres non cotés	50405	543.522	
3. Ventilation selon que les titres font partie			
a. Du portefeuille commercial	50406	0	
b. Du portefeuille de placements	50407	545.195	
4. Pour le portefeuille commercial			
a. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres évalués à la valeur de marché	50408	0	
b. La différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable des titres évalués par application de l'article 35ter, § 2, alinéa 2	50409	0	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	50414P	xxxxxxxxxxxxxxxx	898.562
2. Mutations de l'exercice	50410	(42.521)	
a. Acquisitions	50411	67.318	
b. Cessions	50412	99.442	
c. Autres adaptations	(+)/(-) 50413	(10.398)	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50414	856.040	
4. Transferts entre portefeuilles			
a. Transferts du portefeuille de placements au portefeuille commercial	50415	0	
b. Transferts du portefeuille commercial au portefeuille de placements	50416	0	
c. Impact sur le résultat	50417	0	
5. Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	50423P	xxxxxxxxxxxxxxxx	253.481
6. Mutations de l'exercice	50418	57.364	
a. Actées	50419	103.644	
b. Reprises car excédentaires	50420	27.656	
c. Annulées	50421	18.624	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 50422	0	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50423	310.845	
8. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(50407)	545.195	

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (poste VII de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. RELEVÉ GÉNÉRAL			
1. Ventilation des immobilisations financières selon le secteur économique			
a. Participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	50501	3.376.940	3.314.372
b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont pas des établissements de crédit	50502	1.783.013	2.759.046
c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit	50503	0	0
d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas des établissements de crédit	50504	2.103.235	2.386.514
e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont des établissements de crédit	50505	51	51
f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont pas des établissements de crédit	50506	154.800	115.692
g. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	50507	396.527	346.782
h. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui ne sont pas des établissements de crédit	50508	100.000	0
i. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit	50509	0	0
j. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas des établissements de crédit	50510	0	0
2. Cotations			
a. Participations dans des entreprises liées qui sont cotées	50511	369.755	
b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont pas cotées	50512	4.790.198	
c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont cotées	50513	0	
d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas cotées	50514	2.103.235	
e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont cotées	50515	144.293	
f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont pas cotées	50516	10.558	
g. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés	50517	0	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES LIÉES			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	50522P	xxxxxxxxxxxxxxx	6.559.629
2. Mutations de l'exercice	50518	(951.556)	
a. Acquisitions	50519	86.547	
b. Cessions et désaffectations	50520	1.038.110	
c. Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50521	7	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50522	5.608.073	
4. Plus-values au terme de l'exercice précédent	50528P	xxxxxxxxxxxxxxx	113.023
5. Mutations de l'exercice	50523	0	
a. Actées	50524	0	
b. Acquises de tiers	50525	0	
c. Annulées	50526	0	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50527	0	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50528	113.023	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	50535P	xxxxxxxxxxxxxxx	599.233
8. Mutations de l'exercice	50529	(38.091)	
a. Actées	50530	19.045	
b. Reprises car excédentaires	50531	32.981	
c. Acquises de tiers	50532	0	
d. Annulées	50533	0	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50534	(24.155)	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50535	561.142	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10710	5.159.954	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
C. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	50540P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.964.312
2. Mutations de l'exercice	50536	508	
a. Acquisitions	50537	7.248	
b. Cessions et désaffectations	50538	6.719	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+/-)	50539	(21)	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50540	2.964.820	
4. Plus-values au terme de l'exercice précédent	50546P	xxxxxxxxxxxxxxx	0
5. Mutations de l'exercice	50541	0	
a. Actées	50542	0	
b. Acquisées de tiers	50543	0	
c. Annulées	50544	0	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+/-)	50545	0	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50546	0	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	50553P	xxxxxxxxxxxxxxx	577.793
8. Mutations de l'exercice	50547	283.793	
a. Actées	50548	288.327	
b. Reprises car excédentaires	50549	4.534	
c. Acquisées de tiers	50550	0	
d. Annulées	50551	0	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+/-)	50552	0	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50553	861.586	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10720	2.103.235	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
D. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES AUTRES ACTIONS ET PARTS CONSTITUANT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	50558P	xxxxxxxxxxxxxxx	890.704
2. Mutations de l'exercice	50554	(5.215)	
a. Acquisitions	50555	280	
b. Cessions et désaffectations	50556	5.510	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50557	14	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50558	885.489	
4. Plus-values au terme de l'exercice précédent	50564P	xxxxxxxxxxxxxxx	(14)
5. Mutations de l'exercice	50559	14	
a. Actées	50560	0	
b. Acquisées de tiers	50561	0	
c. Annulées	50562	(14)	
d. Transférées d'une rubrique à une autre (+/-)	50563	0	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50564	0	
7. Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	50571P	xxxxxxxxxxxxxxx	774.947
8. Mutations de l'exercice	50565	(44.308)	
a. Actées	50566	0	
b. Reprises car excédentaires	50567	41.293	
c. Acquisées de tiers	50568	0	
d. Annulées	50569	3.015	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+/-)	50570	0	
9. Réductions de valeur au terme de l'exercice	50571	730.639	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	10730	154.850	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
E. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES CRÉANCES SUBORDONNÉES SUR DES ENTREPRISES LIÉES			
1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	50579P	xxxxxxxxxxxxxxxx	346.782
2. Mutations de l'exercice	50572	49.745	
a. Additions	50573	125.000	
b. Remboursements	50574	75.000	
c. Réductions de valeur actées	50575	0	
d. Réductions de valeur reprises	50576	0	
e. Différence de change	(+)/(-) 50577	0	
f. Autres	(+)/(-) 50578	(255)	
3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50579	396.527	
4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice	50580	0	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
F. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES CRÉANCES SUBORDONNÉES SUR D'AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION			
1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	50588P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
2. Mutations de l'exercice	50581	100.000	
a. Additions	50582	100.000	
b. Remboursements	50583	0	
c. Réductions de valeur actées	50584	0	
d. Réductions de valeur reprises	50585	0	
e. Différence de change	(+)/(-) 50586	0	
f. Autres	(+)/(-) 50587	0	
3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50588	100.000	
4. Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice	50589	0	

VI. INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992, ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement détient des droits sociaux représentant au moins 10% du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêté au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en milliers d'unités)	Résultat net
	Type	Nombre	%	%				
A2IA GROUP Paris		2.356.317	31,05		31/12/12	EUR	9.453	116
AG INSURANCE Bruxelles BE 404.494.849		157.822	25,00		31/12/12	EUR	1.838.183	435.407
ALPHA (MURCIA) HOLDING B.V. Amsterdam		78.000.000	100,00		31/12/12	EUR	77.972	(28)
ALPHA CARD S.C.R.L. Watermael-Boitsfort BE 463.926.551		735.000	50,00		31/12/12	EUR	13.636	(198)
ALPHA CREDIT S.A. Bruxelles BE 445.781.316		1.146.937	100,00		31/12/12	EUR	32.733	21.267
ANTICLEE FINANCE Rillieux La Pape		3.370	15,18		30/06/11	EUR	1.584	(1.565)
ASLK-CGER SERVICES (EN LIQUIDATION) Bruxelles BE 458.523.354		100	100,00			BEF	En liquidation	
BANCONTACT-MISTERCASH Bruxelles BE 884 499 250		5.123	20,00		31/12/12	EUR	4.504	1.976
BANKING FUNDING COMPANY S.A. Bruxelles BE 884.525.182		20.586	33,47		31/12/12	EUR	211	40
BBOF III INVESTORS B.V. Amsterdam		24.300	12,13		31/12/10	EUR	36.998	4.143
Dendermonde BE 438.558.081		500	19,61		31/12/12	EUR	1.177	9
BEDRIJVCENTRUM REGIO AALST N.V. Erembodegem BE 428.749.502		80	14,23		31/12/12	EUR	662	(33)
BEDRIJVCENTRUM VILVOORDE N.V. Vilvoorde BE 434.222.577		400	10,18		31/12/12	EUR	1.458	50
BEDRIJVCENTRUM WAASLAND N.V. Sint-Niklaas BE 427.264.214		400	16,03		31/12/12	EUR	573	(40)
BEDRIJVCENTRUM ZAVENTEM N.V. Zaventem BE 426.496.726		751	24,98		31/12/12	EUR	441	67
BELGIAN MOBILE WALLET Bruxelles BE 541.659.084		5.500	50,00			EUR	En phase de démarrage	

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêté au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en milliers d'unités)	Résultat net
	Type	Nombre	%	%				
BELGOLAISE S.A. Bruxelles BE 403.200.294	(1) (2)	449.999 119.250	100,00		31/12/12	EUR	28.759	533
BEM II Bruxelles BE 832.115.686		2.000	15,04		31/12/12	EUR	632	(88)
BEM-FLEMISH CONSTRUCTION AND INVESTMENT COMPANY N.V. Bruxelles BE 461.612.904		2.793	12,05		31/12/12	EUR	3.793	(180)
BGL BNP PARIBAS Luxembourg		13.989.568	50,00		31/12/12	EUR	5.615.513	191.338
BNP PARIBAS BANK POLSKA S.A. Warszawa		23.418.013	81,62	18,27	31/12/12	PLN	1.668.021	95.398
BNP PARIBAS FACTORING COVERAGE EUROPE HOLDING N.V. Breda		91.449	100,00		31/12/12	EUR	116.508	64.875
BNP PARIBAS FORTIS FACTOR NV Turnhout BE 414.392.710		93.523	99,99	0,01	31/12/11	EUR	110.448	17.744
BNP PARIBAS FORTIS FILM FINANCE Bruxelles BE 893.587.655		99	99,00	1,00	31/12/12	EUR	231	128
BNP PARIBAS FORTIS FUNDING S.A. Luxembourg		19.999	99,99	0,01	31/12/12	EUR	5.554	1.583
Bnp Paribas Fortis Yatirimlar Holding A.S. Istanbul		2.217.999.996	100,00		31/12/12	TRY	2.214.015	(262)
BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS Paris		408.593	28,37	4,96	31/12/12	EUR	2.385.464	346.946
BPOST BANQUE Bruxelles BE 456.038.471		450.000	50,00		31/12/12	EUR	231.187	7.920
CERTIFIMMO V S.A. Bruxelles BE 450.355.261		12.261	99,99	0,01	31/12/12	EUR	7.446	551
CHINA-BELGIUM DIRECT EQUITY INVESTMENT FUND Beijing		10.000.000	10,00		31/12/12	CNY	1.840.330	638.451
COMPTOIR AGRICOLE DE WALLONIE Namur BE 400.364.530		2.499	99,96	0,04	31/12/12	EUR	478	99
COOPERATIEVE H2 EQUITY PARTNERS FUND III U.A. Amsterdam		7.012.843	24,07		31/12/11	EUR	55.450	13.220
CREDISSIMO Seraing BE 403.977.482		124.999	100,00		31/12/12	EUR	16.487	1.097
CREDISSIMO HAINAUT S.A. Tournai BE 402.495.065		465.570	99,72		31/12/12	EUR	3.439	143

(1) Actions Ordinaires

(2) Actions VVPR

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêté au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en milliers d'unités)	Résultat net
	Type	Nombre	%	%				
CREDIT POUR HABITATIONS SOCIALES - KREDIET VOOR SOCIALE WONINGEN Watermael-Boitsfort BE 402.204.461		70.629	77,56	5,02	31/12/12	EUR	13.899	173
CREDIT SOCIAL DE LA PROVINCE DU BRABANT WALLON Nivelles BE 400.351.068		11.013	12,10	0,31	31/12/12	EUR	4.450	(16)
DEMETRIS N.V. Groot-Bijgaarden BE 452.211.723		9.999	99,99	0,01	31/12/12	EUR	2.807	1.189
DIKODI B.V. Amsterdam		42	100,00		31/12/12	EUR	(18.490)	(497)
DISCONTOKANTOOR VAN TURNHOUT Turnhout BE 404.154.755		10.000	100,00		31/12/12	EUR	20	8
DOMINET S.A. Warszawa		24.956	100,00		31/12/12	PLN	284.553	(1.640)
DOMUS FLANDRIA N.V. Antwerpen BE 436.825.642		22.500	11,22		31/12/12	EUR	19.475	1.405
EISER GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND LTD London		0	26,50		31/12/12	EUR	932.187	57.888
ES-FINANCE Sint-Agatha-Berchem BE 430.506.289		81.999	100,00		31/12/12	EUR	47.641	3.289
ESTRO LLC Hengelo		2.088.640.903	10,76			EUR		
EUROPAY BELGIUM Bruxelles BE 434.197.536		13.618	39,79	0,29	31/12/12	EUR	1.290	102
EUROPEAN CARBON FUND Luxembourg		0	10,53		31/12/10	EUR	74.534	-
FB TRANSPORTATION CAPITAL LLC New York		5.000.000	100,00		31/12/12	USD	188.331	101.721
FINEST S.A. Bruxelles BE 449.082.680		14.793	99,99		12/11/12	EUR	(223)	(38)
FINTRIMO S.A. Saint-Josse-Ten-Noode BE 874.308.807		300	50,00	50,00	31/12/12	EUR	260	1
FORTIS FUNDING LLC New York		0	100,00		31/12/12	USD	(3.059)	-
FORTIS HOLDING MALTA LTD Gzira		2.499	99,96	0,04	31/12/12	EUR	58.489	12.391
FORTIS LEASE IBERIA SA Madrid		1.170.000	21,39	78,61	31/12/12	EUR	(14.544)	(8.902)
FORTIS PRIVATE EQUITY ASIA FUND S.A. Bruxelles BE 866.161.894		22.199	100,00		31/12/12	EUR	2.088	1.140

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêté au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en milliers d'unités)	Résultat net
	Type	Nombre	%	%				
FORTIS PRIVATE EQUITY BELGIUM N.V. Bruxelles BE 421.883.286		557.866	100,00		31/12/12	EUR	158.041	14.389
FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE FUND Strasbourg		50.000.000	99,90		31/12/12	EUR	3.396	(1.188)
FORTIS PRIVATE REAL ESTATE HOLDING S.A. Luxembourg		700	100,00		31/12/12	EUR	2.468	54
FPRE MANAGEMENT (BELGIUM) SA Bruxelles BE 871.937.750		148.501	99,58	0,42	31/12/12	EUR	793	(439)
FSCHOLEN Sint-Joost-Ten-Node BE 825.836.125		8.925	50,00	50,00	31/12/12	EUR	17.851	22
FV HOLDING N.V. Etterbeek BE 810.422.825		17.504.600	40,00		31/12/11	EUR	13.122	(16.019)
GENERALE BRANCH (NOMINEES) LIMITED London		99	99,00	1,00	31/12/10	GBP	100	-
GENFINANCE INTERNATIONAL S.A. Bruxelles BE 421.429.267		19.999	99,99	0,01	31/12/12	EUR	1.240	27
GERMAN EQUITY PARTNERS III, GMBH & CO Francfort		0	14,49		31/12/10	EUR	42.468	-
GREENSPRING GLOBAL PARTNERS II, L.P. Owings Mills		0	16,24		31/12/10	USD	115.597	-
GU DRUN XPRT N.V. Bruxelles BE 477.315.422		5.200	26,00		31/12/12	EUR	737	71
HERACLES S.C. Charleroi BE 427.178.892		4.500	13,55		31/12/12	EUR	609	267
HEXATEN Bruxelles BE 464.671.867		836.578	100,00		30/06/13	EUR	1.971	(11.067)
IMMO KOLONEL BOURG STRAAT Bruxelles BE 461.139.879		1.250	50,00		31/12/12	EUR	(10.234)	(593)
IMMO-BEAULIEU Bruxelles BE 450.193.133		500	25,00		16/06/12	EUR	68	108
IMMOBILIERE DISTRI-LAND N.V. Bruxelles BE 436.440.909		156	12,48		31/12/12	EUR	279	10
IMMOBILIERE SAUVENIERE S.A. Bruxelles BE 403.302.739		15.741	99,99	0,01	31/12/12	EUR	18.225	3.034
IMMOLOUNEUVE Bruxelles BE 416.030.426		1.000	50,00	50,00	31/12/12	EUR	107	6

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêté au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en milliers d'unités)	Résultat net
	Type	Nombre	%	%				
INNOVATION ET DEVELOPPEMENT EN BRABANT WALLON Louvain La Neuve BE 460.658.938		3.500	16,32		31/12/12	EUR	2.285	2
ISABEL S.A./N.V. Bruxelles BE 455.530.509		253.322	25,33		31/12/12	EUR	12.159	(1.396)
LANDBOUWKANTOOR VAN VLAANDEREN N.V. Kortrijk BE 405.460.889		499	99,80	0,20	31/12/12	EUR	699	188
LE CREDIT SOCIAL DE TUBIZE S.A. Tubize BE 400.344.140		400	11,43		31/12/10	EUR	117	(125)
LE CREDIT SOCIAL ET LES PETITS PROPRIETAIRES REUNIS Châtelet BE 401.609.593		3.347	12,38		31/12/12	EUR	2.861	(12)
LE PETIT PROPRIETAIRE S.A. Woluwe-Saint-Lambert BE 403.290.366		690	11,60		31/12/12	EUR	687	(2)
MARGARET, INC. Atlanta		500	100,00		31/12/12	USD	176.293	319
MEESPIERSON PRIVATE BELGIAN OFFICES CV Bruxelles BE 870.419.996		191	99,48	0,52	31/12/12	EUR	8.945	(7.152)
MICROSTART Saint-Gilles BE 829.081.071		24.500	76,32		31/12/12	EUR	1.967	(591)
NUEVE-9 Barcelona		195.078	39,18			EUR		
PARK DE HAAN N.V. Bruxelles BE 438.533.436		300	15,00		31/12/11	EUR	180	(29)
PENTA FUND 1 LTD PARTNERSHIP United Kingdom		0	12,28		31/12/12	GBP	20.772	-
PSF Weyersheim		215	11,94		31/12/11	EUR	8.413	(1.723)
RASKIN IMMOBILIERE SA Heusy Verviers BE 450.678.727		450	30,00		31/12/12	EUR	144	46
Renoir Cdo B.V. Amsterdam		18	100,00		31/12/12	EUR	18	9
ROBERTSAU INVESTISSEMENT Strasbourg		26.550	21,62		31/12/12	EUR	69	(46)
RR 60 Saint-Josse-Ten-Noode BE 508.867.938		80	80,00	20,00	30/09/13	EUR	En phase de démarrage	

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêté au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en milliers d'unités)	Résultat net
	Type	Nombre	%	%				
S.A. Berlaymont 2000 N.V. Bruxelles BE 441.629.617		150	9,93		31/12/12	EUR	17.636	(187)
SEAVI ADVENT EQUITY V (CAYMAN) LP Grand Cayman		0	23,58		31/12/11	USD	25.186	(537)
SECOYA PRIVATE EQUITY INVESTMENTS GENERAL PARTNER Luxembourg		250	100,00		31/12/12	EUR	25	-
SHENERGY GROUP FINANCE COMPANY LIMITED Shanghai		100.000.000	10,00		31/12/12	CNY	1.245.675	126.012
SINT-JOZEFSKREDIETMAATSCHAPPIJ N.V. Beringen BE 401.349.970		522	11,93		31/12/12	EUR	23.075	842
Societe Belge D'Investissement International S.B.I. - Belgische Maatschappij Voor Internationale Investerings B.M.I Bruxelles BE 411.892.088		2.595	19,51		31/12/12	EUR	35.566	55
SOWO INVEST S.A. / N.V. Bruxelles BE 877.279.282		875	87,50		31/12/12	EUR	1.016	484
TOUS PROPRIETAIRES S.A. Erquelinnes BE 401.731.339		43.425	16,82		31/12/12	EUR	6.962	293
VIA-ZAVENTEM N.V. Bruxelles BE 892.742.765		5.100	51,00		31/12/12	EUR	165	(35)
VISA BELGIUM SRCL Bruxelles BE 435.551.972		44	24,58	1,12	30/09/12	EUR	258	73
VON ESSEN GMBH & CO. KG BANKGESELLSCHAFT Essen		1	100,00		31/12/11	EUR	133.334	32.541

B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ETABLISSEMENT REpond DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'établissement est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'établissement précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 2009/101/CE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement, établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel
ASLK-CGER Services, rue du Fossé-aux-loups 48, 1000 Bruxelles BE 458.523.354	

VII. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (poste VIII de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. FRAIS D'ETABLISSEMENT			
1. Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	50705P	xxxxxxxxxxxxxxx	0
2. Mutations de l'exercice	50701	0	
a. Nouveaux frais engagés	50702	0	
b. Amortissements	50703	0	
c. Autres	(+)/(-) 50704	0	
3. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50705	0	
4. Dont			
a. Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	50706	0	
b. Frais de restructuration	50707	0	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. GOODWILL			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	50712P	xxxxxxxxxxxxxxx	89.919
2. Mutations de l'exercice	50708	331.625	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50709	341.619	
b. Cessions et désaffectations	50710	9.994	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 50711	0	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50712	421.543	
4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	50719P	xxxxxxxxxxxxxxx	66.415
5. Mutations de l'exercice	50713	36.728	
a. Actées	50714	46.723	
b. Reprises	50715	0	
c. Acquises de tiers	50716	0	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50717	9.995	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 50718	0	
6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50719	103.142	
7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50720	318.401	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
C. COMMISSIONS PAYEES EN REMUNERATION DE L'APPORT D'OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	50725P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
2. Mutations de l'exercice	50721	0	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50722	0	
b. Cessions et désaffectations	50710	0	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50724	0	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50725	0	
4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	50732P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
5. Mutations de l'exercice	50726	0	
a. Actées	50727	0	
b. Reprises	50728	0	
c. Acquis de tiers	50729	0	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50730	0	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50731	0	
6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50732	0	
7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50733	0	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
D. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	50738P	xxxxxxxxxxxxxxxx	73.802
2. Mutations de l'exercice	50734	(218)	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50735	3.545	
b. Cessions et désaffectations	50736	3.762	
c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50737	0	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50738	73.584	
4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	50745P	xxxxxxxxxxxxxxxx	61.433
5. Mutations de l'exercice	50739	916	
a. Actées	50740	5.197	
b. Reprises	50741	0	
c. Acquis de tiers	50742	26	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50743	4.308	
e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	50744	0	
6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50745	62.349	
7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50746	11.235	

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (poste IX de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	50805P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.708.584
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50801	53.192	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50802	14.685	
b. Cessions et désaffectations	50803	12.728	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50804	51.234	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50805	1.761.776	
4. Plus-values au terme de l'exercice précédent	50811P	xxxxxxxxxxxxxxx	196.609
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50806	(634)	
a. Actées	50807	0	
b. Acquises de tiers	50808	0	
c. Annulées	50809	634	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50810	0	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50811	195.975	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	50818P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.234.888
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50812	38.345	
a. Actées	50813	47.392	
b. Reprises	50814	0	
c. Acquises de tiers	50815	0	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50816	9.155	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50817	108	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50818	1.273.233	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50819	684.518	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	50824P	xxxxxxxxxxxxxxx	249.580
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50820	16.522	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50821	27.376	
b. Cessions et désaffectations	50822	11.924	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50823	1.071	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50824	266.102	
4. Plus-values au terme de l'exercice précédent	50830P	xxxxxxxxxxxxxxx	0
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50825	0	
a. Actées	50826	0	
b. Acquis de tiers	50827	0	
c. Annulées	50828	0	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50829	0	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50830	0	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	50837P	xxxxxxxxxxxxxxx	202.077
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50831	11.574	
a. Actées	50832	17.395	
b. Reprises	50833	0	
c. Acquis de tiers	50834	774	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50835	7.314	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50836	0	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50837	213.651	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50838	52.451	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	50843P	xxxxxxxxxxxxxx	199.107
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50839	3.752	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50840	9.198	
b. Cessions et désaffectations	50841	4.488	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50842	(957)	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50843	202.860	
4. Plus-values au terme de l'exercice précédent	50849P	xxxxxxxxxxxxxx	0
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50844	0	
a. Actées	50845	0	
b. Acquises de tiers	50846	0	
c. Annulées	50847	0	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50848	0	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50849	0	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	50856P	xxxxxxxxxxxxxx	127.554
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50850	11.463	
a. Actées	50851	14.878	
b. Reprises	50852	0	
c. Acquises de tiers	50853	418	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50854	3.113	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50855	(720)	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50856	139.017	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50857	63.843	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
D. LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	50862P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50858	0	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50859	0	
b. Cessions et désaffectations	50860	0	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 50861	0	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50862	0	
4. Plus-values au terme de l'exercice précédent	50868P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50863	0	
a. Actées	50864	0	
b. Acquis de tiers	50865	0	
c. Annulées	50866	0	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 50867	0	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50868	0	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	50875P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50869	0	
a. Actées	50870	0	
b. Reprises	50871	0	
c. Acquis de tiers	50872	0	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50873	0	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 50874	0	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50875	0	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50876	0	
11. Dont			
a. Terrains et constructions	50877	0	
b. Installations, machines et outillage	50878	0	
c. Mobilier et matériel roulant	50879	0	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
E. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	50884P	xxxxxxxxxxxxxx	348.819
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50880	(17.375)	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50881	7.563	
b. Cessions et désaffectations	50882	38.768	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50883	13.830	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50884	331.443	
4. Plus-values au terme de l'exercice précédent	50890P	xxxxxxxxxxxxxx	9.736
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50885	(915)	
a. Actées	50886	0	
b. Acquises de tiers	50887	0	
c. Annulées	50888	915	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50889	0	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50890	8.821	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	50897P	xxxxxxxxxxxxxx	203.219
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50891	1.720	
a. Actées	50892	24.376	
b. Reprises	50893	0	
c. Acquises de tiers	50894	664	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50895	23.175	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50896	(145)	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50897	204.939	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50898	135.324	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
F. IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES			
1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	50903P	xxxxxxxxxxxxxxx	95.065
2. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50899	(21.028)	
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50900	44.149	
b. Cessions et désaffectations	50901	0	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50902	(65.177)	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50903	74.037	
4. Plus-values au terme de l'exercice précédent	50909P	xxxxxxxxxxxxxxx	0
5. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50904	0	
a. Actées	50905	0	
b. Acquis de tiers	50906	0	
c. Annulées	50907	0	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50908	0	
6. Plus-values au terme de l'exercice	50909	0	
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	50916P	xxxxxxxxxxxxxxx	0
8. Mutations de l'exercice (+)/(-)	50910	0	
a. Actées	50911	0	
b. Reprises	50912	0	
c. Acquis de tiers	50913	0	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50914	0	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50915	0	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50916	0	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50917	74.037	

N° BE 0403.199.702

F-ét 5.9

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)

	Exercice
Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important	
Primes payées d'avance sur produits dérivés & forex	1.267.167
Comptes de suspens	949.721
Réclamation sur des factures	183.463
Récupération d'impôt	94.768
Créance sociale	12.760
Autres	63.315
Biens immobiliers détenus pour la revente	1.085
Cautions en cash	2.403

N° BE 0403.199.702

F-ét 5.10

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

	Codes	Exercice
1. Charges à reporter	51001	48.855
2. Produits acquis	51002	7.435.364

X.bis REMPLOI DES FONDS DE CLIENTS SEGREGES

	Codes	Exercice
Total	51003	0

N° BE 0403.199.702

F-ét 5.11

XI. ETAT DES DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste I du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51101	1.947.641	3.383.263
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51102	0	0
3. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon leur durée résiduelle			
a. De trois mois maximum	51103	5.693.814	
b. De plus de trois mois à un an maximum	51104	477.110	
c. De plus d'un an à cinq ans maximum	51105	808.902	
d. De plus de cinq ans	51106	794.043	
e. A durée indéterminée	51107	0	

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (poste II du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes envers des entreprises liées	51201	4.790.074	6.586.449
2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51202	2.633.131	2.361.740
3. Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. A vue	51203	43.978.378	
b. De trois mois maximum	51204	17.629.510	
c. De plus de trois mois à un an maximum	51205	2.089.497	
d. De plus d'un an à cinq ans maximum	51206	6.748.503	
e. De plus de cinq ans	51207	6.233.038	
f. A durée indéterminée	51208	60.934.627	
4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Dettes envers les pouvoirs publics	51209	4.790.838	3.401.183
b. Dettes envers les particuliers	51210	65.380.941	61.268.818
c. Dettes envers les entreprises	51211	67.441.774	54.371.543
5. Ventilation géographique des dettes envers la clientèle			
a. Origine belge	51212	106.699.494	
b. Origine étrangère	51213	30.914.059	

XIII. ETAT DES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE (poste III du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers des entreprises liées	51301	191.293	190.375
2. Dettes représentées par un titre qui, à la connaissance de l'établissement, constituent des dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51302	0	0
3. Ventilation des dettes représentées par un titre selon leur durée résiduelle			
a. De trois mois maximum	51303	1.866.930	
b. De plus de trois mois à un an maximum	51304	5.794.493	
c. De plus d'un an à cinq ans maximum	51305	4.446.960	
d. De plus de cinq ans	51306	583.304	
e. A durée indéterminée	51307	916.642	

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (poste IV du passif)

	Codes	Exercice
1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales	51401	41.231
a. Dettes échues	51402	0
b. Dettes non échues	51403	41.231
2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale	51404	109.343
a. Dettes échues	51405	0
b. Dettes non échues	51406	109.343
3. Impôts		
a. Impôts à payer	51407	0
b. Dettes fiscales estimées	51408	610
4. Autres dettes		
Ventilation si ce sous-poste représente un montant important		
Autres		44.413
Primes reçues sur instruments dérivés		1.065.065
Comptes suspens		2.109.718
Dettes - fournisseurs		47.524
Dettes résultant de l'affectation du résultat		390.406
Réévaluation sur le financement des participations en devises		10.330
Dettes salariales		419.340

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

	Codes	Exercice
1. Charges à imputer	51501	4.933.370
2. Produits à reporter	51502	180.004

XVI. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (poste VI.A.3 du passif)

	Exercice
Ventilation du poste VI.A.3 du passif si ce poste représente un montant important	
Autres provisions	6.683
Provision pour sinistre non réglés	103.349
Provision pour engagements	204.947
Provision pour frais de personnel	209.521

VII. ETAT DES DETTES SUBORDONNEES (poste VIII du passif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Dettes subordonnées envers des entreprises liées	51701	1.706.342	1.878.438
2. Dettes subordonnées envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	51702	0	0

	Codes	Exercice
3. Charges afférentes aux dettes subordonnées et imputables à l'exercice	51703	397.561

4. Pour chaque emprunt subordonné, les indications suivantes: le numéro de référence, le code ISO de la devise, le montant de l'emprunt dans la monnaie de l'emprunt, les modalités de rémunération, l'échéance et, à défaut d'échéance déterminée, les modalités de durée, le cas échéant les circonstances dans lesquelles l'établissement est tenu de le rembourser anticipativement, les conditions de la subordination, et le cas échéant les conditions de convertibilité en capital ou en une autre forme de passif

Numéro de référence	Devise	Montant (en 000)	Taux d'intérêt	Date d'échéance ou conditions d'échéance	a) conditions dans lesquelles l'établissement est tenu de rembourser b) Conditions de la subordination c) Conditions de convertibilité en capital
1	EUR	10.500	0,47%	29/06/21	-
2	EUR	25.000	1,16%	18/06/18	-
3	EUR	10.000	1,22%	02/01/18	-
4	EUR	50.000	3,20%	17/06/15	-
5	EUR	4.771	3,35%	01/07/15	-
6	EUR	5.211	3,35%	01/08/15	-
7	EUR	5.153	3,35%	01/09/15	-
8	EUR	7.107	3,35%	01/10/15	-
9	EUR	4.632	3,35%	01/11/15	-
10	EUR	1.125	3,35%	01/12/15	-
11	EUR	1.361	3,50%	01/03/15	-
12	EUR	6.584	3,50%	01/04/15	-
13	EUR	109	3,50%	01/05/15	-
14	EUR	20.000	3,58%	01/07/15	-
15	EUR	1.993	3,60%	01/03/15	-
16	EUR	188	3,60%	01/04/15	-
17	EUR	2.109	3,60%	01/05/15	-
18	EUR	6.209	3,60%	01/06/15	-
19	EUR	6.460	3,60%	01/07/15	-
20	EUR	1.483	3,60%	01/02/17	-
21	EUR	1.287	3,60%	01/03/17	-
22	EUR	10.000	3,63%	06/02/14	-
23	EUR	5.022	3,65%	01/12/15	-
24	EUR	9.611	3,65%	01/01/16	-
25	EUR	7.074	3,65%	01/02/16	-
26	EUR	3.551	3,65%	01/03/16	-
27	EUR	430	3,65%	01/04/16	-
28	EUR	4.478	3,70%	01/04/16	-
29	EUR	374	3,70%	01/05/16	-
30	EUR	1.917	3,70%	01/01/17	-
31	EUR	3.532	3,70%	01/02/17	-
32	EUR	22.000	3,74%	29/07/15	-
33	EUR	13.000	3,78%	05/01/14	-
34	EUR	3	3,80%	01/01/16	-
35	EUR	8.340	3,85%	01/01/15	-
36	EUR	5.965	3,85%	01/02/15	-
37	EUR	4.064	3,85%	01/03/15	-
38	EUR	14.019	3,85%	01/05/15	-
39	EUR	42	3,85%	01/06/15	-
40	EUR	5.000	3,87%	06/03/18	-
41	EUR	25.000	3,88%	31/03/15	-
42	EUR	5.209	3,90%	01/04/14	-
43	EUR	3.466	3,90%	01/05/14	-
44	EUR	23	3,90%	01/06/14	-
45	EUR	2.517	3,90%	01/12/16	-
46	EUR	6.665	3,90%	01/01/17	-
47	EUR	10.000	3,90%	06/02/18	-
48	EUR	17.000	3,95%	01/01/14	-
49	EUR	11.450	3,95%	01/02/14	-
50	EUR	31	3,95%	01/03/14	-
51	EUR	2.880	4,00%	01/02/14	-
52	EUR	6.375	4,00%	01/03/14	-
53	EUR	2.739	4,00%	01/04/14	-
54	EUR	100.000	4,00%	31/12/14	-
55	EUR	4.040	4,00%	01/05/16	-
56	EUR	3.789	4,00%	01/06/16	-

Numéro de référence	Devise	Montant (en 000)	Taux d'intérêt	Date d'échéance ou conditions d'échéance	a) conditions dans lesquelles l'établissement est tenu de rembourser b) Conditions de la subordination c) Conditions de convertibilité en capital
57	EUR	2.514	4,00%	01/07/16	-
58	EUR	11	4,00%	01/08/16	-
59	EUR	772	4,00%	01/11/16	-
60	EUR	9.674	4,00%	01/12/16	-
61	EUR	7.937	4,05%	01/11/14	-
62	EUR	11.698	4,05%	01/12/14	-
63	EUR	5.642	4,05%	01/01/15	-
64	EUR	8.184	4,10%	01/02/14	-
65	EUR	29	4,10%	01/03/14	-
66	EUR	16.463	4,10%	01/04/14	-
67	EUR	12.030	4,10%	01/05/14	-
68	EUR	4.885	4,10%	01/06/14	-
69	EUR	41	4,10%	01/07/14	-
70	EUR	23	4,10%	01/12/15	-
71	EUR	48	4,10%	01/01/16	-
72	EUR	13	4,10%	01/02/16	-
73	EUR	50.000	4,12%	11/04/15	-
74	EUR	11.440	4,15%	01/10/16	-
75	EUR	7.487	4,15%	01/11/16	-
76	EUR	7.638	4,15%	01/12/16	-
77	EUR	7.658	4,15%	01/01/17	-
78	EUR	6.650	4,15%	01/02/17	-
79	EUR	97	4,15%	01/03/17	-
80	EUR	31	4,15%	01/01/19	-
81	EUR	101	4,15%	01/02/19	-
82	EUR	9.502	4,20%	01/06/14	-
83	EUR	5.155	4,20%	01/07/14	-
84	EUR	3.934	4,20%	01/08/14	-
85	EUR	7.660	4,20%	01/09/14	-
86	EUR	15.800	4,20%	01/10/14	-
87	EUR	3.117	4,20%	01/11/14	-
88	EUR	49.950	4,20%	29/12/16	-
89	EUR	3.375	4,20%	01/04/17	-
90	EUR	2.819	4,20%	01/05/17	-
91	EUR	956	4,20%	01/06/17	-
92	EUR	5	4,20%	01/07/17	-
93	EUR	2.548	4,20%	01/01/20	-
94	EUR	4.296	4,20%	01/02/20	-
95	EUR	3.787	4,20%	01/03/20	-
96	EUR	9.759	4,25%	01/02/14	-
97	EUR	25.262	4,25%	01/03/14	-
98	EUR	16.570	4,25%	01/04/14	-
99	EUR	50.000	4,25%	11/07/16	-
100	EUR	3.242	4,25%	01/10/16	-
101	EUR	49.700	4,25%	25/10/16	-
102	EUR	23.959	4,25%	01/11/16	-
103	EUR	49.610	4,25%	28/11/16	-
104	EUR	500.000	4,25%	23/03/21	23/03/2016
105	EUR	10.358	4,30%	01/06/14	-
106	EUR	4.956	4,30%	01/07/14	-

Numéro de référence	Devise	Montant (en 000)	Taux d'intérêt	Date d'échéance ou conditions d'échéance	a) conditions dans lesquelles l'établissement est tenu de rembourser b) Conditions de la subordination c) Conditions de convertibilité en capital
107	EUR	1.661	4,30%	01/12/19	-
108	EUR	4.404	4,30%	01/01/20	-
109	EUR	8.331	4,35%	01/08/16	-
110	EUR	10.329	4,35%	01/09/16	-
111	EUR	15.744	4,35%	01/10/16	-
112	EUR	4.070	4,35%	01/02/17	-
113	EUR	4.612	4,35%	01/03/17	-
114	EUR	1.813	4,35%	01/04/17	-
115	EUR	50.000	4,38%	01/06/16	-
116	EUR	49.860	4,40%	21/02/17	-
117	EUR	49.950	4,40%	04/05/17	-
118	EUR	37.709	4,40%	01/01/14	-
119	EUR	1.913	4,40%	01/02/14	-
120	EUR	8.735	4,40%	01/07/14	-
121	EUR	8.151	4,40%	01/08/14	-
122	EUR	8.724	4,40%	01/08/16	-
123	EUR	15.535	4,40%	01/09/16	-
124	EUR	1.241	4,40%	01/10/16	-
125	EUR	2.895	4,40%	01/06/17	-
126	EUR	553	4,40%	01/07/17	-
127	EUR	136	4,40%	01/12/18	-
128	EUR	149	4,40%	01/01/19	-
129	EUR	230	4,40%	01/11/19	-
130	EUR	5.034	4,40%	01/12/19	-
131	EUR	15.525	4,50%	01/07/14	-
132	EUR	3.897	4,50%	01/08/14	-
133	EUR	777	4,50%	01/02/15	-
134	EUR	6.952	4,50%	01/03/15	-
135	EUR	13.740	4,50%	01/04/15	-
136	EUR	3.943	4,50%	01/05/15	-
137	EUR	262	4,50%	01/06/15	-
138	EUR	5.685	4,50%	01/07/16	-
139	EUR	5.293	4,50%	01/08/16	-
140	EUR	49.900	4,50%	26/02/17	-
141	EUR	98	4,50%	01/02/19	-
142	EUR	334	4,50%	01/03/19	-
143	EUR	8.635	4,55%	01/09/14	-
144	EUR	16.617	4,55%	01/10/14	-
145	EUR	18.179	4,55%	01/11/14	-
146	EUR	27.130	4,55%	01/12/14	-
147	EUR	220	4,55%	01/01/15	-
148	EUR	49.960	4,60%	30/03/17	-
149	EUR	4.509	4,60%	01/07/17	-
150	EUR	725	4,60%	01/08/17	-
151	EUR	100.000	4,63%	01/10/14	-
152	EUR	50.000	4,63%	29/08/16	-
153	EUR	3.000	4,63%	27/10/49	27/10/2014
154	EUR	997.000	4,63%	29/10/49	27/10/2014
155	EUR	1.042	4,65%	01/10/19	-
156	EUR	9.633	4,65%	01/11/19	-

Numéro de référence	Devise	Montant (en 000)	Taux d'intérêt	Date d'échéance ou conditions d'échéance	a) conditions dans lesquelles l'établissement est tenu de rembourser b) Conditions de la subordination c) Conditions de convertibilité en capital
157	EUR	14.695	4,70%	01/08/14	-
158	EUR	12.646	4,70%	01/09/14	-
159	EUR	618	4,70%	01/01/15	-
160	EUR	19.921	4,70%	01/02/15	-
161	EUR	56	4,70%	01/03/15	-
162	EUR	4.109	4,70%	01/09/17	-
163	EUR	7.769	4,70%	01/10/17	-
164	EUR	5.842	4,70%	01/11/17	-
165	EUR	8.237	4,70%	01/12/17	-
166	EUR	135	4,70%	01/01/18	-
167	EUR	273	4,70%	01/02/18	-
168	EUR	2.628	4,70%	01/03/18	-
169	EUR	4.487	4,70%	01/04/18	-
170	EUR	829	4,70%	01/05/18	-
171	EUR	264	4,70%	01/06/18	-
172	EUR	200.000	4,75%	03/09/14	-
173	EUR	2.485	4,75%	01/08/19	-
174	EUR	6.901	4,75%	01/09/19	-
175	EUR	12.046	4,75%	01/10/19	-
176	EUR	1	4,80%	01/09/15	-
177	EUR	325	4,80%	01/10/15	-
178	EUR	258	4,80%	01/11/15	-
179	EUR	320	4,80%	01/12/15	-
180	EUR	3.044	4,80%	01/04/16	-
181	EUR	10	4,80%	01/05/16	-
182	EUR	10.332	4,80%	01/06/16	-
183	EUR	11.912	4,80%	01/07/16	-
184	EUR	74.970	4,80%	03/07/17	-
185	EUR	3.156	4,80%	01/08/17	-
186	EUR	3.095	4,80%	01/09/17	-
187	EUR	162	4,80%	01/01/18	-
188	EUR	3.354	4,80%	01/02/18	-
189	EUR	202	4,80%	01/03/18	-
190	EUR	1.407	4,85%	01/12/14	-
191	EUR	14.652	4,85%	01/01/15	-
192	EUR	250	4,90%	01/09/18	-
193	EUR	391	4,90%	01/10/18	-
194	EUR	447	4,90%	01/11/18	-
195	EUR	286	4,90%	01/12/18	-
196	EUR	5.509	4,90%	01/07/19	-
197	EUR	3.697	4,90%	01/08/19	-
198	EUR	2	4,95%	01/05/15	-
199	EUR	6.048	4,95%	01/06/15	-
200	EUR	2.183	4,95%	01/07/15	-
201	EUR	137	4,95%	01/08/15	-
202	EUR	104	4,95%	01/09/15	-
203	EUR	352	5,00%	01/03/16	-
204	EUR	5.794	5,00%	01/04/16	-
205	EUR	49.950	5,00%	28/09/17	-
206	EUR	402	5,05%	01/12/17	-
207	EUR	8.073	5,05%	01/01/18	-
208	EUR	1.492	5,05%	01/06/18	-
209	EUR	1.078	5,05%	01/07/18	-
210	EUR	314	5,05%	01/08/18	-
211	EUR	372	5,05%	01/09/18	-
212	EUR	21	5,05%	01/10/18	-
213	EUR	150	5,05%	01/09/19	-
214	EUR	517	5,20%	01/04/19	-
215	EUR	5	5,20%	01/05/19	-
216	EUR	10.036	5,30%	01/04/16	-
217	EUR	6.946	5,30%	01/05/16	-
218	EUR	3.874	5,30%	01/06/19	-
219	EUR	7.838	5,30%	01/07/19	-
220	EUR	11.371	5,50%	01/05/16	-
221	EUR	31.365	5,50%	01/06/16	-
222	EUR	86	5,50%	01/03/19	-
223	EUR	1.693	5,50%	01/04/19	-
224	EUR	3.520	5,60%	30/05/14	-
225	EUR	174.480	5,60%	28/12/17	-
226	EUR	200.000	5,65%	26/03/18	-
227	EUR	2.499	5,70%	01/04/19	-
228	EUR	2.046	5,70%	01/05/19	-
229	EUR	150.000	5,75%	30/04/18	-
230	EUR	50.000	5,75%	27/06/18	-
231	EUR	1.225.000	5,76%	04/10/17	-
232	EUR	149.510	6,38%	16/02/16	-
233	EUR	10.565	6,40%	01/05/19	-
234	EUR	29.570	6,40%	01/06/19	-
235	EUR	30.000	6,45%	27/01/31	-
236	EUR	75.000	7,50%	11/07/18	11/07/2018
237	EUR	50.000	3,4,5%	20/04/15	-
238	EUR	1.111.750	3m + 2.00%	19/12/72	-
239	EUR	25.000	6m +1.30%	02/07/18	-
240	EUR	22.890	6m +104bp	31/12/49	21/08/2015
241	EUR	251.800	var. %	05/12/17	-
242	USD	45.241	4,12%	24/12/16	24/12/2016
243	USD	44.700	4,73%	08/09/15	8/09/2015
244	USD	25.412	6m + 77bp	31/12/49	15/02/2021

XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. ETAT DU CAPITAL			
1. Capital social			
a. Capital souscrit au terme de l'exercice précédent	20910P	xxxxxxxxxxxxxx	9.374.878
b. Capital souscrit au terme de l'exercice	(20910)	9.374.878	
	Codes	Montants	Nombre d'actions
c. Modifications au cours de l'exercice			
d. Représentation du capital			
e. Catégories d'actions			
Ordinaire		9.374.878	483.241.153
f. Actions nominatives	51801	xxxxxxxxxxxxxx	483.012.027
g. Actions au porteur et/ou dématérialisées	51802	xxxxxxxxxxxxxx	229.126
	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
2. Capital non libéré			
a. Capital non appelé	(20920)	0	xxxxxxxxxxxxxx
b. Capital appelé, non versé	51803	xxxxxxxxxxxxxx	0
c. Actionnaires redevables de libération			
	Codes	Exercice	
3. Actions propres			
a. Détenues par l'établissement lui-même			
* Montant du capital détenu	51804	0	
* Nombre d'actions correspondantes	51805	0	
b. Détenues par ses filiales			
* Montant du capital détenu	51806	0	
* Nombre d'actions correspondantes	51807	0	
4. Engagement d'émission d'actions			
a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
* Montant des emprunts convertibles en cours	51808	0	
* Montant du capital à souscrire	51809	0	
* Nombre maximum d'actions à émettre	51810	0	
b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
* Nombre de droits de souscription en circulation	51811	0	
* Montant du capital à souscrire	51812	0	
* Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	51813	0	
5. Capital autorisé non souscrit	51814	9.374.000	
	Codes	Exercice	
6. Parts non représentatives du capital			
a. Répartition			
* Nombre de parts	51815	0	
* Nombre de voix qui y sont attachées	51816	0	
b. Ventilation par actionnaire			
* Nombre de parts détenues par la société elle-même	51817	0	
* Nombre de parts détenues par les filiales	51818	0	

B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ETABLISSEMENT A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ETABLISSEMENT

Le siège social de BNP Paribas Fortis SA est établi à 1000 Bruxelles, Montagne du parc 3.

Au 31 décembre 2013, le capital souscrit et libéré de BNP Paribas Fortis s'élevait à EUR 9.374.878.367.

Le capital social de BNP Paribas Fortis était composé de 483.241.153 actions dont 99,93% sont détenus par BNP PARIBAS SA.

Le solde des actions ou 0,07% est détenu par des actionnaires minoritaires (sur base anonyme).

XIX. VENTILATION DU BILAN, SI CELUI-CI EST SUPERIEUR A 15 MILLIONS D'EUROS, EN EUROS ET EN DEVICES ETRANGERES

	Codes	Exercice
1. Total de l'actif		
a. En euros	51901	178.821.922
b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)	51902	14.728.541
2. Total du passif		
a. En euros	51903	179.546.261
b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)	51904	14.004.202

XX. OPERATIONS FIDUCIAIRES VISEES A L'ARTICLE 27TER, § 1^{ER}, ALINEA 3

	Exercice
Postes concernés de l'actif et du passif	

XXI. STATEMENT OF GUARANTEED DEBTS AND OBLIGATIONS

	Exercice
A. HYPOTHEQUES (montant de l'inscription ou de la valeur comptable des immeubles grevés si celle-ci est inférieure)	
1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement	
a. Postes du passif	
b. Postes hors bilan	
2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers	

Nr. BE 0403.199.702

F-ét 5.21.2

		Exercice
B. GAGES SUR FONDS DE COMMERCE (montant de l'inscription)		
1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement		
a. Postes du passif		
b. Postes hors bilan		
2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		

Nr. BE 0403.199.702

F-ét 5.21.3

		Exercice
C. GAGES SUR D'AUTRES ACTIFS (valeur comptable des actifs gagés)		
1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement		
a. Postes du passif		
Dettes résultant de mobilisations et avances		14.805.686
b. Postes hors bilan		
2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		

Nr. BE 0403.199.702

F-ét 5.21.4

		Exercice
D. SURETES CONSTITUEES SUR ACTIFS FUTURS (montant des actifs en cause)		
1. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'établissement		
a. Postes du passif		
b. Postes hors bilan		
2. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		

XXII. ETAT DES PASSIFS EVENTUELS ET DES ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU A UN RISQUE DE CREDIT (postes I et II du hors bilan)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées	52201	0	0
2. Total des passifs éventuels pour compte d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	52202	0	0
3. Total des engagements envers des entreprises liées, pouvant donner lieu à un risque de crédit	52203	22.129.618	22.539.302
4. Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, pouvant donner lieu à un risque de crédit	52204	0	32.479

XXIII. RESULTATS D'EXPLOITATION (postes I à XV du compte de résultats)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine			
a. Intérêts et produits assimilés	(40100)	4.339.200	4.835.032
* Sièges belges	52301	4.249.330	4.688.973
* Sièges à l'étranger	52302	89.870	146.059
b. Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	(40310)	81.837	73.796
* Sièges belges	52303	81.837	73.316
* Sièges à l'étranger	52304	0	480
c. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées	(40320)	181.878	314.636
* Sièges belges	52305	153.952	303.315
* Sièges à l'étranger	52306	27.926	11.321
d. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	(40330)	163.047	9.793
* Sièges belges	52307	163.047	9.793
* Sièges à l'étranger	52308	0	0
e. Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	(40340)	2.530	1.791
* Sièges belges	52309	2.530	1.791
* Sièges à l'étranger	52310	0	0
f. Commissions perçues	(40400)	1.370.689	1.277.548
* Sièges belges	52311	1.266.029	1.166.528
* Sièges à l'étranger	52312	104.660	111.020
g. Bénéfice provenant d'opérations financières	(40600)	225.559	255.043
* Sièges belges	52313	225.478	222.006
* Sièges à l'étranger	52314	81	33.037
h. Autres produits d'exploitation	(41400)	286.135	226.830
* Sièges belges	52315	276.659	215.347
* Sièges à l'étranger	52316	9.476	11.483
2. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
a. Nombre total à la date de clôture	52317	18.780	19.733
b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52318	17.568	18.471
* Personnel de direction	52319	1.852	1.943
* Employés	52320	15.716	16.528
* Ouvriers	52321	0	
* Autres	52322	0	
c. Nombre d'heures effectivement prestées	52323	23.538.191	24.793.169
3. Frais de personnel			
a. Rémunérations et avantages sociaux directs	52324	1.121.819	1.157.743
b. Cotisations patronales d'assurances sociales	52325	316.383	319.118
c. Primes patronales pour assurances extralégales	52326	120.515	163.122
d. Autres frais de personnel	52327	44.746	51.527
e. Pensions de retraite et de survie	52328	5.259	2.253
4. Provisions pour pensions et obligations similaires			
a. Dotations (+)	52329	565	43
b. Utilisations et reprises (-)	52330	1.614	0

	Codes	Exercice	Exercice précédent
5. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important			
a. Produit de location		11.894	11.944
b. Diverses récupérations		209.242	175.725
c. Frais d'inventaire		5.379	9.987
d. Frais de port en compte		14.258	13.658
e. Rentrées sur créances		16.288	13.292
f. Autres		280	581
6. Autres charges d'exploitation			
a. Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	52331	209.061	206.703
b. Autres	52332	50.444	71.847
c. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important			
7. Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées	52333	1.813.628	1.769.317
8. Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées	52334	1.216.942	1.218.421

XXIV. RELEVÉ RELATIF AUX OPÉRATIONS DE HORS BILAN À TERME SUR VALEURS MOBILIÈRES, SUR DEVISES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS, QUI NE SONT PAS CONSTITUTIVES D'ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU À UN RISQUE DE CRÉDIT AU SENS DU POSTE II DU HORS BILAN

	Codes	Exercice
A. TYPES D'OPÉRATIONS (montant à la date de clôture des comptes)		
1. Opérations sur valeurs mobilières		
a. Achats et ventes à terme de valeurs mobilières et de titres négociables	52401	1.795.028
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52402	1.795.028
2. Opérations sur devises (montants à livrer)		
a. Opérations de change à terme	52403	5.032.547
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52404	4.806.052
b. Swaps de devises et de taux d'intérêt	52405	74.571.780
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52406	54.384.140
c. Futures sur devises	52407	0
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52408	0
d. Options sur devises	52409	3.739.233
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52410	3.739.233
e. Opérations à terme de cours de change	52411	0
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52412	0
3. Opérations sur d'autres instruments financiers		
Opérations à terme de taux d'intérêt (montant nominal/notionnel de référence)		
a. Contrats de swaps de taux d'intérêt	52413	702.742.016
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52414	591.022.207
b. Opérations de futures sur taux d'intérêt	52415	261.337.698
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52416	261.337.698
c. Contrats de taux d'intérêts à terme	52417	27.543.958
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52418	27.543.958
d. Options sur taux d'intérêt	52419	448.389.182
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52420	439.989.182
Autres achats et ventes à terme (prix d'achat/de vente convenu entre parties)		
e. Autres opérations de change	52421	1.590.967
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52422	1.590.967
f. Autres opérations de futures	52423	0
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52424	0
g. Autres achats et ventes à terme	52425	0
* Dont : opérations qui ne constituent pas des opérations de couverture affectée	52426	0

	Codes	Exercice
B. IMPACT QUANTIFIÉ SUR LES RESULTATS D'UNE DEROGATION A LA REGLE D'EVALUATION PREVUE A L'ARTICLE 36BIS, § 2, QUANT AUX OPERATIONS A TERME DE TAUX D'INTERET		
1. Opérations à terme de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion de trésorerie		
a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes	52427	0
b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable (+)/(-)	52428	0
2. Opérations à terme de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion ALM		
a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes	52429	52.254.009
b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable (+)/(-)	52430	312.569
3. Opérations à terme de taux d'intérêt sans effet de réduction du risque (LOCOM)		
a. Montant nominal/notionnel de référence à la date de clôture des comptes	52431	NIHIL
b. Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable (+)/(-)	52432	NIHIL

XXV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice
1. Plus-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées	52501	59.064
2. Moins-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées	52502	22.234
3. Ventilation des autres résultats exceptionnels si ce poste représente un montant important		
a. Plus value sur réalisation de participation		0
b. Badwill lié à l'acquisition des activités de 'specialised finance' (Badwill Castle SF)		82.328
4. Ventilation des autres charges exceptionnelles si ce poste représente un montant important		
a. Plan de restructuration		6.091
b. Moins value sur réalisation d'activité de succursales étrangères à des entités du groupe BNP Paribas SA		117.216

XXVI. IMPOTS SUR LE RESULTAT

	Codes	Exercice
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	52601	17,611
a. Impôts et précomptes dus ou versés	52602	17,001
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	52603	0
c. Suppléments d'impôts estimés	52604	610
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	52605	-2,694
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	52606	15,907
b. Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés		-18,601
3. Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Dépenses non admises		60,690
Mouvements des réserves		-176,410
Plus/Moins value sur portefeuille titres		264,307
Bénéfices exonérés par convention		-944,882
Autres		0
4. Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice		
	Codes	Exercice
5. Sources de latences fiscales		
a. Latences actives	52608	9.300.000
* Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	52609	9.300.000
* Autres latences actives		
Pour les plans de restructuration en cours, des latences fiscales actives sont comptabilisées		
b. Latences passives	52610	
* Ventilation des latences passives		

XXVII. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
a. A l'établissement (déductible)	52701	69.871	71.919
b. Par l'établissement	52702	84.782	58.623
2. Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
a. Précompte professionnel	52703	350.668	358.413
b. Précompte mobilier	52704	303.260	357.527

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES**A. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
1. Engagements importants d'acquisition d'immobilisations		
2. Engagements importants de cession d'immobilisations		
3. Litiges importants et autres engagements importants BNP Paribas Fortis est impliquée, comme partie défenderesse, dans divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et dans certains pays à l'étranger, qui relèvent de l'exercice ordinaire de son activité bancaire ou découlent de la restructuration de Fortis (se référant à la fois à 'Fortis SA/NV' et 'Fortis NV' et actuellement 'Ageas SA/NV') fin septembre et début octobre 2008, comme expliqué plus en détail dans la note 8j 'Actifs et passifs éventuels' des États financiers consolidés 2013 de BNP Paribas Fortis.		
4. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge		

	Codes	Exercice
5. Pensions dont le service incombe à l'établissement lui-même : montant estimé des engagements résultant, pour l'établissement, de prestations déjà effectuées Bases et méthodes de cette estimation	52801	0

6. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'établissement ; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'établissement doivent également être mentionnées :

B. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE

Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'établissement :

Exercice

XXIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

	Codes	Exercice
A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ETABLISSEMENT SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
1. Créances sur les personnes précitées	52901	3.087
a. Conditions principales des créances		
2. Garanties constituées en leur faveur	52902	0
a. Conditions principales des garanties constituées		
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	52903	0
a. Conditions principales des autres engagements		
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
a. Aux administrateurs et gérants	52904	6.518
b. Aux anciens administrateurs et anciens gérants	52905	0
B. LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)		
1. Emoluments du (des) commissaire(s)	52906	1.616
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
a. Autres missions d'attestation	52907	53
b. Missions de conseils fiscaux	52908	0
c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale	52909	0
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
a. Autres missions d'attestation	52910	0
b. Missions de conseils fiscaux	52911	3
c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale	52912	265
4. Mentions en application de l'article 133, § 6, du Code des sociétés		

XXX. POSITIONS PORTANT SUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Codes	Exercice
1. Instruments financiers à recevoir par l'établissement pour le compte de clients	53001	652.502
2. Instruments financiers à livrer par l'établissement à des clients	53002	460.942
3. Instruments financiers de clients reçus en dépôt par l'établissement	53003	109.957.853
4. Instruments financiers de clients donnés en dépôt par l'établissement	53004	110.603.299
5. Instruments financiers de clients reçus en garantie par l'établissement	53005	837.006
6. Instruments financiers de clients donnés en garantie par l'établissement	53006	0

XXXI. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR

Les dérivés mentionnés ci-dessous sont utilisés dans le cadre d'opération de couverture. La juste valeur sur la totalité des transactions (juste valeur des transactions couvertes versus transactions qui assurant la couverture) n'a pas d'impact significatif sur le bénéfice de l'année

	Exercice
ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATEGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS	
ALM / IRS	(602.560)
ALM/ CAP	(20.648)
(C)IRS	13.204
Autres dérivés	1.376

XXXII. DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**A. INFORMATIONS A COMPLETER PAR TOUS LES ETABLISSEMENTS**

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 4 de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 :
Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

B. INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT S'IL EST UNE FILIALE OU UNE FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation:**

BNP PARIBAS SA - Boulevard des italiens, 16 à 75009 - Paris - France

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus:**

BANQUE NATIONALE DE FRANCE - Rue croix des petits champs, 31 à 75001 Paris - France

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

C. RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ÉTABLISSEMENT EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS) : MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 133, § 6, DU CODE DES SOCIÉTÉS

	Codes	Exercice
D. RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ÉTABLISSEMENT EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS) : MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 134, §§ 4 ET 5, DU CODE DES SOCIÉTÉS		
1. Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	53201	1.616
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
a. Autres missions d'attestation	53202	53
b. Missions de conseils fiscaux	53203	0
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	53204	0
3. Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	53205	1.824
4. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
a. Autres missions d'attestation	53206	86
b. Missions de conseils fiscaux	53207	18
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	53208	2.094

MONTANTS NON APPELES SUR PARTICIPATIONS ET ACTIONS
 (en exécution de l'art. 29 §1)

Rubrique schéma B	Nom de la société	Montant non appelé
VII. A	FORTIS PRIVATE EQUITY BELGIUM	32.438
	ES-FINANCE	930
	Total	33.367
VII. B	CREDIT SOC. DE BRABANT WALLON	16
	CREDIT SOC.P.P. REUNIS LIB 90	4
	BEM II	375
	SOWO INVEST N.V.	73
	VIA ZAVENTEM N.V.	1
	Total	468
VII. C	CREDIT HYPOTH. OSCAR BRICOULT	4
	CREDIT TRAVAILLEURS LIB 50 PC	1
	LANDWAARTS SOC. WOONKR LIB 36%	80
	ONS EIGEN HUIS LIB 95 PC	1
	EIGEN HUIS - THUIS BEST	3
	UW EIGEN HUIS VLAAN. LIB 84 PC	6
	MAISON DE L'ENTREPR. LIB 25 %	15
Total	110	

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN NON VISES PAR LES ETATS REPRIS DANS CETTE SECTION, NI PAR LES POSTES DE HORS BILAN**C. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge.****I. Description succincte des régimes de pension**

Cinq régimes de pension sont d'application au sein de BNP Paribas Fortis.

A. Le premier régime s'applique aux membres du personnel (catégories ex-CGER, ex-Générale de Banque et BNP Paribas Fortis) entrés en service avant le 01.01.2002 et n'ayant pas le statut de cadre de Direction BNP Paribas Fortis. Ce régime se compose :

- 1) D'un plan de base de type 'prestations définies' qui prévoit l'assurance :
 - d'une garantie retraite à l'âge de mise à la pension (60 ans), compte tenu de la pension légale réelle de l'assuré;
 - d'une garantie décès avant l'âge de mise à la pension et d'une garantie orphelins.
- 2) D'un plan complémentaire (uniquement pour la catégorie d'affiliés ex-CGER) de type 'contributions définies', avec versements obligatoires des assurés, qui prévoit un capital retraite et un capital décès complémentaires.

B. Le deuxième régime s'applique aux membres du personnel entrés en service à partir du 01.01.2002 et n'ayant pas le statut de cadre de Direction BNP Paribas Fortis (uniquement pour la catégorie BNP Paribas Fortis). Ce régime, avec versements obligatoires des assurés, est de type 'contributions définies' pour la garantie retraite et de type 'prestations définies' pour les garanties décès et orphelins.

C. Le troisième régime s'applique aux membres du personnel de la catégorie ex-CI. Ce régime est de type 'contributions définies' pour la garantie retraite et de type 'prestations définies' pour les garanties décès et orphelins.

D. Le quatrième régime s'applique aux membres du personnel ayant le statut cadre de Direction BNP Paribas Fortis. Ce régime est de type 'prestations définies' et prévoit l'assurance :

- d'une garantie retraite à l'âge de mise à la pension (65 ans), où le capital dépend du niveau de fonction;
- d'une garantie décès avant l'âge de mise à la pension et d'une garantie orphelins.

E. Le cinquième régime s'applique à tous les membres du personnel, à l'exception de ceux entrés en service avant le 01.01.2012 et qui ont refusé leur affiliation. Ce régime est de type 'contributions définies' et prévoit l'assurance :

- d'une garantie retraite à l'âge de la mise à la pension (65 ans);
- d'une garantie décès avant l'âge de la pension.

Les contributions sont calculées en un pourcentage de la rémunération variable, dépendant de l'ancienneté.

II Exposé des mesures prises par l'entreprise pour couvrir la charge qui en découle

A. La charge du premier régime de pension est couverte par :

- une assurance de groupe conclue auprès de AXA Belgium et Allianz, pour les droits acquis (correspondant au financement personnel) au 31.12.2001, pour les catégories ex-Générale de Banque et BNP Paribas Fortis;
- une assurance de groupe conclue auprès de AG Insurance, pour la différence entre les prestations définies et ces droits acquis et pour les garanties décès et orphelins.

- 1) Pour les engagements relatifs à I.A.1), l'employeur verse au Fonds de Financement de l'assurance de groupe des dotations mensuelles (calculées selon un pourcentage fixe des rémunérations);
- 2) Pour les engagements relatifs à I.A.2), le financement est pour moitié à charge des employés et pour l'autre moitié à charge de l'employeur.

B. Pour la charge du deuxième régime, une autre assurance de groupe a été conclue auprès de AG Insurance. A cet effet, les travailleurs versent mensuellement une cotisation personnelle retenue de leur rémunération et l'employeur verse des dotations mensuelles au Fonds de Financement de l'assurance de groupe.

C. Pour la charge du troisième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès AG Insurance. A cet effet, l'employeur verse mensuellement une prime d'assurance de groupe.

D. Pour la charge du quatrième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de AXA Belgium. A cet effet, l'employeur verse mensuellement des primes au Fonds de Financement de l'assurance de groupe, géré par AG Insurance.

E. Pour la charge du cinquième régime, une assurance de groupe a été conclue auprès de AG Insurance. A cet effet, l'employeur verse annuellement une prime d'assurance de groupe.

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont
dépend l'établissement: 310

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	13.657	7.976	5.681
Temps partiel	1002	5.254	1.312	3.942
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	17.316	8.830	8.486
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	19.085.735	11.339.081	7.746.654
Temps partiel	1012	4.089.552	747.578	3.341.974
Total	1013	23.175.287	12.086.659	11.088.628
Frais de personnel				
Temps plein	1021	1.238.196.195	796.036.334	442.159.861
Temps partiel	1022	297.074.971	216.597.361	80.477.610
Total	1023	1.535.271.166	1.012.633.695	522.637.471
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	0	0	0
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	18.272	9.404	8.868
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	24.910.137	13.297.867	11.612.270
Frais de personnel	1023	1.629.787.060	940.061.176	689.725.884
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	0	0	0

TRAVAILLEURS QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	13.300	5.146	16.889,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	13.182	5.144	16.770,8
Contrat à durée déterminée	111	118	2	119,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0,0
Contrat de remplacement	113	0	0	0,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	7.744	1.278	8.570,2
de niveau primaire	1200	0	0	0,0
de niveau secondaire	1201	1.557	669	1.971,1
de niveau supérieur non-universitaire	1202	3.095	399	3.364,2
de niveau universitaire	1203	3.092	210	3.234,9
Femmes	121	5.556	3.868	8.319,6
de niveau primaire	1210	0	0	0,0
de niveau secondaire	1211	971	1.468	1.971,9
de niveau supérieur non-universitaire	1212	2.372	1.609	3.546,7
de niveau universitaire	1213	2.213	791	2.801,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1.713	77	1.773,5
Employés	134	11.587	5.069	15.116,0
Ouvriers	132	0	0	0,0
Autres	133	0	0	0,0

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ETABLISSEMENT

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	55	0
Nombre d'heures effectivement prestées	151	103.697	0
Frais pour l'établissement	152	3.781.941	0

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	376	8	381,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	284	6	288,8
Contrat à durée déterminée	211	92	2	93,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	0	0	0,0
Contrat de remplacement	213	0	0	0,0
SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	760	706	1.396,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	675	691	1.297,3
Contrat à durée déterminée	311	85	15	99,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312	0	0	0,0
Contrat de remplacement	313	0	0	0,0
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	136	536	448,3
Chômage avec complément d'entreprise	341	0	0	0,0
Licenciement	342	124	34	150,9
Autre motif	343	500	136	798,0
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'établissement comme indépendants	350	0	0	0,0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Homme	Codes	Femme
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	8.222	5811	8.442
Nombre d'heures de formation suivies	5802	144.828	5812	140.163
Coût net pour l'établissement	5803	18.561.335	5813	19.057.990
dont coût brut directement lié aux formations	58031	18.227.154	58131	18.714.867
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	334.181	58132	343.123
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	0	58133	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	1.083	5831	947
Nombre d'heures de formation suivies	5822	24.939	5832	18.609
Coût net pour l'entreprise	5823	1.692.141	5833	1.262.636
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	0	5851	0
Nombre d'heures de formation suivies	5842	0	5852	0
Coût net pour l'établissement	5843	0	5853	0

Synthèse des principes comptables applicables aux états financiers non consolidés

Principes généraux

Les principes comptables de BNP Paribas Fortis sont en concordance avec les dispositions fixées par l'A.R. du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Les principes comptables de BNP Paribas Fortis sont identiques à ceux de l'année passée.

Les principes comptables appliqués aux éléments les plus caractéristiques du bilan et du compte de résultat sont commentés ci-après.

Actif

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont reprises au bilan pour le montant des fonds qui ont été mis à disposition, déduction faite des remboursements effectués entre-temps et des réductions de valeur actées. Tous les frais relatifs à l'apport de créances sont pris intégralement à charge de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

La différence éventuelle entre la valeur nominale de pareilles créances et le montant des fonds mis à disposition à l'origine est à traiter pro rata temporis comme produit ou charge d'intérêt dans le compte de résultat.

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Des corrections d'inventaire sont comptabilisées pour les créances douteuses et les créances à évolution incertaine à concurrence de la partie pour laquelle il n'y a pas de certitude de recouvrement appuyée par des données objectives. A partir du moment où une créance est classée comme à risque, les intérêts ne sont, en principe, plus pris en résultat.

Les principes comptables prévoient qu'un fonds interne de sécurité puisse être constitué afin de couvrir des risques bien définis qui pourraient se produire dans le futur mais qui ne peuvent pas encore être individualisés.

Obligations et autres titres à revenu fixe Actions, parts et autres titres à revenu variable

Les titres ou les créances matérialisées par des titres négociables appartiennent au portefeuille de négociation s'ils sont acquis avec l'intention de les revendre sur la base de leur rendement à un terme qui n'excède normalement pas six mois.

Les titres qui font partie du portefeuille de négociation sont évalués à leur valeur de marché si le marché est liquide. S'il n'existe pas de marché liquide, l'évaluation s'effectue au plus bas de la valeur d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) ou de la valeur de marché à la date du bilan.

Les titres à revenu fixe qui font partie du portefeuille de placement sont évalués sur la base de leur rendement actuariel à l'achat. L'écart entre le prix d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) et la valeur de remboursement est pris en résultat de manière étalée.

Les plus et moins-values réalisées lors de la vente de titres de placement à revenu fixe sont immédiatement comptabilisés en résultat. Si elles sont réalisées dans le cadre d'opérations d'arbitrage, elles peuvent être étalées en résultat conformément aux dispositions de l'article 35 ter § 5 de l'A.R. du 23 septembre 1992.

Les titres à revenu variable qui font partie du portefeuille de placement sont comptabilisés au plus bas de la valeur d'acquisition (tous frais inclus, commissions perçues déduites) ou de la valeur de réalisation. Toutes les différences sont alors imputées au compte de résultat.

Si le débiteur présente un risque de non-remboursement, des réductions de valeur sont appliquées comme pour les créances douteuses ou les créances à évolution incertaine.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. En cas de moins-value durable, des réductions de valeur sont constituées. De même, quand des immobilisations financières sont financées au moyen de fonds de tiers, aucune différence de conversion n'est actée en résultat pour ce financement.

Les frais d'acquisition accessoires sont immédiatement pris en compte de résultat.

Frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Les frais de premier établissement sont activés et amortis de façon linéaire sur cinq ans.

Les frais d'augmentation de capital sont comptabilisés directement en résultat.

Les frais d'émission d'emprunts subordonnés sont amortis de façon linéaire sur la durée de l'emprunt. Les frais d'émission d'emprunts perpétuels sont amortis de façon linéaire sur cinq ans, ou durant la période qui précède la date du premier call, si celle-ci est antérieure.

Les frais relatifs aux logiciels développés par la Banque même ou relatifs aux logiciels courants ou spécifiques achetés auprès de tiers sont comptabilisés directement en résultat (frais généraux). S'il est certain que la durée de vie économique d'un logiciel spécifique acheté auprès de tiers dépasse un an, la durée de vie étant essentiellement basée sur le risque de changement technologique ou d'évolutions commerciales, ce logiciel peut être activé et amorti de façon linéaire sur la période d'utilisation estimée avec un maximum de cinq ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties de façon linéaire sur maximum 10 ans.

La Banque ne fait pas usage de la faculté d'activer les commissions payées en rémunération de l'apport par des tiers d'opérations avec la clientèle dont la durée contractuelle dépasse un an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont reprises à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, frais accessoires et taxes indirectes non récupérables compris, diminuée des amortissements.

Les amortissements sont effectués de façon linéaire sur la durée de vie économique estimée.

La réévaluation des immobilisations corporelles n'est admise que si la valeur présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable.

Autres actifs

Cette rubrique contient entre autres les latences fiscales actives.

Des latences fiscales actives ne peuvent pas être reconnues. Cependant, sur la base d'une dérogation de la BNB, les latences fiscales actives liées aux provisions de restructuration, y compris celles couvrant les plans sociaux, sont reconnues dans les comptes statutaires.

La somme de la valeur réelle y compris les intérêts courus des swaps de taux d'intérêt et de taux de change détenus à des fins de transaction, est présentée au bilan en un seul montant. Ce montant est présenté comme un actif ou un passif selon que le montant net est un montant à recevoir ou à payer.

Le montant réévalué de la prime des options détenues à des fins de transactions est présenté comme un actif ou un passif selon que le montant net est un montant à recevoir ou à payer.

Passif

Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle sont portées au bilan pour le montant des fonds mis à disposition de la Banque, déduction faite des remboursements intervenus entre-temps. Les commissions versées pour l'apport de dépôts sont prises intégralement à charge de l'exercice au cours duquel elles sont exposées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre à capitalisation obligatoire sont enregistrées pour leur montant initial majoré des intérêts déjà capitalisés.

Autres dettes

Cette rubrique comprend entre autres toutes les dettes salariales envers le personnel et les charges sociales correspondantes, nées

au cours de l'exercice sur lequel portent les comptes annuels, mais qui ne seront payées que lors de l'exercice suivant.

Dérivés : voir 'Autres actifs'

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour pensions et obligations sociales similaires sont constituées sur la base des prescrits légaux belges.

Fonds pour risques bancaires généraux

La constitution du fonds pour risques bancaires généraux résulte d'une méthode fixe, approuvée par le Conseil d'Administration, appliquée systématiquement et qui est basée sur le volume pondéré des risques de crédit et de marché des activités bancaires.

Compte de résultat

Produits et charges d'intérêts

Tous les produits et les charges d'intérêts sont pris en compte dès qu'ils sont acquis ou dus. Les produits dont l'encaissement est incertain ou douteux sont en principe réservés et ne sont donc pas pris en résultat. Les produits d'intérêts comprennent également les produits qui résultent de l'amortissement actuariel de l'écart entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des valeurs mobilières à revenu fixe appartenant au portefeuille de placement.

Produits de titres à revenu variable

Les produits d'actions et de participations sont comptabilisés dès que la Banque a connaissance de l'attribution d'un dividende.

Produits dérivés

Les résultats sur produits dérivés sont traités d'une façon différente selon la nature de l'opération.

a) Opérations de couverture

Ce sont les opérations qui visent une protection contre les fluctuations de change, de taux d'intérêt ou de prix. Les gains et les pertes sont enregistrés au compte de résultat de manière symétrique aux résultats des éléments couverts afin d'en neutraliser, en tout ou en partie, leurs effets.

Pour que des opérations soient qualifiées de couverture, elles doivent répondre aux conditions ci-après :

- L'élément couvert ou l'ensemble homogène couvert doit exposer la Banque à un risque de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de prix.
- Les opérations de couverture doivent être spécifiquement désignées en tant que telles lors de leur conclusion, ainsi que les éléments qu'elles couvrent.
- Il doit exister une corrélation suffisante entre les variations de valeur de l'élément couvert et celles du contrat de couverture (ou de l'instrument sous-jacent).

Dès qu'une opération ne remplit plus les conditions pour être considérée comme couverture, elle est évaluée à sa valeur de marché.

b) Opérations de négociation

Les opérations conclues dans le cadre des activités courantes de négociation qui ne sont pas des opérations de couverture, sont évaluées au prix de marché. Aussi bien les profits que les pertes d'évaluation sont imputés au compte de résultat. Si, pour un produit, il n'y a pas de marché liquide, seules les pertes d'évaluation sont reconnues en résultat.

c) Une autre méthode d'évaluation est appliquée pour un certain nombre d'opérations à terme sur taux d'intérêt, sur la base d'une dérogation accordée par la BNB, conformément à l'art. 18 de l'A.R. du 23 septembre 1992 :

- Les opérations qui sont conclues dans le cadre de la gestion de trésorerie et dont la durée initiale est de maximum un an.

- Les opérations conclues dans le cadre d'une gestion d'opérations de bilan et de hors bilan ayant pour but de réduire le risque de taux d'intérêt et documentées comme telles.

- Les opérations en euro ou dans une devise qui fait partie de l'Union Monétaire Européenne, conclues en exécution de décisions stratégiques de l'ALM.

Les résultats sont reconnus pro rata temporis pour ces trois catégories.

- Les opérations conclues dans le cadre d'une gestion globale sans caractère réducteur du risque de taux d'intérêt :

pour ces opérations, les résultats sont reconnus pro rata temporis, à condition que soit prise en résultat l'éventuelle perte qui découlerait de l'évaluation à la valeur de marché.

Règles spécifiques

Devises

Pour l'évaluation des devises, il y a lieu de faire une distinction entre les postes monétaires et non monétaires.

Par poste monétaire, on entend les actifs et passifs, y compris les comptes de régularisation, les droits et engagements qui ont pour objet une certaine somme d'argent en devises, ainsi que les actions et autres titres non productifs d'intérêt appartenant au portefeuille de négociation. Les postes monétaires sont convertis sur la base du cours moyen des cours représentatifs acheteur et vendeur au comptant à la date de clôture. Les éléments qui, en raison de leur nature, sont liquidés à des cours spécifiques, sont convertis au cours moyen spécifique. Les écarts de conversion y afférents sont repris au compte de résultat (à l'exception des bénéfices de cours sur les devises pour lesquelles il n'existe pas de marché liquide).

Les immobilisations corporelles, incorporelles et financières sont considérées comme des postes non monétaires et sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition convertie sur la base du cours de change lors de l'acquisition. Lorsque des éléments non monétaires comportant un risque de change font l'objet d'un financement durable par des emprunts dans la monnaie correspondante, les écarts de conversion sur les emprunts ne sont pas comptabilisés en résultats.

Les charges et les produits exprimés en devises sont enregistrés en résultat à leur contre-valeur en euro, calculée au cours de change au comptant au moment de leur reconnaissance comme charges et produits.

Compensation

La compensation entre des actifs et passifs et des revenus et charges est faite conformément à l'A.R. du 23 septembre 1992 relatifs aux comptes annuels des établissements de crédit.

Rapport du collège des commissaires- reviseurs agréés

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE BNP PARIBAS FORTIS SA SUR LES COMPTES ANNUELS NON-CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les Comptes Annuels non-consolidés (« les Comptes Annuels ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2013, le compte de résultats pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des règles d'évaluation et les autres annexes.

Rapport sur les Comptes Annuels

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Annuels de BNP Paribas Fortis SA (« la Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à EUR 193.550.463 (000) et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 641.169 (000).

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des Comptes Annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement de Comptes Annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des Comptes Annuels. Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Opinion sans réserve

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Paragraphe d'observation concernant certains litiges juridiques en cours

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note XXVIII A 3 dans les Comptes Annuels au 31 décembre 2013 relative aux litiges importants, qui indique que suite aux événements ayant impacté le groupe Fortis en 2008, dont la Société était filiale, plusieurs parties ont initié des actions en justice à l'encontre de l'ancien groupe Fortis, de la Société et/ou de certains administrateurs et dirigeants. L'issue de ces actions ainsi que leurs conséquences potentielles pour la Société et ses administrateurs ne peuvent être déterminées à ce stade. Dès lors, la Société n'a pas constitué de provisions dans ses Comptes Annuels à cet égard.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par le Code des Sociétés, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- Comme décrit dans le rapport du conseil d'administration du 7 février 2013, le mandat de F. Dierckx a été renouvelé. Au cours de la réunion, le conseil a appliqué les dispositions de l'article 523 du Code des sociétés à cette décision suite à un conflit d'intérêts en lien avec l'appréciation du caractère « Fit & Proper » tel que défini par la circulaire BNB datée du 21 décembre 2012. Compte tenu de l'existence de ce conflit d'intérêts, nous comprenons que cet administrateur n'a pas participé à la discussion et décision prise par le conseil d'administration. Compte tenu du fait que l'exercice du mandat de F. Dierckx dépend de la survenance d'événements futurs, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les conséquences financières possibles de ces décisions sur la position financière de la Société.

- Par ailleurs, le conseil d'administration a, le 24 avril 2013 (a) décidé d'accorder une indemnisation à l'administrateur F. Abraham pour le protéger de la responsabilité qu'il peut encourir en tant qu'administrateur pour autant qu'il ait agi de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Société, sauf lorsque cette responsabilité résulte d'une fraude ou d'une faute intentionnelle ou est couverte par une police d'assurance et (b) appliqué les dispositions de l'article 523 du Code des sociétés à cette décision suite à un conflit d'intérêts. Compte tenu de l'existence de ce conflit d'intérêts, nous comprenons que cet administrateur n'a pas participé à discussion et à la décision prise par le conseil d'administration. Compte tenu du fait que l'indemnisation de F. Abraham est illimitée et dépend de la survenance d'événements futurs, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer les conséquences financières possibles de ces décisions sur la position financière de la Société.

Bruxelles, le 26 mars 2014

Le Collège des Commissaires

PwC Reviseurs d'Entreprises scrl

Représentée par

R. Jeanquart

Reviser d'Entreprises

Deloitte Reviseurs d'Entreprises sc sous forme d'une scrl

Représentée par

Ph. Maeyaert

Reviser d'Entreprises

F. Verhaegen

Reviser d'Entreprises

Autres informations

Cours mensuels extrêmes de l'action BNP Paribas Fortis en ventes publiques hebdomadaires en 2013

Les cours mensuels minimum et maximum atteints par l'action BNP Paribas Fortis aux ventes publiques hebdomadaires d'Euronext Brussels en 2013 se présentent comme suit (en EUR):

Mois	Minimum	Maximum
Janvier	20,29	25,74
Février	23,20	27,12
Mars	22,50	25,50
Avril	22,95	27,78
Mai	24,97	27,78
Juin	24,50	25,20
Juillet	24,85	25,40
Août	23,00	25,40
Septembre	24,05	25,90
Octobre	24,25	25,90
Novembre	24,25	25,70
Décembre	23,10	25,30

Fonctions extérieures exercées par les administrateurs et dirigeants effectifs, dont la publicité est prescrite en vertu de la loi

En application de l'article 27 de la loi du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, ainsi que le règlement de la Banque Nationale de Belgique (BNB) du 6 décembre 2011 concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises réglementées, le Conseil d'Administration de la Banque a adopté des 'Règles internes concernant l'exercice de fonctions extérieures par les administrateurs et dirigeants effectifs de BNP Paribas Fortis SA'.

Ces règles prévoient notamment que les fonctions extérieures exercées par les dirigeants effectifs et les administrateurs de la Banque dans des sociétés autres que celles visées à l'article 27, § 3, al. 3 de la loi du 22 mars 1993 seront mentionnées dans le Rapport Annuel.

Par 'dirigeants effectifs', on entend les membres du Comité de Direction, de même que les personnes dont le niveau de fonction est immédiatement inférieur à ce comité, en ce compris les dirigeants de succursales à l'étranger.

Quant aux 'fonctions extérieures' – c'est-à-dire principalement des mandats sociaux – faisant l'objet d'une mention, il s'agit de celles qui sont exercées ailleurs que dans des sociétés patrimoniales, dans des sociétés dites 'de management', dans des organismes de placement collectif ('undertakings for collective investment' (UCITs)) ou dans des sociétés avec lesquelles la Banque a des liens étroits dans un contexte de groupe.

Prénom, Nom (Fonction) Société (Siège)	Activités (Fonction)	Cotation
Herman DAEMS		
(Président du Conseil d'Administration)		
- Barco SA	Technologies (Président du Conseil d'Administration)	Euronext Bruxelles
- Vanbreda Risk and Benefits SA	Assurances (Administrateur)	-
- Domo Chemicals SA	Industrie chimique (Administrateur & Président du Comité d'Audit, représentant de Crossbow BVBA)	-
- Domo Investment Group SA	Industrie chimique	-
- Uitgeverij Lannoo SA	(Président du Conseil d'Administration, représentant de Crossbow BVBA) Édition	-
- Unibreda SA	(Président du Conseil d'Administration, représentant de Crossbow BVBA) Assurances	-
	(Président du Conseil d'Administration - Administrateur Indépendant)	
Georges CHODRON de COURCEL		
(Vice Président du Conseil d'Administration)		
- Alstom S.A.	Transport et Énergie (Administrateur)	Euronext Paris
- Bouygues S.A.	Construction et Télécommunications (Administrateur)	Euronext Paris
- Société Foncière, Financière et de Participations S.A.	Société de Portefeuille (Administrateur)	Euronext Paris
- Lagardère S.C.A.	Médias (Membre du Conseil de Surveillance)	Euronext Paris
- Nexans S.A.	Câblages (Administrateur)	Euronext Paris
- Erbé S.A.	Investissements immobiliers (Administrateur)	-
- Scor Holding (Switzerland) AG	Holding (Administrateur)	-
- Scor Global Life Rückversicherung Schweiz AG	Réassurance (Administrateur)	-
- Scor Switzerland AG	Assurances (Administrateur)	-
- SGLRI (Scor Global Life Reinsurance Ireland) Ltd	Réassurance (Administrateur)	-
- Groupe Bruxelles Lambert SA	Société de Portefeuille (Administrateur)	Euronext Bruxelles
Max JADOT		
(Président du Comité de Direction)		
- Bekaert SA	Métaux (Administrateur)	Euronext Bruxelles

Prénom, Nom (Fonction) Société (Siège)	Activités (Fonction)	Cotation
Filip DIERCKX		
(Vice-Président du Comité de Direction)		
- SD Worx for Society SCRL	Services en gestion (Président du Conseil d'Administration)	-
- IVD SA	Services Administratifs (Président du Conseil d'Administration, représentant de GINKGO Associates BVBA)	-
- SD Diensten SA	Services en formation et gestion (Président du Conseil d'Administration)	-
- ZENO SA	Services Administratifs (Président du Conseil d'Administration)	-
- HAZELHEARTWOOD SCRL	Services Administratifs (Administrateur)	-
Jean-Laurent BONNAFÉ		
(Administrateur)		
- Carrefour S.A.	Distribution (Administrateur)	Euronext Paris
Dirk BOOGMANS		
(Administrateur)		
- Caesar Real Estate Fund SA	Investissements immobiliers (Président du Conseil d'Administration, représentant de DAB Management)	-
- Collibra SA	Services Informatiques (Administrateur ,représentant de DAB Management)	-
- GIMV SA	Société d'Investissements (Administrateur)	Euronext Bruxelles
- Induss SA	Energie (Administrateur ,représentant de DAB Management)	-
- P & V Verzekeringen SCRL	Assurances (Administrateur & Président du Comité d'Audit & Risk, représentant de DAB Management)	-
- THV Noriant	Construction (Président du Conseil d'Administration)	-
- Vivium SA	Assurances (Administrateur & Président du Comité d'Audit & Risk, représentant de DAB Management)	-
- Vitrufin SA	Assurances (Administrateur ,représentant de DAB Management)	-
- Vinçotte International SA	Inspection, contrôle & certification (Administrateur & Président du Comité d'Audit, représentant de DAB Management)	-

Prénom, Nom (Fonction) Société (Siège)	Activités (Fonction)	Cotation
Antoinette d'ASPREMONT LYNDEN		
(Administrateur) - Groupe Bruxelles Lambert SA	Société de Portefeuille (Administrateur & Président du Comité d'Audit)	Euronext Bruxelles
Sophie DUTORDOIR		
(Administrateur) - Bpost SA	Services postales (Administrateur Indépendant & Membre du Comité d'Audit)	Euronext Bruxelles
- Valeo SA	Equipements automobile (Administrateur & Membre du Comité de stratégie)	-
Jean STEPHENNE		
(Administrateur) - BESIX Group SA	Construction (Président du Conseil d'Administration, représentant de Innosté SA)	-
- Groupe Bruxelles Lambert SA	Société de Portefeuille (Administrateur)	Euronext Bruxelles
- Nanocyl SA	Industrie chimique (Président du Conseil d'Administration)	-
- Vesalius Biocapital I SICAR (Luxembourg)	Capital à Risque (Président du Conseil d'Administration)	-
- Vesalius Biocapital II SICAR (Luxembourg)	Capital à Risque (Président du Conseil d'Administration)	-
- Uteron Pharma SA	Industrie pharmaceutique (Administrateur, représentant de Innosté SA)	-
- BePharbel SA	Industrie pharmaceutique (Président du Conseil d'Administration)	-
- Tigenix SA	Industrie pharmaceutique (Président du Conseil d'Administration, représentant de Innosté SA)	Euronext Bruxelles
- OncoDNA SA	Industrie pharmaceutique (Administrateur)	-
- Theravectys SA	Biotechnologies (Administrateur)	-
- Ronveaux SA	Construction (Administrateur)	-

Prénom, Nom (Fonction)	Société (Siège)	Activités (Fonction)	Cotation
François VILLEROY de GALHAU			
(Administrateur)			
- Villeroy & Boch Group AG		Intérieur & Décoration (Membre du Conseil de Surveillance)	-
- Bayard Presse S.A.		Médias (Membre du Conseil de Surveillance)	-
Luc HAEGEMANS			
(Membre du Comité Exécutif)			
- Fainfood SA		Alimentation (Administrateur)	-
- Marmo Group SA		Alimentation	-
- Marmo SA		(Président du Conseil d'Administration, représentant de Fainfood SA) Alimentation	-
- Brussels Airport Company SA		(Président du Conseil d'Administration, représentant de Fainfood SA) Transport (Administrateur & Membre du Comité d'Audit)	-
Aymar de LIEDEKERKE BEAUFORT			
(Germany)			
- Emifor Ste		(Liquidateur)	-

Glossaire et abréviations

Affecturation

Forme de financement par laquelle une entité cède des créances à un établissement financier spécialisé qui, moyennant une commission, se charge de leur recouvrement en assumant le financement et les risques de pertes éventuelles.

Ajustement de crédit

Ajustement de valorisation du portefeuille de transaction pour tenir compte du risque de contrepartie.

Avantages du personnel (Employee benefits)

Toutes les formes de rétribution données par une entité en échange des services rendus par son personnel, en ce inclus leur rémunération ou salaire.

Bâle 2.5

Depuis le dernier trimestre de 2011, les banques européennes doivent se conformer à Bâle 2.5, un ensemble de mesures prudentielles publiées par le comité de Bâle en juillet 2009 afin de répondre aux enseignements de la crise financière. Bâle 2.5 vise à améliorer le cadre de Bâle II pour deux domaines principaux: le portefeuille de négoce et la titrisation, en introduisant la VaR sous crise (Stressed VaR), une charge de capital-risque supplémentaire pour un risque spécifique, une charge de capital du portefeuille bancaire pour les positions de titrisations détenues via le portefeuille de négoce et une plus grande charge de capital pour la re-titrisation.

Capital-investissement (Private equity)

Actions d'entreprises non cotées sur une bourse d'échange publique. Dès lors, des investisseurs souhaitant vendre leur participation dans une entreprise privée doivent trouver un acquéreur hors marché.

Capital éligible

Éléments du passif qui sont éligibles comme capital Tier 1 (fonds propres) selon les réglementations de supervision bancaire.

Clearing

Traitement administratif des transactions sur titres, contrats à terme normalisés (futures) et options par une société de bourse et les institutions financières qui en sont membres (les adhérents compensateurs ou clearing members).

Coefficient Tier 1

Fonds propres stricto sensu d'une banque exprimés en pourcentage du total des risques pondérés.

Coentreprise

Accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint.

Contrat de location

Accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utiliser un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. La propriété, et autres droits similaires, ne sont pas cédés et les risques financiers associés au bien loué demeurent à charge du bailleur.

Contrat de location-financement

Contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Comptabilité de couverture (Hedge accounting)

La comptabilité de couverture (ou hedge accounting) reflète la compensation au niveau des profits et des pertes des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Coût amorti

Montant auquel est évalué un actif ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé ou de l'impact d'actualisation calculé, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Couverture de flux de trésorerie

Couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue, qui sont attribuables à un changement de taux ou de prix.

Couverture de juste valeur

Couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme (ou encore d'une partie identifiée de cet actif, de ce passif ou de cet engagement ferme), qui est attribuable à un risque particulier et dont les variations auraient un effet sur le résultat net.

Couverture d'un investissement net

Couverture utilisée afin de réduire les risques financiers liés à la participation d'une entité dans l'actif net d'une entité ayant une activité à l'étranger en ayant recours à des transactions qui compensent ce risque.

Credit default swap (CDS)

Type de produit financier dérivé de crédit entre deux contreparties. L'acheteur du CDS reçoit une protection de crédit et le vendeur du CDS donne une garantie sur la qualité de crédit d'un instrument financier sous-jacent.

Date de règlement

Date à laquelle un actif est effectivement livré à (par) une entité.

Date de transaction

Date à laquelle BNP Paribas Fortis devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier.

Dépréciation

Diminution de valeur correspondant à une situation où la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable. Dans un tel cas, la valeur comptable sera réduite à sa valeur recouvrable par le biais du compte de résultat.

Dérivé

Instrument financier, par exemple un swap, un contrat à terme normalisé (future) ou de gré à gré (forward), ou une option (émission ou achetée), dont la valeur varie en fonction de la variation d'une variable sous-jacente. Il ne requiert aucun investissement initial net ou un investissement initial net minime, et est réglé à une date future.

Dérivé de crédit au nième défaut

Dérivés de crédit qui procurent une protection vis-à-vis du nième défaut d'une exposition de référence au sein d'un groupe d'expositions de référence.

Dérivé incorporé (Embedded derivative)

Produit dérivé qui est intégré dans un autre contrat – le contrat hôte. Le contrat hôte peut être une action ou une obligation, un contrat de location-financement ou une convention de vente ou d'achat.

Duration

Mesure générale de la sensibilité du prix d'un instrument à revenu fixe (valeur du montant principal), exprimé en variation (en pourcentage) suite à une modification de taux de 100 points de base. Dans le calcul de duration des capitaux propres, le terme fait référence aux échéances moyennes pondérées des flux de trésorerie d'un portefeuille d'actifs ou de passifs. Elle est calculée sur base de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie (montant principal et intérêts).

Earnings at Risk

Mesure de la sensibilité du résultat futur net suite à une hypothétique évolution défavorable des taux d'intérêt ou des marchés d'actions. Les Earnings at Risk évaluent l'impact d'analyses de stress sur le revenu net IFRS estimé avant impôts. Les Earnings at Risk représentent la déviation possible des revenus nets (avant impôts) suite à un événement défavorable au cours des douze prochains mois pour un intervalle de confiance déterminé. La notion d'Earnings at Risk couvre aussi bien la réalisation de pertes que l'incapacité à générer les revenus escomptés.

Écart de crédit

Différentiel de rendement entre un titre de référence sans risque de crédit (i.e. obligation d'État) et une obligation d'entreprise ou un emprunt.

Emprunt subordonné (ou obligation subordonnée)

Emprunt (ou titre) dont le remboursement est conditionné par le remboursement préalable des autres créanciers.

Entreprise associée

Entité dans laquelle BNP Paribas Fortis a une influence notable mais dont elle n'a pas le contrôle.

Exposition en cas de défaillance (Exposure at Default – EAD)

L'exposition en cas de défaillance donne une estimation du montant auquel la Banque est exposée dans le cas où une contrepartie devient défaillante. L'EAD est l'un des paramètres utilisés dans le calcul de la perte attendue.

Filiale

Entité contrôlée, directement ou indirectement, par BNP Paribas Fortis qui a le pouvoir d'en diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les avantages de ses activités (contrôle).

Fonds propres Tier 1 stricto sensu (Core Tier 1 capital)

Fonds propres disponibles au niveau du Groupe sur base de la définition bancaire du capital Tier 1 et excluant les instruments de capital hybrides innovateurs.

Goodwill

Montant représentant l'excédent du coût d'achat par rapport à la participation de BNP Paribas Fortis dans la juste valeur du patrimoine d'une société acquise.

IFRS

Normes internationales d'information financière ou International Financial Reporting Standards (IFRS), incluant les Normes comptables internationales ou International Accounting Standards (IAS). Elles sont utilisées comme référentiel comptable à partir de janvier 2005 par toutes les sociétés de l'Union européenne cotées en bourse, afin d'assurer la transparence et la comparabilité des informations financières et comptables.

Immeuble de placement

Bien immobilier détenu par BNP Paribas Fortis en vue d'en retirer des loyers ou pour en valoriser le capital.

Immobilisation incorporelle

Actif non monétaire identifiable sans substance qui est comptabilisé au coût si, et seulement si, il est probable que des avantages économiques futurs seront générés et si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Instrument de crédit structuré (ICS)

Les instruments de crédit structurés (ICS) sont des titres de créance émis en réutilisant des flux de trésorerie d'instruments financiers existants. Ces instruments comprennent les titres adossés à des prêts, des créances et/ou des contrats de location-financement (Asset-Backed Securities – ABS), ceux spécifiquement adossés à des portefeuilles de crédits hypothécaires (Mortgage-Backed Securities – MBS), ceux spécifiquement adossés à des obligations (Collateralised Debt Obligations – CDO), ceux adossés à un panier (pool) d'obligations (Collateralised Bonds Obligations – CBO), à des prêts spécifiques (Collateralised Loan Obligations – CLO) ou à d'autres actifs comme les swaps (Collateralised Swap Obligations). Le paiement du principal et des intérêts est financé par les flux de trésorerie générés par les actifs sous-jacents.

Juste valeur

Montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Macro-couverture

Couverture utilisée afin d'éliminer le risque au sein d'un portefeuille d'actifs.

Marché actif

Un marché où des éléments homogènes peuvent être négociés à tout moment entre acheteurs et vendeurs consentants, et où les prix sont mis à la disposition du public.

Méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (Discounted cash flow method)

Approche qui consiste à actualiser les flux monétaires futurs à l'aide du taux d'intérêt qui intègre la valeur temps et de la prime de risque qui prend en compte le rendement supplémentaire attendu par les investisseurs pour le risque de défaut.

Mise en pension de titres (Repo)

Accord entre deux parties ou l'une des parties vend un titre à un prix spécifié avec l'engagement de racheter ce titre à une date donnée et pour un prix spécifié.

Montant notionnel

Montant d'unités monétaires, nombre d'actions ou toute autre unité de poids ou de volume spécifiée dans un contrat dérivé.

Novation

Le principe de novation consiste soit (a) à remplacer une obligation par une nouvelle obligation, ou (b) à remplacer l'une des parties à un contrat par une nouvelle partie.

Obligation adossée à des titres (Asset-backed security)

Obligation garantie par un portefeuille d'actifs. Le terme 'ABS' est généralement utilisé en référence à des titres pour lesquels la garantie sous-jacente se constitue d'actifs, autres que prêts hypothécaires résidentiels, comme des prêts à la consommation, des contrats de location-financement ou des créances commerciales.

Opération de prêt de titres

Prêt de titres à une contrepartie, qui doit, une fois l'opération clôturée, retourner ces mêmes titres en guise de paiement. Ce type de prêt est souvent garanti. Le prêt de titres permet à une entité disposant d'un titre particulier d'en améliorer la rentabilité.

Option

Contrat, vendu par une partie à une autre, qui offre à l'acheteur le droit, mais pas l'obligation, d'acheter (option 'call') ou de vendre (option 'put') un titre à un prix déterminé pendant une certaine période ou à une date déterminée.

Périmètre de contrôle

Le périmètre de consolidation légal et réglementaire de BNP Paribas Fortis.

Perte attendue (Expected loss – EL)

La perte attendue correspond au niveau annuel attendu des pertes liées au crédit dans un cycle économique. Les pertes réelles pour chaque année seront différentes de la perte attendue, mais celle-ci est le montant que la Banque s'attend à perdre en moyenne dans un cycle économique. Cette valeur doit être considérée comme un coût lié à la gestion courante des affaires et non comme un risque en soi. La perte attendue ou Expected loss (EL) est calculée de la façon suivante:

$$EL = EAD \times PD \times LGD.$$

Perte en cas de défaillance (Loss given default – LGD)

Le montant moyen exposé au moment de défaillance d'une contrepartie. La LGD est l'un des paramètres utilisés dans le calcul de la perte anticipée.

Point de base (pb)

Centième de pourcent (0,01%).

Prise en pension de titres (Reverse repo)

Opération qui consiste à acquérir des titres avec l'engagement de les recéder à un prix plus élevé et à une date future convenue.

Probabilité de défaillance (Probability of default – PD)

Probabilité qu'une contrepartie soit défaillante sur une période d'un an. La PD est l'un des paramètres utilisés dans le calcul de la perte attendue.

Provision

Passif dont le montant et l'échéance ne sont pas encore connus avec certitude. Une provision est constituée à partir du moment où il existe une obligation certaine de transférer des avantages économiques, comme des flux de trésorerie, résultant d'un événement passé et si une estimation fiable peut être réalisée à la date de clôture.

Swap de volatilité

Un swap de volatilité consiste en un contrat à terme qui permet aux investisseurs de négocier la volatilité future d'un sous-jacent spécifique.

Titre adossé à des obligations synthétiques (Collateralised synthetic obligation – CSO)

Type particulier de CDO dans lequel l'exposition sous-jacente est constituée par des produits dérivés de crédit (notamment des credit default swaps) au lieu d'actifs financiers.

Titres adossés sur crédits (Collateralised Loan Obligation – CLOs)

Type particulier de CDO où le portefeuille sous-jacent est composé de prêts bancaires qui sont divisés en diverses tranches en fonction d'accord de subordination.

Titrisation de crédits hypothécaires commerciaux (CMBS)

Opérations de titrisation s'appuyant sur les crédits assortis de garanties hypothécaires commerciales (commerce, hôtels, écoles, sites industriels et autres sites commerciaux).

Titrisation de crédits hypothécaires résidentiels (RMBS)

Opérations de titrisation s'appuyant sur les crédits assortis de garanties hypothécaires résidentielles plutôt que commerciales.

Value at Risk (VaR)

Technique financière utilisant l'analyse statistique des tendances historiques du marché et de la volatilité afin d'estimer la probabilité que les pertes d'un portefeuille déterminé dépasseront un montant donné. Pour l'évaluation du risque de marché relatif aux activités de la salle des marchés, BNP Paribas Fortis calcule la VaR en utilisant un intervalle de confiance de 99% sur un horizon d'un jour. Cette calibration a pour but de refléter les risques des activités de la salle des marchés sous des conditions de liquidité normales.

Abréviations

ZOPC	Oversight of Operational Permanent Control	EL	Expected Loss – perte attendue
ABS	Asset backed security – obligation adossée à des titres	Euribor	Euro inter bank offered rate – taux interbancaire offert en euro
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	GDP	Gross Domestic Product
AFS	Available for Sale – disponible à la vente	GNRC	Governance, Nomination and Remuneration Committee
AIRBA	Advanced Internal Ratings Based Approach	GRM	Group Risk Management
ALCO	Assets and Liabilities Committee	HTM	Held to maturity – détenu jusqu'à son échéance
ALM	Asset and liability management – gestion des actifs et passifs	IASB	International Accounting Standards Board
AMA	Advanced Measurement Approach	ICS	Instrument de crédit structuré
ARCC	Fortis Bank Audit, Risk and Compliance Committee	IFRIC	International Financial Reporting Interpretations Committee – Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière
BGL	Banque Générale de Luxembourg	IFRS	International Financial Reporting Standards – Normes internationales d'information financière
BNB	Banque Nationale de Belgique - National Bank of Belgium	IRBA	Internal Ratings Based Approach
BNPP-IP	BNP Paribas Investment Partners	IRC	Incremental Risk Change
BPLS	BNP Paribas Leasing Solutions	ISDA	International Swaps and Derivatives Association
CASHES	Convertible and subordinated hybrid equity-linked securities	FCF	Fortis Commercial Finance
CBFA	Commission Bancaire, Financière et des Assurances	FV	Fair Value
CDS	Credit default swap	LGD	Loss given default – perte en cas de défaut
CDO	Collateralised debt obligation – titre adossé à des obligations	MBS	Mortgage-Backed Security – titre adossé à des portefeuilles de crédits hypothécaires
CGU	Cash-generating unit – unité génératrice de trésorerie	MCS	Mandatory Convertible Securities
CIB	Fortis Bank Corporate and Investment Banking	MtM	Mark to Market
CLO	Collateralised loan obligation – titre adossé sur crédits	M&A	Mergers & Acquisitions
CMBS	Commercial mortgage-backed security – Titrisation de crédits hypothécaires commerciaux	NPV	Net present value
CMS	Constant Maturity Swap	OCI	Other comprehensive income
CODM	Chief Operating Decision Maker	OFS	One Financial System
CPBB	Corporate & Public Banking, Belgium	OMT	Outright Monetary Transactions
CRM	Central Risk Management – département de gestion des risques centralisée	OTC	Over the counter – de gré à gré
CRO	Chief Risk Officer	PD	Probability of default – probabilité de défaut
CSO	Collateralised synthetic obligation – titre adossé à des obligations synthétiques	PFC	Product and Financial Control Committee
CSR	Corporate Social Responsibility	RMBS	Residential Mortgage-Backed Security – Titrisation de crédits hypothécaires résidentiels
CTBE	Corporate and Transaction Banking Europe	RPB	Retail & Private Banking
CVA	Credit Value Adjustment	RPN	Relative Performance Note
DDM	Discounted Dividend Model	RWA	Risk Weighted Assets
EAD	Exposure At Default – exposition en cas de défaillance	SFPI	Société fédérale de participations et d'Investissement
EaR	Earnings at Risk	SPE	Special purpose entity – entité 'ad hoc'
EBA	European Banking Authority	SPV	Special purpose vehicle – véhicule 'ad hoc'
ECB	European Central Bank – Banque centrale européenne	SRI	Socially Responsible Investment
		TEB	Türk Ekonomi Bankasi
		VaR	Value at Risk
		VRC	Valuation Review Committee

